



# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE  
DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019  
(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)  
MANDATURE 2018-2021**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

*ASSEMBLEE DE CORSE*

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
RIUNIONE DI 28 È 29 DI NUVEMBRE DI U 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019**

**S O M M A I R E**  
**Journée du 28 NOVEMBRE 2019**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 46**

**Le Président TALAMONI** **15/17**

**Le Président SIMEONI** **16/17**

**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2019/O2/102** déposée par Mme Laura FURIOLI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant le suivi des prix en grande distribution** **18**

**Question n° 2019/O2/109** déposée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Fumu a Corsica » **concernant le point d'étape relatif à la conférence sociale** **19**

**Question n° 2019/O2/106** déposée par M. François ORLANDI au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant la « guerre des ondes »** **25**

**Question n° 2019/O2/107** déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **concernant ledéveloppement économique et labellisation de la filière « Corail »** **28**

<b>Question n° 2019/O2/108</b> déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » <b>concernant la problématique des déchets</b>	<b>31</b>
<b>Question n° 2019/O2/103</b> déposée par Mme ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera » <b>concernant la politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants</b>	<b>35</b>
<b>Question n° 2019/O2/104</b> déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI au nom du groupe « Andà per Dumane » <b>concernant la formation et l'emploi</b>	<b>39</b>
<b>Question n° 2019/O2/105</b> déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » <b>concernant les confréries</b>	<b>41</b>
<b>Allocution du Président Jean-Guy TALAMONI</b>	<b>45</b>
<b>Allocution du Président Gilles SIMEONI</b>	<b>48</b>

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Raportu n° 351 : Mandatu spiciali attribuitu a una diligazioni di cunsiglieri di l'Assemblea di a Giuventù**

**Rapport n° 351 : Mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **50**

**VOTE du rapport** **50**

**Raportu n° 377 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu e di ristorazione d'intervenenti esteriore in u quattru di i travagli di a cummissione in carica di e problematiche di violenze in Corsica**

**Rapport n° 377 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de la commission en charge des problématiques de violences en Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>50</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>51</b>
<b>Raportu n° 384 : Cumpusizioni nova di l'Assemblea di a Giuventù</b>	
<b>Rapport n° 384 : Nouvelle composition de l'Assemblea di a Giuventù</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>51</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>51</b>

### **COMMUNICATION RELATIVE A L'EXPOSITION SUR LES DROITS DES ENFANTS :**

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge des domaines santé et social	<b>52</b>
Président Jean-Guy TALAMONI	<b>54</b>

### **ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENERGIE**

**Raportu n° 340 : Partecipazioni di a Cullittività di Corsica à u Prugramma Interreg Italia-Francia Marittima 2014-2020 - Prughjettu CAMBIO VIA**

**Rapport n° 340 : Participation de la Collectivité de Corse au Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 - Projet CAMBIO VIA**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>55</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>57</b>

### **ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

**Raportu n° 347 : Cunvenzione di suvvenzione FSN (Fondu pè a Sucetà Numerica) trà a Cascia di dispositi è cunsignazione è a Cullettività di Corsica in u quattru di u Pianu « France Très Haut Débit » in quantu à u finanziamentu di u prugettu Ultravelocità di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 347 : Convention de subvention FSN (Fonds pour la Société Numérique) entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Collectivité de Corse dans le cadre du plan France très haut débit concernant le financement du projet très haut débit de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 57**

**VOTE du rapport 59**

**Raportu n° 348 : Cunvenzione di messa à dispusizione di una strada di geniu civile pè i cavi di cumunicazione elettroniche nantu à i dumini publichi ferruviarri è stradali di a Cullettività di Corsica à u benefiziu di Corsica Fibra**

**Rapport n° 348 : Convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la Collectivité de Corse au bénéfice de Corsica Fibra**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 59**

**VOTE du rapport 60**

**GIUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS  
SPORTIVES**

**Raportu n° 383 : Sport - Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivu di Corsica : Aghjustu di a categoria « Ghjudici è arbitri di altu livellu » è individualizazione**

**Rapport n° 383 : Sport - Ambassadrices et Ambassadeurs Sportifs de Corse : Ajout de la catégorie « juges et arbitres de haut niveau » et individualisations**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 61**

**VOTE du rapport 62**

**VITA ASSUCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE**

**Raportu n° 355 : Terza individualizzazioni Aiuti à i fieri**

**Rapport n° 355 : Troisième individualisation aides aux foires**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 63**

**VOTE du rapport 64**

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

**Raportu n° 342 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu a l'assestu di l'anziana RD 420 - traversa di Quenza**

**Rapport n° 342 : Convention de financement relative à l'aménagement de l'ex. RD 420 - traverse de Quenza**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 64**

**VOTE du rapport 65**

**Raportu n° 343 : Cunvinzioni relativa à a missa à dispusizioni di l'arghjini di Campu di l'Oru**

**Rapport n° 343 : Convention relative à la mise à disposition des digues de Campu di l'Oru**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 66**

**VOTE du rapport 67**

**Raportu n° 353 : Trasporti sculari**

**Rapport n° 353 : Création de circuits de transports scolaires**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 67**

<b>VOTE du rapport</b>	<b>68</b>
<b>Raportu n° 360 : Cunvenzione chì custituisce un gruppamentu di cumande pè a realizazione di i studii di sicurezza (EISA) è di cunfurmità in quantu à i travagli di rinforzu è à a messa à e norme di a pista è di i taxiways nantu à u campu d'aviazione d'Aiacciu</b>	
<b>Rapport n° 360 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des études de sécurité (EISA) et de conformité liées aux travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>69</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>69</b>
<b>Raportu n° 372 : Aghjustu n° 2 à u quaternu di cariche di a cuncessione di u Portu d'asgiu di Bastia (Vechju Portu)</b>	
<b>Rapport n° 372 : Avenant n° 2 au cahier des charges de la concession du Port de plaisance de Bastia (Vieux Port)</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>70</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>72</b>
<b>Raportu n° 371 : Mudifica di u pianu di finanziamentu di l'operazione di riparazione di l'opere marittime di u Vechju Portu di Bastia è di a strada di u fronte di mare</b>	
<b>Rapport n° 371: Modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>72</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>74</b>

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ÉNERGIE**

**Raportu n<sup>u</sup> 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii. Territorii, pieve è paesi vivi**

**Rapport n° 376 : Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 74**

**DISCUSSION GENERALE 91**

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n<sup>u</sup> 345 : Mudellu di cunvenzione di residenza d'artistu - CCRPMC**

**Rapport n° 345 : Convention type de résidence d'artiste - CCRPMC**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 115**

**VOTE du rapport 116**

**Raportu n<sup>u</sup> 349 : Trasferimentu di prupietà di a Cullettività di Corsica à a cumuna di Lucciana di averi archeulogichi mubiliari isciuti da operazione d'archeulugia priventiva « deviazione di a Canonica » di u situ di Mariana**

**Rapport n° 349 : Transfert de propriété de la Collectivité de Corse à la commune de LUCCIANA de biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive « déviation de la Canonica » du site de Mariana**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 117**

**VOTE du rapport 118**

**Raportu n<sup>u</sup> 361 : Cunvenzione d'uggettivi è di mezi cù u canale France 3 Corse Via Stella pè u 2019 è individualizazione di crediti di u prugramma N4423C (Cultura - Investimentu).**

**Rapport n° 361 : Convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne France 3 CORSE VIASTELLA pour l'année 2019 et individualisation de crédits du programme N4 423C (Culture Investissement)**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>118</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>121</b>
 <b>Raportu n° 362 : Approvu di a cunvinzioni d'appiigazioni finanziaria 2019 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a fiura animata 2017-2019 trà u Statu, u Centru Naziunali di u sinemà è di a fiura animata è a Cullittività di Corsica</b>	
 <b>Rapport n° 362 : Approbation de la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>121</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>124</b>
 <b>Raportu n° 369 : Approvu di e mudalità di messa in opera di u dispositivu « Eco migliurenza » (vantaghju per l'eco pruduzione) è di e mudifiche di u rigulamentu di l'aiuti Cultura pè e misure : 3.11 (aiutu à i stabilimenti sinematugrafichi) - 4.7 (aiutu à a pruduzione di opere sinematugrafiche) - 4.9 (aiutu à a pruduzione di serie) et 4.11 (aiutu à a pruduzione di telefilm)</b>	
 <b>Rapport n° 369 : Approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco migliurenza » (bonus d'éco production) et des modifications du règlement des aides culture concernant les mesures : 3.11 (aide aux établissements cinématographiques) - 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma) - 4.9 (aide à la production de séries) et 4.11 (aide à la production de téléfilms)</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>124</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>127</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>128</b>
 <b>Raportu n° 378 : Aduttazione di u rigulamentu di u premiu di i lettori di Corsica</b>	
 <b>Rapport n° 378 : Adoption du règlement du prix des lecteurs de Corse</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>128</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>129</b>

**VOTE du rapport****133**
**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 368** : « Da l'ortu à u piattu : avviera di un sistemu d'alimentazione à longu andà nantu à un territoriu pè appruvistà a ristorazione cullettiva », prugettu mossu da l'EPLFPA di u Borgu

**Rapport n° 368** : « Da l'ortu à u piattu : vers un système alimentaire durable au sein d'un territoire pour approvisionner la restauration collective », projet porté par l'EPLFPA de Borgu

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **134**

**DISCUSSION GENERALE** **135**

**VOTE du rapport** **138**

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n° 379** : Cunvenzione di cullaburazione di ricerca CCRPMC - Università di Corsica - CNRS

**Rapport n° 379** : Convention de collaboration de recherche CCRPMC - Université de Corse - CNRS

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** **138**

**VOTE du rapport** **139**

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n° 357** : Premiu Andria Fazi 2019

**Rapport n° 357 : Prix Andria FAZI 2019**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>140</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>140</b>

<b>ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</b>
--

**Raportu n° 365 : Messa in opera di u pianu du conca d'adattazione a u cambiamentu climaticu - azione proprie di a Cullettivita di Corsica.**

**Rapport n° 365 : Mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse.**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>141</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>142</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>147</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>149</b>

**Raportu n° 366 : Revisione du u schema direttore d'accunciamentu e di gestione di l'acque (SDAGE) di Corsica**

**Rapport n° 366 : Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>150</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>152</b>

<b>SUCIALE - SALUTE / SOCIAL – SANTÉ</b>
--

**Raportu n° 341 : Aghjustu à a cunvinzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è u spidali d'Aiacciu**

**Rapport n° 341** : Avenant à la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'hôpital d'Aiacciu

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 152

**VOTE du rapport** 153

**Rapport n° 358** : **Cunvenzione di finanziamentu di u gruppamentu d'interessu publicu Casa di l'adulescenti di Bastia**

**Rapport n° 358** : Convention de financement du groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 153

**DISCUSSION GENERALE** 154

**VOTE du rapport** 156

**Rapport n° 359** : **Cunvinzioni tipu relativa à i scunciaturi vulintarii incù medicini**

**Rapport n° 359** : Convention-type relative aux interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 157

**DISCUSSION GENERALE** 157

**VOTE du rapport** 158

**Rapport n° 364** : **Messa à disposizioni di i locali di a Casa di quartieru di i Canni-Aiacciu**

**Rapport n° 364** : Mise à disposition de locaux de la Maison de quartiers des Canni-Aiacciu

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 158

**VOTE du rapport** 159

<b>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
---

**Raportu n° 344 : Partecipazione di a CdC à e spese di funzionamentu 2019 di l'osteria amministrativa AGRIA**

**Rapport n° 344 : Participation de la Collectivité de Corse aux frais de fonctionnement 2019 du Restaurant inter-administratif (AGRIA)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 160**

**VOTE du rapport 161**

**Raportu n° 346 : Affare CdC / M. Barnay ordinanza di tassazione : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

**Rapport n° 346 : Affaire CdC / M. Barnay ordonnance de taxation : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 161**

**VOTE du rapport 162**

**Raportu n° 350: Affare CdC / M. Barnay : delegazione à u presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

**Rapport n° 350 : Affaire CdC / M. Barnay : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 162**

**VOTE du rapport 163**

**Raportu n° 352 : Affare CdC / SARL ANTONIOTTI / SARL SOCOTRA : delegazione à u presidente di u Cunsigliu Esecutivu per fà causa in ghjustizia**

**Rapport n° 352 : Affaire CdC / SARL ANTONIOTTI / SARL SOCOTRA : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 163**

<b>VOTE du rapport</b>	<b>164</b>
------------------------	------------

<b>RISORSE UMANE/ RESSOURCES HUMAINES</b>
---

**Raportu n° 339 : Mudifica di u listinu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica - Criazioni e trasformazioni di posti**

**Rapport n° 339 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse - Création et transformation de postes dans les établissements d'enseignement**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>165</b>
--	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>166</b>
------------------------	------------

**Raportu n° 356 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettività di Corsica à a cumuna di LUCCIANA**

**Rapport n° 356 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la commune de LUCCIANA**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>166</b>
--	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>167</b>
------------------------	------------

**Raportu n° 373 : Ditarminazioni di i parcintuali par l'avanzamentu di gradu in senu à a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 373 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>167</b>
--	------------

<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>169</b>
----------------------------	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>171</b>
------------------------	------------

**Raportu n° 375 : Mudifica di u listinu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica pè l'avanzamenti è e prumuzione di u 2019**

**Rapport n° 375** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse en vue des avancements et des promotions de l'année 2019

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>172</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>173</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>174</b>

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 46.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer avec un peu de retard. Je vous en donnerai la cause. Merci de vous asseoir à vos places respectives.

Bien. Est-ce que le Président du Conseil exécutif est dans les parages ? Il faudrait lui demander, s'il le veut bien, de venir pour l'ouverture de la séance.

Nous allons donc ouvrir cette séance.

Chers collègues, avant de commencer la séance par les questions orales, permettez-moi deux mots d'explication quant à ce retard et quant aux conditions techniques de l'organisation de nos travaux aujourd'hui et demain. Comme vous le savez, la nouvelle collectivité doit adopter avant la fin de l'année un régime harmonisé des temps de travail pour l'ensemble des personnels. En juin, vous avez adopté le cadre de droit commun pour l'ensemble des administrations et convenu que certaines catégories dans les secrétariats généraux des organes exécutifs délibérant et consultatif feraient l'objet d'un rapport complémentaire, ce rapport devant intervenir au plus tard à la prochaine session.

À ce sujet, des discussions ont lieu, depuis plusieurs mois, entre l'équipe de direction du secrétariat général de l'Assemblée et la direction générale des services. Un relevé de conclusions a été transmis en début de semaine, sous forme de pré rapport, qui ne reprend aucunement le contenu des discussions et surtout n'apporte aucune solution concrète aux difficultés principales qui se posent. De ce fait, le secrétariat général de l'Assemblée se trouve aujourd'hui dans une contradiction qui consiste à appliquer strictement les obligations légales de temps de travail tout en assurant la couverture de la session qui, comme vous le savez,

déborde souvent de ces amplitudes. Aucun renfort n'étant évoqué dans le projet de rapport, le secrétariat général risque de ne pas être en mesure d'assurer la couverture de nos travaux au-delà de 20 heures.

Je comprends parfaitement cette position émanant d'agents placés sous mon autorité fonctionnelle et tenais à vous en informer, Mesdames et Messieurs de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Exécutif, mes chers collègues. Je propose d'ailleurs au Président du Conseil exécutif que nous puissions avoir un échange à ce sujet dans le courant de la journée.

Avant cette session, j'ai reçu ce matin longuement l'équipe de direction du secrétariat général de l'assemblée et nous en sommes là à cette heure. Vous comprenez bien que cette session risque d'être perturbée, avec un ordre du jour qui est quand même un ordre du jour important. Comme cela, chacun a en tête, je dirais, l'ensemble de la problématique et il faudra peut-être faire des choix et définir des priorités et sûrement aussi rencontrer les responsables du secrétariat général, de manière à lever ces difficultés au plus tôt. Monsieur le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du secrétariat général.

Je viens d'apprendre avant de rentrer dans l'hémicycle pour la session, et votre mécontentement, et la forme à travers laquelle vous avez choisi de l'exprimer. J'en prends acte. Je ne peux que vous réaffirmer ce qui est ma règle de principe et qui, bien sûr, vaut pour vous, et ce d'autant mieux que je connais les contraintes qui s'attachent aux fonctions que vous exercez et le caractère indispensable au bon fonctionnement de l'institution de votre engagement qui ne s'est jamais démenti. Ma porte vous est bien sûr ouverte, et nous allons parler tout de suite de tous ces problèmes. La seule chose que je regrette, et je ne peux que le dire publiquement aussi parce qu'il n'y a pas eu d'autre espace pour le faire avant, c'est que vous êtes placés sous l'autorité fonctionnelle du président de l'Assemblée de Corse et je comprends tout à fait que vous soyez ouverts auprès de lui des difficultés rencontrées, mais vous auriez pu aussi et vous auriez dû aussi, à mon avis, me saisir directement, dès lors que vous aviez constaté un désaccord, sur le fond duquel nous aurons à parler, mais dès lors que vous aviez constaté un désaccord avoué avec votre hiérarchie, notamment avec le directeur général des services. Vous auriez dû me saisir et de la difficulté et de votre mécontentement et

si vous l'aviez fait, vous savez que j'aurais créé les conditions pour que vous n'ayez pas besoin de le manifester dans les termes que vous avez choisis. Je voulais vous le dire. Je l'ai dit tout à l'heure à Monsieur le Secrétaire général dès que j'ai été informé par le Président de l'Assemblée de Corse de la difficulté. Je vous le redis publiquement. Au-delà de ces aspects de forme, ce qui compte, c'est le fond et le fond, c'est que vous puissiez travailler, vous comme l'ensemble des fonctionnaires de la Collectivité de Corse, dans de bonnes conditions.

### **Le Président TALAMONI**

Bien effectivement, ce qui compte, c'est le fond. Mais je dois dire donc puisque, bien entendu, il n'est pas d'usage que les fonctionnaires s'expriment en séance publique, qu'il est compréhensible qu'ils aient pensé que vous aviez eu, avec votre directeur général des services, des discussions à ce sujet. En effet, la difficulté malheureusement est ancienne et il y a déjà eu un mouvement lors de la précédente session, à travers un affichage d'un certain mécontentement de la part des agents qui se sont baptisés « bénévoles » au-delà d'une certaine heure. Effectivement, on peut considérer qu'à cet égard, le mot était bien choisi. C'est quand même un sujet qui traîne, qui n'est pas nouveau. Et je crois que la meilleure des choses est de le traiter par une discussion, aujourd'hui même et bien sûr dans les temps à venir, de manière à ce que l'année prochaine, tout soit parfaitement en place dans un esprit de bonne entente et de consensus.

### **Le Président SIMEONI**

Je ne vais pas engager un dialogue par personne interposée. Ce n'est pas le lieu et c'est bien la raison pour laquelle je regrette la forme qui est choisie. Ce que je voudrais vous dire, mais vous n'êtes pas forcément au fait de ces éléments puisque cela n'entre pas dans vos attributions, c'est qu'il y a un fonctionnement hiérarchique. Lorsqu'il y a un mécontentement, les personnels doivent s'adresser au chef du personnel, à mon avis avant de le faire savoir publiquement. Je regrette que cela n'ait pas été le cas. J'explique pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. Sur le fond, nous ne pouvons pas laisser croire non plus qu'il n'y a pas eu de dialogue jusqu'à aujourd'hui. Il y a eu beaucoup de réunions de travail. Elles n'ont pas débouché jusqu'à aujourd'hui sur des solutions satisfaisantes et je le regrette. Vous n'avez peut-être pas tous les éléments, là aussi parce que ce n'est pas à vous de rentrer là-dedans. Il y a des difficultés parce qu'il y a les aspirations légitimes, mais il y a un certain nombre de contraintes législatives et réglementaires. Il faut trouver les moyens. Il y a d'ailleurs des questions qui ne relèvent pas seulement du temps de travail, il y a les moyens à mettre à disposition du secrétariat général. Il y

a des questions qui sont lourdes, qui sont très importantes, et je l'entends. Quant à la manifestation du mois dernier, je vous avoue que je ne l'avais pas remarquée. Je vous prie de m'en excuser. Si je l'avais remarquée, je me serais rapproché de vous directement pour vous demander. Je mets tout cela sur le compte d'un malentendu. Au plan formel, encore une fois, ce qui compte, c'est le fond.

### **Le Président TALAMONI**

Je vous rassure, Monsieur le Président du Conseil exécutif, mais le Secrétaire général m'a tenu parfaitement informé également des éléments techniques sur lesquels il n'y a pas d'accord à ce stade avec la direction générale des services.

Si vous voulez, nous allons commencer par les questions orales, avec un retard considérable qui aura certainement des conséquences importantes sur la retransmission télévisuelle de ces questions et des réponses.

## **QUESTIONS ORALES**

### **Le Président TALAMONI**

La première question orale va être posée par Laura FURIOLI, au nom du groupe Corsica Libera et elle concernera le suivi des prix en grande distribution. Vous avez la parole.

\* **Question orale n° 2019/02/102** déposée par Mme Laura FURIOLI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant le suivi des prix en grande distribution**

### **Mme Laura FURIOLI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif, le 29 mars dernier, l'Assemblée de Corse et les représentants insulaires de la grande distribution signaient une charte garantissant les meilleurs prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité. La signature de cette charte, intervenant après les travaux de la conférence sociale, se voulait être la réponse apportée d'une part au mouvement des gilets jaunes, mais aussi et plus largement à la nécessité de répondre à l'accroissement de la précarité sur notre territoire.

En effet, nul n'ignore que notre territoire et sa population souffrent de nombreux problèmes de précarité dus au coût de la vie engendrant de facto de la précarité sur notre territoire, difficultés à se loger, se nourrir et trouver un emploi. Aujourd'hui, en Corse, près de 20 % des habitants vivent au sein d'un foyer dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, soit le taux de pauvreté le plus élevé de toutes les régions métropolitaines. Nous pouvons ainsi constater que les personnes les plus touchées sont les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans, mais aussi les personnes âgées.

Face à ce phénomène grandissant de précarité, l'une de nos réponses a donc été l'élaboration et la signature de cette charte, dont l'une des mesures emblématiques, prise après négociation avec la grande distribution, fut la baisse des prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité. Cette baisse des prix va ainsi permettre de soulager le budget des plus précaires. Dans la pratique et pour plus de visibilité et de transparence devait donc être apposé au produit concerné un autocollant jaune, signe pour le consommateur du respect des engagements pris par l'Assemblée de Corse et par la grande distribution. Or, par voie de presse, le 16 novembre dernier, les gilets jaunes mobilisés pour leur un an d'existence ont fait savoir que cette mesure n'avait pour l'heure toujours pas été mise en œuvre en pointant du doigt la responsabilité de l'Assemblée de Corse. Aussi, sans douter de l'engagement de l'Assemblée de Corse, mais afin de rassurer la population, pouvez-vous, Monsieur le Président, nous indiquer à ce jour les mesures d'ores et déjà mises en place, et/ou nous éclairer sur d'éventuels blocages et les solutions apportées. Enfin, nous détailler les mesures à venir afin de s'assurer de l'effectivité de cette charte ? Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il y a deux questions qui sont similaires, qui sont convergentes. Aussi, la parole est à Madame FAGNI.

\* **Question n° 2019/O2/109** déposée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » **concernant le point d'étape relatif à la conférence sociale**

### **Madame Muriel FAGNI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif, il y a un an, la fronde des gilets jaunes naissait sur le continent, à travers une mobilisation qui a perduré au fil des semaines et s'est déployée jusqu'à notre île. En Corse, ce mouvement a pris

naissance et s'était élevé contre l'explosion des prix du carburant, arrivés à un niveau jamais atteint, ce qui a creusé pour les ménages modestes encore plus de précarité. Plusieurs mouvements ont vu le jour autour de cet axe de mobilisation et leurs revendications se sont concentrées sur des problématiques plus spécifiques à notre île, comme par exemple la question des prix des biens de consommation, beaucoup plus élevés que sur le continent.

Vous avez immédiatement tenu à apporter une réponse politique forte à cette crise – et je vais oser un petit clin d'œil, bien avant tout le monde ; je pourrais dire que, peut-être, le Président de la République a pris modèle sur cette conférence, quoique... c'est possible donc en lançant la première conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse, avec bien sûr les présidents de l'Assemblée de Corse et du CESEC. Pour ma part, j'étais présente ce 14 janvier à Bastia et ce moment d'échange citoyen restera un temps fort de ma vie d'élue.

Cette conférence sociale a donné lieu à d'importants travaux, associant les collectifs citoyens de lutte contre la précarité et les acteurs économiques concernés. Elle a abouti à la rédaction d'une résolution solennelle votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Cette résolution a permis de présenter un diagnostic partagé et des propositions communes pour lutter contre la précarité et notamment la création, avec l'engagement des grandes enseignes corses de la distribution, et là je rejoins ma collègue Laura FURIOLI, d'un panier de 233 produits de première nécessité à bas prix garanti a bien été actée. Cela montre une fois de plus que les spécificités sociétales d'une Corse qui a travaillé main dans la main avec ses responsables politiques dans un format innovant ont permis de déboucher sur des actions concrètes.

Je rejoins là aussi le souci de ma collègue Laura FURIOLI. C'est vrai que, ces derniers jours, les représentants des gilets jaunes se sont mobilisés à l'occasion du premier anniversaire de leur mouvement. Effectivement, par voie de presse, ils ont fait part de leur inquiétude quant à la forte précarité qui demeure en Corse et partout ailleurs. Bien évidemment, ces inquiétudes, nous les partageons en tant qu'élus de la Corse et c'est pourquoi il nous semble important de faire publiquement un premier bilan en la matière. Ainsi, Monsieur le Président, pourriez-vous faire état des démarches entreprises en lien avec les travaux de la Conférence sociale et l'adoption de cette résolution ?

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

La réponse du Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Compte tenu des problématiques soulevées par les deux questions, je vous ferai une seule réponse.

Mesdames les conseillères territoriales, Mesdames, Messieurs,

Très rapidement un focus sur l'historique et l'essentiel de la réponse consacrée bien sûr aux éléments portés à la connaissance de notre Assemblée et, au-delà, des Corses qui nous écoutent, et particulièrement de celles et ceux qui se sont mobilisés à l'occasion de ces événements et qui ont participé avec nous aux ateliers issus de la conférence sociale.

D'abord rappeler que, à la différence de ce que l'on a pu voir ailleurs, la classe politique corse dans son ensemble, et notamment les groupes qui sont représentés dans cette Assemblée, notre institution, ce sont emparés immédiatement de cette problématique. Les portes ont été ouvertes, au sens propre et au sens figuré et nous avons décidé ensemble d'apporter une réponse politique à la hauteur des problèmes posés et de leur gravité.

Cela s'est traduit notamment par la proposition de conférences sociales initiée par le Conseil exécutif, partagée avec le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du CESEC et ensuite, validée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse avec une résolution solennelle que vous avez rappelée.

Nous avons donc institué deux groupes de travail, un sur la question des prix des carburants, l'autre sur la question du prix des produits de consommation courante.

Sur la question du carburant, il y a eu une analyse technique sur la formation des prix et vous savez que nous aurons bientôt une visite en Corse de l'autorité de la Concurrence et également, en tout cas c'est annoncé, la communication du rapport qui a dû être fait sur ce point.

Sur la question des prix des produits de la vie courante, nous avons effectivement acté la constitution d'un panier de 233 produits de première

nécessité et de qualité. J'insiste parce qu'il y a des paniers, notamment dans certaines îles d'Outre-Mer, où la qualité fait quelquefois défaut. Mais en tout cas c'est pointé par les consommateurs. Donc, 233 produits de première nécessité de qualité, prix garantis sur lesquels les principaux distributeurs des grandes enseignes se sont engagés à opérer une diminution du coût par rapport à la valeur seuil où se situent au moins 25% des prix les plus bas, hors Ile-de-France.

Donc, modalités de calcul assez complexes, mais également pour respecter les impératifs du droit de la concurrence, qui interdit de s'entendre sur un prix fixe.

Le 22 février 2019, résolution solennelle, et donc le 29 mars 2019, nous avons signé ici, en présence notamment des collectifs citoyens et des gilets jaunes, une Charte avec 21 magasins des quatre principales enseignes de grande distribution présentes en Corse, à savoir : Auchan, Leclerc, Casino et Carrefour.

Avec quand même une réserve, ça fait partie des questions qui nous ont été posées, y compris par voie de presse : certains Leclerc n'appliqueraient peut être pas la Charte. C'est vrai, mais Leclerc, vous le savez, ce sont des franchises, et donc, l'enseigne ne peut pas s'engager pour chacun des magasins. Il y a un certain nombre de magasins Leclerc qui ont signé la charte, il y en a d'autres qui ne l'ont pas fait et ceux qui ne l'ont pas fait ne l'appliquent pas. Donc, notre travail est bien sûr de les convaincre puisque le principe de la Charte c'est l'adhésion volontaire.  
(1)

Qu'avons-nous fait ensuite de cette charte ? C'est la question forte qui nous a été posée.

Nous avons, comme convenu, créé et transmis aux enseignes le logo rappelant le dispositif et qui doit être présent dans les magasins et apposé sur les produits du panier. Donc conformément à ce qui avait été décidé avec les groupes de travail, il s'agit d'un gilet jaune sur lequel apparaissent la tête de Maure et le slogan « a bon pattu » (à bon marché).

Par ailleurs, au plan technique, Corsica Statistica, service d'observation et d'analyses socio-économiques de l'ADEC s'est vu attribuer la mission de la mise en oeuvre et du suivi des prix et a sollicité l'opérateur indépendant Nielsen, qui intervient au plan national auprès de toutes les grandes enseignes, afin de récolter les données et d'effectuer les relevés de prix, un travail technique extrêmement complexe.

La méthode a été la suivante :

1/ relevés de prix sur le continent (hors Ile-de-France) ; communication mensuelle aux distributeurs ;

2/ relevés mensuels pour contrôler si les baisses sont bien appliquées dans les 21 magasins signataires de la Charte.

Dans cette phase de mise en place et de test, seuls les prix des produits secs seront relevés pour 2019. La Charte prévoyait en effet, **que « les produits frais à inclure dans le panier doivent tenir compte de la politique de prix des producteurs corses. Pour ces produits, la mise en oeuvre se fera par étape et la méthode pourra être adaptée ».**

Cela concerne principalement les fruits et légumes en concertation avec les agriculteurs et notre volonté de créer des circuits courts.

Cette méthodologie nous a conduit, jusqu'au 23 septembre dernier, date à laquelle nous avons réceptionné l'ensemble des relevés de prix corse et les quartiles de prix hors Ile-de-France et avons donc procédé au traitement de ces données pour dresser un état des lieux.

Deux autres relevés ont été effectués depuis, en octobre et en novembre.

Résultat : plus de 3 600 prix par mois ont été relevés dans les 21 magasins des 4 enseignes signataires de la Charte.

Il apparait, et c'est le résultat de notre politique et de notre Charte, que le nombre de produits qui ont une valeur inférieure ou égale au premier quartile, c'est-à-dire, au moins de 25 % des prix les plus bas, a augmenté sur les trois mois concernés. Sa part est passée de 55 % en septembre, à 69 % en novembre. Donc, 69% des produits concernés sont désormais les 25% les moins chers de la moyenne française.

L'analyse du prix global du chariot de produits par magasin met en évidence une bonne tenue des enseignes insulaires par rapport aux prix pratiqués sur le continent puisque 15 des 21 établissements se classent parmi les 25 % les moins chers de France (hors Ile-de-France).

Depuis le mois de septembre, l'observation par enseigne fait état de situations parfois très contrastées. Cependant, et progressivement, les chiffres

montrent une volonté de respecter les engagements pris par les établissements. Une volonté qu'il convient de renforcer et bien sûr, de contrôler.

La part des prix apparaissant parmi les moins chers de l'ensemble français de référence augmente peu à peu. Pour deux des enseignes, elle est désormais proche de 90 %.

Le type de structure a également un impact sur le prix. Si l'on considère uniquement les hypermarchés, la part des produits dont la valeur est inférieure ou égale au premier quartile de prix est de 74 %, tandis qu'elle est de 36 % seulement dans les supermarchés.

En conclusion, et en synthèse, il apparaît qu'entre octobre et novembre 2019, les prix des produits de grande consommation vendus en grande distribution sont globalement en baisse de -0,2 % en Corse.

La démarche se met donc en place par étape. Le suivi dans le temps de la pertinence du dispositif permettra d'ajuster et d'adapter son fonctionnement, et bien sûr de faire les efforts nécessaires. L'objectif étant de mobiliser plus de magasins pour les faire adhérer à la Charte et de travailler sur le frais en lien avec les producteurs locaux et notamment les agriculteurs.

Nous devons enfin améliorer la communication sur le dispositif et l'utilisation du logo.

Nous vous présenterons tous les chiffres précis, avec une analyse par famille de produits, lors de la prochaine conférence sociale qui pourrait se tenir, un an après, jour pour jour, en janvier 2020.

Elle sera l'occasion de présenter, de discuter, de faire des propositions et également, probablement, d'aborder d'autres thèmes. Je pense pour ma part que nous pourrions, mais ce sera une discussion que je verserai aux débats, nous consacrer aux travaux sur la question du logement qui est aussi une question essentielle.

(1) Suite à cette réponse, les magasins Leclerc ont fait valoir, d'une part le fait qu'ils n'ont pas encore intégré le dispositif de relevé des prix qui permet le contrôle de mise en oeuvre de la charte et que d'autre part, malgré cela, ils ont mis en place le panier à prix garanties dans la très grande majorité de leurs magasins.

## **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Il y avait une question de Santa DUVAL qui a été retirée. Il y a donc une question de François ORLANDI, qui concerne la guerre des ondes. C'est un peu inquiétant comme intitulé. Vous avez la parole, cher collègue.

\* **Question n° 2019/O2/106** déposée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant la « guerre des ondes »**

## **M. François ORLANDI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues, je voulais féliciter déjà l'auteur de ce titre qui s'est permis d'inventer une guerre des ondes. Mon intervention sera beaucoup moins belliqueuse. Néanmoins, elle concerne quelque part notre quotidien.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, les fréquences radio émises depuis l'Italie sont historiquement hautes et entraînent des brouillages partout en Corse, permettez-moi de rajouter, autant qu'un déficit d'équipement en réémetteurs sur l'ensemble de l'île. Ce n'est donc pas une guerre internationale, mais peut-être un combat tout à fait local. Cette situation est dénoncée depuis des décennies. Le non-respect des dispositions réglementaires nationales et internationales par les émetteurs italiens continue de porter un préjudice certain aux opérateurs publics et privés, mais aussi et surtout prive les auditeurs de l'accès à de nombreuses stations radio, et par là même d'intéressantes émissions sur ces stations. L'absence d'une couverture suffisante en relais contribue également à la mauvaise qualité, voire à l'absence totale de réception dans la plupart des microrégions, ce qui une fois de plus constitue un préjudice pour les habitants, notamment du rural.

À titre d'illustration, en moyenne, les fréquences émises depuis l'Italie sont de quarante kilowatts, celle de la France sont d'environ trois kilowatts. Il y a des normes internationales qui ne sont absolument pas respectées et que l'on subissait d'ailleurs en matière de relais de télévision. Cette problématique rejoint celle subie par les usagers soumis à une double peine. S'ils utilisent le réseau routier, on peut s'en rendre compte en effet, ils subiront un réseau téléphonique

souvent défaillant et une réception des transmissions des radios locales par endroits nulle. Cela implique une distorsion de concurrence entre les radios françaises et italiennes lorsqu'il s'agit du brouillage par les Italiens, mais plus grave encore, une distorsion au détriment de nos radios insulaires, qui font un travail conséquent au service de la culture et de l'information en Corse. Si l'avènement du mode de transmission numérique a clairement réduit par endroits la portée de ce phénomène, cela ne rend pas acceptable la situation actuelle.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, notre devoir est de veiller à ce que chaque citoyen bénéficie, partout sur le territoire, de l'accès à tous les moyens de communication. Quelles actions pouvez-vous mettre en œuvre pour contribuer à régler ce problème ? Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Si guerre des ondes il y a, je pense que nous ne sommes pas en passe de la gagner, notamment dans une région que nous connaissons bien l'un et l'autre, où l'Italie a pris une certaine avance. Le Président du Conseil exécutif répond.

### **Le Président SIMEONI**

Je n'ose pas imaginer qu'un M a sauté dans le titre : « la guerre des mondes » entre l'ancien et le nouveau avec une question posée par La République en Marche. Un titre orwellien...

La question du brouillage : ce problème est ancien. Il est précisément lié au fait que les fréquences attribuées pour la télévision et la radio sont utilisées en commun et par la France et par des pays proches, dans l'exemple que vous citez, par l'Italie. Et malgré la coopération internationale, des brouillages persistent.

Rappel réglementaire : je ne suis pas un spécialiste, vous vous en doutez, mais j'ai sollicité les services. Je les remercie pour leur réactivité. La base juridique est constituée de deux accords conclus sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications. Ce sont des accords qui sont indépendants des traités relatifs à l'Union européenne. Chaque accord contient un plan de fréquences prévoyant les droits d'utilisation, mais, lorsqu'un pays veut mettre en service un émetteur ne correspondant pas à un droit inscrit au plan, il doit d'abord rechercher l'accord des pays frontaliers, sans qu'il y ait obligation. Dès lors qu'il

n'y a pas d'obligation, chacun fait un peu comme il veut et chacun utilise les ondes. Nous avons donc ces conflits qui bien sûr sont perturbants, notamment pour les auditeurs. Je rappelle que, dès 2010, le comité technique radiophonique de Marseille, antenne locale du conseil supérieur de l'audiovisuel, avait fait de cette question de l'harmonisation un cheval de bataille, au regard des doléances des radios insulaires, mais que ses efforts étaient restés vains.

Au-delà de cette situation réglementaire qui apparaît bloquée, des évolutions technologiques permettent de voir se dessiner des solutions. Quelques mots rapidement : la diffusion de la radio se fait par les airs sous forme d'ondes hertziennes, je passe. Le DAB+, *digital audio broadcasting*, est une technologie équivalente pour la radio à ce qu'a été la TNT pour la télévision. Elle s'appuie sur le réseau de diffusion hertzien terrestre, comme la TNT. Le passage en numérique des diffusions radio permettrait de résoudre une très grande partie des difficultés que nous rencontrons. Or, à partir de la fin 2019, l'ensemble des récepteurs de radio vendus en France, sauf les autoradios, intégreront le DAB+. À partir de la mi-2020, tous les autoradios des voitures neuves vendues en France intégreront le DAB+. Enfin, le déploiement du DAB+ en Corse est prévu à partir de 2020. Le CSA prévoit le lancement d'un appel à candidatures.

Pour les solutions à mettre en œuvre, il y a trois initiatives possibles.

1. Poursuivre nos demandes auprès de l'ANFR pour obtenir un accord avec l'Italie pour limiter la puissance des émetteurs ou procéder à un changement de fréquence. Nous pourrions prendre contact avec l'ensemble des stations de radio qui subissent des brouillages et introduire une action concertée.

2. En matière de télécommunication, le département négociation des accords aux frontières de l'ANFR se tient à notre disposition pour diligenter cette démarche. Il est compétent de par la loi. Par ailleurs, il faudra solliciter une étude de couverture TNT, afin de mesurer l'effet éventuel d'un brouillage sur les bandes de fréquence.

3. Enfin notre collectivité se doit de se mobiliser en faveur du déploiement généralisé du DAB+ en Corse. Ainsi sera mis en place un groupe de travail spécifique sur le sujet, associant les services de l'État, afin d'interroger les opérateurs de radiodiffusion sur leur positionnement vis-à-vis de ces technologies, ceci pour préparer au mieux l'appel à candidatures de 2020 et concerter avec le CSA une feuille de route aussi précise et raccourcie que possible pour l'installation du DAB+ en Corse.

## Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Mattea CASALTA va présenter une question concernant le développement économique et la labellisation de la filière « CORAIL ».

Vous avez la parole.

\* **Question n° 2019/O2/107** déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **concernant le développement économique et labellisation de la filière « CORAIL »**

## Mme Mattea CASALTA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de développement économique de la Corse, nous abordons souvent les problématiques liées au développement économique de notre île. Je souhaiterais aujourd'hui que l'on s'intéresse plus particulièrement au corail de Corse et à sa mise en valeur en tant que levier de développement économique pour notre île. En effet, bien que la pêche soit strictement encadrée depuis 1980 et interdite aux chalutiers, la ressource est de plus en plus menacée. La surexploitation par la joaillerie, notamment, en est une des causes. De plus, le corail venant d'Asie, de qualité inférieure et moins cher, est également un concurrent direct pour le produit méditerranéen, mettant ainsi en péril le volet économique de la filière.

À partir de ces considérations et constats, il serait peut-être judicieux que le corail de Corse soit labellisé. En effet, pour répondre à ces problématiques, nos voisins sardes ont mis en place un label spécifique avertissant le consommateur sur l'origine du produit acquis. Ce dernier permet de caractériser et de distinguer le travail effectué localement, en protégeant ainsi la ressource face aux innombrables tentatives d'imitation et permet également de prévenir le consommateur quant à la qualité du produit acheté. Dans les faits, à Alghero, le corail est commercialisé dans des points de vente spécialisés, garanti et certifié par un label. Ce label certifie donc la compétence et garantit l'achat d'un produit de qualité par rapport à d'autres produits non naturels et artificiellement colorés importés d'Asie qui, à des prix plus bas on l'a compris, sont mis sur le marché pour tromper l'acheteur. La création de ce label renforce ainsi la structuration

d'une filière économique importante, promouvant un artisanat local de qualité. La Sardaigne a su tirer un certain profit de la création et la mise en place de ce label alliant développement économique, tourisme, promotion et valorisation de son identité.

Serait-il donc possible, Monsieur le Président de l'ADEC, de créer un tel label pour le corail corse ? Si oui, quelles en seraient les modalités de mise en application au service des différentes filières concernées ? Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. C'est donc Jean-Christophe ANGELINI qui répond.  
Vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, chers amis, Madame la Conseillère, je tiens particulièrement à vous remercier pour cette question, qui est ancrée au cœur de la stratégie que nous impulsions depuis l'adoption en 2016 du SRDE2I. Cette stratégie, mise en œuvre dès ce moment-là, consiste naturellement à valoriser économiquement notre patrimoine, nos savoir-faire, nos ressources, tout en veillant dans le même mouvement, et scrupuleusement, à les protéger et à les défendre contre tout type de prédation. Rien ne serait pire en effet que de soutenir une dynamique d'abus et d'usure à l'endroit de notre patrimoine environnemental pour de simples raisons économiques ou marchandes. Je tiens d'ailleurs à souligner ici que la démarche que vous évoquez, et que vous suggérez pour le corail de Corse, consiste non pas à épuiser une ressource précieuse pour notre île, mais à éviter que des pêcheurs ou des artisans d'art ne perdent leur savoir-faire, car concurrencés par des productions souvent asiatiques et de bien piètre qualité d'ailleurs.

Dire également que cette méthode recoupe celle que nous avons valorisée par ailleurs avec les couteliers de Corse qui subissaient depuis des années l'attaque frontale et débridée d'une concurrence non maîtrisée de fabricants de couteaux prétendument corses, élaborés dans d'autres États d'Europe voire du monde, et qui se revendiquaient d'une production insulaire au simple fait qu'il mettait une tête de Maure sur le manche de ces mêmes couteaux. Par une stratégie d'élaboration de marques, de chartes et de systèmes de labels, nous avons réussi,

me semble-t-il, à initier la protection et la valorisation d'une production ancestrale de notre territoire qui est par ailleurs la marque de notre identité. J'ajoute que c'est ce que nous faisons également avec les producteurs et les professionnels des plantes aromatiques et médicinales, en collaboration avec le Conservatoire botanique de Corse et l'Office de l'environnement. Tout ceci donnera lieu, en plus de la création du cluster qui est désormais actée, à la création d'une zone d'activité dédiée sur la commune de Figari.

Concernant le corail, comme vous le souligniez, il s'agit bien là d'une ressource particulièrement protégée, et nous devons être très prudents, afin de ne pas éveiller des appétits que la réglementation stricte, qui est en vigueur en gros depuis les années 80, a réussi à limiter, sans pour autant les éteindre totalement. Concevoir le label que vous préconisez suppose trois niveaux d'action.

Le premier c'est que nous partions d'abord du constat de la spécificité de notre corail, ce qui implique que nous caractérisions ses particularités d'un point de vue scientifique. C'est une démarche qui suppose bien sûr l'implication notamment de notre université.

Deuxième démarche : que nous puissions mettre autour d'une table ceux qui collectent et ceux qui transforment, afin que tous les acteurs, et pas simplement l'une des branches, de la même chaîne de valeurs et de décisions partagent les constat et enjeux en vue d'élaborer un mécanisme de labellisation et de soutien que notre conseiller et ami Tony POLI a par ailleurs appelé de ses vœux concernant, dans des méthodes et objectifs analogues, la question de la lauze, qui a déjà donné lieu à une réunion comme nous nous y étions engagés et qui donnera lieu à la rentrée à une réunion plus large qui associera, cette fois-ci, non pas simplement les techniciens ou les services, mais les élus de l'ensemble des groupes de manière générale.

Troisièmement, nous pourrions envisager une forme de contrepartie, et je vais être précis, qui nous permettrait d'allier les politiques de soutien à la filière et de protection, avec par exemple pour chaque euro investi dans la dynamisation de la filière, un euro investi pour la protection de la ressource. Nous n'inventons rien. C'est mis en œuvre par ailleurs. Nous pourrions le cas échéant y réfléchir.

Je vous propose donc très concrètement que nous organisions dans des délais assez proches, pourquoi pas en tout début d'année, une première réunion avec l'ensemble des officiers agences concernés de notre collectivité ainsi, comme je vous l'ai dit, qu'avec l'université. Je vous rejoins naturellement et très précisément dans la volonté exprimée d'imaginer un label Corail de Corse ou de

Méditerranée, étant entendu là aussi que notre objectif reste strictement le même : valoriser une production locale dans le droit fil de notre volonté de soutenir la filière de l'artisanat d'art avec tous nos partenaires, notamment la Chambre des métiers, et par extension l'université, mais aussi bien sûr valoriser et protéger une ressource qui aujourd'hui peut faire l'objet de beaucoup d'appétits et de beaucoup de volontés de prédation. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Valérie BOZZI et elle est relative à la problématique des déchets. Vous avez la parole, chère collègue.

\* **Question n° 2019/O2/108** déposée par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » **concernant la problématique des déchets**

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, les centres d'enfouissement des déchets de Corse sont hors capacité. Pour toutes les intercommunalités, cela suppose la mise en balles des déchets et leur stockage de façon temporaire sur des terrains déclarés en centre de stockage provisoire. Les intercommunalités adhérentes au SYVADEC doivent conditionner leurs déchets en balles depuis une quinzaine de jours. Pour les autres, cela a commencé fin août de cette année.

À titre d'exemple, pour l'intercommunalité que je préside, la communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo, cela représente environ 95 tonnes de déchets par semaine à conditionner et à stocker, et ce malgré une augmentation significative du tri sélectif cette année. Depuis la fermeture du centre de stockage de Viggianello, nous devons assumer le surcoût lié à cette mise en balles et au stockage des déchets, pour le bien-être de nos résidents, mais également pour ne pas impacter l'image de la Corse durant la saison estivale. La collectivité de Corse ne peut nier cette réalité alors qu'elle a la compétence de planification et représente, d'une manière générale, les intérêts de la Corse.

Ce surcoût n'était pas prévu dans nos budgets et les grève de façon considérable en nous obligeant à reconsidérer les investissements dont nos territoires ont pourtant cruellement besoin. Si vous êtes soucieux de ne pas voir les déchets dans les rues, vous devez apporter une aide aux communautés de communes qui ne peuvent assumer seules ce surcoût pour 2019 et certainement 2020.

Monsieur le Président, j'aurai trois questions, dont une à court terme : comment allez-vous aider les intercommunalités à financer ces charges de fonctionnement supplémentaires ? Pouvez-vous prévoir une aide exceptionnelle ou quelles mesures prévoyez-vous et à quelle échéance ?

Mes deux autres questions seront sur du plus long terme. La presse s'est récemment fait l'écho de tractations entre Monsieur le Député COLOMBANI et Monsieur Alexandre LANFRANCHI, porteur d'un projet d'écopôle sur la commune de Viggianello, en vue du rachat de cet écopôle par la collectivité de Corse. Vous en aviez également fait état lors d'une précédente session. Pouvez-vous nous dire ici quelles sont les intentions de l'Exécutif sur ce projet ?

Enfin, pouvez-vous nous donner votre position concernant le projet de centre de tri et de valorisation porté par la CAPA ? Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La réponse par François SARGENTINI.

### **M. François SARGENTINI**

Merci, Président.

Madame la Conseillère, votre question soulève les problèmes rencontrés en cette période de crise par l'ensemble des communautés de communes. Elle demande une réponse appropriée, mais je profiterai de votre interpellation pour apporter quelques clarifications aux fausses affirmations faites ces derniers jours.

D'abord pour dire au porte-parole de Core in Fronte, qui a enfoncé une porte ouverte au centre de Vighjaneddu, que nous ne sommes pas aux responsabilités depuis six ans, mais seulement dirais-je depuis trois ans, 11 mois et 15 jours, que nous avons trouvé une Corse en déshérence au bord du gouffre et, sans jeu de mots, que notre volonté de réussir, notamment sur la question des

déchets, nous a amenés à présenter un plan de gestion conforme à ce qui se dessine au niveau mondial et qui prend en compte, contrairement à son mouvement qui détermine ses positions en fonction d'opportunités politiciennes, les intérêts de tous les Corses.

Ensuite, pour dire à Monsieur BARTOLI, qui oublie qu'il a été membre de l'Exécutif et qu'il porte une très lourde responsabilité sur la situation, que malgré ses affirmations, il n'est pas de la responsabilité de l'Exécutif de trouver les sites des centres de stockage, mais de celle de l'organisme qui a la compétence de traitement. Pour autant, l'Exécutif ne peut s'en désintéresser et, comme nous le faisons maintenant depuis deux ans, nous acceptons d'aller au-delà de nos compétences. Nous travaillons avec le SYVADEC et les services de l'État à une solution commune, c'est-à-dire à trouver ensemble des sites potentiels.

Enfin à Monsieur MARCANGELI, vous qui affirmez que la CDC refuse de faire émerger de nouvelles solutions, je vous pose la question : lesquelles ? Parce que si mes souvenirs sont exacts et ils le sont, votre projet de la CAPA se fait bien par convention avec l'Office de l'environnement et lors de nos nombreuses rencontres, accordez que vous avez bien proposé la création d'un centre de tri-valorisation, de deux centres de compostage et d'un centre de stockage. Je suppose que votre proposition tient toujours parce qu'elle n'a jamais été démentie. Ou alors, vous l'avez peut-être oubliée. Je pense que Monsieur FILONI, dans ce cas-là, peut confirmer mes propos. Vous exprimez dans cette période difficile la solidarité de la CAPA envers les EPCI voisins. C'est tout à votre honneur, quand bien même cette solidarité serait légèrement teintée d'intérêt politique, cela s'entend.

Madame la Conseillère : concernant votre question, je dois vous dire que votre communauté de communes est l'un des EPCI qui est venu le plus tardivement à la collecte sélective. Je dois souligner, face à ce problème, la réactivité de l'office de l'environnement pour vous apporter tout le soutien nécessaire afin de résorber ce retard en signant, le 24 octobre 2018, une convention d'aide financière relative à la mise en place de la collecte sélective pour un montant de 531 492,94 euros et le 8 mars 2019, une convention d'aide financière sur l'acquisition de dix véhicules de collecte des déchets pour un montant de 387 411,60 euros. Cet engagement budgétaire conséquent vous permettra, je l'espère, de rejoindre les EPCI bons élèves qui atteignent déjà un niveau de tri respectable et pourquoi pas, pour vous demain, d'être leader.

Madame la Conseillère, concernant une aide potentielle pour faire face aux surcoûts liés à la mise en balles, il ne nous est pas possible d'intervenir car cela incombe à la compétence en charge du traitement des déchets.

Quant aux intentions de l'Exécutif concernant les centres de stockage – je pense que vous faites allusion au centre de Vighjaneddu, d'ailleurs, vous le citez - ou pour toute autre structure, elles sont connues. Elles sont basées sur une maîtrise publique et sur les éléments essentiels du projet, nous devons rester dans ce cadre, mais cela n'écarte en rien une possible coopération avec des privés.

Sur le projet des centres de tri-valorisation de la CAPA, je vous ai déjà répondu en partie en amont de ma réponse, mais je tiens à préciser que j'ai personnellement participé à plusieurs COPIL de suivi, que nous rentrons dans la phase de faisabilité, qu'il faudra bien sûr s'entendre sur le paramétrage de la structure et l'inclure pleinement dans le plan voté par notre Assemblée.

Madame la Conseillère, des décisions qui dépendent uniquement du régalien, donc de l'État, ont précipité notre pays dans la crise. Pour notre part, nous préférons le dialogue avec les élus des communes et des différents territoires pour trouver des solutions. Maintenant, chaque citoyen, chaque responsable politique et chaque responsable de l'État est face à ses propres responsabilités. Que chacun assume les siennes sans arrière-pensée. Nous assumerons les nôtres. Il n'existe pas de solution miracle. Unissons nos efforts et faisons en sorte que cette crise soit la dernière parce que maintenant c'est possible. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Après cette réponse tonique de François SARGENTINI, la parole est à Vannina ANGELINI-BURESI pour évoquer la politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants. Vous avez la parole.

\* **Question n° 2019/O2/103** déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant la politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants**

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A ringrazià vi, Presidente. Cari cunsiglieri, 0 Sgiò Presidente ; a settimana passata, era a settimane Auropéa di l'impiegu di e persone chì so sfarente, chì so endicapatte.

En tant que membre de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), il me paraît nécessaire que notre collectivité ait une politique ambitieuse sur cette problématique. Dans ce domaine, nous sommes tous concernés, concernés à plus d'un titre. D'une part, parce que la question du handicap nous touche ou est susceptible de toucher chacun d'entre nous, d'autre part parce que la prise en compte sur notre île, et ailleurs, des multiples formes de handicap ne me paraît pas satisfaisante. Une meilleure inclusion dans notre société des personnes qui sont porteuses de handicap et améliorer le quotidien des proches aidants qui supportent parfois une lourde tâche faute de structures adaptées, c'est ce que l'on entend sans arrêt. Sur ces points, il me paraît primordial de développer trois volets de la prise en charge. Il me semble pertinent d'ailleurs de soulever ces trois questions pour une meilleure prise en compte des personnes et de leurs proches.

Le premier point est, bien évidemment, le développement de structures adaptées dans la prise en compte du handicap. Cela facilite un accompagnement, tant pour les personnes porteuses de handicap que pour leurs familles. Il est aussi démontré qu'un accompagnement adapté améliore bien évidemment la progression et le mieux-vivre de la personne handicapée.

Le second volet a trait à l'inclusion scolaire et professionnelle. Ce point est primordial. Toute personne porteuse d'un handicap doit avoir la possibilité d'être accueillie dans un établissement scolaire ou professionnel qui puisse prendre en charge son handicap. L'accompagnement en milieu scolaire doit être soutenu. Il permet aux enfants de pouvoir s'émanciper et de vivre avec d'autres enfants non porteurs de handicap. Ainsi, par ce biais, nous assurons une inclusion des enfants et une éducation sur le regard à porter au handicap. C'est en éduquant nos jeunes que ce regard pourra changer et devenir inclusif. Il en est d'ailleurs de même en matière d'insertion professionnelle où, il est vrai, des lois existent, mais où il reste encore beaucoup à faire pour une véritable inclusion de ces personnes. L'inclusion par l'emploi permet à chacun de trouver sa place dans la société que l'on soit valide, handicapé ou polyhandicapé.

Le troisième point a trait aux proches aidants. Tout comme certaines maladies lourdes, le handicap peut être vécu comme une charge. Il est important d'aider les familles et d'accompagner l'accompagnant. Cela passe par des structures adaptées, mais aussi par de la formation et de l'écoute.

Enfin, je terminerai par un point essentiel dont on parle souvent, c'est le sport. Il est démontré que le sport peut être un moyen d'émancipation des personnes porteuses de handicap. Dans ce domaine, nous devons redoubler d'efforts pour que tous puissent pratiquer le sport de leur choix, en adaptant les parcours.

Dunque, Mma a Cunsegliaera esecutiva, vularià sappè ciò che no vulemu fa d'ameliara e cundizione di quelle chi so sfarenti, d'ameliara dino e cundizione di ch'elli chi l'aiutanu, quallesse sò e nostri cumpitenzi, chi, a Cullettività dà vule miliora, dunque, in'hè a vita undigua di qu'elli chì so sfarenti e di ch'elli chi l'accumpagnanu. A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi, a parolla hè a Lauda GUIDICELLI

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

A ringrazià vi, cara cunsigniera, a ringrazià vi par a vostra questione.

Votre question va me permettre de revenir sur une compétence majeure de la collectivité de Corse, à savoir la politique en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail mené par ma collègue Bianca FAZI et sa direction générale adjointe. La collectivité de Corse mène une politique ambitieuse en matière de handicap, avec le soutien de l'ensemble des partenaires publics, associatifs et privés qui y sont associés et travaillent de concert afin d'offrir une prise en charge large et plurielle.

Vous avez raison, les aidants disposent d'un rôle central dans le parcours de leur proche en situation de handicap et, bien souvent, ils sont la clé de voûte de ce parcours. Bien que leur investissement soit naturel, les aidants se retrouvent souvent confrontés à des difficultés réelles, notamment à des situations d'épuisement voire d'isolement. Le rôle et la volonté de la collectivité sont de proposer un accompagnement global aux personnes dépendantes en intégrant

évidemment les besoins des aidants. Des actions sont ainsi menées à plusieurs niveaux.

En premier lieu, il est important de rappeler que le besoin de répit des aidants est pris en compte dans les plans d'aide personnalisée financés dans le cadre de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation personnalisée d'autonomie. Cela se matérialise par le financement d'une auxiliaire de vie lorsque l'aidant a besoin de s'absenter ou encore le financement d'un hébergement temporaire pour la personne aidée.

En deuxième lieu, la collectivité de Corse dispose d'une compétence importante en matière de pilotage de l'offre médico-sociale. C'est notamment dans ce cadre que l'Assemblée de Corse a adopté en mai dernier le projet de création de 36 nouvelles places d'accueil de jour pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap, mais aussi la participation au financement de la création de trois plateformes de répit en Corse d'ici la fin d'année 2020. La collectivité mobilisera ainsi 354 000 euros supplémentaires par an, afin d'assurer le fonctionnement de ces nouvelles structures.

Enfin, bien consciente des enjeux en matière d'accompagnement des aidants et dans la logique d'amélioration continue de ses politiques, la collectivité de Corse lancera une enquête auprès de ces personnes au premier trimestre 2020, afin de mieux connaître leur profil, leurs besoins et leurs attentes.

S'agissant de l'épanouissement des personnes en situation de handicap, la collectivité de Corse favorise des actions et le développement d'une expertise en matière de sport handicap via le CSJC, présidé par votre collègue Petr'Antone TOMASI et dont vous êtes administrateur. Celui-ci a inscrit dans son projet d'établissement un certain nombre d'actions allant de la découverte d'activités à la formation d'intervenants en passant par l'animation du réseau des partenaires. Samedi prochain, vous êtes invités à participer aux Scontri di u Sportu à Corte. Nous présenterons la synthèse des rencontres dans les territoires qui intègrent des propositions faites par les clubs sportifs pour développer des projets au bénéfice des personnes en situation de handicap. Je vous rappelle également que nous présenterons demain les ambassadeurs sportifs, parmi lesquels deux ambassadeurs sont en situation de handicap. Au titre de l'équipement des EPLE, nous faisons l'acquisition de tous matériels et mobiliers spécifiques demandés au bénéfice des élèves et agents dont la collectivité a la charge. Un fonds spécifique est d'ailleurs géré par la RH de notre collectivité et finance ou rembourse tout ou partie des équipements.

De plus, l'Assemblée de Corse a approuvé, le 25 février 2016, l'agenda d'accessibilité programmée de ses bâtiments recevant du public. Il concernait les établissements scolaires, le musée de la Corse et le centre d'art polyphonique de Sartè. Le montant des investissements programmés était de 8 535 179 euros. Cet agenda a été approuvé par arrêté préfectoral en juin 2016 pour une durée de neuf ans.

Enfin, il faut rappeler le travail d'accompagnement effectué au quotidien par les équipes de la MDPH. Vous êtes d'ailleurs membre de la CDAPH et vous connaissez parfaitement la complexité des dossiers étudiés au sein de cette commission. L'équipe pluridisciplinaire évalue les situations selon un barème bien déterminé. La CDAPH attribue les prestations, procède à des orientations ou confère des statuts en appliquant strictement le code de l'action sociale et des familles.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le milieu associatif est fortement représenté au sein des différentes instances et enrichit donc notre politique, à travers sa connaissance des dossiers et son expérience au service des usagers.

De plus, nous nous sommes également engagés dans le dispositif « Une réponse adaptée pour tous », qui permet aux personnes en situation de handicap et à leurs proches de ne pas connaître de rupture dans leur parcours de vie. Nous restons bien sûr vigilants, car pour que les décisions de la CDAPH soient effectives, il convient d'obtenir des moyens supplémentaires de la part de l'État. C'est donc dans ce cadre que votre Assemblée avait voté en mars dernier, à l'unanimité, une motion portée par le groupe Femu a Corsica afin de solliciter des postes supplémentaires d'auxiliaires de vie scolaire nécessaires à l'accompagnement des enfants en situation de handicap et à leur inclusion scolaire.

Pour finir sur une action plus spécifique à notre collectivité, j'ai signé la convention FIPHFP en janvier dernier. Ce conventionnement nous donne la responsabilité d'agir plus et mieux pour aider les travailleurs les plus fragilisés, qui sont ou pourraient être en situation de handicap. Nous avons donc la volonté d'assurer un portage politique fort à cette démarche handicap et d'en faire un élément culturel de notre nouvelle collectivité. Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Là, je pense qu'il faudrait peut-être écouter les orateurs, plutôt que de bavarder chacun dans son coin, parce que cela devient difficile, y compris d'ailleurs ceux qui s'intéressent aux questions et aux réponses. Il y en a quand même quelques-uns.

Il y avait une question de Romain COLONNA sur la Xylella fastidiosa, mais elle a été reportée. Il y a donc une question de Marie-Hélène PADOVANI, formation et emploi. Vous avez la parole.

\* **Question n° 2019/O2/104** déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » **concernant la formation et l'emploi**

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Exécutif, ma question est transversale. Elle concerne l'accès à l'emploi de la jeunesse qui doit être une priorité. Il est désormais acquis que la résolution de cette problématique passe nécessairement par une formation de qualité. Ma question concerne également la nécessité d'une articulation entre le monde de la formation et le monde économique. Ces demandes sont malheureusement trop souvent déconnectées. En résumé, les outils existent, les emplois sont là, mais sans cohérence entre eux.

En effet, dans le cadre de leur parcours de formation, de nombreux jeunes doivent effectuer un stage en entreprise, apprentissage, découverte du monde de l'entreprise professionnalisation et d'autres contrats. Or il est souvent difficile aujourd'hui de trouver un stage au sein d'une entreprise ou d'une collectivité par ses propres moyens. Il arrive que des étudiants en difficulté se voient contraints d'interrompre leur parcours faute de contrat. Une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs présents sur le terrain apparaît nécessaire.

Le tissu entrepreneurial en Corse comprend environ 27 000 entreprises. Pour 95 % d'entre elles, il s'agit de microentreprises. Cela n'a rien d'exceptionnel et se situe dans la moyenne nationale. Cependant, en Corse, 79 % de l'emploi salarié du secteur privé est concentré dans les microentreprises, contre 49 % au niveau national. La taille des entreprises constitue ainsi un frein au recrutement de ces jeunes, compte tenu de l'investissement financier, certes, et du nécessaire encadrement que cela implique, cette dernière difficulté compliquant même l'accès à un stage non rémunéré. Face à ce constat alarmant qui doit interpeller les élus de

la Corse que nous sommes, quelles mesures ou démarches pouvez-vous proposer au nom de l'Exécutif ? Ne serait-il pas envisageable, par exemple, au regard de ces éléments, d'imaginer un système incitatif basé sur une aide spécifique ou une labellisation des entreprises de ce type faisant le pari de la jeunesse ? Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. C'est Josepha GIACOMETTI-PIREDDA qui va répondre.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question qui est effectivement, vous l'avez souligné, transversale. Elle concerne plusieurs conseillers exécutifs et plusieurs secteurs. Je ne reviendrai pas sur le constat que vous avez posé sur le tissu de nos entreprises, TPE et PME. Votre question porte sur la nécessité de réussir à résoudre la fameuse équation formation emploi. C'est une équation à données multiples, et j'ai eu à plusieurs occasions ici à vous présenter un certain nombre de dispositifs qui tentent de répondre de manière concertée avec l'ensemble des acteurs, mais aussi de manière la plus lisible et la plus proche du territoire possible, puisque nous sommes sur un petit territoire et que nous pouvons essayer de faire, je dirais, du chirurgical. Votre question, je le disais, me permet de revenir sur deux ou trois dispositifs et de répondre ensuite concrètement, sous le contrôle bien entendu du président de l'ADEC, sur le dispositif spécifique que vous proposez de mettre en place concernant directement une aide incitative aux entreprises.

D'abord, nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement renforcé vers l'entreprise, qui est en cours d'expérimentation sur la communauté de communes du Sud Corse, et qui actuellement articule le pôle économique de la communauté, ses partenaires - Pôle emploi, les missions locales, le Cap emploi - et les entreprises du territoire, afin d'avoir le maillage le plus étroit possible entre le jeune, ses besoins, ses besoins en formation et en compétences et les entreprises pouvant l'accueillir. C'est un premier dispositif. J'aurai l'occasion de vous présenter une évaluation d'ici quelque temps, puisque l'expérimentation est en cours. Nous essayons donc par là de faire devenir le processus de formation dynamique et efficace, comme vous avez eu l'occasion de le dire.

Ensuite, nous avons revu également la façon dont nous travaillons, encore de manière imparfaite je le conçois, mais la façon dont nous travaillons le

plan régional de formation pour tenter de le faire correspondre au mieux aux besoins et aux attentes de l'entreprise. Dans ce processus, nous avons pu constater que, souvent, l'entreprise est éloignée du processus de formation, c'est-à-dire pendant le temps formation du jeune. Nous mettons un certain nombre de dispositifs en place également sur ce sujet. Voici déjà deux éléments de réponse.

Ensuite, nous avons un certain nombre d'actions qui ont été listées dans le contrat de plan de formation et d'orientation professionnelles. Des dispositifs qui commencent à être esquissés du côté pacte U Pattu pè a Ghjuventu puisque, au sein des ateliers formation emploi, nous avons eu l'occasion de présenter ce qui existait déjà et qui est parfois méconnu. C'est là aussi un point sur lequel la collectivité doit mieux intervenir, mais aussi sur des dispositifs nouveaux à mettre en œuvre.

Enfin, il y a déjà des aides incitatives au recrutement, sur la partie apprentissage, qui sont de 1 000 euros à l'embauche d'un apprenti et 1 000 euros par année de formation. On peut effectivement étudier la possibilité soit de dynamiser soit de mieux cibler ce dispositif. Ensuite, je le disais, avec le président de l'ADEC dans le cadre de la révision du règlement des aides aux entreprises, nous pouvons effectivement expérimenter la mise en œuvre d'un dispositif plus incitatif, expérimenter aussi la possibilité de labelliser, mais en tout cas nous sommes déjà au travail dans le cadre de la révision du règlement aux entreprises sur ces questions. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il reste une question orale. Elle va être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI, et elle concerne les confréries. Vous avez la parole.

\* **Question n° 2019/O2/105** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant les confréries**

### **Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Vulereghju parlà oghje di e nostre cunfraterne. Parlemu di salvà i nostre tradizione, di a nostra cultura, elli facenu parte di una storia chi dura da poi 7

seculi, per mette in piazza una associu per aiutà e ghjentè. Sa spettu suciale face parte di a nostra cultura e di na nostra manera di pensa.

La société que les confréries visent à mettre en place est une société idéale. Fraternité, charité, piété sont les maîtres mots de l'engagement que des hommes et des femmes ont au sein de ces associations. Depuis les années 80, un vent léger vient les réveiller à la recherche d'une identité corse, de la langue et de la culture, débroussaille peu à peu le chemin qui mène aux casalti

Le début de ce nouveau millénaire a vu renaître un certain nombre de confréries. La Corse compte actuellement près d'une centaine de confréries, 53 en Haute-Corse et 48 en Corse du Sud, qui regroupent environ 3 000 confrères. Au sein de cette Assemblée, certains en font partie aussi. Les dernières confréries qui ont vu le jour sont majoritairement situées dans le rural. Les résidents ont envie de redynamiser nos villages à travers ces associations. Certaines confréries sont multi-séculaires et d'autres ont même été créées par le Pape.

Une confrérie, vous le savez, est chargée de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine matériel et immatériel de sa commune et de son quartier, ainsi que du maintien de la tradition orale. Elle est également en charge de l'organisation d'évènements culturels, religieux : concerts, conférences, processions et autres. Les confréries qui sont au service de l'Église, institution la plus ancienne de notre île, se sont réunies le 17 octobre 2019 sous l'égide de l'évêché. Le principal retour fut de tout mettre en œuvre pour sauvegarder ce patrimoine qui va au-delà de la Corse.

Per u travagliu suciale, culturale chi i cunfrateni faccenu tutti i ghjorni, u n'hè micca messu abbastanza in valore. Annu bisoniu d'aiutu, un'aiutu finanziariu per pudde avanza i so prughjetti.

Monsieur le Président, ma question est simple. À l'heure où des collectifs antimafia voient le jour sur notre île, où la violence semble être banalisée, où de nombreuses personnes regrettent la perte de valeurs de la Corse, les confréries véhiculent un message positif, basé sur la tolérance, le respect de chacun et le partage des valeurs. Il faudrait à mon sens valoriser ces initiatives. Consciente que le principe de laïcité est un obstacle à la reconnaissance et à la valorisation des confréries par la collectivité de Corse, je vous demande cependant, Monsieur le Président du Conseil exécutif, s'il est envisageable que notre institution vienne en soutien à ces associations qui font tant pour notre territoire et pour notre population. A ringrazià.

### Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

La réponse par le Président du Conseil exécutif.

### Le Président SIMEONI

Une réponse avec une dimension essentiellement culturelle et patrimoniale, mais qui touche aussi au fonctionnement du secteur associatif et aux règles de droit applicable, une notion par définition transversale.

Sur les confréries, vous ne serez pas surprise, Madame la Conseillère territoriale que je vous réponde que le Conseil exécutif de Corse, dans la diversité de ses membres, partage tout à fait votre analyse. Les confréries sont aujourd'hui un espace, un lieu important de culture, de partage, de solidarité, d'entraide, de transmission, de réappropriation, de création, et ont également aussi une dimension religieuse. C'est de là que naît une partie du problème, en tout cas de la difficulté qui se pose à nous, entre la volonté bien évidemment de soutenir ces démarches d'un côté et de l'autre les exigences du texte, et notamment de la loi de 1905, appliquée de façon extrêmement stricte par le juge administratif, qui dit qu'une personne publique ne peut absolument pas, et en aucun cas, financer directement ou indirectement une activité culturelle ou une activité en rapport avec le culte.

Je ne reviens pas sur l'historique, je vais simplement rappeler peut-être un ouvrage collectif sous l'égide de la direction du patrimoine, suite à une exposition permanente qui avait été organisée en 2010 au Musée de la Corse « *Les confréries de Corse, une société idéale en Méditerranée* » : près de 130 confréries recensées, environ 3 000 confrères. Vous l'avez dit également, même si c'est une singularité ici par rapport à ce qui peut se passer dans certains autres pays, on retrouve des confréries aussi partout en Méditerranée et avec un phénomène de renaissance qui est important, de reaquistu, possu mendua per esempui a renacita di a cunfratena di a Sentissima Nunziata di a Vulpaghola c'hè vo tenite a core, a sapemu, ma ci n'hè tant'altru, e pò d'altru c'hè so veghji, ind'è paesi, cume ind'è cità. Dunque di sicurre, c'è a vunlità di sustene.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons travaillé déjà, au plan juridique, à identifier leur statut exact : ce sont des associations composées de laïcs qui ne sont pas placées sous la dépendance fonctionnelle ou financière de l'évêché, mais qui, pour certaines d'entre elles, ont un objet social exclusivement religieux. Celles-là, nous ne pouvons pas les aider. Le travail que nous faisons, c'est à la fois,

en concertation avec les confréries, de les inciter à réorienter leur objet social lorsqu'il est trop restrictif, et ensuite, bien évidemment, grâce à un travail ciselé, d'identifier toute la partie de leur activité qui ne relève pas du culte.

Toute cette partie-là, bien sûr, nous la soutenons, qu'il s'agisse de valoriser le patrimoine mobilier ou immobilier, qu'il s'agisse de soutenir leurs actions lorsque ce sont des actions de partage ou d'entraide, qu'il s'agisse enfin, à travers le champ religieux, d'inciter, encourager et valoriser. Notamment, je rappelle que le centre d'art polyphonique a également comme axe majeur d'interaction la volonté de soutenir et valoriser les pratiques vocales. Un rapport sera présenté par Josepha GIACOMETTI dès le mois prochain. Donc, si des confrères nous écoutent, qu'ils sachent que nous appliquons le principe de laïcité de 1905, bien sûr, parce que c'est la règle, mais qu'il existe en même temps plusieurs canaux d'aide et une volonté forte de la collectivité de soutenir l'action des confréries tout simplement, vous l'avez dit, parce qu'elles sont porteuses de sens et que la société corse, comme toutes les autres, mais peut-être encore plus que certaines autres, a besoin dans le contexte actuel de reproduire du sens et du lien social.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif et on ne peut que souscrire à ce qui a été dit lors de la question et lors de la réponse au sujet des confréries. Nous avons épuisé la liste des questions orales et nous allons procéder à l'appel.

### **Mme Laura FURIOLI**

ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI François, BERNARDI François, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, CESARI Marcel, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPETTI Pierre-José, GHIONGA Pierre, GIOVANNINI Fabienne, GIRASCHI Michel, GIUDICI Francis, GRIMALDI Stéphanie, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCIANI Pierre-Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MINICONI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PAOLINI Julien, PARIGI Paulu Santu, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne,

POLI Antoine, POLI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RIERA Catherine, de ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, SIMONI Pascale, STROMBONI Jeanne, TALAMONI Jean-Guy, TIBERI Julia, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone et VANNI Hyacinthe.

**Le quorum est atteint, la séance est ouverte.**

### **Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

À l'epica di a mundialisazione, ci sò inghjochi chè no pudemu ammaestrà, gestisce è prumove à u nostru livellu, ci n'hè d'altri per i quali ùn ci pudemu purtà ch'una piccula cuntribuzione. Ancu per sti sugetti custì, puru una piccula cuntribuzione, ci tocca à purtà la. U raportu nant'à l'urgenza climatica è ecologica ch'o prisenferaghju di dicembre n'hè l'illustrazione a più maiò. Pensu ch'ùn ci entre a dimensione quantitativa di a cumunità per principià un azzione publica. A respunsabilità d'ognunu è d'ogni istituzione hè listessa, quale ella sia a so dimensione.

Ci sò d'altri sugetti, d'altri tesori, chè no simu i soli à esse i rispunsèvuli di a so salvezza è di a so prumuzione. Vogliu parlà, per esempiu, di a lingua corsa. Quale, fora di noi, serebbe capace à trasmette a nostra lingua ? Quale, fora di noi, vulerebbe trasmette è arricchisce è creà è campà in lingua corsa ? Quale, fora di noi, averà una respunsabilità tremenda in st'operata ?

In u filu di a teuria di a ricunniscenza di u filosofu tedescu Axel Honneth, a ricunniscenza chè no duvimu à a lingua, a ricunniscenza ch'ella arrega a lingua à i Corsi, si svilupperebbe secondu trè tippi di rilazione : l'amore, u dirittu è a sulidarità suciale spartendu una cumunità di valori. L'amore purterebbe a cunfidenza in sè stessu. U dirittu cundiziunerebbe u rispettu di sè stessu. A sulidarità suciale arriccherebbe a stima di sè stessu. Ste trè dimensione sò tanti bisogni di l'omu è cagiuneghjanu u benestà d'ognunu. A lingua corsa ci entre in ste trè dimensione affettive, murale è capacitarie di a ricunniscenza.

In l'azzione pulitica chì ci tocca à purtà, ùn difendimu micca a lingua per u so pesu patrimoniale o solu per prumove u so capitale literariu, ma soprattutto per esse megliu, per campà megliu. Ci puderebbemu truvà d'altre mutivazione filusofiche, postu chì sta singularità, sta via singulare versu a cultura, à nome di

l'universalisimu, di a reciprocità, di l'uguale valore di e lingue è di e culture, merita tutta a nostra primura. L'universalità ùn hè u monopulu di nimu, di nisuna cultura. Cumu difende l'universalità senza ricunnosce capunanzu l'ugualità di tutti ? Attempu, quand'è no difendimu a nostra lingua, difendimu tutte e lingue, in a so singularità, in e so cuntinuità. è in l'interculturalità.

A numinazione à l'Accademia francese di Barbara Cassin, chì hà fattu stampà nant'à a so spada « Plus d'une langue », si vole esse una chjama à sta reciprocità, tuttu ricuniscendu, in capimachja di u dizziunariu di l'intraducibile, a singularità è dunque u valore d'ogni lingua. Ancu un' istituzione cunservatista cum'è l'Accademia francese cummencia à capisce l'interessu di u bi/plurilinguisimu.

Allora, in fatti di pulitica linguistica, al di là di i valori chì sò i fundamenti di tutta azzione pulitica, cosa ci vole à fà per a lingua ?

A cuufficialità, ùn pianteremu mai di dumandà la, puru s'è a Francia ferma nant'à una pusizione di sacralisazione di u monolinguisimu. L'ideologie linguistiche sò sedimentazione prufunde per ogni nazione. Puru s'è a Francia ferma più chè mai insischita da l'imperialisimu linguisticu di l'inglese, accetta da l'inglese certe cose ch'ella ricusa à u corsu. U corsu chì ùn minaccia mancu à pena a lingua francese. Detta quessa, ùn cuntenu micca aspetta l'ufficialità di u corsu per inizià, trapassendu a legalità trasitoria di a Francia, a normalisazione di a nostra lingua.

Passa per a ricunniscenza di u corsu cum'è cumpetenza prufessionale normale. Cumu spiega l'attitudine di a prefettura chì cerca à impedisce a pubblicazione di posti bilingui per a nostra ciucciaghja in via di sviluppu di l'immersione, quandu u Statu accetta a messa in ballu d'una certificazione di lingua corsa à l'università o un abilitazione in lingua corsa in l'educazione naziunale ? St'insecurità ghjuridica perpetua duve ellu strazia u corsu, mette tante è tante petre assurde nant'à a strada di a normalisazione linguistica. Quandu a prefettura di Corsica diventa un giandarme di a lingua, induve hè u rispettu, induve hè a stima di l'altru ? À nome di l'ugualità, si cerca à mantene una situazione di duminazione linguistica è pulitica. Quand'ella manda i so currieri, sò inghjulie à l'intelligenza di i Corsi ma dinù à quella di a Francia. Ma per contu nostru, pocu impremenu i so scritti, femu cunfidenza à l'eletti di a Corsica, ùn cambieremu mai una lettera à a nostra indiatura.

In quantu à l'insignamentu di u corsu, à una certa epica, quand'ellu si ne parlava, u Statu era spessu intimuritu. Avà, pò nò. U Statu hè diventatu u

turiferariu di l'insignamentu di u corsu. « Viaghjate puru chì tuttu v'è bè. » Eppure, quand'è no li dumandemu i conti, s'imbruttanu e cose.

Cosa vulemu noi ? Vulemu una generazione di giovani lucutori di lingua corsa. Òn vulemu micca solu specialisti di u corsu, vulemu dinù lucutori pieni, tranquilli, nurmali. Micca zitelli à pone si a quistione, s'ella hè un attu puliticu o micca di parlà u corsu. Hè a lingua di tutti. Deve esse a lingua di tutti, senza riguardu per l'urigine suciale, culturale, religiose o naziunale di i parenti. Hè a lingua di u cumunu, « a lingua di u citadinu », per ripiglià una spressione cara à Ghjacumu Thiers. Allora fin'tantu chì l'educazione naziunale serà in a negazione di i nostri diritti linguistichi, fermerà in una visione disciplinaria, sculare, di l'insignamentu di u corsu è in lingua corsa.

Cumu serà altrimenti ch'ella hè stata incapace à generalizà e trè ore in quasi vinti anni ? Cumu serà altrimenti ch'ella hè stata incapace à furmà i so professori quandu a Catalogna hà pussutu furmà più di sessanta mila maestri in vinti anni ? Cumu serà altrimenti ch'ella hè stata incapace à ricrutà più di 40% di professori bislingui di ghjughnu scorsu ? Cumu custruisce un sistema educativu bislinguu senza professori cursofoni ? Cumu serà chè no ne siamu sempre in u 2019 à circa à accimà l'ugettivi di generalisazione di u bislinguisimu à a scola materna vutati in u 2007 per u 2013 ? Al di là di l'aspetti quantitativi, qualessi sò i risultati qualitativi di l'insignamentu ? À chì ne simu di e cumpetenze linguistiche di i nostri zitelli ? Al di là di a scola materna, puru quand'ellu si dispone d'una risorsa umana, cum'è à u sicundariu, u Statu preferisce mantene u statutu di disciplina uzziunale è pagà 3 professori senza elevi, chè di nurmalizà l'insignamentu di u corsu. Invece, per e discipline linguistiche micca, òn prevede nisun pianu di furmazione capace à accresce u numeru di i professori abilitati. In ste cundizione, a specialisazione à u liceu ripone nant'à a rena da tandu chì mancanu e filiere bislingue in certi cullegi è mancanu tanti professori cursofoni in certe filiere bislingue. In un isula di grande diversità culturale, i fundamenti d'una citadinanza corsa òn sò dati à tutti, in u quadru di a scularità ubligatoria è u zocculu cumunu di cunniscenza, di cumpetenza è di cultura. Avemu 44 liceani in specialità, hè una bona. Ne vulemu di più. Ma vulemu dinù una cultura cumuna per tutti i liceani è ch'elli avessin u dirittu di passà tutte e so prove in lingua corsa. Da tandu, òn si vedenu ancu e generazione bislingue ghjunghje à l'università. Cumu serà ? Simu sempre in a sperimentazione di l'immersione à a scola materna. Sperimentazione inquadrata, in guardia custoghja, limitata à cinque scole.

A situazione di u corsu à a scola òn v'è micca megliu. Puru s'è in a nostra ricerca di massificazione è di demucratizzazione di a lingua, avemu sempre difesu

l'integrazione di u corsu in a scola publica, ci tocca oghje à fà pressione sustinendu dinù u sviluppu d'un insegnamentu associativu immersivu.

A situazione di u corsu fora di scola deve esse sustinuta da i nostri dispositivi d'aiutu à l'edizione, à a creazione, à a cummunicazione. Ci truveremu micca solu una ragiò di cultivà e nostre radiche, ma una ragiò di spannà u frundame di a cursitudine in l'aghja linguistica latina. Interculturalità è intercapiscitura per via di u corsu sò duie risorse da mubilizà per move è rivitulisce u nostru capitale linguisticu. Sò dui pilastri da travaglià per u splendore di a nostra isula è per a so ricunniscenza altiera, per a cultura o per l'ecunomia, al di là di e cunfine geugrafiche di l'isula. Per i nostri zitelli, ci tocca à esse diritti nant'à sti valori. Sò cunvintu di u prò ch'elli sò capaci à purtà ci. A vi vulia dè, è compie cù e parolle belle di Saveriu Valentini :

chì sariu po  
 se ùn eru chè a so sumiglia  
 a so copia  
 una necci  
 sè ùn avissi nudda di mè à dà li  
 eiu  
 vogliu essa  
 essa  
 sarà quèssu u so casticu

Ùn vi possu dè s'è u filosofu tedescu hà lettu u pueta corsu. Ùn vi possu dè non più s'è u pueta corsu hà lettu u filosofu tedescu, ma u bisognu di ricunniscenza ch'elli difendenu l'unu è l'altu, ognunu cù e so parolle, sò u segnu u più chjaru di l'universalità di stu bisognu umanu.

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais avoir un mot pour Mme Marie Mathilde BARBOLOSI qui était un agent de la collectivité de Corse. Elle travaillait anciennement à la bibliothèque d'Afa et nous a quittés prématurément il y a quelques jours. Je

souhaite bien sûr saluer sa mémoire et adresser en notre nom à toutes et à tous nos plus vives condoléances à sa famille.

Je voudrais également, si vous m’y autorisez, avoir une pensée pour un ami de beaucoup d’entre nous, Pierre GERONIMI, pour son épouse et sa famille qui sont en train d’enterrer un enfant tragiquement disparu dimanche dernier. Là aussi, je pense que, parce que la Corse est ce qu’elle est, ce drame terrible, je l’espère quand même surmontable à force de courage et d’amour, ce drame est un peu aussi le nôtre à toutes et à tous. Également avoir un mot pour Madame NICOLI, maire du Pietra di Verde qui a perdu son frère ; nous nous sommes manifestés.

Et bien sûr un mot pour le docteur Ivan MAYMARD ; nous nous sommes exprimés publiquement pour saluer sa mémoire. Il était un médecin et un homme particulièrement apprécié de toutes et de tous. Voilà pour malheureusement ces tristes nouvelles. Il faut tourner la page du deuil, parce que la vie est ainsi faite et avoir aussi un sourire è un’abbraciu per u nostru amicu, Julien PAOLINI, e a so figliola Alba, natta qualchi ghjorni fà a figliola e a mamà si portanu bè, u babbu u pocu menu. Dunque, tanti basgi a Alba e a tutt’a so famiglia di a nostra parta a tutti.

### **Le Président TALAMONI**

Nous nous joignons bien entendu aux mots du Président du Conseil exécutif, à la fois pour ces deuils qu’il a évoqués et également pour cette joie de notre amie Julia. Je voudrais également que nous ayons une pensée pour Jean-Louis SACCHI qui était le compagnon de l’attachée du groupe PNC Josepha GERONIMI, que nous ayons donc tous ensemble une pensée pour Jean-Louis SACCHI et sa compagne.

Nous allons commencer notre ordre du jour. Il y a un certain nombre de rapports qui sont des rapports de pure forme, mais que je présente donc au titre de la présidence de l’Assemblée de Corse.

## **RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L’ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRESIDENT DE L’ASSEMBLEE DE CORSE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 351 : Mandatu spiciali attribuitu a una diligazioni di cunsiglieri di l’Assemblea di a Giuventù**

**\* Rapport n° 351** : Mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù.

Le rapport 351 que vous avez sous les yeux est un mandat spécial accordé à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù. Il s'agit là de la participation à la réunion des représentants des conseils régionaux de la jeunesse à Santa Severa, mais pas dans le Cap Corse, c'est une autre Santa Severa. Vous avez ici une délibération pour un mandat spécial à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù pour participer aux rencontres organisées par la Conférence des régions périphériques maritimes à Santa Severa en Italie, les 13, 14 et 15 décembre 2019, la délégation étant composée des deux vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù, et des présidents des groupes ou de leurs représentants.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>1</sup>**

### **Le Président TALAMONI**

**\* Rapurtu n° 377 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu e di risturazione d'intervenenti esteriore in u quattru di i travagli di a cummissione in carica di e prublematiche di violenze in Corsica**

**\* Rapport n° 377** : Prise en charge des frais d'hébergement de transport et de restauration d'intervenants extérieurs dans le cadre des travaux de la commission en charge des problématiques de violences en Corse.

La procédure adéquate est que la présidence de l'assemblée dépose ces rapports, mais l'initiative n'est pas la mienne. C'est la Présidente de la commission violences, Anne-Laure SANTUCCI, qui a souhaité auditionner un certain nombre de personnalités. Je vous demande donc de bien vouloir délibérer pour autoriser la prise en charge par la collectivité de Corse du transport allers-retours entre Paris et la Corse ainsi que, le cas échéant, des frais de restauration et d'hébergement de ces deux intervenants, invités à faire part de leur expérience auprès de la commission en charge des problématiques de violences en Corse lors d'une audition qui se déroulera le 6 décembre 2019. Il s'agit, pour être précis, de responsables de

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/400 AC

l'association Anticor et je répète que c'est une initiative de la Présidente de la commission violences.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité<sup>2</sup>**

**Le Président TALAMONI**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 384 : Cumpusizioni nova di l'Assemblea di a Giuventù**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 384 : Nouvelle composition de l'Assemblea di a Giuventù**

Il reste un petit rapport concernant la composition de l'Assemblea di a Giuventù. Suite aux changements intervenus au sein des différents collèges de l'Assemblea di a Giuventù, il y a lieu de prendre acte de sa nouvelle composition. Vous avez ce rapport devant les yeux. Je ne vais pas vous lire les noms et prénoms de tous les membres actuels de l'Assemblea di a Giuventù, parce que ce serait fastidieux. Je vous demande d'en prendre connaissance et d'en prendre acte.

Nous allons voter pour la prise d'acte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'Assemblée de Corse prend acte de la nouvelle composition à l'unanimité.<sup>3</sup>**

**Le Président TALAMONI**

Voilà pour les rapports de la présidence de l'Assemblée.

Bianca FAZI a demandé à faire une brève communication et elle a la parole.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/401 AC

<sup>3</sup> Délibération N° 19/402 AC

## COMMUNICATION RELATIVE A L'EXPOSITION SUR LES DROITS DES ENFANTS

### Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous dire en quelques mots l'intérêt de cette manifestation que nous avons dans le hall. Cette exposition concerne la Convention internationale des droits de l'enfant qui a fêté ses 30 ans le 20 novembre dernier. À l'époque de son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, ce traité fut l'expression d'une réponse universelle ou presque à travers la force d'engagements moraux, mais aussi juridiques des États, et plus globalement du monde adulte vis-à-vis de celui des enfants. Malgré 30 ans d'antériorité, la Convention reste encore largement méconnue. L'enquête sur l'accès aux droits, réalisée par le défenseur des droits en 2016, est venue faire état d'une connaissance très lacunaire de la Convention en France. Seule la moitié des personnes interrogées peuvent citer au moins un droit de l'enfant et moins d'un quart mentionnent le droit de l'enfant être protégé contre les violences. C'est pour cette raison que la DGA Sociale propose depuis dix jours, une campagne de sensibilisation sur ce thème, à destination de l'ensemble des personnels de la collectivité de Corse et du grand public. Pour ce motif également, j'ai souhaité prendre le temps d'une communication devant cette assemblée dont le champ de compétences est particulièrement intéressé par cette question.

Qu'est-ce que la Convention internationale des droits de l'enfant ? Rédigée sur la base des droits de l'homme et du citoyen, la CIDE rappelle, entre autres droits fondamentaux, le droit d'être protégé contre toute forme de violence. Nous savons tous que ce droit élémentaire n'est pas encore garanti, au vu du nombre d'informations préoccupantes que les services sociaux de la collectivité prennent en charge chaque année : 752 en 2018 et plus de 700 depuis le début de l'année 2019. Les violences conjugales font des enfants les premières victimes collatérales. La famille est aussi le premier lieu où s'exercent les violences. L'enfant a également le droit à la santé et au bon développement, le droit d'exprimer son opinion, d'être représenté dans ses droits afin que l'intérêt supérieur de l'enfant guide les décisions pour tous les sujets qui le concernent.

La CIDE est le premier instrument international juridiquement contraignant adopté spécifiquement dans le but de protéger les enfants. C'est aussi le plus complet. Les états qui l'ont ratifié ont le devoir de rendre ces droits effectifs. Je rappellerai ainsi le vote en France de la toute récente loi du 2 juillet 2019 pour proscrire les violences éducatives ordinaires. Cette interdiction est désormais inscrite au Code civil, avec l'ajout d'un alinéa qui précise que l'autorité parentale s'exerce sans violence physique ou psychologique.

Je rappellerai aussi le contexte polémique de l'adoption de cette loi, tant l'idée que les châtiments corporels auraient les vertus éducatives était encore véhiculée. 85 % des parents, de toutes origines et de tous niveaux socioculturels, disent encore avoir recours à des punitions physiques ou à des violences verbales pour éduquer leur enfant malgré les apports des recherches scientifiques sur les effets négatifs de discipline violente. Le droit des enfants avance, mais, sur le terrain, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. C'est un fait, en 2019, l'ensemble des enfants ne disposent ni des mêmes chances ni des mêmes protections. De nombreux témoignages mettent en évidence ces difficultés pour les enfants à traverser les épreuves réellement protégés. Je tenais vraiment à profiter de cet anniversaire pour rappeler l'engagement de la collectivité dans ce domaine.

Parmi les recommandations internationales figure aussi celle de faire participer les enfants au processus décisionnel de la société. L'organisation des Assises de la Jeunesse, qui se sont tenues à Corte le 14 novembre dernier, est en ce sens exemplaire. Ces Assises ont permis d'associer des enfants à la réflexion sur le pattu pè a Ghjuventu. Ils ont exercé leur droit à être écouté, entendu, d'avoir leur opinion prise en compte conformément aux articles 12, 13 et 14 de la Convention des droits de l'enfant.

Agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est également le sens de l'action quotidienne des services de l'enfance et de la PMI dont je salue le travail. Ceux-ci portent sur tout le territoire des actions de soutien à la parentalité, réalisent les bilans de santé systématiques des quatre ans dans les écoles, proposent des actions de prévention, garantissent le respect des normes des modes de garde, etc. J'ai également demandé le renforcement des visites à domicile dans les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant et le renforcement des ressources médicales dans les PMI.

Dans le cadre de Brodie Tolosa, l'enfance a été placée au cœur de l'action politique et son budget est l'un des plus dynamiques de la collectivité, +7 % en 2020. En 2019, 45 nouvelles places d'accueil ont été créées dans le

domaine de l'aide sociale à l'enfance. La modernisation d'établissements interviendra en 2020, avec le financement de la nouvelle pouponnière à Bastia et le lancement d'études pour la réhabilitation du Foyer Notre-Dame. La collectivité est également porteuse du déploiement territorial du programme ProDAS de développement des compétences psychosociales chez l'enfant, tant nous sommes convaincus qu'un enfant qui développe son esprit critique, sa liberté d'opinion, qui apprend à exercer son droit d'expression, apprend à se protéger et à agir de façon bienveillante en société.

Voilà pour notre ambition. Pour l'heure, je vous invite à prendre le temps de découvrir la très belle exposition qui a été préparée par les services de la PMI et la protection de l'enfance, avec des enfants de quatre à huit ans, sur le thème des droits de l'enfant. Si le cœur vous en dit, vous testez vos connaissances sur la CIDE le temps d'un quiz qui est mis à votre disposition dans le salon vert. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. J'ai du mal sincèrement à comprendre, lorsque l'on parle de choses aussi importantes, qu'on vaque à ses activités, qu'on se livre à des bavardages incessants parce que, en fait, on n'arrive même plus à entendre l'orateur et il ne s'agit pas d'un dossier anodin. J'avoue que c'est assez étrange.

## **ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU – ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENERGIE**

Nous allons essayer de passer au rapport 340, concernant la participation de la collectivité de Corse au programme Interreg Italie – France maritime 2014 – 2020 – projet CAMBIO VIA. C'est Jean BIANCUCCI qui va nous le présenter. Vous avez la parole.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 340 : Partecipazioni di a Cullittività di Corsica à u Prugramma Interreg Italia-Francia Marittima 2014-2020 - Prughjettu CAMBIO VIA**

**\* Rapport n° 340 : Participation de la Collectivité de Corse au Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 – Projet CAMBIO VIA**

### **M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Président. Il s'agit du programme Interreg Italie – France maritime 2014 – 2020, axe 2, lot 3. Ce partenariat transfrontalier est composé de quatre entités : la région Liguria qui est chef de file, la région Autonoma di Sardegna, la région Toscana et la Culletivita di Corsica.

Ce projet serait mis en œuvre, si nous le votons, par le PETR d'Ornano-Sartineso-Valinco et cela permettrait bien entendu le développement de nouvelles activités liées aux loisirs et à la nature, ce qui permettrait aussi au territoire de diversifier son offre. Vous savez qu'il y a une pression aujourd'hui sur certaines parties du territoire et cela permettrait bien entendu de pérenniser des activités économiques. C'est aussi, vous le savez, un territoire d'expérimentation. Je peux vous dire que ce sont des cheminements anciens puisqu'il s'agit de voies qui servaient, il y a des décennies, de voies de transhumance. Il s'agit de la Strada Antica di Purtichju a U Tassu, la Strada Antica di a Taravesa Suddacarò – Palleca et le Mare a Mare Centre Purtichju – A Ghisunaccia qui permet la liaison entre plusieurs territoires, à savoir l'Urnanu, u Taravu et u Fium'Orbu-Castellu, et bien entendu, il y aura un dispositif d'accompagnement d'agents qui permettra à la fois de conforter et de soutenir la démarche et l'intervention sera bien sûr valorisée aussi financièrement.

La part des crédits finançables se monte à 549 000 euros. Je vous fais grâce des quelques centimes qui restent. La participation est à hauteur de 85 %. Il est donc demandé aussi une participation des crédits à l'État français pour un montant de 82 547 euros. Pour notre part, notre participation s'élèvera à 74 180 euros. Vous avez le détail dans les annexes. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons cofinancer ce projet.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission Développement. Vous avez la parole.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci. Mme CASALTA a relevé tout l'intérêt de ce rapport dans la mesure où il vise à œuvrer pour une revalorisation du monde rural. Elle a en revanche souhaité avoir des précisions sur les chiffres indiqués estimant que le montant des frais de déplacement semblait très élevé. Madame

JACQUEMIN a précisé que, dans le cadre de l'application des projets européens transfrontaliers, la collectivité a l'obligation d'intégrer un volet ressources humaines. La partie frais de déplacement correspond à la fois à la valorisation des ressources humaines de par les déplacements obligatoires, et la prise en charge des agents de terrain qui entretiennent les sentiers tout au long de l'année. Elle a enfin indiqué que le montant affecté au PETR, 74 000 euros, ne concerne pas les ressources humaines, mais correspond à la partie écosystémique de l'étude. Monsieur LUCCHINI a souhaité savoir quelle articulation était prévue avec la valorisation des Strade antice déjà existantes. En réponse, Madame Jacquemin a indiqué que la Strada antica a Taravesa constitue la partie Pumonte du sentier puis mara a mara, vers le Fiumorbu.

Par ailleurs, elle a précisé que l'idée directrice est de venir expérimenter de nouveaux outils, en complément du balisage existant, avec la création d'espaces d'interprétation sur des thématiques spécifiques et des jeux de piste numériques. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la commission des Finances, présenté par Anne TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur Pierre POLI s'est interrogé sur les montants présentés et a souhaité disposer de précisions sur les différences constatées entre le coût du projet, le montant des AP et des AE. Les services ont précisé que la différence s'expliquait par une valorisation des ressources humaines, principalement par l'action des agents de terrain qui entretiennent ce sentier de randonnée. La commission a émis un avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>4</sup>**

**Le Président TALAMONI**

J'interroge le Président du Conseil exécutif. Quel rapport voulez-vous que nous fassions passer en priorité ?

**Le Président SIMEONI**

Le rapport 347 sur le numérique et la convention avec le FSN.

**ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Vous avez la parole.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 347 : Cunvenzione di suvvenzione FSN (Fondu pè a Sucetà Numerica) trà a Cascia di dispositi è cunsignazione è a Cullettività di Corsica in u quattru di u Pianu « France Très Haut Débit » in quantu à u finanziamentu di u prugettu Ultravelocità di a Cullettività di Corsica**

**\* Rapport n° 347 : Convention de subvention FSN (Fonds pour la Société Numérique) entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Collectivité de Corse dans le cadre du plan France très haut débit concernant le financement du projet très haut débit de la Collectivité de Corse.**

**Le Président SIMEONI**

Il s'agit d'une convention d'application concernant la convention de délégation de service public sur le très haut débit qui a été votée à l'unanimité par votre assemblée. Il s'agit d'une convention-cadre qui organise le versement, la mise à disposition de la collectivité de Corse des sommes prévues dans le cadre du montage financier global que nous avons finalisé. Ce montage financier, vous vous en rappelez peut-être, conduit à ce que 52 millions d'argent public soient investis dans la convention globale. Ils se répartissent ainsi : 28 millions d'euros au titre du

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/403 AC

financement organisé par la présente convention, sommes mises à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations, 6,8 millions d'euros au titre du financement PEI et le complément mis sur recettes propres à la collectivité de Corse, avec un financement par l'État, concernant la part publique, à hauteur de 67 % des 52 millions d'euros.

Cette convention prévoit que la subvention sera versée sous la forme suivante : une somme forfaitaire de 162 euros par ligne installée, étant précisé que, sur les cinq ans prévus pour le déploiement de l'ensemble du réseau très haut débit, il y aura en tout 173 838 lignes sur la totalité du territoire. La multiplication de la somme forfaitaire par le nombre de lignes prévues par la convention permet d'arriver à la somme de 28 millions d'euros prévue par la présente convention.

Un dernier mot, j'ai été un peu surpris - je m'en suis entretenu avec le directeur de l'aménagement numérique et les services - par le fait que nous avons prévu un plan sur cinq ans et pourtant, vous aurez peut-être relevé que la convention est sur dix ans. L'explication est que c'est une convention-cadre ; c'est la durée qui est fixée par la Caisse des Dépôts et ils ne bougent pas de cette durée, mais nous avons vocation à déployer la totalité du plan en cinq ans et non en dix ans.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Il y a un avis oral de la commission de Développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral également de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Également favorable, Monsieur le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole et je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>5</sup>**

### **Le Président TALAMONI**

Passons au rapport 348. C'est la convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la CDC, au bénéfice de Corsica Fibra.

Vous avez la parole, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

**\* Rapurtu n<sup>u</sup> 348 : Cunvenzione di suvvenzione FSN (Fondu pè a Sucetà Numerica) trà a Cascia di dispositi è cunsignazione è a Cullettività di Corsica in u quattru di u Pianu « France Très Haut Débit » in quantu à u finanziamentu di u prugettu Ultravelocità di a Cullettività di Corsica**

**\* Rapport n° 348 : Convention de mise à disposition d'une artère de génie civil pour câbles de communications électroniques sur les domaines publics ferroviaires et routiers de la Collectivité de Corse au bénéfice de Corsica Fibra.**

**Nous prenons note du départ d'Hyacinthe VANNI.**

### **Le Président SIMEONI**

Très bien.

Il y a une délibération-cadre en date de 2008 de votre Assemblée qui a approuvé les modalités de fixation des redevances d'occupation du domaine public ferroviaire et routier de la collectivité territoriale de Corse à l'époque, la CDC aujourd'hui – pour les opérateurs de télécommunications. Dans ce cadre général, le présent rapport consiste à mettre à disposition de façon non exclusive auprès de la société Corsica Fibra un fourreau ou un tube, propriété de la CDC, sur des sections de l'emprise de son génie civil reliant les villes d'Aiacciu, Mezzana, Bastia, l'Isula et Corte, selon une convention annexée au présent rapport sur la base du versement

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/404 AC

par Corsica Fibra d'une redevance annuelle de 430 euros du kilomètre. C'est une mise à disposition qui va servir là encore au déploiement de notre réseau.

**Le Président TALAMONI**

Merci, il y a un rapport de la commission des finances. Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Merci, Monsieur le Président. Constatant qu'aucun métrage de l'artère de génie civil n'avait été mis à disposition au bénéfice de l'opérateur Corsica Fibra pour l'année 2018, Madame BOZZI a souhaité savoir s'il était possible de disposer d'une estimation pour les années à venir. Les services ont répondu que les premières demandes enregistrées figurent dans l'annexe 2, à savoir 25 kilomètres de trajet correspondant à une redevance pour la collectivité de Corse de 11 000 euros par an. La commission a émis un avis favorable pour ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Un avis oral de la commission du Développement ?

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, Monsieur le Président

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>6</sup>**

**GIUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS  
SPORTIVES**

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/405 AC

### **Le Président TALAMONI**

Passons au rapport 383, jeunesse et sport. Il y a d'abord un délai abrégé à faire valider par l'assemblée. Pouvez-vous nous dire deux mots sur le délai abrégé avant que je le fasse voter ?

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Le délai abrégé tient au fait que nous avons réuni le jury le 8 novembre dernier et que, lors de cette rencontre avec les jeunes, une candidature atypique nous a permis de revoir un petit peu ce que nous avons fait voter lors de la session de juillet dernier. Nous vous demandons ce délai abrégé pour permettre à cette nouvelle candidature de pouvoir être acceptée par votre Assemblée.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Je mets le délai abrégé aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est retenu par l'Assemblée à l'unanimité.**

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole pour présenter le rapport.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 383 : Sport - Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivu di Corsica : Aghjustu di a categoria « Ghjudici è arbitri di altu livellu » è individualizazione**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 383 : Sport – Ambassadrices et Ambassadeurs Sportifs de Corse : Ajout de la catégorie « juges et arbitres de haut niveau » et individualisations**

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, Monsieur le Président. En fait, nous nous sommes rendu compte que lorsque nous avons fait le premier rapport où nous voulions mettre en valeur des jeunes sportifs de haut niveau, nous n'avions pas pris en compte dans ce rapport la possible candidature de juges ou arbitres de haut niveau. Lors du jury, une candidature a été reconnue, la candidature du jeune Florian Della Tomasina

qui est arbitre de haut niveau. Quand il nous a expliqué son parcours, il a en fait dans sa formation un parcours sportif d'athlète de haut niveau. Il nous paraissait donc dommageable de ne pas le retenir parce que le critère n'était pas inscrit dans ce rapport et que nous n'avions mis que des sportifs de haut niveau. Pour lui donner sa chance et qu'il puisse justement aussi mettre en avant les valeurs de l'arbitrage, qui sont souvent des valeurs que nous n'avons pas tendance à mettre en avant dans la pratique sportive, il nous paraissait intéressant, notamment au vu de son jeune âge de 19 ans, de son parcours sportif, qu'il puisse avoir sa chance au côté des autres ambassadeurs que nous recevrons demain à 13 heures, qu'il bénéficie des mêmes critères – bourse de 4 000 euros, engagement auprès de la collectivité lors de manifestations sportives, possibilité d'aller se déplacer et d'aller à la rencontre des publics jeunes. En revanche, son mandat est d'un an pour pouvoir permettre l'an prochain à d'autres arbitres ou juges de pouvoir postuler. Il vous est donc proposé d'accepter la candidature du jeune Florian Della Tomasina dans la catégorie juge-arbitre de haut niveau. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la Culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Également favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>7</sup>**

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/406 AC

## **VITA ASSOCIATIVA / VIE ASSOCIATIVE**

### **Le Président TALAMONI**

Passons au rapport 355 qui concerne la vie associative. Il s'agit de la troisième individualisation d'aides aux foires. C'est Lauda GUIDICELLI qui va nous présenter ce rapport.

**\* Raportu n° 355 : Terza individualizzazioni Aiuti à i fieri**

**\* Rapport n° 355 : Troisième individualisation aides aux foires.**

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, Monsieur le Président. Vous commencez à en avoir l'habitude. Il s'agit donc d'accorder une aide à cinq dossiers concernant les foires pour un montant total de 45 950 euros. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Bien, merci. Il y a un rapport de la commission Développement. Julie GUISEPPPI.

### **Mme Julie GUISEPPPI**

Merci, Président.

La Présidente Madame NIVAGGIONI a souhaité savoir s'il était possible d'examiner l'ensemble des individualisations sur la base d'un seul rapport regroupant l'intégralité des bénéficiaires. Madame PREDALI a indiqué que, bien que possible, cette solution serait de nature à pénaliser les associations qui déposent leurs demandes suffisamment tôt pour bénéficier du versement d'acompte en cours d'année. Elle a par ailleurs indiqué que ce cadre d'intervention est transitoire et qu'il sera possible prochainement de prendre en compte les remarques pour l'amélioration du dispositif dans le cadre de l'élaboration du prochain règlement. Madame NIVAGGIONI a suggéré qu'une date butoir soit envisagée pour le dépôt des demandes de subventions. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez observé que nous délibérons dans une chambre froide. Si quelqu'un peut faire quelque chose pour nous...

Il y a également un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Qui est favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Qui est favorable. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>8</sup>**

**INFRASTRUCTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

**Le Président TALAMONI**

Passons aux routes : convention de financement relative à l'aménagement de l'ex-RD 420, traverse de Quenza. Vous avez la parole.

**\* Raportu n° 342 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu a l'assestu di l'anziana RD 420 – Traversa di Quenza**

**\* Rapport n° 342 : Convention de financement relative à l'aménagement de l'ex. RD 420**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président. C'est un rapport relatif à une convention de financement avec la commune de Quenza pour la réalisation du projet

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/407 AC

d'aménagement de l'ancienne route départementale 420 dans la traversée de la commune. Conformément au rapport et au règlement que nous avons voté, au mois de juillet dernier si ma mémoire est bonne, concernant ce type de cofinancement, je vous propose donc vous avez le détail à la page 3, des travaux de terrassement de chaussées, assainissement, soutènement, garde-corps, aménagements de trottoirs pour un montant de 1 815 000 euros TTC et un cofinancement pour la commune qui s'élève à 75 000 euros.

Merci, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du Développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>9</sup>**

**Le Président TALAMONI**

J'interroge le Conseil exécutif sur le point de savoir si nous prenons les rapports de Madame BORROMEI, mais ou bien les rapports de Madame GIACOMETTI-PIREDDA.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/408 AC

Nous continuons donc les rapports de Madame BORROMEI. Nous passons donc au rapport 343. C'est la convention relative à la mise à disposition des digues de Campo di l'Oru. Vous avez la parole.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 343 : cunvinzioni rilativa à a missa à disposizioni di l'arghjini di Campu di l'Oru**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 343 : Convention relative à la mise à disposition des digues de Campo di l'Oru**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président. C'est une convention à conclure entre la collectivité de Corse, l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du Sud et la CAPA pour la gestion des digues de protection contre les inondations de la zone aéroportuaire de Campo di l'Oru dans le cadre de la GEMAPI.

C'est une convention car, je vous le rappelle, au titre de la GEMAPI, la CAPA est chargée d'assurer la gestion et l'entretien des digues qui protègent la zone aéroportuaire. Selon le code de l'Environnement, ces digues existantes qui appartiennent à une personne morale de droit public autre que la commune ou l'EPCI sont mises à disposition de l'autorité compétente en matière de GEMAPI par voie de convention à titre gratuit. C'est ce qui concerne les digues dont nous parlons. Un COPIL s'est réuni à deux reprises ; il y a eu différentes réunions. La convention qui est jointe reprend tous ces éléments et nous vous demandons d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous les actes qui en découlent. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du Développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, Monsieur le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Favorable. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>10</sup>**

### **Le Président TALAMONI**

Rapport suivant : 353, création de circuits de transport scolaire. Vous avez la parole.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 353 : Trasporti sculari**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 353 : Création de circuits de transports scolaires**

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de trois nouvelles lignes de transports scolaires : la première, à la demande de la commune de Granaccia, la seconde à la demande de la commune d'A Serra di Farru pour desservir les établissements scolaires de la commune et le doublement d'une ligne qui dessert déjà les écoles de Bunifaziu car il y a un effectif très important. On nous demande donc de doubler cette ligne déjà existante. En ce qui concerne les montants :

- pour la commune de Bunifaziu, cela s'élève à 46 000 euros ;
- la création pour la desserte des écoles de la commune d'A Serra di Farru : 9 000 euros ;
- pour la desserte de l'école primaire de Sartè à la demande du maire de Granaccia, le montant du transport s'élèvera pour cette année à 71 739 euros.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission du Développement.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/409 AC

**Mme Julie GUISEPPI**

Un avis favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis oral de la commission des Finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>11</sup>**

**Le Président TALAMONI**

Rapport 360 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des études de sécurité (EISA) et de conformité liées aux travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte. Vous avez la parole.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 360 : cunvenzione constituisce un gruppamentu di cumande pè a realizazion di i studii di sicurità (EISA) è di cunfurmità in quantu à i travagli di rinforzu è a messa à è norme di a pista è di i taxiways nantu à u campu d'aviazione d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte.**

**\* Rapport n° 360 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des études de sécurité (EISA) et de conformité liées aux travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aiacciu Napoléon-Bonaparte**

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/410 AC

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président. C'est une procédure pour la mise aux normes des différentes pistes de cet aéroport, en application de la réglementation. C'est l'exploitant aéroportuaire, la Chambre de commerce de Corse du Sud pour ce qui nous concerne, en tant que garant de la sécurité lors des travaux, qui restera l'unique responsable de la sécurité aéroportuaire vis-à-vis de l'autorité de surveillance.

Il vous est donc proposé de désigner la CCI-CS, coordonnateur chargé de la gestion des procédures et coordonnateur mandataire du groupement. En cette qualité, la Chambre de commerce sera chargée de passer, signer et exécuter le marché au nom et pour le compte du groupement. Le montant de l'étude est estimé à 80 000 euros hors taxes et il est proposé que celle-ci soit cofinancée à parts égales par chacun des deux membres du groupement, soit 40 000 euros pour la part de la collectivité de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission du Développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Et l'avis de la commission des Finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, Monsieur le Président,

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>12</sup>**

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/411 AC

**Le Président TALAMONI**

Passons au rapport 371 : modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 372 : Aghjustu n<sup>o</sup> 2 à u quaternu di cariche di a cuncessione di u Portu d'asgiu di Bastia (Vechju Portu)**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 372 : Avenant n<sup>o</sup> 2 au cahier des charges de la concession du Port de plaisance de Bastia (Vieux Port) (par erreur)**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président.

C'est un projet d'avenant, l'avenant numéro 2 qu'on vous demande d'approuver, qui vient compléter le cahier des charges de la concession du Vieux Port de Bastia, afin de permettre la réalisation de parkings gratuits ou payants dans l'enceinte de la concession, notamment sur le terre-plein situé au droit de la cale de halage transformée au cours du temps en parking, appelé parking Pouillon. C'est une demande qui a été faite et que nous avons entendue lors des différents conseils portuaires, car il y a beaucoup de voitures épaves sur ce parking. La commune souhaitait l'aménager. Il y a eu différentes délibérations en ce sens et nous avons donc à modifier le cahier des charges par un avenant pour pouvoir permettre à la commune de réaliser cet aménagement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission du Développement.

Vous avez la parole.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, Monsieur le Président. Madame CASALTA a souligné la faiblesse du taux de contribution de l'État au titre des crédits PEI et regretté la perte financière que constitue, pour la collectivité, la prise en charge à 100 % des études, ces dernières n'étant plus éligibles au financement. Elle y voit un recul notable des participations de l'État alors que la Corse ne dispose pas, contrairement aux autres régions françaises, des infrastructures nécessaires à son bon

développement. Monsieur MAZELLA a apporté un certain nombre de précisions. Il a ainsi indiqué qu'il n'y avait plus de reliquat sur le PEI en matière portuaire et aéroportuaire, sans réellement constituer une perte pour la collectivité en raison de montages et compensation diverses et complexes. Il a rappelé que des négociations sont en cours pour définir le taux de participation de l'État. Il a notamment précisé que les volets portuaire et aéroportuaire étaient dépendants des règles européennes, l'éligibilité des investissements à la participation publique devant être justifiée, en effet, au regard de différents critères imposés par l'Union européenne. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Il y a eu un bug.

Ce n'était pas le bon rapport. Nous allons reprendre le bon rapport.

**Mme Vanina BORROMEI**

C'est l'avenant au cahier des charges de la concession du port.

**Mme Julie GUISEPPI**

Je pense qu'elle intervenait sur la modification du plan de financement, sur le 372, où il n'y a pas d'observations, Monsieur le Président.

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Avis favorable. Il faudra interrompre très vite la séance sinon je pense que nous n'allons pas en réchapper.

Peut-être l'avis de la commission des Finances. Non, il n'y a pas d'avis de la commission des Finances ? Un avis oral.

**Mme Anne TOMASI**

Non, ce rapport n'a pas été présenté en commission des Finances et il ne fait pas partie de la liste.

**Le Président TALAMONI**

Bon. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>13</sup>**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons quand même essayer de faire passer le 371 et ensuite, nous allons suspendre la séance.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 371 : Mudifica di u pianu di finanziamentu di l'operazione di riparazione di l'opere marittime di u Vechju Portu di Bastia è di a strada di u fronte di mare**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 371 : Modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà entendu les éléments de la commission de Développement économique. C'est une modification du plan de financement de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux Port de Bastia et de la route du front de mer. Ce sont des financements qui ont été votés par notre Assemblée en juin 2018, préinscrits au PEI 4. Il y a donc aujourd'hui une demande de modification de la clé de répartition par les services de l'État. Le montant global de l'enveloppe reste quasiment inchangé, mais il y a une part de 30 % hors taxes du montant des travaux qui revient à la collectivité.

Le montant global, je le répète, est quasiment inchangé. C'est la clé de répartition qui a été modifiée, c'est-à-dire qu'il y avait une inscription au niveau des travaux en ce qui concerne les routes, qui devaient s'inscrire dans le cadre de travaux routiers et de travaux portuaires. On nous a demandé de modifier cette clé de répartition dans les sous-sections puisque beaucoup avaient été enregistrés dans les travaux portuaires et non pas dans les travaux routiers. Pour la mesure

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/413 AC

« routes », les travaux sont estimés à 2 275 000 euros hors taxes. Cela avait été validé par notre assemblée. Le principe d'un financement à hauteur de 70 %, soit un 1 592 000 euros, a été acté par le SGAC. Les études sont 100 % à la charge de la collectivité de Corse. Sur la mesure « port » – travaux, ouvrages portuaires, quai des Martyrs, môle génois et jetée du Dragon – il y a 44 % à la charge de l'État au titre du PEI, 55 % à la charge de la collectivité et sur la mesure « routes », 70 % à la charge de l'État au titre du PEI et 30 %, hors taxes, à la charge de la collectivité. C'est la clé de répartition qui est modifiée en fonction de travaux portuaires et de travaux routiers, notamment concernant la route du front de mer. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, comme le rapport a déjà été présenté, par erreur, mais il a déjà été présenté, je vous propose de passer directement à la conclusion. Nous approcherons peut-être comme cela de la délivrance.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un avis favorable.

Il y a un avis de la commission des Finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Qui n'est pas très long. Madame BOZZI a souhaité avoir des précisions sur les opérations mentionnées dans le courrier de réponse de Madame la Préfète et pour lesquels un financement est sollicité au titre du PEI. Les services ont répondu qu'il s'agissait de deux opérations portuaires, l'une concernant le port de pêche de Bastia et l'autre relative au port de commerce de Bonifacio, ainsi que deux opérations ferroviaires concernant la mise aux normes de la radio sol-train, et une seconde relative au transfert du dépôt ferroviaire de Bastia vers Casamozza. La commission a émis un avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Merci.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>14</sup>**

**La séance est suspendue. Nous nous retrouvons à 15 heures. Réunion de la commission de la Culture à 14 h 30, salle 5.**

**La séance est suspendue à 17 h 45.**

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ÉNERGIE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii. Territorii, pieve è paesi vivi**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 376 : Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons reprendre nos travaux avec l'aménagement du territoire. Le rapport 376 concerne le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020-2024. C'est le Président du Conseil Exécutif qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse. Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs, chers collègues, voici venu le moment de la présentation d'un corpus de trois dossiers distincts, certes, mais qui participent d'une même vision d'ensemble.

Premier dossier, le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, règlement intitulé Territoriu, Pieve e paesi vivi. Deuxième dossier le règlement des aides montagnes, complément pour les communes de l'intérieur et de la montagne. Troisième dossier, la création qui vous est proposée d'un fonds

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/412 AC

financier d'aides aux communes : « Le fonds Paese ».

Pour la commodité de l'exposé, qui sera bref, en tout cas le plus bref possible, il y aura de façon concomitante à mes mots une projection d'un diaporama qui permettra de fixer les idées sur les grands équilibres et les grandes masses financières organisées par ce projet de règlement soumis à discussion et à vote de votre assemblée. Au seuil de mon propos, je voudrais dire qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui s'est déroulé pratiquement de fait sur une période de près de 24 mois. Nous savons toutes et tous, aussi bien à travers notre engagement d'élus territoriaux que pour plusieurs d'entre nous, les mandats locaux, et notamment municipaux que nous avons pu accomplir, combien l'aide aux communes de façon générale, notamment et particulièrement l'aide aux communes apportée par la collectivité de Corse, est un élément essentiel pour les différentes communes de Corse. Ce l'est particulièrement pour les communes de faible taille et corrélativement aux faibles moyens et aux faibles moyens financiers. Cela a été un travail de longue haleine, un travail qui a été élaboré selon une méthode de co-construction que je vous présenterai. Je voudrais, au seuil de cette présentation, rendre hommage véritablement à celles et ceux qui, au plan politique et au plan technique, ont contribué à ce travail collectif. D'abord les élus, bien sûr, parce que nombre d'entre vous avaient participé, notamment au Scontru di e territoriu, et aux différents échanges dans les différentes commissions ; les élus de l'Assemblée de Corse, bien sûr ; les élus municipaux et intercommunaux et des territoires, y compris à travers les PETR. Un mot plus particulier pour les conseillères et conseillers exécutifs, singulièrement Jean BIANCUCCI, plus directement en charge de cette partie, mais l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs puisque cela a été véritablement un travail transversal. Nous avons eu l'occasion d'échanger également avec le Président de l'Assemblée de Corse, notamment à l'occasion de notre participation commune, par exemple, à des rencontres organisées à l'initiative des maires. Les élus, bien sûr, mais également les fonctionnaires et agents des agences et offices. Je voudrais donc souligner le travail remarquable et l'implication de chaque instant du DGA, Tony PERALDI, de l'équipe de la Direction des dynamiques territoriales, Pasquin CRISTOFARI et Jean-Philippe ROSSI, Antonie MICALETTI. Et bien sûr, toutes celles et tous ceux qui ont travaillé avec eux. Également l'AUE, l'agence de l'urbanisme et de

l'énergie, l'ensemble des personnels, Stefano LUCCIANI, Ghjulia Maria DEFRANCHI et tous les autres. En ce qui concerne le règlement montagne qui a été largement nourri par les travaux du Comité de massif, je voudrais saluer là encore les élus et les acteurs de la montagne qui ont contribué à ces travaux et notamment aux différentes assises qui se sont déroulées lors des deux dernières années. Du côté des équipes opérationnelles, je veux remercier Amiel LUCCHINI, chef de service intérieur en montagne, et toute son équipe et plus globalement l'ensemble des fonctionnaires et agents ayant contribué à ce travail. Cela peut paraître un exercice de style obligé, mais au-delà de la politesse et de la référence protocolaire, il y a eu un travail absolument remarquable.

Quelques mots en commençant le fil de notre diaporama. Je veux rappeler qu'au 1er janvier 2018, il a fallu fusionner les anciens dispositifs et adopter un règlement transitoire. Il a fallu concomitamment engager la réflexion de fond à travers un processus de co-construction. Ce processus de co-construction a permis de construire le nouveau règlement des aides qui vous est aujourd'hui proposé et qui est une pièce maîtresse du dispositif d'ensemble que la collectivité de Corse essaie de construire au bénéfice des communes, intercommunalités et territoires.

Quelques mots rapides sur le règlement transitoire, page six du diaporama. Les principes essentiels, vous les connaissez : équité, transparence, lisibilité, efficacité. Conformément à nos engagements et à l'action que nous avons initiés dès notre accès aux responsabilités en décembre 2015, il y a des objectifs politiques clairement revendiqués et notamment la lutte contre les fractures territoriales, la lutte contre la désertification des espaces de montagne et de l'intérieur et le soutien aux acteurs de cet intérieur et de cette montagne, et parmi les acteurs institutionnels bien sûr les communes et intercommunalités qui sont en première ligne. Ce nouveau règlement de transition avait été voté à l'unanimité en juin 2018. Il avait quand même maintenu un certain nombre de dispositifs phares. Bien évidemment la dotation quinquennale en affinant, pas à la marge, mais de façon modérée, des domaines et taux d'intervention, un maintien du niveau de financement globalement assuré par le cumul des aides des collectivités ayant fusionnées, même si certaines d'entre elles considéraient,

notamment dans l'ancien département de Corse-du-Sud, que le compte n'y était pas tout à fait. Enfin, le renforcement d'outils existants ou la création de nouveaux outils avec deux outils importants. C'est un premier élément qui permet aussi de comprendre le chemin parcouru. Je voudrais rappeler, notamment aux maires qui sont ici qu'avant décembre 2015 il y avait un outil qui s'appelait le Fonds de Développement de la collectivité territoriale de Corse. Ce fonds de développement n'avait pas d'existence juridique bien identifiée, et il n'avait pas de règlement. Qu'il n'avait pas non plus d'enveloppe financière dédiée et, en dehors de la dotation quinquennale, n'importe quel projet de n'importe quelle commune pouvait être pris en compte au moins sur le principe dans ce fonds de développement et financé sans aucune prévisibilité ni lisibilité, et je dirais même sur une décision quasi discrétionnaire. Cette façon de procéder avait un double inconvénient. D'abord sur le plan des principes. Ensuite, elle conduit également à avoir un empilement très significatif de projets dont le principe avait été validé, mais sans avoir pour autant les AP ou les CP correspondants. Nous avons un stock d'opérations autorisant leur principe sans qu'on sache exactement comment ni pourquoi. Nous avons donc supprimé ce Fonds de développement et nous avons créé deux fonds. Le Fonds de solidarité territoriale, en faveur des communes de moins de 3 000 habitants et des EPCI de moins de 12 000 habitants. On avait affiné, ou on va affiner, le dispositif pour permettre de l'élargir à des EPCI qui en ont besoin. Ce fonds de solidarité territoriale permet le financement d'un projet structurant sur toute la durée de la dotation quinquennale, en dehors de la dotation quinquennale. Autrement dit les petites communes, en tout cas les communes au-dessous de 3 000 habitants et les EPCI, à côté de leur dotation quinquennale, ont désormais la possibilité de financer un projet structurant. Je vous indique que cette possibilité a été largement exercée par les bénéficiaires potentiels puisqu'en 2018, nous avons affecté 4 658 415 euros pour le financement de ces opérations. Le deuxième nouvel instrument est le fonds de territorialisation. Nous avons souvent dit qu'il fallait dépasser la logique purement communale pour aller vers une logique plus structurante à travers des projets à dimension pluricommunale ou intercommunale, voire au-delà. Le fonds de territorialisation a vocation à faire émerger et co-financer des projets de territoire de ce type. Des projets dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique

de la commune ou de l'EPCI. À ce titre, FST a été quelque peu victime de son succès, puisque nous avons affecté au titre de ce dispositif en 2018 la somme de 13 133 880 euros permettant le financement de 71 opérations. À titre d'exemple, sur le fonds de territorialisation, nous avons eu comme opération l'étude de redynamisation du fort d'Aléria lié à la Communauté de communes de l'Oriente, la réhabilitation de l'Institut des filles de Marie sur la commune de L'Isula, un projet rayonnant sur l'ensemble du territoire. Il y a eu à Ghisunaccia le projet Linari 2 avec l'acquisition de locaux, ou à Vicu la construction d'un bâtiment communal. Excusez-moi, je me suis trompé sur les sommes. C'est le FST qui est 13,1 millions et le fonds de territorialisation qui est 4,5 millions avec quatre opérations qui ont été financées.

Pour les crédits affectés en 2018 et en 2019, on voit la progression des sommes affectées, notamment au titre de la dotation quinquennale. Je vous rappelle que nous avons institué la création du fonds intempéries pour intervenir en soutien des communes sinistrées sur des biens ne faisant pas l'objet de prise en charge par les assurances. Cela nous a permis notamment d'intervenir suite à des incendies, des dégâts sur les réseaux qui avaient été détruits, suite à de gros incendies ou encore par exemple des opérations sur le port d'Erbalunga à concurrence de 500 000 euros après la tempête Adrian. Sur la page suivante, vous avez le fonds de territorialisation et le fonds de solidarité territoriale. Il ne faut pas oublier les politiques urbaines puisque notre politique d'aide aux communes vise à la fois à soutenir et renforcer les communes, et notamment les communes de l'intérieur et de montagne, mais il y a également une dimension de politique urbaine avec les politiques de cœur de ville, notamment de revitalisation, avec la volonté de redynamiser les centres-villes. Je rappelle que le montant total des crédits affectés sur les exercices 2018 - 2019 est de 93 416 000 euros. C'était donc ce que nous avons fait ensemble à compter de 2018 avec l'adoption du nouveau règlement.

Parallèlement, nous avons dit que nous allions engager la réflexion en interne, et en externalisant cette réflexion, pour réfléchir à un règlement qui cette fois-ci soit pérenne, garde le meilleur de tous les dispositifs existants et aille plus loin dans ce qu'il convenait de faire. Mais pour savoir ce qu'il convenait de faire, ce qui allait et ce qui n'allait pas, il fallait interroger les parties concernées au

premier rang desquelles les maires, les présidents d'intercommunalité, les conseillers municipaux et les élus intercommunautaires. La méthode qui a servi de base à cette co-construction CCL de la concertation, avec notamment i scontri di territorii qui ont été menés en concertation avec l'AUE, a été faite sur cinq sites durant cinq journées de travail, Bastia, Corti Sartè, Prunelli di u Fiumorbu, Aiacciu. Vous voyez quelques photos de ces réunions avec une participation extrêmement dense, puisque nous avons eu en tout plus de 250 maires qui ont participé à ces différentes réunions. À côté de ces réunions, il y avait des ateliers thématiques, quatre : la territorialisation des politiques publiques et de l'offre de services ; l'ingénierie à apporter aux territoires les plus fragiles ; le règlement transitoire, le nouveau règlement stricto sensu ; la concertation en matière de grands équipements. La vertu de ces scontri a permis d'échanger, de se connaître, aux élus de connaître les fonctionnaires qu'ils avaient souvent au téléphone, mais surtout de faire remonter l'analyse, et ce d'autant mieux qu'on a croisé les scontri avec une enquête de satisfaction qui a été diffusée à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité. Il y avait trois thèmes principaux :

- Qu'attendez-vous de l'évolution du règlement des aides ?
- Qu'attendez-vous de l'évolution du traitement administratif des aides ?
- Quelles sont vos pistes d'amélioration envisagées ?

Il y a eu un taux de participation qui est assez satisfaisant, environ 30 %. Je ne rentre pas dans le détail des propositions qui ont été faites. Ce qui est intéressant, c'est de savoir qu'alors même que chacune des journées de travail s'est déroulée de façon séparée, ce sont généralement toujours les mêmes critiques, les mêmes avis, les mêmes propositions qui sont remontées. Cela a permis d'identifier un large consensus, aussi bien sur l'analyse de ce qui allait que sur l'analyse de ce qui n'allait pas. Les préconisations principales :

- Demandes récurrentes de simplification et d'harmonisation de l'ensemble des règlements d'aide. Les maires nous disent que c'est trop compliqué ;
- Un renforcement des échanges avec les fonctionnaires, notamment

avec une présence physique de la collectivité de Corse sur les territoires ;

- La création de nouveaux outils, notamment pour faire face à la disparition des départements et des financements qui en découlaient, mais également au désengagement de l'État qui se confirme d'année en année. On nous a demandé d'en faire plus sur ce sujet ;

- Augmentation de l'enveloppe ;

- Demande d'amélioration qualitative des critères, notamment d'attribution de la dotation quinquennale avec les propositions que vous pouvez lire sur cette page.

Ce travail a duré entre avril et juin 2019. Nous avons recueilli les enquêtes de satisfaction dans le courant de l'été et nous avons travaillé et traité la donnée brute recueillie, aussi bien à travers l'enquête de satisfaction que les cinq rencontres, à travers un travail des services qui s'est étalé sur les mois de septembre, octobre et novembre jusqu'à la présentation de ce rapport. Un rapport qui a également été présenté à la Chambre des territoires, et présenté par mes soins devant le Conseil Économique et Social. Un mot pour dire qu'à la Chambre des territoires, beaucoup de maires s'étaient déplacés. Nous avons pris l'initiative de les inviter. Il y avait près d'une centaine de maires en dehors des effectifs de la Chambre des territoires. L'accueil a globalement été très favorable. Il y a eu un vote à l'unanimité avec un certain nombre de préconisations qui ont été intégrées dans le rapport final qui vous a été présenté.

Au niveau de la Chambre des territoires, qui a institutionnellement la vocation à représenter, notamment les communes et les intercommunalités et les territoires, un accueil extrêmement positif. Même chose sans ambiguïté sur l'avis CESEC relatif à l'accueil sur le règlement des aides. Nous avons eu de longs moments d'échanges. Vous avez sans doute pu lire l'avis motivé du CESEC, qui reprend tous les points que je vais évoquer, et qui considère, non seulement que son avis initial, celui qu'il avait rendu au moment du règlement transitoire, a été intégré et pris en compte. Mais le Conseil économique, social et culturel considère que ce règlement des aides est véritablement une avancée très significative. Je ne résiste pas, parce que je l'ai pris au fil de la plume, a cité mot pour mot ce qu'a dit Jean-Jacques GIANNI, maire d'Evisa, grand défenseur de la ruralité et de la

montagne, membre du CESEC. Je le cite : « J'ai l'impression de rêver ». Je ne sais pas s'il a dit pour me faire plaisir, mais je crois que globalement cela resitue bien. Je citerai également le maire de Partinello, Christian CARDI, qui avait fait le déplacement à Bastia, et ce n'est pas facile de venir de Partinello jusqu'à Bastia à la Chambre des territoires - qui a dit aussi publiquement : « Avà tocca à noi », en tout cas, même si toutes les difficultés ne sont pas levées, nous avons largement de quoi faire et avancer.

Quel est le contenu de ce règlement des aides ? Il y a un cadre pérenne et innovant, un renforcement du soutien. Je ne reviens pas sur les principes. Premier point : la simplification et l'harmonisation des procédures. Je crois que cela peut paraître technique, administratif et ardu, mais c'est le point d'entrée, au propre comme au figuré. Si on ne réussit pas à améliorer ça, tout le reste devient largement virtuel. Le principe est celui de la mise en place d'une porte d'entrée unique. Cette porte d'entrée unique aura pour principales missions la réception et l'enregistrement des demandes et orientation des demandes vers les directions sectorielles. C'est la réponse aux critiques « trop longs, trop compliqués, pas lisibles, etc. ».

Deuxième série d'améliorations proposées : précision quant à la date d'éligibilité des dépenses ; production d'accusé de réception à date de dépôt de la demande et à date de dossier complet. Cela veut dire que nous nous engageons vis-à-vis des maires. Il y aura un accusé de réception dès que le dossier sera complet. Nous avons institué une date butoir de dépôt des dossiers au 30 juin. Pour tenir compte, nous avons pensé le 30 avril, mais nous sommes allés au 30 juin à la demande de maires de petites communes qui nous ont dit qu'ils pouvaient avoir des difficultés à monter des dossiers. On va jusqu'au 30 juin. Il y a une exception : on pourra en toutes périodes de l'année déposer une demande au titre de la dotation quinquennale s'il s'agit de compenser les difficultés nées d'un événement imprévisible. Par exemple : effondrement d'un mur. S'il intervient en septembre ou en octobre, le maire peut bien sûr le demander au titre de sa dotation quinquennale en septembre et en octobre et son dossier sera instruit selon les règles de droit commun.

Précisions, quand aux pièces constitutives, des dossiers de demandes, après deux notions importantes : dès le stade préparatoire, il sera proposé aux maires de recueillir l'avis technique des directions, des offices et agences concernés. Pourquoi, c'est une volonté d'introduire, sans aucun caractère coercitif, une véritable cohérence stratégique d'ensemble dans les projets. Par exemple, on verra tout à l'heure, si on parle d'une école, un projet de construction d'école, ce qui est intéressant c'est l'intégration architecturale et paysagère, c'est le raccordement au réseau, c'est en terme d'efficacité énergétique, de faire intervenir, dès le départ l'AUE, pour que l'on puisse mobiliser des dispositifs. C'est également des dimensions à donner à sa juste taille le chantier, sans rien imposer, bien sûr, mais en disant au maire, voilà à notre avis, vous pouvez aller jusque là, attention, ailleurs c'est trop grand. On ne peut pas faire trois écoles surdimensionnées dans trois villages de la même piève. Donc un moment donné, il faut bien que l'on commence à instituer une cohérence d'ensemble. Ca c'est un peu l'idée.

Il y a un autre élément sur lequel je veux insister avec force. Le corollaire de nos engagements est que les arrêtés attributifs de subventions interviendront dans les deux mois. En arrière-plan de cette plus grande rigueur, il y a bien sûr le fait de diminuer les AP qui ne correspondent plus à des opérations qui vont être réalisées, puisque nous avons un volume d'autorisations de programme de 170 millions d'euros. Aujourd'hui nous avons en caisse théoriquement des autorisations de programme qui, si elles étaient activées toutes en même temps, nous conduiraient à être en cessation de paiement, puisque nous ne pourrions pas payer. L'idée est d'avoir une gestion beaucoup plus affinée des AP et des CP. Les maires de leur côté, et nous du nôtre.

Enfin, transparence de l'action publique avec une information des organes de la Collectivité de Corse. Sur les aspects techniques :

- meilleure gestion des modalités de versement des subventions ;
- introduction d'un contrôle d'effectivité des opérations.

C'est une préconisation de la Chambre régionale des comptes. Les

choses sont claires. Il ne s'agit pas d'aller faire le métré sur les opérations. Ce n'est pas le travail de la Collectivité de Corse. Par contre, il faut vérifier que la subvention qui a été affectée, et versée, a été utilisée à son usage. Cela fera l'objet d'une constatation et d'un rapport. Cela sécurisera tout le monde et cela nous mettra en cohérence avec les préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Après avoir fixé le cadre général, le deuxième élément important, simplification, efficacité accrue, sur quoi, donc le calcul de la dotation quinquennale, aussi bien pour les communes que pour les EPCI.

Première remarque : un effort budgétaire extrêmement important à forziore dans le contexte actuel que vous connaissez, je rappelle les chiffres :

- période 2015-2019, 90 millions d'euros au titre de la dotation quinquennale
- période 2020-2024, près de 106 millions d'euros et 16 millions d'euros supplémentaires, soit une augmentation de 18 % par rapport à la période précédente. Une augmentation de 18 % que l'on retrouve de façon mécanique pour le montant total des crédits ouverts au bénéfice des interco qui passent de 22 millions à 26,3 millions euros.

Cette augmentation traduit la volonté politique de la collectivité de Corse de répondre à l'attente des maires et des présidents d'intercommunalité. Je rappelle que ce dispositif a été développé depuis longtemps, mais est aujourd'hui renforcé, sur le fondement de la clause générale de compétence. Il n'existe pas en France, pour les régions de droit commun, d'équivalent dans les mêmes proportions. Ni les régions et les départements ensemble n'aident autant leurs communes et intercommunalités que ne le fait aujourd'hui la Collectivité de Corse. On augmente le volume budgétaire global et on met en place également de nouveaux critères de calcul. Les anciens critères, vous en rappelez, c'était par application du nombre d'habitants de DGF, avec des strates qui sont ici rappelées, je ne les lis pas. Outre que l'enveloppe globale est majorée, on met en place de nouveaux critères de calcul et c'est un bond qualitatif important. Comment va être calculée la nouvelle dotation quinquennale ? Une dotation de base identique pour l'ensemble des

communes, une dotation par habitant calculée en fonction de la population DGF, mais, également une dotation complémentaire, c'est l'élément nouveau, au regard des niveaux de contraintes des communes, tels que déterminés par le plan Montagne du Padduc, et confirmé par le Schéma d'Aménagement et de Développement de la montagne voté là aussi à l'unanimité le 24 février 2017. Vous aurez une majoration de la dotation quinquennale de 40 % pour les communes classées en niveau de contrainte cinq, de 30 % pour celles qui sont au niveau de contrainte quatre, etc. Et puis vous avez également une majoration pour les communes qui ont des pôles urbanisés différenciés. Une majoration de 5 % pour les communes considérées comme ayant des niveaux de pôles différents. Vous avez donc une progression importante des volumes globaux de dotation quinquennale que je vous laisse apprécier. En gros, sans rentrer dans le détail, chaque maire fera bien sûr son calcul. La très grande majorité des communes verra leur dotation quinquennale augmenter. Cette majoration profite proportionnellement plus aux petites communes. C'est un choix politique de notre part. On aide plus ceux qui en ont le plus besoin. Il y a quelques communes, parce que je dirais que dans toute règle, celle de l'augmentation a toujours son atténuation ou sa restriction, certaines communes verraient mécaniquement leur dotation quinquennale, par application des nouvelles règles, diminuer. Nous n'avons pas voulu qu'il y ait des effets de bord non voulus. Il y aura un seuil et une clause de sauvegarde qui est instituée. C'est-à-dire qu'une commune, y compris sur la dotation quinquennale, ne peut pas perdre plus de 10 % de ce qu'elle aurait perdu si on avait appliqué la totalité de la perte théorique. Autrement dit, tout le monde gagne, quelques-uns pourraient perdre un peu. S'ils perdent un peu ils perdront de façon très minime et de toute façon ils gagneront lorsqu'ils mobiliseront le fonds de dotation, le fonds de solidarité territoriale.

C'est une bonne affaire pour tout le monde, mais également un effort supplémentaire avec deux autres bonifications. Les deux premières bonifications, c'est l'augmentation de la dotation de base et l'introduction du niveau de contrainte. Ensuite, il y a deux efforts supplémentaires, toujours dans la même logique. Les communes de plus de 3 000 habitants pourront bénéficier d'un financement à 80 % sur une opération, sur la durée de leur dotation quinquennale. On augmente le taux de financement d'une opération. Enfin, les communes de plus

de 350 habitants qui disposent de pôles différenciés, avec par exemple une façade littorale et un village souche, pourront bénéficier d'une nouvelle bonification de 10 % pour les projets se situant au sein des villages souches. On retrouve la logique politique qui est la nôtre. Quand il y a un village souche, nous encourageons à construire et à développer autour de ce village souche. C'est donc la vision renforcée du soutien aux communes. Nous avons également intégré une deuxième dimension qui est d'instituer une corrélation entre la dotation quinquennale et les objectifs politiques fondamentaux que poursuit la Collectivité de Corse. Les objectifs politiques fondamentaux sont au nombre de deux. Aujourd'hui, deux urgences, une en matière d'urbanisme l'autre en matière de gestion des déchets. Sur l'urbanisme, c'est très clair, nous n'avons pas voulu ajouter de la confusion ou de la difficulté à une situation qui est déjà difficile. Nous le disons et nous le répétons, c'est le maire qui est compétent en matière d'adoption du document d'urbanisme sur sa commune, ou c'est l'intercommunalité lorsqu'il y a un PLUI, un transfert de compétences, ou c'est le territoire lorsqu'il y a un SCOT. Ceci étant précisé, ces documents d'urbanisme ont l'obligation d'être en compatibilité avec le Padduc, nous le savons. Nous avons souhaité instituer un bonus de 20 % pour les communes qui se doteront d'un PLU définitif compatible avec le Padduc durant les trois premières années d'adoption du présent règlement. C'est-à-dire que nous voulons inciter fortement et doper l'adoption de PLU à travers une bonification qui est une modification très significative. Nous le faisons avec un horizon de temps qui permet à tous ceux et à celles qui le veulent, soit qu'ils partent de zéro, soit qu'ils soient dans une logique de révision de leur PLU, de le faire puisque les maires auront jusqu'au 1er janvier 2023 pour adopter ce PLU compatible avec le Padduc. Si ce PLU est adopté, il y aura une majoration de la dotation quinquennale de 20 %.

Le corollaire de cet engagement est que la collectivité de Corse va vérifier que, selon son avis, les PLU qui seront adoptés seront compatibles avec le Padduc. C'est une forme de réponse à une motion dont nous aurons à débattre demain. C'est sous l'angle de l'incitation que nous voulons aborder la question de l'urbanisme, mais c'est aussi un engagement que nous prenons. Le mécanisme qui est mis en place est de donner 20 % en plus. Si l'on considère que le Padduc n'est pas respecté par le PLU, on va le dire à la commune. On leur a dit en amont. Soit le

désaccord est purgé et on arrive à un point d'équilibre ou les deux parties considèrent que le Padduc est respecté, soit le désaccord n'est pas purgé, par exemple la commune considère que son PLU respecte le Padduc, ou qu'il convient de le garder en l'état, et que nous considérons que le PLU n'est pas compatible avec le Padduc. À ce moment-là, la Collectivité de Corse déférera le PLU devant le juge administratif pour qu'il nous départage. Si le juge administratif considère que le PLU n'est pas compatible avec le Padduc il sera annulé. Si le juge considère que le PLU respecte le Padduc, les 20 % de bonification seront versés. Je crois que c'est un geste politique fort et incitatif qui vient rappeler aussi notre attachement à la hiérarchie des normes juridiques, notre attachement à un certain nombre de principes fondamentaux qui sont posés par le Padduc. Ceci est fait sous un angle incitatif et non pas sous un angle punitif.

Deuxièmement enjeu majeur. Cela concernera cette fois-ci les EPCI, c'est la question du tri. La dotation des EPCI est aussi mécaniquement augmentée. Je l'ai dit, elle passe de 22,2 millions à 26,3 millions d'euros. Même chose en ce qui concerne l'urbanisme. Certaines communes ont transféré leurs compétences sur le PLU à l'interco. Si c'est l'interco qui fait un PLUI, il y aura une bonification de 20 % non seulement pour l'EPCI, mais également pour les communes. Donc là, c'est une incitation renforcée. C'est-à-dire, dès lors que les communes auront fait le choix de transférer à l'interco la compétence en matière d'urbanisme, si on fait un PLU à l'échelle de l'intercommunalité dans les trois ans compatible avec le Padduc, on a 20 % en plus pour l'EPCI et 20 % en plus pour chacune des communes.

Le dernier élément de bonification, la hiérarchie c'est PLU, PLUI, SCOTT. Le SCOTT, c'est à l'échelle du territoire, une vision encore plus large, la bonification est de 30%. Pour les Intercos 30 % et 30 % par chacune des communes. Donc c'est un véritable, on va dire, un plan Marshall, en faveur de l'adoption d'un document d'urbanisme volontariste. Les documents qui portent une vision stratégique de l'aménagement et du développement du territoire. Ça c'est pour l'urbanisme. Pour le tri, en concertation et particulièrement avec le président de l'OEC, qu'est-ce nous voulons faire. Là aussi, vous savez qu'il y a la fiscalité dissuasive ou incitative. Mais la fiscalité, pour l'instant, elle relève du

SIVADEC, qui est compétent en matière du traitement des déchets.

Pour autant, nous n'avons pas voulu rester inactifs. Là aussi nous avons souhaités introduire une incitation au tri, et au tri généralisé, parce que nous considérons qu'une des réponses à la crise que nous connaissons aujourd'hui, c'est que le tri monte vraiment en puissance. Qu'il monte en puissance de façon organisée avec des objectifs partagés et réalisés. 2020 doit être et on le verra pour les orientations budgétaires, nous aurons l'occasion de faire des propositions, doit être l'année de montée en puissance du tri, et je crois que nous en sommes tous d'accord. Donc l'idée c'est de dire on continue dans la méthode de concertation. On se met autour de la table les Intercos, chaque Interco avec la collectivité de Corse, l'office de l'Environnement, l'Etat et le SIVADEC, on fixe un objectif de tri annuel sur 3 ans, c'est-à-dire la période qu'il nous faut pour monter en puissance sur le tri, c'est-ce que l'on a pour la période de transition, ça sera aussi une façon d'envoyer un signe, à ceux y compris qui attendent d'accepter d'installer des centres de stockages sur leurs territoires, d'être sûrs qu'il y aura vraiment du tri. On adopte ces conventions quadripartites avec des objectifs de tri, dès lors que les objectifs de tri sont atteints sur 3 ans, majoration de 20 % de la dotation quinquennale. Là aussi c'est un geste politique qui est très fort, urbanisme d'un côté, incitation au tri de l'autre.

Dernier axe de bonification, là, on retrouve un troisième élément fondamental de notre politique : l'urbanisme avec notamment le respect du Padduc, les déchets, la politique en faveur des communes de l'intérieur et de montagne. Nous l'avons déjà poursuivi cet objectif à travers le relèvement des seuils, dont je viens de vous parler, mais en le renforçant encore. Auparavant, vous le savez, le taux d'intervention a été calculé en fonction des strates de population DGF. Désormais, on ne calcule plus le taux d'intervention en fonction de la population DGF, mais en fonction de la population réelle. Ce qui a pour effet mécanique d'intégrer 49 communes qui auront un taux d'intervention supérieur de 10 % par rapport au règlement précédent. C'est bien sûr des petites communes, dont 28 qui auront désormais un taux d'intervention à 80 % alors qu'elles avaient auparavant simplement 70 %. Il y a une augmentation du taux d'intervention. Deuxième modalité : taux bonifié pour les communes de plus de 3 000 habitants,

financement à 80 % sur une opération. Les EPCI de plus de 12 000 habitants, c'était la remarque de Tony POLI, idem. Une assiette des opérations éligibles définie de façon plus précise, mais également une modification des critères d'attribution de la dotation école en réponse à la demande de nombreuses communes. Désormais, nous allons aider mieux et plus, comme le confère le tableau qui vous est présenté. À titre d'exemple sur les communes de moins de 350 habitants, le maximum des opérations financées représentait des projets de 225 000 euros, physiquement, réellement. Désormais, sur une dépense subventionnable plafonnée, on pourra aller jusqu'à un montant de subvention maximum de 480 000 euros. Sur les communes de 350 à 1 000 habitants, vous l'avez au tableau, on pourra aller jusqu'à 560 000 euros au lieu de 480 000 euros avant. De 1 000 à 3 000 habitants, on pourra aller jusqu'à 690 000 au lieu de 600 000. De 3 000 à 10 000 habitants, on pourra aller jusqu'à 825 000 au lieu de 750 000 euros. Enfin pour les communes de plus de 10 000 habitants, on pourra aller jusqu'à 900 000 euros au lieu de 750 000 euros. Là, c'est en cohérence aussi avec notre vision, partagée à toutes et à tous. Une école, quelle que soit la taille de la commune, c'est la vie, c'est l'avenir, c'est la famille, etc. C'est structurant pour la commune, donc on aide et on renforce de ce côté-là.

À côté de la dotation quinquennale, il y a eu aussi un effort de rationalisation sur le fonds de territorialisation. Quelques mots rapides. Nous allons pouvoir financer désormais, également les études préalables et la phase opérationnelle. Je crois que c'est important, notamment pour les petites communes qui pourront se voir aider sur l'ingénierie. Deuxièmement, la prise en compte des effets de centralité. Là-dessus, on retrouve la question des déchets. Vous savez que nous avons besoin, et nous continuerons à en avoir besoin, de créer et d'ouvrir, selon nos minimas, deux centres de stockage en Corse. Peut-être plus si on va sur une orientation à des centres de taille plus réduite. Nous avons dit que nous engageons un soutien structurant pour les communes et territoires qui accepteraient de supporter cet effort, qui ne sera pas un effort sur le fait d'accepter les poubelles et les décharges. On sera plus dans la même, dans la même, logique. On sera dans une logique d'une chaîne parfaitement stabilisée, avec le stockage de déchets totalement inertes. Mais il n'empêche que c'est un effort, parce que si on n'en a pas, même les déchets inertes on ne sait pas où les mettre. L'idée est de donner là

aussi une incitation financière avec un taux d'intervention qui sera porté à 80 % sur une opération. Je précise qu'il y aura un amendement du Conseil exécutif pour élargir ce taux à l'intercommunalité concernée. On peut le porter ensemble si vous le souhaitez. C'est dans la logique de ce que nous avons dit et cela rejoint aussi ce que ce qui m'a été écrit, notamment par le président de l'intercommunalité du Valinco, et qui a été demandé aussi par le maire de Vighjaneddu que j'ai rencontré.

Donc, ça c'est logique. Un mot aussi pour vous dire que ce dispositif là qui s'intègre dans le règlement des communes n'est pas exclusif de l'engagement que nous avons pris dans la délibération de 2018 dans laquelle, nous disions qu'il y aurait des contrats de territoires notamment avec les communes et intercos acceptant de s'impliquer dans l'accueil des centres de stockages. Donc, il y aura aussi, dans la politique de territorialisation qui sera présentée dans quelques semaines, ces contrats-là viendront encore renforcer notre soutien. Mais d'ores et déjà nous envoyons un signe fort aux communes et territoires prêts à s'impliquer.

Fonds de solidarité territoriale. Là aussi, je vous l'ai dit, il y a beaucoup de communes qui ont sollicité ce fonds pour des financements très importants. Il n'y avait pas de plafond. Tant mieux pour ceux qui ont été réactifs, mais nous ne pouvons pas être dans une course inflationniste. On a mieux défini les projets structurants qui pourront être aidés. On pourra donc continuer à aider les communes de 3 000 habitants et EPCI de moins de 12 000 habitants ayant obtenu un financement au moins partiel par l'ancien CTC, mais qui n'avaient pas fait nécessairement l'objet d'engagement financier de la part des deux anciens départements, la continuité de l'engagement. Nous avons précisé les opérations éligibles. Nous avons précisé les montants de subventions avec des montants maximums qui iront entre 320 000 euros jusqu'à 420 000 euros pour des taux d'intervention variant de 60 à 80 %. Et enfin, là encore, un soutien renforcé pour les petites communes et celles classées en contrainte quatre et cinq, qui pourront programmer deux dossiers sur la durée de la dotation quinquennale à ce titre là. Si l'on reprend, par exemple, une petite commune qui est en contrainte Padduc, qui s'engage sur un PLU, qui participe à une intercommunalité et qui s'engage sur le tri des déchets, c'est le jackpot. Elle augmente sa dotation quinquennale de

manière significative. Les communes de moins de 3 000 habitants vont avoir leur dotation quinquennale augmentée, comme je l'ai dit. La bonification pour l'urbanisme et les déchets pourront avoir deux projets structurants financés dans le cadre du fonds de solidarité territoriale à 80 %, plus un projet à 80 % dans le cadre du fonds de territorialisation. Cela veut dire qu'aujourd'hui l'essentiel de l'enjeu est de s'emparer de cet instrument et essayer de le faire vivre. La question qui va venir derrière, c'est l'ingénierie. Ce que je voudrais dire pour terminer, c'est que ce règlement, à notre sens, est un grand pas. Il a été ressenti comme tel par tous les maires de terrain. C'est une avancée très significative, si on le met en perspective avec le règlement montagne, que l'on va parler tout à l'heure. Le fonds financier qui va permettre aux petites communes, ces petites communes, ce qu'elles nous ont dit pendant les scontri, qu'elles avaient des problèmes pour financer les 20 % restant de l'opération, malgré l'aide de 80 %. Il y aura un fonds de financement qui va avancer sans intérêt ces 20 % restants. Si on met en perspective, le nouveau règlement, les aides montagnes pour les communes de montagne, le fonds de financement, ce qu'on a fait sur le règlement *Una casa per tutti, una casa per ognunu*, avec la possibilité pour les villages ou pour les centres-villes d'avoir des opérations immobilières pour les primo-accédants. Si on met en perspective tout ce dispositif, je crois qu'on a véritablement une panoplie qui doit permettre, et c'est ça l'objectif, d'abord d'aider toutes les communes et les intercommunalités. Le deuxième objectif central est vis-à-vis du message que l'on veut faire passer à la Corse de l'intérieur et à la Corse de la montagne. La Corse de l'intérieur de la montagne, depuis des décennies, elle est dans une logique de déprise qui a de multiples raisons et de multiples explications. Elle a survécu à force de sacrifices, d'engagements individuels et collectifs, politiques, associatifs, mais on sent bien aujourd'hui qu'on est à un point de bascule. Dans des dizaines de villages de Corse, les gens disent : « *Un ci ni sortimi piu, u nostru paese si n'hè va di male, simu per passà, simu per more* », e noi, pinsemi chi chè a piazza per campa e dunque fiacullà di a vità oghje ci vole a rinfurzalla, ci vole a intradenella è ghjè qualcosa chi va, una volta di piu, pensu, aldilà di e nostre appartenenza pulitichè è so persuade chi c'hè a manera di fa passa su messaghju di cunstruicè sta tràccià e di sorte di una sessione cume qu'ellà oghje incu missaghju forte di speranza e di vità per i nostri paesi e per e nostre pieve.

## **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Il y a deux rapports, dont un rapport de la commission Développement. Julie GUISEPPI va peut-être va nous le présenter.

## **Mme Julie GUISEPPI**

Merci Monsieur le Président. Sur ce rapport la Présidente NIVAGGIONI a souhaité savoir comment ce règlement avait été perçu par les maires et représentants d'EPCI lors de sa présentation à la Chambre des territoires. Il est invité aux Commissaires et maires de communes à faire part de leurs appréciations. Précisant que la session extraordinaire de la Chambre des territoires s'était tenue dans une configuration élargie en présence d'une centaine de maires, M. CRISTOFARI a précisé que les avancées proposées dans les nouveaux dispositifs d'aide avaient été accueillies de façon très positive par l'ensemble des élus locaux.

Madame MARIOTTI tient à saluer le travail réalisé par les services de la CDC, pointant notamment le souci de transparence. Elle a souhaité relever quelques points qui à son sens pourraient éventuellement faire l'objet d'amendements ou compléter utilement le présent règlement. Elle s'est fait le relais de différents notables d'appréciation du dérèglement chez les maires de Haute-Corse et ceux de Corse-Du-Sud, ces derniers étant beaucoup moins positifs. Précisant que cela pouvait peut-être s'expliquer par une intervention plus cadrée, voire plus généreuse du Conseil départemental de la Corse-du-Sud. Elle a souligné la nécessité de dissiper les craintes quant à une éventuelle perte de financement, notamment pour ce qui concerne les routes communales. De même, sur la question des amendes de police destinées à financer les aménagements de voirie, elle a pointé la nécessité de préciser les critères. Elle s'est fait le relais également de demandes d'intégration de critères qualitatifs, en veillant particulièrement à ce qu'ils soient pertinents et objectifs sur la procédure administrative de traitement des dossiers. Elle a souhaité savoir si la date d'individualisation des dossiers était formalisée et connaître le nombre de comités d'individualisation. S'agissant de la gestion des reliquats dans le cas de réponses dans les appels d'offres inférieurs aux estimations du marché. Elle a souhaité connaître la façon dont les communes pourraient communiquer avec les services. Enfin, pour ce qui concerne les aides à la restauration du patrimoine. Elle s'est interrogée sur l'opportunité de voir ces aides gérées séparément au regard de l'impact financier de certaines opérations sur l'enveloppe de dotation.

M. CESARI observant que la mairie constitue un outil extraordinaire de développement a souligné des contraintes plus nombreuses que les avantages à exercer le métier de maire aujourd'hui. Il a aussi accueilli très favorablement ce règlement, qui constitue un document unique d'aide de pertinent, saluant plus particulièrement la mise en œuvre d'une porte d'entrée unique, l'harmonisation des procédures ainsi que l'augmentation de l'enveloppe de dotation quinquennale. Il a estimé que les conditions étaient réunies pour permettre aux élus locaux de financer leurs projets à cinq ou dix ans et mieux travailler au développement de leur territoire.

Mme CASALTA souhaite savoir si dans l'élaboration du règlement, le budget initial des communes avait été pris en compte, observant que deux communes peuvent comporter le même nombre d'habitants sans pour autant disposer du même budget.

Relevant de l'avis favorable réservé à la présentation du règlement devant la Chambre des territoires, Madame PADOVANI, quant à elle, a souhaité avoir des précisions sur la notion de pôle urbain différencié. Par ailleurs, s'agissant de la bonification de 20 % accordée aux communes se dotant d'un PLU compatible avec le Padduc définitivement adopté au 1er janvier 2023, elle a émis de sérieuses réserves quant à son opérationnalité au regard des délais impartis. Elle a souhaité savoir si des PLU actuellement en révision pouvaient être également concernés par cette mesure. Enfin, elle a souhaité avoir des précisions sur les délais d'instruction.

Pour sa part M. PAOLINI a souhaité savoir si les cartes communales étaient éligibles au bonus de 20 % et si ce dernier était maintenu dans le cadre de recours d'un tiers qui conduirait à l'annulation du document d'urbanisme.

Sur le premier point, M. CRISTOFARI a répondu par la négative. Sur la question du recours par un tiers, il a précisé que la compatibilité au Padduc constituait une obligation. Il a relevé le caractère manifestement illégal de soumettre l'octroi d'une aide au résultat de l'intervention d'un tiers. Sur cette question, Mme PROSPERI a estimé pour sa part que, quel que soit le recours à partir du moment où ce dernier est fondé sur une incompatibilité supposée avec le Padduc, la suspension devrait intervenir de droit.

S'agissant plus particulièrement du taux d'intervention porté à 80 % pour les communes disposant d'un centre de stockage, M. PAOLINI a souhaité savoir si pour les communes qui seraient déjà à 80 %, il pouvait être envisagé une double bonification prenons l'exemple de communes de moins de 350 habitants qui souhaiterait réaliser des investissements. M. CRISTOFARI a précisé que rien

ne l'interdisait. Enfin, aux craintes exprimées par M. PAOLINI quant à la capacité d'autofinancement et d'investissement des petites communes susceptibles de conduire à des effets contraints à ceux recherchés, M. ROSSI a précisé que la dotation quinquennale était mobilisée à 40 % la première année, 70 % la deuxième année, les communes ne disposant de 100 % de leur enveloppe qu'à partir de la troisième année cela permettant d'étaler les investissements. Précisant que l'ensemble des dispositifs d'aides ajoutées au fonds d'ingénierie aux différents règlements sectoriels constituaient une enveloppe financière à destination des communes de 80 millions d'euros par an, incluant les aides d'État. M. CRISTOFARI a fait valoir le rôle de conseil des services de la collectivité optimisé par la mise en place de la porte d'entrée unique et d'un référent. Il a précisé que l'idée consistait à répondre au mieux aux financements des projets des communes sur la base de la capacité d'autofinancement de chacune, en mobilisant les dispositifs les plus adaptés pour optimiser au maximum les crédits disponibles. S'agissant du risque possible d'augmentation des AP ouvertes, évoqué par M. PAOLINI, il s'est voulu toutefois rassurant en raison des conditions d'octroi existant et du strict respect des arrêtés attributifs.

En réponse à Mme PADOVANI sur les délais d'instruction. Il a précisé que la présentation de dossiers de plus en plus complexes, nécessitant l'intervention d'autres directions ou des agences et offices, se verrait facilitée par la mise en place du guichet unique, lequel simplifiera le dialogue interne à la collectivité et permettra de fait de réduire les délais de réponse.

En réponse à Mme CASALTA sur la prise en compte du budget des communes dans le calcul des dotations, il a précisé que cette question avait été évoquée lors des scontri. Il a fait valoir la difficulté de fixer des critères au regard de situation budgétaire fluctuante selon que l'on se situe en année N ou N +1.

En réponse à Mme MARIOTTI sur l'opportunité d'une gestion séparée des aides de la restauration du patrimoine, il a précisé que de nombreuses aides étaient allouées par la direction du patrimoine, l'office de l'environnement ou de l'agence du tourisme. Il a indiqué que le patrimoine classé ne pouvait relever que de la seule instruction de la direction compétente. S'agissant des bâtiments d'intérêt patrimonial, il a ajouté que l'instruction des dossiers nécessitait l'intervention de l'AUE et que dans le cadre de projets financiers importants, l'OEC pouvait également être sollicité. Enfin, il a précisé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la direction des dynamiques territoriales deviendrait la porte d'entrée des aides relatives à la restauration du patrimoine.

Sur la question des amendes de police M. ROSSI a précisé que le règlement d'aide présentait un dispositif comportant la liste des opérations éligibles. Il a souligné que le nouveau règlement prévoyait un plafond de dépenses à hauteur de 80 000 euros contre 40 000 euros dans le règlement transitoire. Il a rappelé enfin que la CDC procédait aux individualisations, les crédits étant engagés et payés par les services de l'État. Concernant le taux de bonification de 10 % appliqué aux communes de plus de 350 habitants qui disposent de pôles différenciés, et dont le chef-lieu est situé au-dessus de 350 mètres. M. LUCCHINI a souhaité savoir si les petites communes dont le chef-lieu est situé en deçà de 350 mètres, et disposant de hameaux situés en zone de montagne, étaient éligibles à la bonification du taux. En réponse, M. ROSSI a indiqué que seule l'altitude du chef-lieu conditionnait l'éligibilité au taux de bonification de 10 %. Pour autant, il a précisé que le fait de disposer de hameaux, et d'une altitude supérieure à 350 mètres, répondait aux critères appliqués aux communes dites contraintes, autorisant ainsi une enveloppe de dotation quinquennale supérieure. M. CRISTOFARI a ajouté que la notion de multipolarité constitue en effet un critère pris en compte dans le calcul des contraintes. Il a précisé que les dossiers faisaient l'objet d'une instruction au cas par cas. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Il y a aussi un rapport de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, Monsieur le Président. M. ORLANDI a salué l'intérêt de la démarche, mais s'est interrogé sur le coût financier, les taux d'intervention ou les mécanismes mis en œuvre. Les services ont précisé qu'il était difficile de parler d'un taux, dans la mesure où il faut que ce soit le prestataire ou l'organisme bancaire agréé qui réponde et donne les éléments nécessaires. L'évaluation réalisée pour les communes de moins de 1000 habitants a permis d'évaluer le besoin en préfinancement à environ 3,9 millions d'euros pour un an. L'objectif retenu est d'élargir ce dispositif aux autres collectivités, voire à d'autres opérateurs publics ou parapublics. Concernant les dotations quinquennales, les services ont rappelé que le montant inscrit était de 95 millions d'euros, mais que compte tenu des dossiers enregistrés in fine seuls 85 à 90 millions seront mobilisés. L'enveloppe n'est pas utilisée à 100 %, car certaines communes et EPCI ne parviennent pas à mobiliser les 20 %. M. ORLANDI a souligné qu'il était nécessaire de

conventionner avec un établissement bancaire qui mettrait à disposition une somme gérée par la collectivité au taux le plus bas possible.

M. Pierre POLI a mis en lumière le problème des communes qui n'ont pas de trésorerie suffisante pour pouvoir payer les factures aux entreprises, et ainsi débloquer le versement des subventions. Il serait souhaitable que les communes puissent obtenir le versement sur présentation des factures ou que les délais de versement des subventions soient raccourcis. Les services ont précisé que la possibilité de recours à l'avance a été augmentée à 30 % permettant l'entrée en trésorerie.

**Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas le bon rapport, mais cela vous évitera de lire le moment venu celui-là.

**Mme Anne TOMASI**

Ce n'était pas le 103 ? C'était lequel ?

**Le Président TALAMONI**

C'est le 376.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous prie de m'excuser Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Je vous en prie. L'erreur est humaine.

**Mme Anne TOMASI**

Mme BOZZI a souhaité savoir s'il était possible de connaître le calcul de la nouvelle dotation quinquennale. Les services ont précisé que les communes pouvaient s'adresser au directeur adjoint de l'attractivité des dynamiques territoriales pour obtenir ce renseignement. M. ORLANDI a estimé qu'avec la fusion des trois collectivités au sein de la nouvelle collectivité, il était possible que les communes de Corse retrouvent le même niveau d'aide que celui qui existait auparavant. Il a souhaité qu'au-delà du caractère strict du règlement, on laisse au moins dans l'interprétation une place aux cas particuliers, représenté par les petites

communes. Ainsi, lorsque le règlement prévoit que toute opération commencée ne pourra plus être éligible à une aide et qu'il faudra attendre l'accusé de réception de la collectivité, il a estimé qu'il faudra être vigilant sur les délais de réponse et que celui-ci ne soit pas un obstacle pour l'obtention de la subvention. D'autre part, il a précisé qu'il conviendra de sécuriser la problématique des autorisations de programme, en encourageant les communes à entrer dans le cercle vertueux de la gestion des sommes à engager.

Évoquant la question de l'élaboration des PLU intercommunaux, M. ORLANDI a souhaité savoir quelles seraient les aides particulières destinées aux communes au sein d'un PLUI, étant donné que ces dernières n'ont plus la compétence en matière d'urbanisme. Les services ont fait observer que c'est le SCOT qui enlève l'obligation aux communes d'avoir un document d'urbanisme propre dans le cadre du PLUI. Il peut y avoir concomitance entre PLU et PLUI. M. ORLANDI a parlé de l'expérience entreprise dans le Cap Corse qui a permis d'établir le premier PLU intercommunal, le syndicat mixte, d'assurer les financements. Les communes participaient au prorata. Les services ont fait observer qu'en ce qui concerne la partie administrative du traitement des dossiers, il n'y a aucune inquiétude à avoir. L'accusé de réception ne détaillera pas le formalisme dans la mesure où un courrier ou un mail suffit pour faire démarrer un dossier.

M. MINICONI a souhaité avoir des informations sur les dotations complémentaires pour les communes de plus de 3 000 habitants qui seraient de l'ordre de 80 %. Les services ont précisé que ces communes ont un taux de base de 60 % et qu'elles sont autorisées à utiliser ce taux d'intervention de 80 % sur une seule opération au titre de la dotation quinquennale. La commission a émis un avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc on a quand même bien retenu tout ce que vous avez lu de notre rapport. Il ne s'agit pas de le relire parce que tout le monde a bien enregistré chaque mot, chaque virgule. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Madame MARIOTTI a la parole.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Monsieur le Président. Sans vouloir être redondante avec tout ce

qui a pu être dit, je souhaite déjà au nom de mon groupe saluer le travail, la méthode de concertation qui a démarré, je vous le rappelle, lors des travaux de la commission de contrôle en février 2016. Il ne faut pas oublier qu'avec la fusion des trois collectivités, les communes ont plus que jamais besoin de la collectivité de Corse, de ce règlement d'aide aux communes et ont plus que jamais besoin de clarté et de transparence et d'équité. C'est fondamental.

Des avancées. J'ai eu l'occasion d'en parler à la Commission du Développement, je le rappelle très brièvement. Le guichet unique, la nouvelle strate de communes pour les moins de 350 habitants avec le taux majoré, l'augmentation de la dotation de base, même si on n'a pas aujourd'hui la liste par commune, et surtout le comparatif avant après. La dotation école était une remontée des scontri di e territorii avec un taux à la hausse. Mais attention, il ne faut pas que cela masque le fait que les dépenses subventionnables sont considérablement revues à la baisse. Cela fera l'objet d'un amendement de notre groupe. La pérennisation du Fonds de solidarité territoriale. Très bien, on est contents qu'il soit pérennisé. L'introduction de critères qualitatifs, nous les avons demandées. Mais il ne faut pas non plus après que cela devienne une usine à gaz. Il y a un process plus transparent et une plus grande traçabilité des demandes, ce qui est fondamental pour les communes. Ce règlement va bien évidemment dans le bon sens. Il est cependant perfectible, comme tout document qui couvre un spectre aussi large, avec des communes aussi variées.

Déjà, on annonce des budgets en forte hausse. On a dit qu'il y avait, je crois, de mémoire plus 18 % d'augmentation du budget général. Mais quel aurait été le budget cumulé de l'ex CTC et des deux départements sur les budgets d'aide aux communes ? Je l'ai relaté lors de la Commission du Développement, il y a toujours des incertitudes qu'il faut lever, principalement des communes de Corse-du-Sud, qui avaient coutume de, quelle que soit leur taille, de se retrouver avec des taux de financement très souvent de 80 %. Aujourd'hui il faut lever ce doute et répondre aux questions. Il y a beaucoup de bonus. Je vous l'ai dit, un bonus plus 20 % pour le PLU j'en dirai deux mots ; un bonus en fonction des contraintes du plan Montagne, en fonction des communes multipolaire, c'est très bien, et ça fera l'objet également, mon collègue Xavier LACOMBE va en dire deux mots plus

tard, de bonus pour les communes de plaine avec un village souche à 350 mètres. Ça, je crois que le 350 mètres aujourd'hui pourrait poser un problème. Il y a 49 communes, si nous avons bien lu le rapport, qui sont éligibles. On s'est posé la question : doit-on proposer ces 350 mètres et pourquoi pas 280 ? Il serait peut-être pertinent d'introduire un autre seuil qui pourrait éventuellement, même si les communes, certaines communes n'atteignent pas cette altitude, de pouvoir les aider à financer des projets structurants pour la revitalisation de leur village historique.

Je souhaite également revenir sur la notion de financement du patrimoine. On a parlé de la relance de la filière lauze. Aujourd'hui la réfection d'un toit en lauze d'une église d'une église qui n'est pas classé, c'est extrêmement cher si c'est bien fait. Ce serait absurde et même dommage que les communes utilisent pratiquement l'intégralité de leur dotation quinquennale pour financer leurs édifices religieux, qui font pourtant faire partie de leur culture et de leur histoire. Pour nous, nous allons réitérer le fait que tout ce qui concerne le patrimoine, et principalement le patrimoine religieux au sens large du terme, chez nous cela concerne principalement les églises, puisse bénéficier d'un dispositif séparé. Lors des questions que nous avons posées, il nous a été répondu qu'il y avait aujourd'hui des aides au sein de la Direction du Patrimoine, au sein de l'Office de l'Environnement. Mais c'est toujours trop compliqué, guichet unique également sur le patrimoine. Bien évidemment, nous sommes en tant qu'élus de terrain tout à fait favorable à recueillir l'avis de vos experts. Mais déjà, encore faut-il qu'ils puissent être mobilisés et mobilisables et surtout qu'ils répondent, parce que je sais qu'il y a quand même aujourd'hui des problèmes à ce niveau-là.

Je reviens rapidement sur le process de traitement des demandes. Oui, il a été clarifié, il est transparent. Nous vous en remercions, mais il faudra être un peu plus clair et un peu plus précis dans le délai d'individualisation des demandes. Pour faire le parallèle avec l'État qui demande que les dossiers dans le cadre de la DETR soient déposés au 20 février, nous n'avons souvent que des réponses en fin d'année. C'est extrêmement compliqué pour nos budgets et pour pouvoir nous projeter dans l'avenir, là il faudra donner plus de précisions. Xavier LACOMBE vous en parlera un peu plus tard.

Sur le règlement spécifique des amendes de police, nous avons constaté que dans le règlement qui nous est proposé a été clarifié. Nous vous en remercions. Par contre, nous nous posons encore la question suivante : pourquoi une commune qui a besoin d'investir plus de 80 000 euros dans des opérations éligibles au titre des amendes de police, pourquoi ne pourrait-elle pas mobiliser également une partie de sa dotation quinquennale ? Le fait d'interdire la mobilisation dans le règlement, nous trouvons que c'est absurde. Nous déposerons également un amendement dans ce sens.

Un petit clin d'œil sur le bonus des communes qui seront dotées d'un document d'urbanisme dans les trois ans. J'allais vous dire, Monsieur le Président, s'il suffisait de quelques milliers d'euros pour que les communes puissent arriver à accoucher d'un document d'urbanisme, je pense qu'il y en aurait plusieurs qui seraient capables de vous retourner ces quelques milliers d'euros. Aujourd'hui ce n'est pas un problème d'incitation ni de volonté des maires, mais c'est un problème souvent de très grandes complexités.

Concernant les bonus aux EPCI sur les opérations de tri. Si les objectifs sont atteints, c'est très bien. Par contre, j'allais vous poser une question : quand comptez-vous signer les conventions par territoire ? Les conventions-cadres sont signées, les conventions par territoire, nous les attendons. Un autre petit détail sur les aides pour financer l'éclairage public. Là aussi il faut harmoniser les pratiques. En Haute-Corse, les communes sont compétentes, non pas dans l'entretien de leur réseau dans le financement de leur réseau. En Corse-du-Sud, c'est le syndicat de l'énergie. Il faudra peut-être un jour qu'on arrive à harmoniser tout ça.

C'est un peu une liste à la Prévert, mais vous voyez que nous sommes vraiment dans des propositions extrêmement pratiques, mais constructives. Pour les dépenses d'AMO, vous savez qu'aujourd'hui rien ne se fait sans un recours à l'AMO. C'est déjà bien déjà d'avoir introduit des dépenses éligibles, mais les plafonner à 10 % n'est peut-être pas suffisant. Il faudra peut-être revoir un petit peu ce plafond à la hausse.

Je vais en terminer avant de laisser la parole à mon collègue Xavier

LACOMBE. Je voudrais attirer votre attention. Nous ne pourrions pas le formaliser sous l'aspect d'un amendement, mais nous voudrions vous sensibiliser sur les process d'individualisation extrêmement lourds en ce qui concerne les dépenses d'eau et d'assainissement. Il y a effectivement un cofinancement avec l'Agence de l'eau, mais aujourd'hui c'est long, c'est opaque. Les communes ne comprennent pas comment certains travaux ont été priorisés par rapport à d'autres. C'est extrêmement long. Il ne se passe pas deux ans ou trois ans, souvent quatre ans, sans que des dossiers je ne dis pas de la durée Saveriu LUCIANI, je vous vois faire de grands yeux. Je ne dis pas que c'est à mettre au compte de la collectivité de Corse, mais je pense que vous un gros rôle pour faire que le process d'individualisation avec l'Agence de l'eau fonctionne. Parce qu'aujourd'hui il y a effectivement beaucoup de choses à faire.

Avant de conclure, je voudrais que l'on parle un peu du fonds de territorialisation. Nous souhaitons également déposer un amendement là-dessus, mais c'est un peu difficile, tellement nous l'avons trouvé conceptuel et un peu fumeux. Un peu type contrat de ville assez techno à notre avis. Nous n'avons pas de nomenclature, nous n'avons pas de projets éligibles, nous n'avons pas de taux de subvention. Tout comme vous l'avez fait pour le fonds de solidarité territoriale. Je vous encourage à préciser un peu le contenu de ce fonds de territorialisation.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, que ce règlement est l'aboutissement d'un long parcours, auquel notre groupe a participé avec plaisir, avec sérieux et avec notre expérience d'élus de terrain, qui je pense, en tout cas je l'espère, a apporté un certain nombre d'avancements. Il est perfectible. C'est la raison pour laquelle nous déposerons des amendements dans le seul but de préciser certains points et d'enrichir le règlement. Je vais de ce pas céder la parole dix minutes à mon collègue Xavier LACOMBE qui très rapidement, sans vous dévoiler le contenu des amendements, va peut-être vous les lister. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas pour dix minutes, c'est pour cinq minutes que vous lui passez la parole. Vous avez la parole, cher collègue.

**M. Xavier LACOMBE**

Je pensais que c'était vous qui me donniez la parole, Monsieur le Président. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Je rectifiais simplement, puisque la commission permanente a décidé qu'il y aurait non pas dix minutes par groupe, mais 15 minutes par groupe. Il vous reste donc cinq minutes.

**M. Xavier LACOMBE**

Très bien, merci. Bon, très rapidement, nous avons écouté attentivement, Monsieur le Président, votre bref exposé. Nous avons lu attentivement le rapport. Je me permets, sur une question de forme très rapidement, à la page numéro dix, il y a une coquille. Il aurait été bien de refaire une relecture. Le montant total des crédits ouverts pour les intercommunalités sur la période 2020-2024, s'élève à 26 000 387, 281 euros au lieu de 22 000 pour la période 2015-2019, mais au-dessus il y a pour la période 2025-2019. Je vous demande une petite correction, de manière à ce que ce rapport soit présenté comme il se doit. Ce n'est pas méchant, c'est juste une question de forme, mais je tenais à vous le dire.

**Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas méchant, c'est très gentil.

**M. Xavier LACOMBE**

Je peux être encore plus gentil, écoutez-moi attentivement. Ensuite, le principe a été apprécié par tous les maires. Ces rassemblements de territoires, même si certaines fois, ils n'ont pas été suivis au prorata des 250 maires. Quand on divise par cinq, cela fait une moyenne de 50 maires par réunion sur la Corse. Beaucoup de choses ont été dites lors de ces réunions. Beaucoup de choses sont remontées aujourd'hui dans la retranscription de ce rapport et de ce règlement. Des choses ont été prises en compte, d'autres n'y figurent pas. D'autres sont vraiment minimalistes. Il faut le dire aussi. Le maire qui est en charge de sa commune ou

membre d'EPCI, voit bien que certaines fois, le compte n'y est pas. Beaucoup de choses ont été faites, et un accent dans votre politique est donné pour le rural, la ruralité, notamment les communes de moins de 350 habitants. Par contre, je pense que la faiblesse de ce règlement d'aide aux communes et EPCI demeure sur les communes, et vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président de l'Exécutif, qu'on essaie de voir le rural et ce qui l'est moins ou le périurbain dans ces communes qui sont entre 1 000 et 3 000 habitants. Certes, pour celles qui avoisinent les 3 000 habitants, cela peut se concevoir. Mais pour celles qui avoisinent les 1 000 habitants ou qui les dépassent à peine, je pense que dans ce règlement, elles ont besoin d'être un peu plus prises en compte et d'être un peu plus aidées. Je pense qu'il faudra élargir un tout petit peu sur cette strate de communes et les renforcer. Encore une fois, souvent les surfaces financières des communes, par les temps qui courent, ne leur permettent pas d'utiliser, comme cela va être proposé dans ce règlement, la dotation quinquennale qui va leur être proposée. Pour preuve, et je voudrais que le contenu soit donné, beaucoup de ces communes de ces strates n'utilisent pas à 100 % la dotation quinquennale dont elle dispose. C'est bien la preuve. Nous avons beau augmenter la dotation quinquennale, si demain une commune à 200 000 euros passe à 300 000 euros, très bien. Avec ce fonds, c'est très bien, mais si elle n'a pas les moyens pour pouvoir monter ses projets, là, il y a un petit souci. Alors peut-être que ce qui est proposé aussi dans une partie de l'autre rapport est discutable. Peut-être que c'est jouable pour que les communes d'une autre strate et avec une surface financière plus importante.

Ensuite, pour arriver aux amendements, puisqu'il ne reste que quelques secondes, je veux respecter le temps. Une dizaine d'amendements vous sera proposée. Ces amendements vont dans le sens dont ma collègue a exprimé les soucis et les réserves. Nous aurons l'occasion d'en discuter en commission. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Y avait-il une autre demande de prise de parole ? Vous avez la parole.

### **M. Paulu Santu PARIGI**

O Sgiò Presidente di l'Assemblea, o sgiò Presidente di l'esecutivu, vogliu annenza di principià u mo interventu, parlà in corte parolle di a manera di fa e a cunstruzione storica di stu novu regulamentu d'aiutu. E per certe eletti come mè, chi so in capu di una cumuna da poi pareghj'anni, e d'altri cullettivita, eiu volgiu parlà chi d'una cunstruzione revuluziunaria, scontri per e territoriu, dumande, inqueste, cuntrasti, discunzione a camera di e territoriu so statu a u pratu per ghjunge a stu novu regulamentu. St'aiutà e fata du st'a manera u seranu mai visti. Per raminta in dui parolle ch'elli veghji regulamenti di a CTC o di l'anciani Cunsilli generali, chu n'erami micca sempre a datti e sopra tuttu mai rimessi in causa dappoi 15 anni, senza cunta chi per certi sasumilia dipiu a u regulamenta d'aiutu per l'amichi che a tutti l'eletti.

E difficultà qu'aghju scontru dappoi tanti anni e cu le lampate in la vistu di a pulitichellà, appro di a trasparenza, a parità e a demucrazia. Oghje i meri e i presidente di e cummunita di cummuna pueranu purta prujetti cu rinforzu necessari a a riecità di questa. A quelli chi dicianu chè a nova cullettività di Corsica s'allutanava di i nostri territorii eccu d'a suddisfà da su travagliu.

Alore e vere chi i meri annu dettu a pena a soia quandu e statu presentatu davanta a camera di e territorie, ma eiu aghju intese certe meri revitulengha a pena, dime : come emu a fa cu tutti sti soldi. E unu de dino avemu pane e curtellu, allora travaglieme. A simpleficazione di e procedure e una porta d'entrata unica vale dino a simplificica e cose.

L'aiutu cinquanticchi dino cricuttu da 20 %, 16 M€ una bughjulla come diceremu certi vecchji eletti, a ui grande perte di sa crecita per e paese eccu dinà una bonna, a luzione di e paese primu e a bonificazione fatta in u cadru di i scontri di e territorie cu a pulitica apprò di fa i piani lucale d'urbanisimu.

Ce dinò u calculu di u nivele d'intervenzione chi piglià in contu u poulazione insemi e chi permette a crecita di u mumentu d'inervenzione in maggioranza per e peculle cummune chè n'annu assai bisognu, ma chi prevere dinu u actu di salvezza per garantiscè a quelli tocchi da quessa u picolu abbatementu chi passaranu micca 10 %.

L'altri di si pusitivu, come u fonde di sulidarità territoriale, u fondu di territoriuulizzazione Chi vene dinò chì a trapazza e limite di e cumune, e un travagliu cuncertanu a pareghja cullettività.

Stu dispositivu, cusi per una picculà cummuna cume a meia, si no facemu u calculu e se addupato per addimentu a fondu per porta investicimentia piu d'1 M€nantu a 5 anni.

A traversu stu novu regulamentu, e cio che l'avemu prumessu a parità, a trasparenza, una visionne dinà a longa andà, ma dinò di riduce a rumpitura territoriale ind'è e pulitichè generale e pensa chi à l'aiutu per i paesi di muntagna e u dispositivu una casa per tutti, o ancu un sviluppu di u numericu, hè per mè una rimessa a para in favore di u rughjone paisani e e nostre piccule cumune, apprò di u sviluppu di u nostru territoriu, ghjè una stonda impurtante per a nostre istituzione cu stu rapportu l'avvene si sciaricè per e cummune e i so elletti chi volene a fa campa a fianca e so paesani. Oghje sappemi da indu venimi e dinà u vulemu piu vultà in daretu, oramai sepemu indu vulemu andà. Ringraziu l'eletti chi si so messi apprò di su travagliu, l'esecutiva, senza smiticca e servizie.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Monsieur ORSUCCI, vous avez la parole.

### **M. Jean Charles ORSUCCI**

Merci, Monsieur le Président. Je vais prendre une petite partie de la parole de notre groupe. Je voulais juste remercier le Président de l'exécutif, remercier les services pour la qualité du travail qui nous est présenté. Je voudrais juste insister sur la forme. Évidemment, je ne serai peut-être pas autant dithyrambique que mon prédécesseur, je n'irai pas jusqu'à un acte révolutionnaire, mais quand même. Vous le verrez pendant cette session, il nous arrivera aussi d'être critique, mais nous avons pris le parti depuis le début de vanter le travail de l'Exécutif lorsqu'il est de qualité et ce travail est particulièrement de qualité parce que la méthode est la bonne. La méthode qui consiste à co-construire avec les personnes qui sont concernées par les sujets. Je crois qu'aujourd'hui on ne peut être que satisfaits de ce qui nous est présenté, même si comme pour tout document, il est perfectible. Même si, comme il a déjà pu être dit, il y a des choses à pointer, il y a des améliorations à mener. Je crois que l'augmentation de l'enveloppe, même si on a le droit de s'interroger sur la comparaison avec les trois collectivités, est quand même un élément essentiel pour pouvoir porter un jugement juste.

Pour la prise en compte des particularismes locaux, le village souche, le calcul sur la DGF, moi je demandais plus particulièrement, et je m'en excuse, mais c'est aussi la force dans cet hémicycle d'avoir une double casquette, j'ai sollicité mon DGS ce matin pour avoir son analyse du document. Nous avons eu la chance de pouvoir nous rendre à Sartène pour mettre en avant un certain nombre de choses. Elles sont aujourd'hui intégrées dans ce document : la création du guichet unique, le renforcement du fonds spécifique. Je crois qu'il est important de saluer ce travail. Ce travail rendra hommage à nos prédécesseurs. Je crois que c'était sous la mandature de José ROSSI que les choses avaient pu être faites, et de Jean BAGGIONI, plus précisément, puisque c'était lui le Président de l'Exécutif. Je m'en excuse, mais c'est Jean BAGGIONI, qui institue en Corse ce qui relevait d'une révolution à l'époque, puisqu'on sortait de politiques qui ne pouvaient être qualifiées que de clientélistes et de mécanistes. La mise en place de ce type de règlement nous sort du Moyen-âge et on ne peut que s'en féliciter.

Une petite remarque qui pourrait permettre au Président de l'Exécutif et à ses services d'améliorer encore le document. Nous avons bien sûr déposé des amendements et c'est François ORLANDI qui en donnera la teneur. Je vous prie de m'en excuser, c'est un regard un peu bonifacien qui s'exprime, mais je crois qu'une bonification pour des communes qui, en Corse, s'engageraient dans des politiques de labellisation, mériteraient, peut-être un petit coup de pouce. Quand, par exemple, on s'inscrit dans une opération Grand site, quand on bénéficie d'un label Ville d'art et d'histoire, ou d'autres types de ce genre de labellisations, qui je crois sont l'intérêt de la Corse, l'intérêt à la fois du territoire et de l'île, je pense qu'il faut peut-être réfléchir à une bonification de ce côté-là dans les politiques publiques que mène la collectivité de Corse. Ceci renforcerait l'action des agences et offices, par rapport aux politiques qu'ils peuvent mener. Voilà peut-être le petit bémol que l'on peut mettre sur ce document, dont je rappelle la qualité. J'espère bien sûr que nos amendements seront pris en compte. Mais, quelle que soit la prise en compte ou non de nos amendements, notre groupe votera dès demain ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues. François ORLANDI prend le relais et il lui reste

à peu près dix minutes.

**M. François ORLANDI**

Merci, Monsieur le Président, c'est beaucoup plus de temps qu'il m'en faut. Jean-Charles ORSUCCI a dit l'essentiel. C'est surtout à travers les amendements que nous présenterons qu'on essaiera d'améliorer et d'apporter notre contribution au débat. Je voudrais tout simplement dire que le principe fondamental de ce règlement est en effet la simplification. Si j'ai fait partie de ceux qui croient en la collectivité unique, c'est pour répondre à ce principe de simplification. Je crois que nous devons y retrouver en efficacité, et nous sommes, je pense, tous là pour travailler en ce sens. Je salue à mon tour le travail qui a été effectué, aussi bien par les élus, en règle générale, ceux qui se sont associés et ceux de la collectivité, et tous les acteurs de la collectivité de Corse qui ont travaillé à ce règlement. Ce règlement sera comme tous les autres perfectibles. S'il est des règlements, dans des collectivités antérieures, qui n'ont pas été forcément satisfaisants dans toutes les circonstances, je crois pouvoir dire qu'en les utilisant, en les mettant en œuvre avec honnêteté et avec équité, on peut n'oublier personne et ne pas servir uniquement ceux que l'on considère comme ses amis. Il y a toujours des hommes à la manœuvre et qui mettent justement les outils mis à disposition au service des uns et des autres, notamment au service des communes.

Concernant dans ce règlement nous apporterons en effet quelques propositions d'amendements, c'est peut-être des propositions qui correspondent à la lecture d'un élu de territoire, d'un élu de petite commune. Amendements pour lesquels les questions pourront peut-être bénéficier de réponses et lever les sujets qui seront posés, nous le ferons de cette manière là. Je vais prendre pour exemple l'anecdote, qui n'a valeur que d'anecdote, c'est toujours impoli quand il s'agit de parler de soi, quand on regarde la carte des contraintes, et que l'on s'aperçoit que dans le Cap Corse par exemple, la commune de Tomino, dont on connaît l'importance de l'installation de services publics, est située au niveau du Cap au même niveau que San Martino di Lota, que Ville di Pietrabugno, si je vais vers le sud de Bastia, Furiani, Biguglia, Borgo, on est dans le même niveau de contraintes que ces communes, cela nous honore beaucoup et sauf on s'en est jamais rendu

compte.

On reviendra bien sûr, sur les amendements, je crois parmi les questions tout à fait pertinentes qu'a soulevées Marie-Thérèse, il y a celle du cumul de dotations quinquennales et des amendes de police. J'avoue ne pas avoir compris pourquoi, si tel est le cas, le cumul n'est pas envisageable. Pour les amendes de police, ce n'est pas la collectivité qui attribue des subventions. C'est l'État qui attribue une enveloppe que la collectivité va ensuite redistribuer aux communes en fonction des dossiers qui sont déposés. Le non-cumul ne me semble pas correspondre à une cohérence juridique tout à fait certaine. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Pierre POLI a demandé la parole, et Rosa PROSPERI.

### **M. Pierre POLI**

Merci Monsieur le Président. Je voulais tout d'abord bien sûr féliciter le Conseil exécutif et ses services pour l'excellent travail qui a été fourni à travers ce rapport et ce règlement. Beaucoup de choses ont été dites. Il est évident qu'un rapport et un règlement ne sont jamais parfaits. Ce règlement et ce rapport, comme l'a dit Paulu Santu PARIGI est révolutionnaire sur plusieurs points. Le point essentiel est les élus ont enfin été écoutés. Les élus ont été écoutés. Nous avons écouté les maires, on a écouté les présidents des intercommunalités et c'est avec eux que ce règlement a été élaboré. Je pense qu'aujourd'hui pour moi, au-delà des montants des participations des taux, ce qui transpire dans ce règlement, c'est l'esprit de solidarité. L'esprit de solidarité qui nous permet aujourd'hui d'aider les plus petites communes. D'aider certaines communes qui ont été oubliées pendant des années et des années. Aujourd'hui ce règlement va permettre d'aider tout le monde, de la plus petite commune jusqu'à la plus grande, de pouvoir permettre la revitalisation du rural, d'aider ces maires qui ont souvent beaucoup de mal à boucler leur budget. Je pense que c'est ce que nous devons retenir en premier dans ce règlement. Je pense qu'aujourd'hui les maires qui vont bénéficier de ce règlement n'auront plus qu'à se mettre au travail à lancer des projets. Je pense que

la collectivité sera là pour les aider. Merci Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Rosa PROSPERI a la parole.

**Mme Rosa PROSPERI**

Merci Monsieur le Président. Mon intervention ne sera certainement pas aussi technique que l'ont été celles des maires qui m'ont précédé. Je souhaiterais après, avoir rappelé ce que ce que d'aucuns ont rappelé avant moi, que ce rapport est le fruit d'une large concertation. Je voudrais rappeler cela et souligner que cette concertation a permis de tirer un constat, le constat de la problématique, pour ne pas dire l'inquiétude, liée à la disparition des conseils départementaux. Cette problématique, il ne faut pas uniquement la concevoir sous le prisme de la disparition avec les conseils départementaux d'un certain nombre de financements. En effet, il m'est apparu que ce constat a notamment révélé, et c'est relativement logique, la nécessité absolue d'une amélioration du dialogue entre les représentants et les élus des collectivités, et la collectivité de Corse désormais. Ce constat a révélé par endroits, et c'est indiqué dans le rapport, un certain déficit de lisibilité de l'action de la collectivité et une remarque, un reproche, lié à la complexité des circuits d'instruction.

Ces problématiques, ces inquiétudes transparaissent jusque dans nos débats, puisqu'aujourd'hui encore, je pense que c'est une grande piste d'amélioration que nous pourrions trouver tous ensemble. Aujourd'hui, jusque dans nos débats, les maires s'expriment dans l'hémicycle de la collectivité pour exprimer un certain nombre de leurs préoccupations. C'est la raison pour laquelle je pense que nous devons former de grands espoirs dans le chantier de l'amélioration des relations entre les maires, les représentants des EPCI et la collectivité de Corse, notamment par l'amélioration du fonctionnement, et notamment de la composition de la Chambre des territoires. Je sais, Monsieur le Président, que nous aurons une première étape dans le cadre de l'amélioration de ce fonctionnement, dès la prochaine session de lundi, puisqu'il sera proposé une nouvelle composition, un nouveau projet de composition de la Chambre des

territoires.

Je le disais, ce constat a révélé un certain nombre de problématiques et d'inquiétudes, mais l'intérêt de ce rapport, un des intérêts de ce rapport et de ce règlement d'aide, est d'apporter un certain nombre de remèdes aux inquiétudes qui ont été formulées. Ces remèdes se traduisent notamment par la nécessité qui a été constatée d'inscrire les relations de la collectivité avec chacun des territoires. Notamment en permettant ou en organisant des permanences sur l'ensemble du territoire. Un certain nombre de remèdes ont été apportés également en prévoyant une ingénierie destinée à apporter une aide supplémentaire aux territoires les plus fragiles : le renforcement de l'enveloppe de dotations quinquennales pour les communes de moins de 350 habitants ; le soutien renforcé aux communes et intercommunalités qui en ont le plus besoin, notamment parce qu'elles sont particulièrement contraintes en zones rurales, en zones de montagne ; et par un certain nombre d'améliorations de nature technique que tout le monde a exprimé sur les bancs de cette attente de cette assemblée. Ce rapport, au-delà des remèdes que l'on commence à apporter, prévoit aussi, et c'est fondamental, un certain nombre d'incitations notamment sur la rédaction des documents locaux d'urbanisme et sur la problématique des déchets. Je pense qu'il est fondamental, à partir du moment où il y a des axes fondateurs fondamentaux en matière d'aménagement du territoire, d'en passer par la technique de l'incitation. De ce point de vue, nous considérons que le bonus qui sera apporté aux communes se dotant d'un PLU, ou bien aux intercommunalités se dotant de documents de planification intercommunale, comme les SCoT et les PLUI, est fondamental. Bien que, et là je rejoins le propos de Marie-Thérèse MARIOTTI, il faudra peut-être aussi réfléchir à une aide à l'ingénierie de sorte que nous puissions bonifier les communes qui seront, je l'espère, le plus nombreux possible à se doter de ces instruments de planification et d'urbanisme qui sont fondamentaux. Ce rapport prévoit aussi une incitation qui est fondamentale en matière de traitement des déchets. Là aussi, la technique de l'incitation, est de notre point de vue, la bonne technique, la bonne formulation, en permettant notamment aux communes ou intercommunalités qui s'engagent à atteindre des objectifs de tri validés en commun d'être en quelque sorte récompensés des efforts qu'elles feront en ce domaine. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est très intéressant qu'une

bonification de 20 % de l'enveloppe de dotation quinquennale intervienne dans ces situations-là. Comme il est nécessaire et important que les communes qui acceptent d'accueillir des centres de stockage sur leur territoire puissent solliciter, de façon plus poussée, l'intervention du fonds de territorialisation.

En conclusion, vous l'aurez bien compris puisque nous sommes favorables à ce rapport, je crois qu'il faut dire qu'au-delà des mesures techniques et financières qui ont été apportées et qui sont sollicitées par les maires, qui seront sans doute sollicités encore plus précisément par le dépôt des amendements, ce règlement, de notre point de vue, est important. Il est la première étape qui permet d'asseoir dans les faits, et dans les actes la collectivité de Corse en sa qualité de collectivité unique. C'est l'harmonisation des anciens règlements d'aides, mais c'est aussi l'harmonisation des problématiques rencontrées par les collectivités du niveau inférieur, sans évidemment que ce terme ait une importance péjorative. C'est la première importance de ce règlement.

C'est aussi un règlement qui, par le biais des incitations, permet de faciliter une partie des axes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire, et c'est important également. Je pense aussi que c'est un règlement qui doit permettre de poursuivre la réflexion sur un certain nombre de sujets. J'ai évoqué tout à l'heure la problématique de la Chambre des territoires en sa qualité d'institution destinée à accueillir les réflexions des maires et des intercommunalités. Un certain nombre de pistes sont certainement ouvertes. Un certain nombre de pistes pourraient permettre de modifier les aides. Je vais donner un exemple qui ne vous étonnera pas beaucoup venant de la part de notre groupe : il y a peut-être une réflexion à avoir sur les aides à porter pour des infrastructures sollicitées sur un certain nombre de territoires. Infrastructures qui à terme vont permettre de favoriser de la construction de résidences secondaires. C'est un exemple parmi d'autres, mais c'est un exemple de piste à réfléchir. A la lumière de ces explications, je vous le répète, nous voterons ce rapport, qui de notre point de vue est une étape importante dans la constitution et le renforcement du statut de notre collectivité.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

**M. Guy ARMANET**

Merci Président,

Juste quelques mots. Bien évidemment que les propos de Paulu Santu sont empreints de sagesse et, en tous les cas, expriment combien il est important que ce document d'aide puisse être le document important à mettre en œuvre dans le rural et pas seulement dans le rural, puisque c'est quelque chose qui va nous permettre à tous et à toutes de travailler plus sereinement. J'ai envie de vous dire, bien évidemment que je m'associe aux remerciements à l'équipe qui a porté ce programme-là, mais aussi aux élus. On a souligné à maintes reprises la méthode. Je crois qu'il est important de dire que le travail s'est effectué en concertation, en partage, ensemble avec la Chambre des territoires, avec les scontri. Je crois que ce dossier-là est une étape importante, comme vient de le rappeler Rosa. Il va permettre de mieux structurer les choses pour que chacun puisse bénéficier des aides dont il a droit en toute transparence. Je crois que c'est important de se le dire, parce qu'on sait très bien que les choses n'ont pas toujours été dans ce cas-là, et cela a fait défaut bien des fois. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail, mais les axes majeurs que je retiendrai de ces dossiers-là c'est bien évidemment les différents bonus qui peuvent être un point important, en tous les cas un point d'accroche important pour la remise en route des PLU en compatibilité avec le Padduc. Je crois que c'est un axe fort et il faut le souligner, même s'il n'est pas le seul et que les cartes communales ont quelques difficultés, et que pour construire un PLU, Marie-Thé l'a souligné tout à l'heure, il n'y a pas simplement l'argent. Il y a aussi la complexité du dossier et la complexité des communes qui vont être effectivement extrêmement difficiles. Je crois que c'est un point important, parce que cela va permettre de mettre en conformité, pour ceux qui ont des PLU et qui ne l'ont pas encore superposé leur Padduc, je crois que ce sera un moyen de le faire assez rapidement et de bénéficier d'un bonus important.

Toujours en matière de bonus, Rosa l'a exprimé aussi, je dirais sur les

déchets que les objectifs de tri sont forts. Il faudra réfléchir aussi. On réfléchit aussi à un petit amendement. On est aujourd'hui en difficulté sur le stockage des balles. Peut-être qu'il y a quelque chose à inclure aussi puisque pas suffisamment d'intercommunalités ne remontent de terrains disponibles, sachant pertinemment que sur ces terrains-là, il y a quelques travaux à faire avant de pouvoir les poser. Je crois qu'on a besoin aussi de réfléchir là-dessus. Après, sur le reste, bien évidemment que ce document-là est perfectible, mais j'ai envie de vous dire que si on venait à dilapider l'enveloppe qui est dédiée, ça serait de bon aloi et de bon signe. Le BP et le BS pourraient être là pour abonder les différentes lignes dont nous aurions besoin. En tout état de cause je le souhaite. Je souhaite que toutes les communes puissent s'emparer de ce document-là et d'essayer de faire prospérer les choses pour essayer de construire au mieux. Paulu Santu PARIGI a parlé tout à l'heure, rien que chez lui, d'un million d'euros en capacité d'investissement Je crois que c'est énorme. J'ai envie de vous dire u ci tocca piu c'ha mettaci tutti in seme a u travagliu e a ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi, caru cullegu. Je crois que nous avons fait le tour. Nous avons des amendements. Le Président du Conseil Exécutif va sûrement dire quelque chose à ce stade mais nous avons cependant des amendements qui doivent être examinés en commission. Il faudrait que cette réunion de la commission se fasse sans nous empêcher de poursuivre nos travaux en séance publique. D'autant que je crains que nous soyons contraints d'arrêter nos travaux à 20 heures, comme je vous l'ai annoncé ce matin. Il me semble que cela va que cela se précise. Je crois qu'il serait bon, après que le Président de l'exécutif se soit exprimé, d'aller en commission et de poursuivre nos travaux à l'aide des différentes procurations qui nous permettront de conserver le quorum. Voilà ce que je vous propose, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Est-ce que vous adhérez à cette méthode ?

### **Le Président SIMEONI**

Tout à fait, j'adhère. Je remercie les intervenantes et intervenants. Quelques mots, mais nous n'allons pas allonger en discussion. Je retiens qu'il y a des propositions d'amélioration. Un règlement est bien sûr, et cela a été dit,

toujours perfectible. Il le sera soit par voie d'amendement soit en cours d'application, puisque je vous rappelle que nous avons prévu une évaluation au bout de deux exercices pour améliorer ce qui doit l'être. Merci à Marie-Thérèse MARIOTTI, à Xavier LACOMBE, à Paulu Santu PARIGI, à Jean-Charles ORSUCCI, à François ORLANDI, à Pierre POLI, à Rosa PROSPERI et Guy ARMANET. C'est vrai qu'il y a plusieurs nouveautés : les déchets, l'urbanisme. L'autre élément important est l'ingénierie. J'ai dit tout à l'heure ce que nous avons fait. Dans ce qui va arriver dans les semaines à venir, il y a des rapports très importants au nombre de trois :

- un rapport sur la territorialisation des politiques publiques de la collectivité de Corse, et aussi la territorialisation des services, c'est-à-dire comment on articule mieux la collectivité et les territoires. Cela répond en partie à la question ;
- un rapport au premier trimestre sur la contractualisation avec les territoires. Pour savoir comment on intègre l'ensemble des dispositifs dans un document-cadre global. Ce sera aussi un élément de rationalisation et d'efficacité supplémentaire, y compris en termes d'objectifs et de moyens ;
- troisième et dernier rapport à intervenir, le rapport sur l'ingénierie. C'est ce que je disais tout à l'heure, aujourd'hui, on en a parlé hier avec les fonds européens ; les fonds européens d'un côté, nos dispositifs de l'autre, même si on arrive à les simplifier au maximum, dans tous les cas ils restent à un niveau de technicité qui est trop important par rapport aux capacités propres d'un très grand nombre de communes.

C'est une certitude. À mon avis, il y a deux axes de réponse. Le premier nous, en interne, comment peut-on faire pour aider soit directement à travers la mise à disposition de services dédiés, soit en financement plus large pour des opérations d'accompagnement ? C'est la première réflexion. La deuxième réflexion : est-ce qu'on n'a pas intérêt à réfléchir ensemble ?

Nous allons réfléchir ensemble sur l'instrument qui va prendre la suite du PLUI dans cet instrument qui a une vocation stratégique. Je pense qu'il faut

qu'il y ait une enveloppe dédiée pour une ingénierie que nous maîtriserons, nous, la collectivité, nous, les communes et intercommunalités avec des financements dédiés par rapport à cela. Exemple : l'urbanisme, cela fait la jonction. Nous voulons soutenir les PLU, les PLUI et les SCoT parce ce sont des documents stratégiques. Mais il est évident qu'en l'état, trois ans le délai n'est pas le souci, c'est la difficulté de l'exercice. Il faut qu'on y arrive en trois ans parce qu'avoir des documents d'urbanisme opérationnels et sécurisés c'est une garantie pour tout le monde. Y compris pour le maire ou l'intercommunalité qu'il l'a porté par rapport à notre vision politique, etc. Par contre, il faut simplifier. Il faut mieux articuler les dispositifs. Il faut qu'on aille au bout de notre réflexion sur les règles d'urbanisme sur leur caractère adapté à nos objectifs politiques et il faut aussi certainement qu'on renforce l'ingénierie, par exemple, dans le domaine de l'urbanisme pour accompagner les communes et les intercommunalités et les territoires dans la construction de leurs documents d'urbanisme.

### **Le Président TALAMONI**

Merci Monsieur le Président du Conseil exécutif. Il va y avoir une réunion en commission et nous allons essayer de rester suffisamment nombreux dans l'hémicycle pour poursuivre sur un certain nombre de dossiers. Le Président du Conseil exécutif va en commission ? D'accord. Nous prendrons les rapports de Josépha GIACOMETTI. Monsieur le Président du Conseil exécutif avant que vous ne vous retiriez, les rapports ne seront pas présentés, qu'il n'y ait pas de malentendu.

Dossier 345. Les services me disent qu'il faut quand même le temps de récupérer les pouvoirs de ceux qui partent, de manière à ce qu'il n'y ait pas de problème.

**CULTURA E PATRIMONIUM / CULTURE ET PATRIMOINE**

**\* Raportu n° 345 : Mudellu di convenzione di residenza d'artistu - CCRPMC**

\* **Rapport n° 345** : Convention type de résidence d'artiste — CCRPMC

**M. le Président TALAMONI**

Merci à chacun de regagner sa place pour reprendre la séance puisque le quorum est assuré, malgré la réunion de la commission.

Nous allons passer au rapport sur la culture. Madame la Conseillère Josepha GIACOMETTI-PIREDDA va nous présenter les rapports sur la culture et notamment le rapport 345, convention type de résidence d'artistes. Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit effectivement d'une convention concernant le centre de Calvi. L'objet de cette résidence d'artistes est de créer et de promouvoir une interdisciplinarité entre les arts et d'ouvrir nos lieux, en l'occurrence le centre de conservation, à des artistes pour des expositions temporaires, pour de la médiation. Comme vous le savez, le centre de Calvi est au fort Charlet. Les résidents sélectionnés obtiendront une bourse de 10 000 euros et aucun frais annexes ne sera pris en charge.

Je vous remercie.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il faudrait ne pas laisser trop longtemps la porte ouverte à chaque fois qu'il y a quelqu'un qui sort, parce qu'à côté, c'est peu bruyant. S'agissant de ce rapport, il y a un avis de la commission de la culture. Vous avez la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu. Mme SIMEONI a souligné le lien et la cohérence de cette initiative avec certains des rapports présentés antérieurement.

Mme ANTONINI a remarqué une coquille dans le texte du rapport et a demandé aux services de préciser quelle était la phrase initiale. Elle s'est interrogée

sur les frais pris en compte dans les 10 000 euros prévus par la convention et sur ce que signifiait « qu'une partie des frais étaient à la charge de la structure d'accueil ». Les services ont précisé qu'il fallait lire « vise à créer et à promouvoir ». Pour les frais, elle a précisé que ce qui était de l'ordre d'achat, de toile ou de matériel propre à son travail resté à la charge de l'artiste bien entendu.

Mme DENSARI s'est félicitée de ce projet pour la Balagne permettant de faire revivre des lieux remplis d'histoire. Elle a souhaité savoir si des demandes ou des candidatures d'artistes étaient déjà existantes. Les services ont précisé que le centre n'était ouvert que depuis février 2019, qu'une demande d'exposition avait été enregistrée. Il a précisé que la résidence d'artistes serait la première du genre sur ce modèle de l'exposition « Contrepoint » actuellement en cours au Musée de la Corse, ou de celle réalisée à l'Hôtel de Région pour la Journée du patrimoine.

Mme BURESI a souhaité savoir si la résidence était ouverte spécifiquement aux artistes de Corse ou à tous les artistes, et quelle pouvait être la place de la langue corse dans cette initiative. Les services ont précisé que l'appel d'offres devrait être ouvert à tous les artistes, bien que les différentes initiatives précédemment mises en place mettaient en valeur des artistes corses. Sur la langue, les services ont précisé que le bilinguisme était pratiqué pour l'ensemble des écrits des textes et des cartels de l'exposition. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. La commission a émis un avis favorable.

### **M. le Président TALAMONI**

Merci, il y a un avis oral de la commission des finances, mais il y a plus personne pour lui présenter. Je crois savoir que le rapport que l'avis était très favorable. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole. Il n'y en a pas, donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>15</sup>**

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/414 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 349 : Trasferimentu di prupietà di a Cullettività di Corsica à a cumuna di Lucciana di averi archeulogichi mubiliari isciuti da operazione d'archeulugia priventiva « deviazione di a Canonica » di u situ di Mariana**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 349 : Transfert de propriété de la Collectivité de Corse à la commune de LUCCIANA de biens archéologiques mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive « déviation de la Canonica » du site de Mariana**

**M. le Président TALAMONI**

Le rapport suivant est le 349, vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du transfert de propriété de la collectivité de Corse à la commune de Lucciana, des biens archéologiques, mobiliers issus des opérations d'archéologie préventive, dites de la déviation de la Canonica du site de Mariana, commune de Lucciana. La commune de Lucciana nous a saisis d'une demande de transfert de propriété de l'ensemble des biens archéologiques issus des opérations d'archéologie préventive, dont la collectivité de Corse est propriétaire, afin qu'ils soient conservés et présentés au sein du musée archéologique de Mariana. Ce transfert de propriété permettra d'assurer l'intégrité des mobiliers par un statut de propriété commun et l'unité de cette collection.

Je vous remercie.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable, Président.

**M. le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole et je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>16</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 361 : Cunvenzione d'ugettivi è di mezi cù u canale France 3 Corse Via Stella pè u 2019 è induividualizazione di crediti di u prugamma N4423C (Cultura – Investmentu)**

**\* Rapport n° 361 : Convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne France 3 CORSE VIASTELLA pour l'année 2019 et individualisation de crédits du programme N4423C (Culture Investissement)**

**M. le Président TALAMONI**

Rapport suivant, le 361 : Convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne France 3 Corse Viastella et individualisation de crédit du programme N4423C (Culture Investissement). Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président. Le rapport soumis à votre examen concerne bien sûr la Direction de la culture, plus particulièrement la Direction de l'audiovisuel. Il vous est proposé d'approuver le projet de convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la collectivité de Corse, l'État et la chaîne Via Stella pour l'exercice 2019, et l'individualisation des fonds correspondants. Vous le savez, la chaîne Viastella est soutenue par notre collectivité. L'année 2018 ayant été hors convention, il apparaît nécessaire, dans l'attente de la conclusion des négociations autour de la prochaine convention, négociations qui sont en cours et qui prendront fin avec une réunion conclusive au cours du mois de décembre, convention triennale 2020-2022, nous, commande à cette convention annuelle pour l'exercice 2019, notamment de renforcer certains axes au bénéfice de la création

---

<sup>16</sup> Délibération N° 19/415 AC

et de la production audiovisuelle en Corse, de l'action en faveur de la langue corse et du rôle moteur que Via Stella pourrait jouer en Méditerranée. Ce sont les perspectives et esquisses pour la prochaine convention. Ce projet de convention reprend, vous le voyez puisqu'il en est une prolongation, les termes de la convention précédente. La subvention proposée pour l'exercice 2019 est de 725 000 euros.

### **M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission des finances. Il n'y a personne pour le présenter. Je vais vous en donner les conclusions. La commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. Il y a un rapport de la commission de la culture.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme BURESI a demandé des précisions sur la part du budget consacrée au développement et à la valorisation de la langue corse, notamment concernant les plages horaires dédiées. Elle a également demandé à quelle date s'était réuni le dernier comité de suivi. Les services ont précisé que cela représentait 1 400 à 1 500 heures par an, soit 17 % du volume horaire, que la production de 17 heures de programmes de fiction était prévue pour l'année 2019, et qu'au-delà du volume horaire ; la nouvelle convention prévoyait une mesure de l'audience des programmes en langue corse. Les services ont souligné que parallèlement, la CDC prévoyait l'aide à l'ouverture de deux auditoriums de doublage en langue corse. L'un à Aiacciu, l'autre à Bastia. Enfin, les services ont précisé que le dernier comité de suivi s'était réuni en 2019, l'année 2018 étant hors convention pour cause de changement de normes dans le règlement du CNC et de prise de fonction d'une nouvelle directrice territoriale à Viastella.

Mme FAGNI a souhaité savoir s'il fallait considérer l'année 2019 comme une année de transition. Les services ont précisé que certains aspects de la convention nécessitaient une remise à plat, qu'il s'agisse de la langue corse ou des coproductions avec les producteurs locaux.

Mme BURESI s'est interrogée sur le contenu spécifique du chapitre consacré aux émissions tournées vers la Méditerranée, étant donné la faiblesse du budget alloué, alors que cette ouverture occupe déjà un grand temps d'antenne, contrairement à la langue corse dont le budget paraît pourtant colossal. Les services ont précisé qu'un groupement de producteurs avait sollicité France Télévisions pour accentuer son axe méditerranéen. France Télévisions ayant ensuite mandaté Viastella sur cet axe qui se traduira par exemple par des émissions en direct depuis d'autres pays de la Méditerranée, une plateforme d'accès aux chaînes sous-titrées, un effort sur la jeune création. Les services ont également rappelé que le développement de langue corse passait par l'achat de programmes qui n'étaient pas produits en interne.

Mme BURESI s'est interrogée sur le financement du développement de la langue corse de Viastella dans le cas où la chaîne n'en était plus productrice Sapientoni devenant l'émission alibi. Elle a plaidé pour un droit de regard à ce sujet et a estimé que les programmes proposés de trop peu ambitieux.

Mme SIMEONI a demandé qu'un rapport d'activité puisse être produit. Elle a rappelé que les mêmes observations avaient déjà été faites sous la précédente mandature, qu'il s'agisse de l'effort à faire pour le développement de langue corse ou de celui sur la lisibilité de ce qui avait été fait.

M. COLONNA a estimé que les chiffres pouvaient être interprétés de manière différente et que la notion d'effort conséquent était purement subjective. Il a souligné que, dès lors, dès qu'un euro d'argent public était dépensé, l'institution était en droit d'en attendre des résultats. La question n'étant pas de juger de la qualité des chaînes, mais de fixer des objectifs s'accordant avec les ambitions de la collectivité.

Mme BURESI, pour terminer, sans porter de critiques sur la qualité des programmes de Viastella a estimé que les remarques de la Commission devaient trouver un prolongement en séance publique et le cas échéant, faire l'objet d'amendements.

Conclusion : non-participation du groupe Anda Per Dumane, l'ensemble

des autres commissaires ont émis un avis favorable.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je demande aux services de noter que pour des raisons personnelles, je ne participe pas à ce vote. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>17</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 362 : Approvu di a cunvinzioni d'appiigazioni finanziaria 2019 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a fiura animata 2017-2019 trà u Statu, u Centru Naziunali di u sinemà è di a fiura animata è a Cullitività di Corsica**

**\* Rapport n° 362 :** Approbation de la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019

**M. le Président TALAMONI**

Rapport suivant, il s'agit du rapport 362 : Approbation de la convention d'application financière 2019 et de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse. Vous avez la parole, Madame la conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président. Cette convention permet de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel par la Collectivité de Corse. Vous voyez dans ce rapport, puisque nous avons consigné l'ensemble des aides qui ont été apportées au secteur audiovisuel, qu'elles sont importantes. Elles sont importantes aussi en termes de retombées pour notre île. Ce qui est annexé

---

<sup>17</sup> Délibération N° 19/416 AC

dans le rapport le démontre.

Cette convention entre l'ensemble des partenaires permet le renforcement de la politique de soutien à la création et la production d'œuvres de qualité en lien avec l'identité du territoire et son positionnement méditerranéen, en favorisant l'émergence de générations de cinéastes insulaires. Cela porte ses fruits à travers :

- les nouvelles écritures et les supports de diffusion qui leur sont dédiés ;
- le renforcement de l'attractivité du territoire et la structuration de la filière en valorisant ses atouts naturels de décor, tant en termes géographiques que d'empreintes temporelles ;
- l'accompagnement du tissu entrepreneurial ;
- la politique de soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité au développement de complexe cinématographique moderne, notamment dans les centres urbains ;
- l'innovation dans l'éducation à l'image pour inventer le public de demain. Je crois que c'est important et les enjeux sont forts et nous défendons un certain nombre de dispositifs en lien entre le cinéma et la jeunesse ;
- un maillage adapté en termes de diffusion culturelle ;
- une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen.

Vous connaissez, je crois, puisque c'est une convention assez récurrente, les termes financiers, puisque les champs d'application de la mesure sont de 1 euro pour 2 euros de la part du CNC. Pour un euro investi par notre collectivité, deux euros de la part du CNC abondent dans le fonds d'aide à la création de notre collectivité. Nous avons souhaité avec le CNC mettre l'accent sur l'émergence des talents, l'éducation à l'image, le soutien aux œuvres dites difficiles et la diffusion des œuvres aider la médiation culturelle. Des axes sur lesquels de nouvelles mesures d'accompagnement financier du CNC sont proposées. Je vous remercie.

**M. le Président TALAMONI**

Merci alors. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme COGNETTI a tenu à rappeler qu'elle avait fait une demande écrite concernant Télé Paese, qui souhaite se développer et élargir ses activités, notamment en accueillant des jeunes qui voudraient se destiner aux métiers de l'audiovisuel. Elle a rappelé également qu'elle était toujours en attente d'une réponse. Les services ont estimé que cette proposition de Télé Paese, qui demandait encore à être mise en forme, devrait recevoir un accueil tout à fait favorable de la collectivité, Télé Paese étant l'étape idéale entre la filière audiovisuelle de l'université et de Viastella.

Mme SIMEONI a rappelé que la Conseillère exécutive en charge de l'audiovisuel était très attentive à ce dossier. Elle a souligné que Télé Paese n'est pas une chaîne laissée pour compte et que son développement faisait partie de la politique de la collectivité. Les services ont précisé que les éléments évoqués par Mme COGNETTI sont actés et trouveraient très probablement leur traduction dans la prochaine convention financière.

Mme FAGNI s'est interrogée sur la non-participation du CNC à certains des mécanismes de subventions mis en œuvre par la collectivité. Les services ont indiqué que le CNC ne participait ni aux aides à l'écriture ni à celle du développement, car cette politique était propre à la collectivité, ce qui relevé de la liberté éditoriale.

Mme BURESI s'est interrogée sur l'égalité des aides distribuées aux réalisateurs corses, français ou étrangers tournant sur l'île et dans le même souci d'égalité sur un autre territoire de France continentale ou de l'étranger. Les services ont répondu par l'affirmative précisant que dans le premier cas, il s'agissait d'un règlement européen, ce qui n'empêchait pas que plus de 80 % des films aidés étaient des œuvres d'organismes corses.

Non-participation du groupe Anda Per Dumane. La commission a émis un avis favorable.

### **M. le Président TALAMONI**

Il a également un rapport de la commission des finances, dont la conclusion est la suivante. La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>18</sup>**

**\* Raportu n° 369 : Approvu di e mudalità di messa in opera di u dispositivu « Eco migliurenza » (vantaghju per l'eco pruduzione) è di e mudifiche di u rigulamentu di l'aiutu Cultura pè e misure : 3.11 (aiuti à stabilimenti sinematugrafichi) – 4.7 (aiuti à a pruduzione di opere sinematugrafiche) 4.9 (aiuti à a pruduzione di serie) et 4.11 (aiuti à a pruduzione di telefilm)**

**\* Rapport n° 369 : Approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco migliurenza » (bonus d'éco production) et des modifications du règlement des aides culture concernant les mesures : 3,11 (aide aux établissements cinématographiques) — 4,7 (aide à la production de longs-métrages cinéma) - 4,9 (aide à la production de séries) et 4,11 (aide à la production de téléfilms)**

### **M. le Président TALAMONI**

Le rapport suivant est le rapport 369 : Approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco migliurenza » (bonus d'éco production) et des modifications du règlement des aides culture concernant les mesures ; 3.11 (aide aux établissements cinématographiques) ; 4.7 (aide à la production de longs-métrages cinéma) ; 4.9 (aide à la production de séries) et 4,11 (aide à la production de téléfilms). Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président. Il vous est proposé dans ce rapport, tout

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/417 AC

d'abord, d'approuver les modalités d'application du dispositif « Eco migliurenza » pour l'aide à la production de longs-métrages cinéma, l'aide à la production de séries et l'aide à la production de téléfilms du règlement des aides à la culture. Il vous est également proposé d'approuver la modification de l'encadrement juridique et du plafond d'intervention de l'aide aux établissements cinématographiques, ainsi que la modification du plafond d'intervention de l'aide à la production de longs-métrages.

Le premier point. Lors de la rédaction du RDA culture en 2018, la collectivité de Corse avait déjà introduit la notion d'écoresponsabilité en initiant un dispositif incitatif, sur la base d'une bonification de subventions. Cette action visait à coordonner et mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire, afin de veiller au respect et à la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources. Les modalités de mise en œuvre de cette mesure en 2018 s'appuyaient sur la labellisation du collectif Eco-Prod à partir des outils d'évaluation développés par ce collectif. Cette mesure devait aboutir à la visite, pouvoir contrôler les actions, d'un référent du collectif sur le tournage. Cette labellisation n'avait pu avoir lieu, puisqu'elle n'avait pu être mise en place faute de moyens financiers suffisants du collectif. D'où la nécessité, ce qui nous paraît important, lorsque nous accueillons des équipes de tournage, qu'il puisse y avoir un contrôle et un respect de la biodiversité et les mesures de qualité de ces critères de contrôle. Sur la base de ses prérogatives, nous avons travaillé, les services de la culture et l'Office de l'Environnement de la Corse d'une part, sur la mise en place du cahier des charges des préconisations environnementales adaptées aux territoires, et d'autre part à l'établissement d'une grille d'écoconditionnalité sur la base de la check-list de préconisation du collectif Eco-Prod. Cela a été mis en place avec le conseiller exécutif, François SARGENTINI, pour l'obtention du bonus « Eco migliurenza » avec un minimum d'engagement sur trois préconisations sur huit fiches métier de la grille. Je ne détaille pas sont détaillées dans le rapport. Ainsi qu'un contrôle qui sera effectué par les offices et directions concernées pour vérifier la bonne application des engagements par les équipes de tournage accueillies. Le versement du bonus, en cas de respect de ces différents points et critères des coproductions, se fera concomitamment au versement du solde dans le cadre d'un avenant à la convention d'aide à la production signé entre la collectivité

et la société de production.

Pour le deuxième point du rapport, qui concerne la modification du plafond d'intervention et de l'encadrement juridique de la mesure d'aide aux établissements cinématographiques du règlement des aides. Cette mesure est actuellement plafonnée à 200 000 euros et est encadrée, outre les articles du CGCT, par la règle de minimis depuis la mise en place par le CNC du dispositif d'aide à la transition vers la projection numérique qui nécessitait d'accompagner les exploitants sur cet axe, au-delà des taux réglementaires habitués. Le dispositif mis en place par le CNC dans ce cadre de minimis permettait de cumuler l'aide des collectivités et celle du CNC à hauteur de 90 % du coût de l'équipement. Ce dispositif d'aide exceptionnelle étant clos, il apparaît nécessaire de sortir le règlement d'aide aux établissements cinématographiques de la collectivité du régime de minimis. Cette mesure du RDA reste toujours encadrer par les dispositions de la loi Sueur, comme cela était déjà le cas auparavant, et autorise un taux d'intervention à hauteur de 30 % des coûts éligibles, toute collectivité locale confondue. Dans ce cadre les nouveaux plafonds d'intervention proposés sont de 200 000 euros pour les cinémas mono écran, et 400 000 euros pour les multi écran. Cela permet d'accompagner la dotation en infrastructures de notre territoire en matière cinématographique. Je crois qu'il y a deux beaux projets qui se sont déjà réalisés et qu'il y a deux beaux projets à venir que notre collectivité souhaite accompagner.

Le troisième point de ce rapport concerne, de la même façon, la modification du plafond d'intervention de la mesure « aide à la production de longs-métrages ». Cette mesure, contrairement à l'aide aux séries de fictions où la collectivité de Corse est bien positionnée, fait l'objet de peu de demandes. Ces demandes concernent souvent des tournages partiels. Nous avons réalisé un benchmarking rapide de l'aide donnée par d'autres territoires. Nous avons eu un positionnement sur des plafonds d'aides similaires à des territoires équivalents. Nous avons aussi intégré un autre paramètre, le surcoût lié à un tournage en Corse, qui a été chiffré à plusieurs reprises par différents directeurs de production à 20 % par rapport à un tournage dans d'autres territoires. Il est donc proposé d'aligner le plafond d'intervention de l'aide « aide à la production de longs-métrages cinéma »

d'un montant de 200 000 euros sur le plafond de la mesure « aide à la production de séries de fiction », du règlement des aides, soit 300 000 euros. Ce plafond concerne bien évidemment les projets qui se positionnent sur une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles du territoire. Merci.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable à l'unanimité.

**M. le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances, qui est positif. Il y a une demande de prise de parole. Vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je voulais féliciter Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et François SARGENTINI pour le dispositif « Eco migliurenza ». J'aimerais qu'il serve d'exemple à notre administration, parce qu'en 2013, j'avais fait voter un Agenda 21 qui prévoyait la généralisation de l'éco-socioconditionnalité des aides. Je vois que six ans après, on commence à le faire. Donc merci et j'espère servir d'exemple à tout le monde.

**M. le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Nous allons mettre ce rapport aux voix, à moins que la Conseillère exécutive ait quelque chose à ajouter ? Les compliments, cela fait toujours plaisir.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>19</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 378 : Aduttazione di u rigulamentu di u premiu di i lettori di Corsica**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 378 : Adoption du règlement du prix des lecteurs de Corse**

**M. le Président TALAMONI**

Le rapport suivant est le rapport 378, rapport relatif à l'adoption du règlement du Prix des lecteurs de Corse. Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez depuis le 1er janvier 2018, en matière de lecture publique, la collectivité de Corse cumule les compétences des anciens départements et les compétences de l'ex-CTC. Pour mettre en œuvre ces nouvelles compétences, la collectivité est dotée de quatre importants leviers d'action que sont :

- la gestion des trois anciennes bibliothèques départementales de prêt ;
- la gestion de quatre médiathèques créées par les départements ;
- les aides aux communes et leurs groupements en matière de construction d'équipements et de fonctionnement des bibliothèques municipales ou de relais lecture ;
- les aides aux associations et aux professionnels du secteur pour l'organisation de manifestations ou d'actions en faveur de la création littéraire et de la promotion du livre en Corse.

Dans ce cadre, un des enjeux auxquels se trouve confrontée notre collectivité aujourd'hui est de créer les synergies nécessaires entre ces leviers d'action pour améliorer leur impact et le rayonnement des politiques en matière de lecture publique. Ce rapport relatif à l'organisation du Prix des lecteurs de Corse répond en grande partie à ces objectifs. Il est donc proposé un nouveau règlement

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/418 AC

pour permettre à ce prix de s'inscrire dans la politique portée par notre collectivité en matière de lecture publique :

- dans l'encouragement à la lecture et à l'accès au livre sur tout le territoire ;
- de doter l'île d'un prix d'électeurs de Corse, organisé au plus près des usagers ;
- de stimuler l'intérêt du public pour favoriser la littérature au travers de différentes actions que nous mènerons ;
- d'améliorer la connaissance de l'activité de l'ensemble des bibliothèques, en favorisant leur mise en réseau et en en faisant des lieux de vie sur l'ensemble de notre île.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme FAGNI s'est interrogée sur la matière dont été impulsée la lecture publique et sur celle dont a été attribué le prix. Les services ont précisé que la mise en synergie du réseau des bibliothèques territoriales, du réseau de bibliothèques municipales et associatives permettait un travail collectif. Concernant l'attribution du prix, les services ont précisé que des propositions ont été faites sur un certain nombre d'ouvrages en langue française et en langue corse et que le prix est décerné après un avis concerté un vote final. Ce prix, après cette attribution, était aussi assujetti pour lauréat à un travail auprès des enfants.

Mme BURESI s'est interrogée sur le prix de la collectivité qui comporte plusieurs catégories. Elle a souligné que sur le prix des lecteurs, seuls deux ouvrages ont été sélectionnés : un pour la langue corse et un pour la langue française. Les services ont précisé que c'était effectivement un petit prix. Elle a souligné que ce sont les retours des cercles de lecture qui engendraient les nominés.

Mme BURESI a souligné l'intérêt de classer par catégories les livres qui seront soumis à lecture afin d'éviter des comparaisons non adaptées. Pour exemple, elle a expliqué que selon la publication annuelle corse de recueils, de romans ou de poésies, cette production serait pénalisée par opposition à la publication d'autres ouvrages qui ne relèvent pas des mêmes thématiques. Les services ont souligné que la collectivité pourrait décider de catégoriser les prix.

Mme SIMEONI rejoint les propos de Mme BURESI sur la réflexion d'une modification de catégorie, afin que toutes les publications puissent être valorisées. Les services ont précisé qu'une année test était nécessaire.

Enfin, Mme SIMEONI, prenant acte du besoin de l'année charnière, à souligner que cet exercice permettait aux services de soumettre à la commission un éventail de propositions plus élargies. La Commission a voté favorablement à l'unanimité.

### **M. le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de parole. Oui, Romain COLONNA vous avez la parole.

### **Romain COLONNA**

Je voulais simplement dire que des fois on tombe sur des rapports qui semblent tout à fait anodins, a priori, des petits rapports comme on pourrait dire. Pourtant à leur lecture, on en apprend beaucoup sur l'état de notre société, sur certaines de ses caractéristiques. Dans le rapport, vous faites mention, Madame la conseillère, notamment en préambule de la Constitution de 1946 qui réaffirme le droit fondamental d'accès à la culture et sans doute vous faites bien de le faire. Mais vous ajoutez aussitôt - je veux retenir que deux caractéristiques qui me semblent assez importantes - que dans le principal bassin de vie de Corse, à savoir Ajaccio, il n'y a eu de bibliothèque municipale qu'en 2008. Cela en dit long quand même sur notre rapport au livre. Vous mentionnez aussi une autre caractéristique qui me semble importante. Vous faites mention d'une enquête, sous l'égide du ministère de la Culture de 2015, qui rappelle que le territoire de Corse est le territoire de France où la population a le moins accès à des bibliothèques. Je crois

que c'est de fait celui de 2008, concernant une bibliothèque municipale dont le principal bassin de vie et celui d'accès par la population aux bibliothèques, nous nous en dit long sur notre société. Peut-être cela alimentera de futurs débats qu'on aura par rapport à certaines déviances dont on parle beaucoup ensemble dans cet hémicycle et ailleurs, et dont la société corse parle depuis quelques semaines. Je crois qu'il y a un lien fondamental et je ne veux pas faire d'angélisme outrancier ici, mais je crois véritablement que la notion de culture, et ici plus singulièrement l'accès au livre, est une question fondamentale pour notre société pour apaiser tout un certain nombre de conflits. C'était sur le fond.

Ensuite, une interrogation. J'ai bien compris à la lecture du rapport qu'il y avait une complémentarité et je le crois, dans tous ses prix. Là, je parle presque en tant qu'usager plus puisqu'en tant qu'élu, j'ai l'impression quand même qu'il y a dans la population des fois une confusion entre les différents prix qui sont décernés de la collectivité de l'Academia di I vagabondi. Peut-être pourrions-nous penser à une meilleure publicité pour bien faire la différence entre les prix, afin de savoir de quelle institution ils émanent. On ne sait pas toujours qui a reçu quel prix. Nous ne savons pas toujours d'où vient le prix et à qui il est destiné. Je vois Saveriu LUCIANI qui hoche la tête. Peut-être qu'on pourrait avoir une réflexion collective, et ce n'est faire offense à personne que de dire cela, pour rendre perfectible, à un moment donné, cette action publique qui est, encore une fois, je le dis, essentielle pour la société corse. Merci.

### **M. le Président TALAMONI**

Oui, cela ne paraît pas on peut avoir la réflexion. Cela ne me paraît pas évident dans la mesure où il y a historiquement deux prix de la collectivité, en tout cas dans lesquels la collectivité est directement impliquée. Il y a le prix des lecteurs, mais qui fonctionne avec le réseau des bibliothèques. C'est une procédure extrêmement particulière qui conduit à désigner les lauréats. Et puis, c'est un prix très ancien, il y a un jury qui décide et qui décerne le prix de la collectivité. C'est un prix qui a été confié à l'Academia depuis quelques années. Cette présence de deux prix différents est difficilement modifiable comme système parallèle. On ne voit pas comment l'Academia pourrait organiser le prix du lecteur avec les

bibliothèques. Cela paraît vraiment compliqué. En revanche, l'Academia a son jury, elle est l'héritière du jury de la CTC. Elle existait avant la CTC, il y avait un prix. C'est vrai que cela peut poser un problème de lisibilité, mais en même temps, j'ai peur qu'il soit difficile de modifier cela.

Notre collègue M. GHIONGA a demandé la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Intervention très courte. Je voulais signaler un oubli. On ne gère pas quatre médiathèques, mais cinq. Il y a une médiathèque à Corte qui est oubliée, page deux du rapport.

**M. le Président TALAMONI**

Madame la conseillère exécutive vous voulez répondre à cette interpellation pertinente.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

L'outrage sera réparé.

**M. Pierre GHIONGA**

Qui vaut le coup d'être visitée.

**M. le Président TALAMONI**

Surtout cette médiathèque est dans la capitale de la Corse.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Effectivement c'est la capitale de la Corse.

**M. le Président TALAMONI**

Elle est belle cette médiathèque. Cet oubli sera réparé.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.<sup>20</sup>**

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Sur la question des deux prix et de leur organisation. Là où je vous rejoins, c'est qu'il faut poser une meilleure stratégie de communication et apporter une meilleure lisibilité. Je vous rejoins entièrement là-dessus. Il faut garder bien sûr les deux prix tels qu'ils sont et tels qu'ils s'organisent parce qu'ils sont par essence différents, comme l'a rappelé le Président. Pour ces deux prix, avoir une meilleure lisibilité apporterait aussi à la lecture de l'action de notre institution plus de poids. Effectivement, je suis tout à fait favorable à examiner une meilleure communication sur ces deux prix.

Quant au reste, Monsieur le Conseiller, vous savez que nous nous rejoignons sur ces questions. L'intérêt fondamental que nous devons porter à l'éducation, et à la culture et à leur croisement et leur enchevêtrement pour avoir un socle social fort et s'éloigner malheureusement des dérives que nous connaissons trop, je crois que ce n'est pas une utopie. Cela peut y participer très grandement.

**M. le Président TALAMONI**

Il faut effectivement communiquer et il faut une implication forte des élus de l'Assemblée et du Conseil exécutif, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment lors de la remise des prix. Il faut évidemment que l'on montre notre engagement au service de la culture, de la lecture et par conséquent des prix que nous décernons.

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/419 AC

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT –  
FORMATION – RECHERCHE**

**\* Raportu n° 368 : « Da l’ortu à u piatu : avvia di un sistemu d’alimentazione à longu andà nantu à un territoriu pè appruvistà a ristorazione cullettiva », prugettu mossu da l’EPLEFPA di u Borgu**

**\* Rapport 368 : « Da l’ortu à u piattu : vers un système alimentaire durable au sein d’un territoire pour approvisionner la restauration collective », projet porté par l’EPLEFPA de Borgu.**

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 368 « Da l’ortu à u piatu », ça c’est sympathique, bientôt c’est l’heure. Vers un système alimentaire durable au sein d’un territoire pour approvisionner la restauration collective », projet porté par l’EPLEFPA de Borgu.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

C’était beaucoup plus poétique « D’a l’ortu à u piatu » que la suite.

« Da l’ortu à u piattu » est un projet pilote porté par le lycée agricole de Borgu. Il s’inscrit dans une démarche de notre collectivité, puisque nous avons travaillé en amont avec le lycée de Borgu. Je joins à nos travaux et aux travaux de la Direction de l’enseignement secondaire le Président de l’ODARC, avec lequel nous avons pu échanger à diverses reprises et qui sera partie prenante de ce projet pilote.

Il s’agit donc de construire une véritable stratégie territoriale en matière d’alimentation durable, et de porter cette propre logique sur nos établissements, afin de s’engager non seulement pour favoriser l’usage des circuits courts, développer les circuits courts, développer notre agriculture, travailler ici en l’occurrence, plus spécifiquement avec nos maraîchers, et nous permettre, sur des établissements en test, puisque ce sera en lien avec l’Ecole de Furiani, de développer un écosystème autour de la gestion, notamment de la lutte contre le

gaspillage alimentaire et la valorisation de nos productions agricoles. Je crois qu'il est important d'avoir un projet pilote afin de décliner ensuite un plan d'action après :

- avoir fait un diagnostic de la filière maraîchage sur l'ensemble de notre île des circuits de distribution et de commercialisation ;
- le diagnostic des services de restauration collective ;
- l'analyse des initiatives sur les territoires ;
- l'élaboration de références technico-économiques afin de pouvoir avoir l'ensemble des données qui nous permettront de nous engager vers une démarche vertueuse pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais aussi, et surtout, pour une action en faveur de nos productions locales.

### **M. le Président TALAMONI**

Mme la Conseillère exécutive. La Commission des Finances a émis un avis. La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation du groupe Anda Per Dumane. Il y a également un rapport de la commission de la culture.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme BURESI s'est félicitée de cette initiative, mais s'est interrogée sur la pertinence de la filière bio, sachant que son cahier des charges comportait beaucoup d'obligations. Elle a souhaité savoir pourquoi ne pas s'orienter sur les producteurs qui proposent une agriculture raisonnée. Les services ont indiqué que lors de la mise en place du projet, les acteurs concernés ont inclus de se rapprocher de l'agriculture raisonnée. Ils ont précisé que ce projet sera étudié sur un micro territoire. Cette expérimentation permettra d'identifier les points forts et les points faibles, y compris en matière de logistique. Les services ont également indiqué que certains agriculteurs n'étaient pas en mesure de livrer les établissements. Pour autant, ils ont précisé qu'il fallait travailler sur l'agriculture raisonnée et sur les notions de label.

Dans un premier temps, ils ont souligné le souci principal qui était que

les enfants soient mieux nourris dans les cantines scolaires maternelles, primaires, collèges et lycées. Dans un second temps, travailler en collaboration avec l'ODARC afin de favoriser l'émergence d'une filière. Cette formation pourrait être un nouvel axe d'orientation pour les jeunes désireux de travailler sur des filières autres que les filières bovines et porcines.

Mme BURESI a indiqué que sur la région ajaccienne, il existait beaucoup de maraîchers de production bio et d'agriculture raisonnée. Elle a souligné qu'il pourrait aussi être inclus dans un projet expérimental. Les services ont indiqué qu'ils avaient déjà pu s'entretenir avec plusieurs maraîchers ajacciens, qui sont déjà présents sur le marché très captif de la ville, mais ont précisé que ces nouveaux process impliquaient l'inscription à un cahier des charges très drastique. Ils ont ajouté que la filière bio nécessitait pour les collèges et lycées un changement de méthode d'alimentation, ainsi que l'achat de matériel permettant de nettoyer et de conserver les légumes qui seront livrés en l'état. De ce dispositif va découler des réflexions avec des producteurs insulaires, mais aussi avec les agents techniques territoriaux d'entretien en charge des repas. Pour exemple, les producteurs fromagers devront pouvoir justifier de la traçabilité du conditionnement de la conservation et des normes d'hygiène. Une réflexion devra aussi être portée sur les agents qui devront réceptionner le produit en l'état et revoir leur façon de travailler, en prenant en compte le découpage, le grammage, le conditionnement, avec une notion d'économie de rentabilité pour l'établissement.

Les services ont souligné que ce type de projet ouvrait les perspectives sur de nouvelles façons de travailler et de penser. C'était une chaîne de valeur à construire et à penser. Ils ont précisé que d'autres projets ont été mis en place dans la région du Sartenais, des initiatives et des dynamiques différentes, mais qui vont permettre d'avoir des éléments comparatifs et présenter des grilles de lecture intéressantes applicables dans le cahier des charges.

Mme DENSARI a souligné la pertinence de cette belle initiative a souhaité qu'elle puisse s'étendre sur l'ensemble des collèges et lycées.

Mme SIMEONI a précisé que la définition du cahier des charges sera

déterminante et la réalisation à la réalisation de ce projet. Elle a souligné qu'il sera judicieux qu'il soit élaboré en fonction des réalités insulaires.

Les avis sont favorables à l'unanimité

**Mme Marie SIMEONI**

Monsieur le Président, merci. Ce projet acte des points importants, tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, ce projet répond à une forte demande de la population, des professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère. Il répond aussi à un principe de vie et de consommation que nous défendons depuis longtemps. Il est aussi et avant tout une véritable promesse d'avenir porté par les par les élèves du lycée agricole de Borgu, qui seront, et c'est bien de le rappeler, les futurs agriculteurs, les agriculteurs de demain.

Sur la forme ce projet acte des points importants qui nous permettent de développer une politique ambitieuse en faveur d'une multiplicité d'acteurs en mettant en place, enfin, un cercle vertueux. Pour tout cela, Madame la Conseillère, nous vous félicitons.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

**M. Pierre GHIONGA**

Le slow food existe depuis 1986. Il a été créé en réaction à la malbouffe caractérisée par les fast-foods américains. Cela marche très bien depuis ce temps-là, en Italie principalement. Il y a une association mondiale qui gère le slow foot. Va-t-on y adhérer ?

**M. le Président TALAMONI**

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA va répondre à cette demande.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Il y a effectivement une association, qui est d'ailleurs représentée en Corse et qui a des adhérents et un président pour la Corse. On pourra en discuter. Nous le soumettrons à votre assemblée.

**M. le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>21</sup>**

**CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 379 : Cunvenzione di cullaburazione di ricerca CCRPMC – Università di Corsica - CNRS**

**\* Rapport n°379 : Convention de collaboration de recherche CCRPMC — Université de Corse — CNRS**

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 379. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Alors, il s'agit d'un projet de convention de collaboration de recherche entre le centre de Calvi et l'Université di Corsica. Je dirais qu'il a pour but de mener des recherches entre le centre et l'UMR SPE CNRS 6134, de l'Université di Corsica, sur l'analyse des couches stratigraphies, des matériaux de l'art qui permettra la datation des œuvres et l'amélioration des connaissances sur les techniques artistiques.

Cela a été un peu réducteur, mais il y aura ensuite tout au long de cette

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/429 AC

convention de collaboration, une volonté d'organiser ensemble des évènements ayant pour objectif de faire découvrir aux étudiants de l'université les métiers et activités du centre de Calvi. L'université souhaite permettre à des étudiants de ces filières de découvrir les métiers nécessaires à la conduite des missions du centre et leur permettre, le cas échéant, de porter un projet professionnel en lien avec ses activités.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Il y a un avis favorable avec une non-participation d'Anda Per Dumane.

Merci.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut prendre la parole sur ce dossier ?

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>22</sup>**

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 357 : Premiu Andria Fazi 2019**

**\* Rapport 357 : Prix Andria FAZI 2019**

**Xavier LUCIANI**

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/421 AC

Sapette chi chje u premiu c'hè a 30 anni, e statu creatu d'ottobre 89, chje u premiu chi in logice chje previstu per e copie e piu bonne, diceraghju, e note e poi bonne di i baceleri, in tutte e sezione, e dinò per a prova di i storia e geografia in Corsu di u bruvetti di i culeggi.

Dunche, mi pare chi quist'annu, nà un'antra annu saria l'ultima forma, diceraghju, di stu premiu, postu ch'elli so stati dipoi anni sta riforma di u liceu, dunche semu intraci d'apprunta una pruposta per mudifica stu premiu, per quist'annu e sempre listessu mudellu. Dunche u premiu Fazi, ci so tutte e casate, l'ettu vistu, secondu sezione, cè qualchi sià di u Fiumorbu, u curtinesi, dino per STMG, in ecunomia chje qualchisia di u Letizia, un licheru d'Aiacciu, u bastiaccu per a tecnologia. Eccù, avettu u listinchi chi sottu, e emu previstu di dà quist'annu 17 700 € Eccù.

### **M. le Président TALAMONI**

A ringrazià vi, assai. Cè u avisu di a cumissione di a cultura ?

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Favurèvule.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>23</sup>**

## **ACQUA E RISENAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**\* Raportu n° 365 : Messa in opera di u pianu du conca d'adattamento a u cambiamentu climaticu – azione proprie di a Cullettivita di Corsica**

<sup>23</sup> Délibération N° 19/422 AC

\* **Rapport n° 365** : Mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique - actions portées par la Collectivité de Corse.

**M. le Président TALAMONI**

Développement économique. Monsieur le Président de l'ADEC, est-ce que vous êtes dans les starting-blocks ? Alors

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui, Monsieur le Président, mais quelques conseillers, qui sont mobilisés en commission, me demandent de reporter l'examen.

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 365 : mise en œuvre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, actions portées par la CDC. Vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Je vais faire simple. Il s'agit plan de bassin d'adaptation au changement climatique, qui a été adopté dans l'année par cette assemblée. Il y a 57 mesures assez fortes, je pense, qui fixent surtout le cadre d'une action qui est décentralisée, notamment à travers un rapport voté le mois dernier sur les projets de territoire de gestion de l'eau, le fameux PTGE, dont nous avons eu ici les premières réunions dès janvier, en partant des zones vulnérables : le Cap Corse, le Grand Bastia, la Balagne et l'extrême sud.

Je rappelle que ce rapport a cinq enjeux majeurs. Il y a donc une somme engagée par la CDC de plus d'un demi-million d'euros. Il y a un certain nombre d'actions qui sont prévues. Notamment une qui a fait l'objet d'un commentaire particulier. Pour la REUT, vous avez compris que c'est quelque chose qui maintenant est lancé. Il y a aussi une convention avec le BRGM par rapport aux nappes souterraines et littorales. Il y a aussi une étude qui est lancée par rapport aux recharges artificielles des nappes justement dans des zones particulières. Il y a aussi une étude de topographique qui concerne la désalinisation de l'eau. Je vous rappelle qu'il y a une vingtaine d'années cela avait été éprouvé dans le Cap Corse,

que nous ne sommes pas ici pour décréter justement ce type d'opération qui est courant à Malte, dans la zone italienne, et en Espagne. Nous allons réfléchir. C'est un cas de force majeure, c'est-à-dire qu'au bout du bout, s'il n'y a pas d'autres solutions, peut-être qu'il faudra le faire avec les précautions d'usage notamment parce qu'il y a des zones particulières comme le Cap où il y a un parc marin, des herbes de Posidonie. Il faut absolument y réfléchir sans pour autant s'engager dans n'importe quoi.

Ce sont les premières mesures engagées par le plan de bassin, pour justement répondre aux premiers objectifs de gestion à la fois quantitative et qualitative de l'eau. J'ajoute qu'il y a aussi dans ces mesures une réflexion est engagée sur les risques d'autorisation des plans d'eau et sur l'action sur la connaissance du milieu, sur l'évolution du milieu, et en dernier lieu, sur la problématique de la gouvernance, dont on sait qu'il va falloir la faire évoluer pour essayer d'arriver à un moment donné à une souveraineté hydraulique.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la Commission du Développement qui est positif, et un avis de la Commission des finances qui l'est tout autant. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste un mot. Vous avez évoqué ce matin, Monsieur le Président, dans vos propos, l'idée à terme de déposer, si j'ai bien compris, des propositions relatives, de façon générale, au changement climatique. Je pense que c'est un sujet suffisamment important pour ne pas le traiter au fil de l'eau. La problématique de la désalinisation fera certainement partie des préconisations. Nous souhaiterions, pour notre part, aborder, comme vous semblez vouloir le faire, Monsieur le Président, la problématique de façon beaucoup plus globale. Nous ne pouvons pas rentrer dans cette affaire, qui est une affaire d'ordre universel et planétaire, uniquement par la problématique de l'eau. D'autant que les procédés dont il est question ici de désalinisation sont très contestés en matière de développement durable et que, pour le coup, ils sont coûteux.

Quand on sait qu'en matière d'eau la problématique essentielle touche à l'état de nos canalisations, puisque l'on évoque fréquemment, la moitié des installations qui sont défectueuses, faisant l'objet de fuites, nous, on préférerait mettre beaucoup plus d'argent sur ce sujet-là que dans des études qui semblent partielles et qui ne relèvent pas, manifestement, d'une politique qui a été pensée. Globalement, c'est la raison pour laquelle ma collègue souhaite déposer un amendement.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. On verra l'amendement après. Nous allons donner la parole à Pierre GHIONGA et ensuite on reviendra sur l'amendement.

**M. Pierre GHIONGA**

Effectivement c'est une problématique très importante et je m'y intéresse un petit peu. Je disais qu'en Afrique, on s'est rendu compte que le meilleur moyen de garder l'eau est de remettre en état les anciens systèmes d'irrigation et de conservation de l'eau. Je n'ai rien trouvé, dans ce document, qui s'oriente dans cette direction. On parle beaucoup de barrage, mais je lisais que 3 000 pezzi pozzi étaient plus efficaces chèn un grande matrale. Je ne le retrouve pas dans ce document. C'est peut-être une erreur, parce que vous êtes peut-être sous l'emprise de certains lobbys qui veulent faire faire des barrages partout. Sur les fleuves méditerranéens, peut-être que cela ne marche pas.

**M. le Président TALAMONI**

Bien, Monsieur le Conseiller exécutif, vous voulez répondre. Est-ce que vous êtes bien sous l'emprise de ces lobbys ?

**M. Xavier LUCIANI**

Rapidement quelques mesures, je ne voudrais pas qu'on se focalise sur la désalinisation. Vous avez compris que, si vous lisez mes interviews, et j'en ai fait quelques-unes, notamment dans le Cap, il y a deux ans, où j'ai dit que nous refusions, malgré la pression d'un certain nombre d'élus - je prends à témoin les

gens qui étaient en réunion avec moi en haut, il y en a quelques-uns ici - j'ai dit que pour nous, c'était une solution ultime. J'ai évoqué le plan de bassin. Certains connaissent le document de manière détaillée. Sur le plan de bassin, ce n'est pas la seule réponse. C'est la réponse du comité de bassin et de l'Assemblée de Corse, via l'université l'agence de l'eau les services de l'État. Vous avez bien compris que nous ne sommes pas ici sur focalisés sur une mesure ou deux. Ce sont sept ou huit études qui sont menées, qui sont le début d'un processus de réflexion, de connaissance et surtout de réponses à apporter au cas où. Parallèlement, à côté de cela, vous avez bien compris que nous allons présenter, dans le courant du printemps, la proposition de l'Office d'équipement hydraulique sur ce raccordement. Je parle de stockage, vous avez bien compris qu'aujourd'hui faire un barrage cela relève d'un défi autre que climatique. C'est un défi populaire. Nous, on opte plutôt pour une dérivation des prises en rivière avec des vallées dites sèches. Vous avez bien compris que nous en sommes en train de réutiliser ça sur la Balagne Ouest. Nous sommes dans ce processus-là. Nous ne sommes pas sous l'emprise de quelque lobby que ce soit.

Ceci dit, vous avez compris que nous sommes aussi en discussion avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, avec un certain nombre de pays, comme l'Espagne ou l'Italie où il y a des expériences assez intéressantes. Dans ce document, vous avez oublié-je n'ai pas été vexé-de citer la REUT qui pour nous est quelque chose qui est fondamental dans la réutilisation des eaux usées. Sachant qu'en Italie, par jour, il y a 800 000 mètres cubes de REUT, lorsque les Français en sont 19 000. On est à des années-lumière d'une pratique courante en Europe. Après, pour E Pozze, j'ai évoqué les projets de territoire, vous avez bien compris, qu'à un moment donné, il va y avoir ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire les projets de territoire de gestion de l'eau. À un moment donné, le maître d'ouvrage va être L'EPCI. Encore une fois, comme pour toute autre chose, on ne peut pas demander à un Conseiller exécutif de solutionner l'ensemble des problématiques hydrauliques. Il y a aussi des réponses, rispote paesani, il y a des gens qui connaissent leur terrain, qui peuvent aussi nous proposer. Là aussi, pour les financements, vous avez compris qu'on les accompagnera. Il y aura certainement aussi l'Agence de l'eau qui nous accompagner.

Je précise aussi que dans le PTGE, parce que cela n'a pas été dit, la version corse des PTGE privilégie les zones dites vulnérables, que je citais tout à l'heure, mais les PTGE c'est aussi la direction du monde agricole. Nous allons contraindre l'Agence de l'eau à financer aussi le monde agricole parce qu'à un moment donné, ces ouvrages vont être aussi au moins à double vocation. À la fois eau brute agricole et eau potable.

Ci hè d'altri pozzi nove e mica pozzi vechji.

Quand on parle de désalinisation, ma première crainte, c'est de dire : « regardez, le seul endroit où c'était prévu à l'époque, en 2002, c'était éprouvé, c'est à Rogliano. Aujourd'hui c'est un parc marin. Je me retourne vers des gens qui sont dans le parc marin. Vous avez bien compris que notre souci, c'est surtout de lancer l'étude pour ne pas faire n'importe quoi. Le désherbie de Posidonie, rejeter la saumure comme cela, directement dans l'eau, cela semble inimaginable.

Dernier petit point intéressant. Quand on dit que l'eau va à la mer. Heureusement, parce que c'est important qu'elle y aille aussi. Sur les 8 milliards, il y en a quand même 4 milliards qui sont dans les nappes et qui ne partent pas la mer. Une partie de cette eau qui va à la mer, dans ce qu'on va proposer, ce sont des prises en rivière qui vont permettre des dérivations soit pour remplir des réserves, soit pour des recharges artificielles de nappes. Je prends un exemple. Dommage que le maire de Ghisunaccia ne soit pas là. Vous savez que la nappe la plus critique, aujourd'hui en Corse - je pourrais en parler deux heures, mais je vais m'arrêter -, c'est la nappe du Fiumorbu. Cette nappe-là, et c'est pour ça qu'on lance l'étude avec le BRGM, c'est important de vous le dire, on veut savoir comment elle fonctionne. À moment donné il va falloir qu'on la recharge. Pour la recharger, la prise de rivière va permettre de dériver cette eau sur des champs qui vont permettre l'infiltration. Tout ça, c'est un mécanisme qui est une construction patiente. C'est quelque chose qui va durer peut-être 20 ou 30 ans. On travaille ici pour la Corse des générations qui viennent. Je dis souvent que « la science joue avec l'avenir de nos enfants ». Nous sommes dans cette perspective-là. Ce que nous faisons là, encore une fois, on le fait en réflexion, en échange, et même en

contribution partagée avec un certain nombre d'établissements publics, voire même de régions françaises et européennes, qui pratiquent exactement les mêmes réponses. Nous sommes dans un climat méditerranéen. La Corse, si vous avez bien lu les rapports du plan de bassin, voire les états des lieux du SDAGE, est que c'est quand même une région qui subit de plein fouet les effets du changement climatique. Parce qu'en plus, on est une île. La seule chance qu'on ait aujourd'hui par rapport à la Sardaigne, c'est la Sardaigne, c'est au plus haut, le Gennargentu à 1 800 mètres - je ne sais pas si vous connaissez ; chez nous, on est à 2 700 mètres. On a quand même une barrière qui nous permet de recevoir un peu plus d'eau, au m<sup>2</sup>, que certaines îles. On est la seule île de Méditerranée où il n'y a pas eu de rupture d'alimentation, même en 2017, au moment où il y avait une sécheresse agricole importante.

Quand on parle de fuites, il n'y a pas de suite. Nous, on produit 50 millions de mètres cubes. Je peux vous dire que cette eau, à quelques milliers de mètres cubes, elles arrivent aux robinets et aux vannes. À un moment donné, nous avons aussi un combat. Je le dis aux gens qui siègent au Conseil d'extension de l'hydraulique. Ce combat des rendements est aussi un grand combat à mener. Il fait partie du défi qu'évoquait Jean-Martin et qu'évoquait Pierre.

### **M. le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. C'est fini. Il a conclu. Je mets aux voix ce rapport.

### ***Protestations de la salle***

Au temps pour moi. Excusez-moi. Il y a effectivement cet amendement numéro un qui va être présenté par Mme MARIOTTI. Ensuite, Xavier LUCIANI nous dira son point de vue sur cet amendement. Vous avez la parole, pardonnez-moi.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Pour recadrer un peu le débat. Il y a une enveloppe de 800 000 euros qui avait été budgétée pour tout ce qui relevait des études au sens large du terme lié aux impacts du changement climatique. Là, on nous demande, dans le cadre de ce rapport, de débloquer 550 000 euros sur ces 800 000, ce qui est parfait, pour déployer toute une série d'études qui pourraient nous permettre d'avoir une vision un peu plus claire de ce que l'on pourrait faire. Globalement, le rapport va dans le bon sens. Ce que nous souhaitons dire c'est que sur ces 550 000 euros, déployer aujourd'hui 100 000 euros pour une étude de désalinisation, dont on sait parfaitement qu'elle a déjà été menée dans plusieurs endroits similaires, et dont on connaît aujourd'hui - je ne veux pas dire qu'il ne faudrait pas non plus trop souvent mettre en place la désalinisation -, c'est un moyen de contourner les vrais problèmes. Si en eau brute, on est pratiquement à 80 ou 100 % de rendement réseau, tant mieux. J'ai quelques doutes. Ce n'est pas du tout de votre responsabilité, parce qu'en eau potable, croyez-moi, on est plutôt dans certains endroits, et je vois mon collègue, le maire de Belgodere qui acquiesce, quand on a 50 % de rendement réseau, on est ravis. Aujourd'hui, nous ne voudrions pas que la mise en place d'une éventuelle solution de désalinisation soit un moyen de contourner les vrais problèmes de gâchis ou de mauvaise gouvernance de l'eau, et je le dis aussi à l'échelle des communes. Là, on met tout le monde dans le même panier. Pour nous, non seulement le coût est prohibitif, c'est énergivore, et cela peut être absolument désastreux en matière d'impact sur l'environnement et les écosystèmes. Notre amendement souhaite retirer les 100 000 euros qui sont aujourd'hui consacrés ou qui seraient consacrés à l'étude d'opportunité de la désalinisation, et donc porter le montant total de 550 000 à 450 000 euros. Merci.

**M. le Président TALAMONI**

Merci Mme MARIOTTI. Je vais poser la question au représentant du Conseil exécutif.

**Xavier LUCIANI**

Je vais décevoir Mme MARIOTTI. Je ne suis pas un militant fervent de

cette étude. Le problème, encore une fois, je le dis avec mon âme et conscience, en bon enseignant, on a tout évolué. Nous ne sommes pas ici pour vous dire qu'on va dessaler l'eau de mer. On est là pour vous dire que nous allons étudier toutes les possibilités. 100 000 euros, c'est le plafond. Ça peut être une étude à 25 000 euros. Nous ne savons pas. Ce qui est sûr c'est qu'à un moment donné s'est posé en Corse ce problème dans d'autres endroits particuliers. On ne dit pas que demain, on va l'appliquer. On dit simplement qu'on doit réfléchir, parce que cela se fait partout en Méditerranée. Cela fait en Espagne, en Italie. On pose l'étude sans pour autant présager ou se prévaloir d'une quelconque mainmise des lobbys sur le dessalement. C'est simplement le fait qu'on va encore balayer encore de l'argent, avec bien sûr le concours de l'État et de l'agence de l'eau, sur d'autres études et dans d'autres domaines. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de ce type...

Vous avez compris que je partage parfaitement votre avis. Sauf que si demain à Rogliano, et j'y étais en 2017, Anne-Laure était avec moi, il me semble, dans la salle du Conseil de la communauté du port. Je la prends à témoin. Les élus locaux, à un près, étaient pour installer avec 700 000 euros, une unité de dessalement d'eau de mer. Les seuls qui se sont opposés sont là, attendez avant de faire ça. On est deux. Vous avez compris. A à un moment donné, il ne s'agit pas simplement de faire les choses. Il s'agit d'apporter une réponse scientifique pour dire aux villages concernés si ces projets sont faisables ou non. Ce que je veux dire, c'est que l'enveloppe ne sera peut-être pas de 100 000 euros. Elle sera peut-être de 50 000 euros. Peu importe. On a estimé a maxima ce type. Nous ne sommes pas là pour vous dire que nous sommes des militants de la désalinisation. C'est une solution ultime, mais on ne peut pas la mettre de côté. C'est comme pour d'autres problèmes, on essaie de balayer l'ensemble des solutions. Il y a d'autres propositions qui seront faites au cours de l'année, d'autres études.

À côté, quand on met les études de nappes avec le BRGM, c'est aussi une réponse pour le Cap. Le seul problème qu'on a avec le Cap, j'en parle deux secondes, ce qui nous pose problème c'est l'antimoine, notamment dans l'extrémité du Cap, Meria, Tomino, dommage que le maire de Tomino ne soit pas là. On ne sait pas si on peut puiser dans ces nappes, parce que le combat de la qualité de l'eau et surtout du fait qu'on est obligé, à un moment donné, de

rechercher l'ensemble des ressources. C'est une étude qui est plurielle. C'est-à-dire que l'on balaie l'ensemble des possibilités. La dernière, au bout, c'est de dessaler. Je vous rappelle quand même qu'en 2002, personne n'en a parlé, mais ça a coûté un million d'euros. Le m3 était, à mon avis, mais personne n'a rien dit, beaucoup plus cher, à mon avis, que les crus du Bordelais millésime 1950.

Je précise que, partageant votre avis, je suis défavorable à l'amendement.

### **M. le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix cet amendement, avec lequel le Conseil exécutif est d'accord tout en demandant de le rejeter.

Je mets aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est rejeté.**

Je mets aux voix le rapport non amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>24</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 366 : revisione du u schema direttore d'accunliamentu e di gestione di l'acque (SDAGE) di Corsica**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 366 : Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse**

### **M. le Président TALAMONI**

Il y a un autre rapport concernant l'eau. C'est le SDAGE de Corse et sa révision. C'est le rapport 366 et vous avez la parole.

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/423 AC

**Xavier LUCIANI**

Je vais essayer d'aller très vite. Le SDAGE, vous connaissez la problématique, c'est donc que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Corse. C'est un document qui court entre 2016 et 2021. Et là nous sommes à l'année charnière de sa révision, au bout de trois ans. Cela permet en même temps de préparer le futur SDAGE 2022-2027. Là c'est la mission eau, avec le comité de bassin, l'exécutif et l'office d'équipement hydraulique qui travaillent dessus.

C'est un document de planification SDAGE qui fixe la période de six ans pour des orientations qui relèvent, en gros, de cette gestion de l'eau qui soit équilibrée, en termes de ressources. On a aussi des objectifs de qualité et de quantité. C'est l'ensemble des problématiques que l'on a évoquées tout à l'heure et notamment ici, dans les enjeux à traiter, il y a l'économie de l'eau, c'est une priorité pour nous, mais aussi cette adaptation aux sources par rapport au changement climatique. Sachant qu'il y a aussi dans notre travail ce besoin de réduire les pollutions. Pollutions qui sont notamment dues aujourd'hui à un accroissement démographique, à une pression touristique et à une augmentation probable de la température et surtout. Nous avons besoin d'avoir une réduction des productions, protéger la santé en même temps, la préservation de la qualité rivière et aussi de la mer, parce que ça a une incidence aussi sur la Méditerranée. Il y a un travail qui se fait sur la prévention des inondations. Au dernier comité de bassin, pour ceux qui y étaient, nous sommes en train de mettre en place un plan vigi-crue sur l'ensemble de la Corse avec la DREAL et les stations de l'office de l'équipement hydraulique. Il y a plus de 30 stations qui vont nous permettre de travailler ce plan vigi-crue. Sachant qu'il y a quand même un petit défaut dans la cuirasse.

Nous avons en Corse deux radars - je fais un aparté, mais c'est important - sur la Punta depuis l'an dernier, et un sur la Plaine d'Aleria à lire. Il nous manque, je le dis en regardant Juliette PONZEVERA qui ne m'écoute pas, il y a un espace qui comprend le Nebbio, sa région et la région de Bastia, où la couverture radar est plus ou moins hasardeuse. Il manque en Corse un radar pour

couvrir la totalité de l'île. C'est important de vous le dire. Quand les Sardes ont une météo dite régionale, la Corse est quand même toujours sous Météo France avec une partie de son territoire important, puisque le Nebbio est soumis des fois à quelques débordements de la Liscu. le Nebbio et Bastia ont tout intérêt à revendiquer l'installation d'un radar sur la zone.

On vous propose de valider l'état des lieux. L'état des lieux est bien sûr un document qui a été travaillé en amont par le comité de bassin, qui a porté des amendements. J'espère que tout le monde a lu attentivement ce document qui fait quand même, je ne dirai pas le nombre de pages, mais cela me paraît un bon pavé. Ce document récapitule l'ensemble des actions et bien sûr des amendements. L'état des lieux est une actualisation des orientations qui prennent en compte un certain nombre d'éléments nouveaux, du contexte politique, loi NoTRE, GEMAPI, du contexte économique, avec l'évolution de la population, les flux touristiques, l'imperméabilisation d'un certain nombre d'espaces qui peuvent poser problème en matière de gestion de l'eau. Il est fait état du cadre réglementaire, des progrès de la science, avec de nouveaux éléments de connaissance qui sont acquis depuis. Il y a bien entendu des retours d'expérience sur la mise en œuvre. Ce rapport d'état des lieux du SDAGE va nous permettre d'amender les actions engagées, mais surtout de préparer le futur SDAGE 2022-2027. C'est un document qui quelque part pèse à peu près six à neuf ans.

### **M. le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. En l'absence de Mme GIUSEPPI, je vous donne lecture de la conclusion de l'avis de la Commission du Développement. La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes Per l'Avvene, Anda Per Dumane. Absence du groupe la Corse dans la République.

Comme personne ne demande la parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>25</sup>**

**SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 341 : Aghjustu à a cunvinzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è u spidali d’Aiacciu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 341 : Avenant à la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l’hôpital d’Aiacciu**

**M. le Président TALAMONI**

A Salute, u suciale, Bianca FAZI. Rapport 341 : Avenant à la convention de partenariat entre la CDC et l’hôpital d’Aiacciu. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Monsieur le Président. Vous avez déjà voté la convention de partenariat entre la collectivité et l’hôpital d’Aiacciu relative à la mise à disposition d’un médecin pour pratiquer la vaccination contre la fièvre jaune. C’est une disposition que nous mettons de manière gratuite. Le CEGIDD assure également de manière gratuite, la prévention, le dépistage et le diagnostic des virus, HIV, hépatites et l’ensemble des infections sexuellement transmissibles. Ceux-ci sont effectués par test classique ou par autoprélèvement. Le patient modifié bénéficie d’une prise en charge médicale et thérapeutique, et peut être orienté vers les services compétents du centre hospitalier. Les traitements post-exposition ne peuvent être délivrés que par un médecin infectiologue, selon la conformité des orientations nationales du CEGIDD. Par conséquent une mise à disposition d’un infectiologue de l’hôpital à raison d’une demi-journée par semaine est proposée dans les locaux d’Ajaccio. Il vous est donc proposé un avenant à la convention initiale pour intégrer cette intervention. Je vous remercie.

---

<sup>25</sup> Délibération N° 19/424 AC

**M. le Président TALAMONI**

Merci, il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**M. le Président TALAMONI**

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>26</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 358 : Cunvenzionze di finanziamentu di u gruppamentu d'interessu publicu Casa di l'adulescenti di Bastia**

**\* Rapport n° 358 : Convention de financement du groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia**

**M. le Président TALAMONI**

Le rapport suivant est le rapport 358 : convention de financement du groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia. Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Monsieur le Président. Accueillir, informer, prévenir, promouvoir la santé, accompagner et prendre en charge dans une dynamique multidisciplinaire le mal-être des adolescents, représente la mission principale des Maisons des adolescents, MDA. Les professionnels investis doivent pouvoir partager leurs analyses, mettre en synergie leurs compétences et coordonner leurs actions grâce une organisation structurée de l'offre au niveau du territoire.

---

<sup>26</sup> Délibération N° 19/425 AC

Pour l'année 2019, il est proposé d'accorder un financement de 50 000 euros, pérenniser le soutien à la MDA, en adoptant la nouvelle convention de financement, qui est annexée au rapport qui vous est proposé, un engagement sur cinq ans. Nous sommes en partenariat avec la collectivité, l'ARS et la ville de Bastia. Je vous remercie.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Mme COGNETTI-TURCHINI s'est interrogée sur l'efficacité de ce dispositif dans le Cismonte. Les services ont indiqué que la Maison des Adolescents de Bastia a vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire. Ils ont souligné que cette politique était un souhait de l'ARS et précisé que le projet de reprise des consultations sur Calvi, mises en place par le Professeur RUFO était en cours.

Mme DENSARI a souhaité connaître les avancées du projet de la MDA sur Calvi. Elle a souligné qu'il semblerait que le choix du lieu ait été arrêté, mais a précisé qu'à titre personnel, ce choix ne lui semblait pas judicieux. Elle a étayé son propos en indiquant, par exemple, que la région d'Isula Rossa était pourvue de beaucoup plus de lycéens et de collégiens. Les services ont précisé que le choix n'était pas acté. Ils ont indiqué que le lieu d'accueil à Calvi n'était pas une MDA, mais une antenne créée par le Professeur RUFO à la demande de la municipalité. Cette demande a été réitérée à plusieurs reprises. Les services ont indiqué que les MDA étaient en charge de l'ARS et que la collectivité n'intervenait qu'à la marge. Ils ont précisé que les MDA devaient avoir un rayonnement sur toute la Balagne, et ont indiqué que l'ARS souhaitait que la Maison des Adolescents, qui administrera l'ensemble des activités de ce territoire, soit la Maison des Adolescents de Bastia. Les services ont souligné que l'ARS avait entériné le choix de ne pas structurer ce dispositif par micro région, mais par département. Ils ont ajouté que, concernant l'implantation des activités annexes, la question reste encore posée.

Mme COGNETTI-TURCHINI s'est félicitée de la Maison des Adolescents sur Bastia. Pour autant, elle a précisé que la ville était pourvue de beaucoup de structures venant en aide aux adolescents et a déploré que le monde rural ne soit pas fléché pour ce type de dispositif. Les services ont précisé que le projet serait global. Ils ont réitéré leurs propos concernant le choix de l'ARS sur un rayonnement départemental. Un engagement a été pris avec l'ensemble des intervenants sociaux pour que tout le territoire départemental soit couvert, y compris les zones rurales.

Mme SIMEONI s'est alors interrogée sur l'implantation d'antennes dans le milieu rural. Les services ont souligné que ces dispositifs antennes ou consultations seront construits au fil des besoins par les professionnels de terrain dans le cadre du projet. Mme SIMEONI a souhaité que lui soit précisé le choix des cinq années liant la collectivité au groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Bastia. Les services ont précisé que cette convention actait uniquement le lien avec la Maison des Adolescents de Bastia, la seule sur le Cismonte. Ils ont indiqué que cette structure a intégré le réseau Rés'Ado 2B qui était financé par l'ex-Conseil départemental. Ce réseau avait pour objectif de mettre en lien l'ensemble des partenaires avec la Maison des Adolescents de Bastia. Ils ont ajouté que le financement de 50 000 euros correspondait au financement de la Maison des Adolescents ayant souligné qu'une réflexion était en cours pour l'élaboration d'un futur projet.

Mme SIMEONI a rejoint la réflexion pertinente de Mme COGNETTI-TURCHINI concernant la désertification des zones rurales et a souligné qu'elle espérait que soient intégrées dans le futur projet d'implantation d'antennes sur ces communes éloignées.

Mme DENSARI n'a pas participé au vote en tant que membre du Conseil d'administration de la Maison des Adolescents. Abstention de M. Pierre GHIONGA avec explication de vote. Il a souligné qu'une fois de plus l'ARS ne prenait pas en compte le statut particulier de la Corse, et qu'elle calquait ces politiques sur une vieille division départementale. L'engagement sur cinq ans ne permettant pas la création d'une Maison des Adolescents territoriale. Non-

participation du groupe Anda Per Dumane. Le reste de la Commission a voté favorablement.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Si, il y a mon explication de vote, mon abstention. Une fois de plus, l'ARS ne prend pas en compte le changement de statut de notre collectivité et continue à mettre des structures émiettées sur toute la Corse, et toute la population ne bénéficie, pas tous les adolescents de Corse ne bénéficient pas de ces politiques. Je trouve que c'est scandaleux. C'est pour cela que je m'abstiens.

**M. le Président TALAMONI**

Très bien. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose Madame la Conseillère exécutive ?

**Mme Bianca FAZI**

Écoutez, nous avons bien pris note. Nous ferons remonter. Après, en ce qui concerne les territoires très ruraux, je pense que c'est un peu compliqué, parce qu'il n'y a pas de pédopsychiatres, ou même des psychologues, partout. C'est à étudier. Mais dans l'immédiat cela me semble compliqué.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>27</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 359 : Cunvinzioni tipu relativa a i scunciaturi vulintarii incù medicini**

---

<sup>27</sup> Délibération N° 19/426 AC

\* **Rapport n° 359** : Convention-type relative aux interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 359. C'est la convention-type relative aux interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'étendre cette possibilité, d'avoir des interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses, à tout le territoire. La collectivité de Corse a pour mission d'organiser cette pratique de manière encadrée par la signature d'une convention avec un établissement de santé publique ou privée. Médecins et sages-femmes voient une opportunité de mise en place d'un service public de santé vers une population ciblée. Nos services se sont approprié les différentes procédures obligatoires et sont pourvus de personnels qualifiés. Nous avons recruté deux sages-femmes en 2019, ce qui a permis de développer et animer le réseau Contraception et IVG, de pratiquer des consultations et en fonction des situations, de pratiquer des IVG médicamenteuses. Il est donc disponible sur le Cismonte sur lequel il y avait un manque jusqu'à présent. Je vous remercie.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, il y a un avis oral de la commission de la culture, Mme SANTUCCI. Je suppose qu'il est favorable.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Absolument Président.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole ?

**M. Pierre GHIONGA**

Si, pour féliciter. Là, tu as une dimension territoriale. Tu offres cette possibilité à toutes les femmes de Corse. Félicitations.

**M. le Président TALAMONI**

Nous allons avoir le vote de Pierre GHIONGA. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>28</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 364 : Messa à disposizioni di i lucali di a Casa di quartieru di Canni-Aiacciu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 364 : Mise à disposition de locaux de la Maison de quartiers des Canni-Aiacciu**

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 364 : renouvellement de la convention de partenariat de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de quartier des Cannes, à conclure avec la commune d'Ajaccio. Vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Monsieur le Président. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la prévention et le soutien de la parentalité font partie de nos axes forts et sont portés par les actions de la PMI et de l'ASE. La mise en place de consultations médicales et d'activités artistiques, médiations artistiques, proposées dans le cadre des REAP, répondent aux objectifs de soutien, d'accompagnement et de rupture de l'isolement des familles fragilisées.

La PMI assure et organise les consultations d'enfants de 0 à 6 ans, et anime l'activité médiation artistique. Ce local est situé rue François Simongiovanni sur Ajaccio. Les services de la collectivité sont impliqués dans l'organisation du

---

<sup>28</sup> Délibération N° 19/427 AC

fonctionnement des consultations de la tête de cet atelier. La convention de partenariat est arrivée à expiration. Nous repartons sur une convention d'une durée de deux ans.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la conseillère exécutive. Madame SANTUCCI, je crois que c'est un avis favorable également ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, avec une non-participation du groupe Ande Per Dumane.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>29</sup>**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 344 : Partecipazione di a CDC à e spese di funziunamentu 2019 di l'osteria amministrativa AGRIA**

**\* Rapport n°344 : Participation de la Collectivité de Corse aux frais de fonctionnement 2019 du Restaurant interadministratif (AGRIA)**

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 344, je crois que c'est Lauda GUIDICELLI qui intervient dorénavant. Il s'agit de la participation de la CDC aux frais de fonctionnement 2019 du Restaurant interadministratif l'Agria. Vous avez la parole.

---

<sup>29</sup> Délibération N° 19/428 AC

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme vous l'avez compris, tout est dans le titre. Ce rapport concerne l'activité du restaurant administratif, dont l'État a confié depuis de nombreuses années la gestion de l'établissement à l'association Agria. Cette association, signe des conventions annuelles avec chacune des administrations utilisatrices du restaurant, en vue de définir notamment le montant de leur participation au titre de la prise en charge des frais de fonctionnement.

La participation de la collectivité de Corse s'élève pour 2019 à 17 944,98 euros, calculée par rapport au nombre de passages constatés en 2018, soit 5 141 sur un nombre de passages total s'élevant à 24 210. Il est à noter qu'en 2018, notre participation était de 11 905,74 euros. L'augmentation en 2019 est due à une sous-estimation des participations. Par conséquent, il y a un déficit d'exercice 2018, de 22 049,15 euros, qui a dû être intégré aux participations de 2019. De plus, la maintenance et l'entretien du matériel de cuisine, ainsi que des mouvements de personnel ont donné lieu à des dépenses non provisionnées. Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la signature de cette convention de financement pour 2019. Je vous remercie.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**M. le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>30</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 346 : Affare CdC/M. Barnay ordinanza di tassazione : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

**\* Rapport n<sup>o</sup>346 : Affaire CdC/M. Barnay ordonnance de taxation : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

**M. le Président TALAMONI**

Le rapport suivant est le rapport 346 : affaire Collectivité de Corse contre Monsieur Barnay, ordonnance de taxation : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

En 2016, le département du Cismonte a été rendu destinataire d'une requête en appel formé par M. Philippe BARNAY auprès de la Cour administrative d'appel de Marseille. Il conteste le jugement du tribunal administratif de Bastia, en date du 4 juillet 2016, au terme duquel ledit tribunal a décidé de mettre à la charge du département et de M. Philippe BARNAY la somme de 11 760,52 euros représentant des frais d'expertise. La CDC a formé appel à l'encontre de l'ordonnance de taxation des frais et honoraires des experts judiciaires, rendue par la présidente de la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 26 juillet 2019.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a l'avis oral de la Commission des finances.

---

<sup>30</sup> Délibération N° 19/420 AC

**Mme Anne TOMASI**

Le rapport n'a pas été examiné par la Commission, faute de présence des services.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Je vais donc, à défaut de prise de parole, mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>31</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 350 : Affare CDC / M. Barnay : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 350 : Affaire CdC/M. Barnay : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

**M. le Président TALAMONI**

Alors, il y a le rapport 350. C'est toujours M. BARNAY. C'est une affaire Collectivité de Corse contre Monsieur Barnier, délégation d'ester en justice au président du Conseil Exécutif de Corse.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Cette fois-ci, en date du 8 juin 2017, le tribunal administratif de Bastia a rendu un jugement de condamnation, suite aux requêtes déposées par M. BARNAY, concernant un préjudice subi dû à des travaux de réaménagement de la route départementale 81, sur la commune de Bastia, réalisés par le Département. Le 7 août 2017, M. BARNAY interjette appel de la décision de condamnation précitée, en ce qu'elle n'a pas retenu la demande d'indemnisation de son préjudice financier et n'a condamné le Département à ne lui verser que la somme de 10 000 euros au titre d'une réparation des troubles de toute nature qu'il aurait pu subir. La Collectivité a formé un appel incident sur l'appel formé par

---

<sup>31</sup> Délibération N° 19/430 AC

M. BARNAY à l'encontre du jugement du tribunal administratif de Bastia, par lequel le Département, aux droits et obligations duquel vient aujourd'hui, la Collectivité a été condamnée à verser à M. BARNAY une somme de 11 925,85 euros, outre celle de 52 263,77 euros au titre des dépens et 1 500 euros en application de l'article L61-1 du Code de justice administrative.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Comme le précédent, il n'a pas été examiné.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. À défaut de demande de prise de parole, je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>32</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 352 : affare CDC / SARL ANTONIOTTI/SARL SOCOTRA : delegazione à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per fà causa in ghjustizia**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 352 : Affaire CdC/SARL ANTONIOTTI/SARL SOCOTRA : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif de Corse**

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 352. Affaire Collectivité de Corse contre SARL ANTONIOTTI, SARL SOCOTRA : délégation d'ester en justice au Président du Conseil Exécutif. Vous avez la parole.

---

<sup>32</sup> Délibération N° 19/431 AC

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Nous demandons à votre assemblée l'autorisation d'agir en justice dans le cadre de la procédure d'appel suivante contre les entreprises ANTONIOTTI et SOCOTRA.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. La commission des finances a-t-elle vu ce dossier ?

**Mme Anne TOMASI**

Non plus.

**M. le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole ?

**Une intervenante**

Est-ce qu'on peut connaître la raison, s'il vous plaît ?

**Mme Anne TOMASI**

Les services n'étaient pas présents pour le présenter.

**M. le Président TALAMONI**

Nous mettons aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>33</sup>**

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

---

<sup>33</sup> Délibération N° 19/432 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 339 : Mudificazione di u listinu di l'effittivi di a Cullitività di Corsica pè l'avanzamenti è e prumuzione di u 2019**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 339 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse - Création et transformation de postes dans les établissements d'enseignement**

**M. le Président TALAMONI**

Rapport 339 : Modification du tableau des effectifs de la CDC — Création et transformation de postes EPLE. Vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie. Ce rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs concernant les personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement. Ces créations de postes visent à améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des élèves dans les EPLE, et sont élaborées en concertation avec les gestionnaires et chefs d'établissement.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, il vous est proposé d'implanter :

- un poste d'adjoint technique territorial au collège de Biguglia ;
- un poste d'adjoint technique territorial au lycée technique pôle Vincensini de Bastia ;
- un poste d'adjoint technique territorial au collège de Cervione ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2e classe au sein du collège de Montesoro ;
- un poste d'adjoint technique territorial au lycée professionnel maritime aquacole de Bastia.

Il vous est donc proposé de créer les postes suivants :

- quatre adjoints techniques ;
- cinq adjoints techniques principaux de 2e classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue des procédures de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs. Si l'un des postes ouverts devait être

occupé par un agent non titulaire. Il est précisé que la rémunération allouée sera celle que perçoit un fonctionnaire au premier échelon du grade d'adjoint technique.  
Je vous remercie

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Oui, Monsieur le Président. Un avis favorable.

**M. le Président TALAMONI**

Pas de demande de prise de parole ? Je mets donc aux voix ce rapport.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation.

**Le rapport est adopté.<sup>34</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 356 : Messa à dispusizione di un funziunariu di a Cullettivita di Corsica – criazioni di posti**

**\* Rapport n°356 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la commune de LUCCIANA**

**M. le Président TALAMONI**

Le rapport 356 : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès de la commune de Lucciana. Vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie. Il vous est proposé de renouveler la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Collectivité de Corse auprès de la commune de Lucciana afin d'y assurer le suivi et la bonne conduite de la finalisation du projet du musée de Mariana.

---

<sup>34</sup> Délibération N° 19/433 AC

Cette mise à disposition a reçu un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine et de celle d'accueil. Ce serait une durée de huit mois à compter du 1er décembre 2019, et le caractère onéreux de la mise à disposition implique le remboursement du traitement et de charges salariales induites à l'employeur à hauteur de 7,8 heures de travail par semaine en moyenne. Je vous remercie.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, Monsieur le Président.

**M. le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>35</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 373 : Ditarminazioni di i parcintuali par l'avanzamentu di gradu in senu à a Cullittività di Corsica**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 373 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse**

**M. le Président TALAMONI**

Le rapport suivant est le 373 : détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la CDC. Vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie. Ce rapport a pour objet la détermination des ratios

---

<sup>35</sup> Délibération N° 19/434AC

d'avancement de grade au sein de la collectivité de Corse. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Le Comité technique doit à ce titre émettre un avis sur les ratios d'avancement de grade pour l'année 2019. Le présent rapport pourrait être amendé en ce sens.

En 2018 afin de tenir compte du contexte spécifique, lié à la création de notre collectivité, il avait été proposé à titre exceptionnel de fixer les ratios promus et promouvables à 100 % pour chaque grade, dès lors que les statuts particuliers le permettaient. L'application de ce ratio exceptionnel a permis de garantir aux agents, dans le contexte de changement majeur qu'ont constitué la création de notre collectivité et la construction de sa nouvelle organisation, la reconnaissance du travail de qualité qui a été collectivement engagé et fourni pour répondre à cet objectif. Il avait été précisé aux partenaires sociaux que ce ratio de 100 % était retenu à titre tout à fait exceptionnel, et en relation avec les conditions particulières liées à la fusion. Il importe aujourd'hui de fixer les nouveaux ratios applicables. Ceux-ci ont été établis en continuant de privilégier la dimension sociale qui caractérise la politique de gestion des ressources humaines de la Collectivité, tout en tenant compte des facteurs suivants : les contraintes budgétaires et l'effort financier très important consacré aux conditions d'emploi des personnels, et notamment à l'accent social et régime indemnitaire des agents.

Ces propositions sont basées sur des orientations générales intégrant une approche différenciée des situations statutaires en 2019. Les principes proposés sont les suivants. En matière d'avancement de grade, un ratio à 100 % est envisagé pour les nominations consécutives à la réussite à un examen professionnel. Si la manière de servir de l'agent le justifie. Lorsque pour un même grade et des possibilités de nomination existent par voie d'examen professionnel et par voie d'ancienneté Il est proposé de retenir a minima le même nombre de nominations pour chacune des deux voix. En conséquence du nombre de postes produit par l'application du ratio évoqué au premier paragraphe. Une exception à ce principe pourrait concerner le grade d'assistant de conservation principal de première classe dont l'analyse avait fait l'an passé l'objet d'un renvoi à 2019, afin d'autoriser la nomination des trois agents promouvables. Si le nombre de promouvables est

inférieur ou égal à 15 agents, ce même ratio de 100 % est proposé. Une exception doit néanmoins être avancée pour les nominations au grade d'attaché hors classe. En effet, compte tenu du niveau important de responsabilités exercées par ces agents, une limitation à deux nominations à la voie principale est proposée, s'agissant des agents des assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle. Il y a 132 agents promouvables dans ce grade. Il est proposé de favoriser les nominations, d'une part des agents placés en situation d'encadrement afin de reconnaître leur engagement et d'autre part, celle des personnels se rapprochant de l'âge de la retraite, sous réserve de l'appréciation de la manière de servir. Le ratio proposé en vertu de ces orientations permettrait la nomination de 30 agents.

Pour les catégories C, le nombre d'agents promus ayant été très majoritaire en 2018, en raison du grand nombre d'agents remplissant les conditions pour un avancement de grade en 2019, le ratio global proposé sur cette catégorie, tous grades confondus, est de 51 %. Il convient également de préciser que le ratio d'avancement de grade, y compris à 100 %, n'engage pas l'autorité territoriale qui demeure compétente pour toutes les décisions individuelles d'avancement.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive. S'il vous plaît, vous devriez vous agiter moins brillamment, et si possible de ne pas vous agiter du tout. Mais c'est peut-être trop demandé. Il y a un avis oral à la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, Monsieur le Président.

**M. le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de demande de prise de parole. Si ? Vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président. Vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère exécutive, avec ce rapport, il appartient à notre assemblée, après l'avis du Comité

technique de fixer le taux de promotion de grade d'avancement. À ce titre, lors du Comité technique du 13 novembre, je vous ai alerté sur ces ratios, car ils étaient à mon sens insuffisants. Mon collègue Hyacinthe VANNI était de mon avis sur ce point. À titre exceptionnel, et vous l'avez rappelé, en 2018, à la création de notre Collectivité, il avait été proposé des ratios promus et promouvables à 100 %.

Nous comprenons aujourd'hui qu'en l'état, et au vu des contraintes budgétaires, nous n'appliquons pas la même règle. Malgré tout, nous avons trouvé au sein du Comité technique un point d'équilibre et je vous en remercie. Nous avons pu valider ces ratios.

Je voulais faire une parenthèse à l'occasion de ce rapport. Je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, la Collectivité de Corse, sans ses agents, n'est rien. Ce sont les agents qui font la Collectivité de Corse. Ce sont eux qui sont sur le terrain. Nous félicitons très souvent, en Commission, en réunion, ici même dans cet hémicycle, les services pour le travail qui est accompli. Et pourtant, vous le savez, mes chers collègues, il y a un malaise social. Plusieurs syndicats n'ont pas assisté dernièrement au Comité technique. Vous l'avez regretté, je l'ai également regretté. Je pense que c'est une manière de nous alerter, de vous alerter. Tout comme ce matin, l'on fait des agents du Secrétariat général. Je pense qu'il faut prendre tous ensemble en compte ces difficultés.

Dans la création de cette collectivité, même si elle est compliquée, nous devons renouer le dialogue, je vous le demande, Président, afin qu'il n'y ait plus ce malaise. Du moins qu'il y en ait moins. C'est pourquoi j'insiste sur ce point. Je l'avais déjà dit, j'avais déjà pris position pour les agents de Secrétariat général. Il faut régler ce temps de travail, parce que cela peut impacter nos travaux, et nous le voyons aujourd'hui. Donc je vous demande, collectivement, de renouer le dialogue et de travailler de la meilleure des manières pour que nos travaux avancent. Je vous remercie.

### **M. le Président TALAMONI**

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donner la parole à l'Exécutif sur cette intervention. C'est le président du Conseil exécutif qui

répond.

### **Le Président SIMEONI**

Renouer le dialogue, non, parce que le dialogue n'a jamais cessé. Il n'a jamais cessé, sauf quelques poussées de fièvre. Par contre, il faut le renforcer, l'approfondir en améliorant la qualité, avec toutes celles et tous ceux qui concourent au bon fonctionnement de cette institution.

C'est le cap que nous nous sommes fixé. C'est celui que nous tenons, y compris ensemble. Je tiens à saluer la participation des élus au CT et au CAP, avec une présence, notamment pour certains et certaines d'entre eux qui est constante. C'est aussi un signe concret de notre volonté de faire fonctionner pleinement les instances paritaires. Donc oui, bien sûr, il y a des difficultés inhérentes à ce processus de fusion unique. Il y a des réussites aussi. Des réussites dont je dois dire quelques mots, y compris dans un contexte où il y a des mécontentements qui s'expriment et qui se sont exprimés. Ce n'est pas les relativiser que de rappeler les réussites, parce qu'on a avancé sur le régime indemnitaire, on a avancé sur le temps de travail, nous avons avancé sur l'action sociale de façon générale. Il reste encore bien sûr des points à régler et je souhaite qu'ils le soient le plus vite possible et de la façon la plus satisfaisante possible.

Merci.

### **M. le Président TALAMONI**

Merci Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>36</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 375 : Mudificazione di u listinu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica pè l'avanzamenti è e prumuzione di u 2019**

---

<sup>36</sup> Délibération N° 19/435 AC

\* **Rapport n° 375** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse en vue des avancements et des promotions de l'année 2019

### **M. le Président TALAMONI**

Rapport 375 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse en vue des avancements et des promotions de l'année 2019. C'est le rapport 375. C'est le président du Conseil Exécutif qui le présente.

### **Le Président SIMEONI**

Par délibération en date du 8 mars 2018 ont été créés l'ensemble des postes nécessaires au lancement du dispositif de la bourse aux emplois pour les fonctions de direction, et plus généralement pour l'encadrement de premier niveau. Ainsi, il avait été créé un contingent de postes mobilisables pour cette première étape de structuration, laquelle a été accomplie. Certains postes initialement créés ont été pourvus, d'autres ne le sont pas. Le volant de postes restants est donc devenu inopérant. Il convient de les supprimer dans les proportions évoquées dans ce rapport.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des besoins en fonctionnement et afin de prendre en compte l'évolution de la situation à l'initiative des agents, la Commission administrative paritaire se réunira pour émettre un avis sur les avancements et promotions de grade au titre de l'année 2019. C'est dans ce cadre-là qu'il convient de créer pour les besoins en matière d'avancement de grade pardon un certain nombre de postes qui sont détaillés aux pages trois et quatre du présent rapport.

Par ailleurs, pour les agents de la Collectivité actuellement recrutés en contrat d'avenir, c'est l'engagement social que nous avons pris. Ce sont des contrats d'avenir, je le précise, qui ont été conclus avant la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse, le 1er janvier 2018. L'engagement était d'essayer de conserver ces contrats d'avenir. Afin d'envisager la pérennisation des situations respectives de ces huit agents de la collectivité, nous avons créé de manière prévisionnelle huit postes d'adjoint technique. En cas d'avis négatif, quant à leur pérennisation liée à la manière de servir de ces agents, ces postes seront supprimés.

J'insiste aussi sur le fait que l'évaluation par l'autorité hiérarchique doit se faire pleinement. Si l'on n'arrive pas, y compris dans sa période probatoire, à démontrer que l'on a envie d'être agent de la collectivité de Corse, il est indispensable, Monsieur le DGS, qu'il puisse y avoir une notation qui vient sanctionner d'éventuelles déficiences. Il n'y a pas de raison de considérer que c'est un droit acquis. Il y a des dizaines, peut-être même des centaines de jeunes et moins jeunes, qui souhaiteraient occuper un emploi à la collectivité de Corse. Il ne serait pas juste que certains aient des emplois alors qu'ils n'ont pas fait leurs preuves et que d'autres ne soient pas mis en mesure de les faire. Je tenais à le dire. Je fais confiance à la hiérarchie pour apprécier de façon juste et équitable pour valoriser, lorsque le comportement le justifie, et pour sanctionner lorsque le comportement est insuffisant.

Par ailleurs et enfin, par délibérations successives en date du 23 mai 2019 et du 25 juillet 2019, il a été acté le principe de reprise de l'activité de gestion de la partie terrestre du domaine du Conservatoire du Littoral sur la pointe du Cap Corse à la dissolution effective de l'association Finocchiarola, et la reprise des personnels de l'association par la Collectivité de Corse, la création au tableau des effectifs de la collectivité des emplois destinés à accueillir ces personnels. Il s'agit en fait de deux personnes. Les conditions de rémunération d'un des deux agents intégrés ont été modifiées. En effet, l'agent dont il s'agit ne relève plus d'un cadre d'emploi de catégorie C, mais de cadre d'emploi des techniciens relevant de la catégorie B de la filière technique. En conséquence, on supprime un des deux postes et on le recrée pour pouvoir accueillir cet agent et l'intégrer dans le grade et la fonction qu'il occupe.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**M. le Président TALAMONI**

Il y a une demande de prise de parole. Vous avez la parole, Mme MARIOTTI.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Je profite de ce rapport pour réitérer une demande que nous avons faite. La gestion RH dans la Fonction publique est compliquée pour les non-initiés, d'où l'obligation de simplifier. Est-ce que vous pourriez, Monsieur le Président, pour une session future, nous communiquer un listing des postes non pourvus, des cadres ou agents sans affectation et de ceux qui ont accepté ou bénéficié d'une mobilité. Merci.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Le Président du Conseil exécutif va répondre.

**Le Président SIMEONI**

Sans problème. Je précise qu'en ce qui concerne les mobilités, on a défini des règles qui permettent - sauf qu'il y a eu un certain nombre de cas liés à des considérations sociales ou familiales - une mobilité encadrée par un corpus de règles qui donnent de la lisibilité, de la prévisibilité et de l'équité. Je demande que ces éléments soient préparés et qu'ils soient mis à la disposition de l'assemblée.

**M. le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>37</sup>**

Nous sommes pratiquement arrivés à l'heure à laquelle doivent s'interrompre nos travaux, c'est-à-dire 20 heures. Monsieur le Secrétaire général

---

<sup>37</sup> Délibération N° 19/436AC

m'a fait part de la décision des membres du Secrétariat général de quitter l'hémicycle. Par conséquent, je ne suis plus en mesure de poursuivre les travaux de l'Assemblée de Corse et je suis contraint de suspendre ces travaux jusqu'à demain matin. Je vous propose demain matin à 10 heures, Monsieur le Président du Conseil Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Il y a encore six minutes, cela pouvait peut-être servir pour voter le rapport sur le règlement, mais on le votera demain. Ce n'est pas un problème.

**M. le Président TALAMONI**

Le problème est qu'il y a des amendements qui sont au tirage. Voilà, oui, vous avez la parole, chère collègue.

**M. Xavier LACOMBE**

Monsieur le Président, ce qui pourrait être proposé, c'est de commencer plus tôt demain.

**M. le Président TALAMONI**

À 9 heures ? Vous vouliez qu'on commence à six heures.

**M. Xavier LACOMBE**

À titre personnel, ça ne dérange pas. Le problème comme vous le savez très bien est qu'on se donne rendez-vous à dix heures et qu'on commence à 11 heures. Si on se donne rendez-vous à 8 heures 30, peut-être qu'on commencera à 9 h 30 ?

**M. le Président TALAMONI**

À mon avis, on va commencer à dix heures, sauf, je suppose que nous vous en ferons partie vous et moi, ceux qui vont venir quand même, et qui vont boire le café pendant une heure et demie. Moi, je pense qu'il vaut mieux dire neuf heures. On essaie neuf heures. Je vous demande instamment d'être présents à neuf

heures, tout en sachant ce que ce genre de demande peut avoir d'efficace. Nous suspendons la séance. Nous nous retrouvons demain à neuf heures précises.

ANNEXES

AMENDEMENTS

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE BASSIN  
D'ADAPTATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

Rapport n° 365

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : MME MARIE-THERESE MARIOTTI AU NOM DU GROUPE PER  
L'AVVENNE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1. Dans le rapport (page 2), l'item (et le paragraphe correspondant) intitulé « *Mesure A.4 : Mener une étude sur l'opportunité du recours à la désalinisation en Corse* » est **supprimé**.
2. Dans le rapport (page 4), et dans l'article 1 de la délibération, au sein du récapitulatif financier, la ligne intitulée « *Etude opportunité de la désalinisation 100 000 €* » est **supprimée**. Le montant total est ajusté en conséquence : « 550 000 € » est **remplacé** par « 450 000 € ».

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

**POUR** : LES GROUPES « PER  
L'AVVENNE » ET « LA CORSE DANS  
LA REPUBLIQUE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 4 du règlement, dans le dernier paragraphe du « 1.2 Date limite de réception des demandes d'aides », à la fin de la première phrase, les mots « **ou N+1** » sont supprimés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE  
A L'UNANIMITE  
Sous-amendé\*****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****ADOpte À  
L'UNANIMITE**

\*Sous-amendement substitutif : **Après N+1 ajouter** la phrase suivante : Les dossiers complets seront individualisés dans l'année.

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 12 du règlement, au sein du tableau relatif à la dotation quinquennale, la dotation de base pour les communes de 1001 à 3000 habitants fixée à 115 000 euros est assortie des mots suivants : « **+10% de bonification** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 12 du règlement, au sein du 3.3 relatif à la dotation quinquennale bonifiée, sur la première phrase du bonus aux communes dotées d'un PLU, et à la page 14, au premier paragraphe du 3.7 relatif à la dotation quinquennale communautaire bonifiée, les mots « trois premières années » sont remplacés par les mots « **cinq premières années** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE****POUR : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
NPPV : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 13 du règlement, au sein du 3.5 sur les taux d'intervention des communes, au 1<sup>er</sup> item concernant le financement à 80% sur une seule opération, le seuil de communes passe de 3000 à « **1000 habitants** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 15 du règlement, au sein du tableau des opérations éligibles aux dispositifs de droit commun, pour la partie 1 relative à la voirie et aux aménagements divers, le plafond de dépenses éligibles pour l'assistance et maîtrise d'ouvrage passe de 10% à 15%.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE  
A L'UNANIMITE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****A L'UNANIMITE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376

## AMENDEMENT N° 6

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE PER L'AVVENE

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 29 du règlement, **le tableau de la dotation Ecole est ainsi modifié:**

- Communes de moins de 350 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 600 000 euros à 1 million d'euros
  - Communes de 350 à 1000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 800 000 euros à 1,2 million d'euros
  - Communes de 1000 à 3000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 1,15 million d'euros à 1,5 million d'euros
- ⇒ Le prévisionnel total de la Dotation Ecole est adapté en conséquence.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR :** LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV :** LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 7****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 29 du règlement, après le 5) Dotation Ecole, est insérée une nouvelle partie, ainsi rédigée :

**6) Création d'un fonds spécifique pour le patrimoine religieux bâti non classé, hors dotation quinquennale.**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 8****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 35 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, dans le paragraphe relatif à la prise en compte de la présence d'un CET, les mots entre parenthèses « **sous maîtrise d'ouvrage public et** » sont supprimés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE****POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 9****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 36 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, la phrase « le taux d'intervention sera porté systématiquement à 80% » est complétée par les mots suivants : « **pour les communes hôtes et les EPCI auxquels elles sont rattachées** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****TOMBE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 10****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 42 du règlement, à la fin du 10/ Amendes de police), la phrase suivante est supprimée : « **Une même opération ne peut cumuler un financement au titre de ce dispositif et un autre au titre de la dotation quinquennale** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 11****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de permettre une réactivité en cas d'urgence et en application du droit. En effet, l'arrêt rendu le 28 décembre 2001 par le Conseil d'Etat et le décret en date du 2 février 2011 autorisent l'envoi de e-mail « AR ». La loi du 21/07/2016 a régularisé définitivement cette situation aussi il est proposé l'amendement suivant.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 4 du règlement****Après** : toute demande doit être adressée de façon impersonnelle par courrier »**AJOUTER** : « *physique ou électronique* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
A L'UNANIMITE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 12****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans les faits, les communes ne disposent pas de promesse de vente en cas d'acquisition de propriété bâties ou non bâties.

Aussi il est proposé l'amendement suivant.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 5 du règlement : POINT 1.3 dans la liste des "pièces complémentaires à fournir selon la nature du projet. :**

**SUPPRIMER** : "Promesse de vente en cas d'acquisition de propriétés bâties ou non bâties"

**REPLACER PAR** : "*Délibération actant la volonté de procéder à l'acquisition de propriétés bâties ou non bâties*".

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/
---

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 13****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais d'instructions actuels ne permettent en aucune façon aux communes et EPCI d'être maître de leur calendrier d'exécution, aussi il est proposé de borner définitivement les-dits délais à compter de la réception de dossiers complets.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 5. point 1.4 :**

**SUPPRIMER** : "Les demandes d'aides font l'objet d'une instruction par les services de la Collectivité de Corse."

**REPLACER PAR**: "*Une fois complets, les dossiers de demandes d'aide feront l'objet d'une instruction dans un délai de deux mois maximum.*"

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****RETIRE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**/POUR** : LES GROUPES « PER  
L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA  
REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER  
DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 14****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais actuels entre la réception de la notification et la prise de l'arrêté attributif sont parfois très longs et préjudiciables à la gestion des dossiers.. La proposition du règlement d'un délai de deux mois pour fournir ces deux documents à compter de la décision du conseil exécutif de Corse ne se justifie pas, d'autant que les systèmes d'information actuels permettent de tout automatiser.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 5 : point 1.5 ligne 2 du paragraphe 2****SUPPRIMER "2 mois" et REMPLACER PAR : "15 jours."****\* AVIS DE LA COMMISSION :****RETIRE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/
---

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 15****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS :**

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 12 - Point 3.3 :****SUPPRIMER le paragraphe et le REMPLACER PAR :**

*"Un bonus de 20% sera accordé aux communes se dotant d'un PLU ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure .*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****RETIRE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/
---

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 16****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****XPOSE DES MOTIFS :**

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 14 - point 3.7**

**SUPPRIMER** : "Les EPCI qui disposeront d'un document de planification intercommunale définitif durant les trois premières années de la période de dotation quinquennale"

**REEMPLACER PAR :**

Un bonus sera accordé aux EPCI se dotant d'un PLUI ou d'un SCOT ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure

Par voie de conséquence, **SUPPRIMER** le paragraphe 2 : "le droit à l'octroi de cette bonification sera suspendu et ce dans l'attente de la décision définitive de la juridiction administrative relative à leur légalité."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 17****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Faisant suite à une demande portée par M. le Président de la communauté de communes du Sartenais Valincu Taravu et le M. le Maire de Vighjaneddu relative notamment à la prise en compte des nuisances supportées par les intercommunalités accueillant des centres de stockage, il est proposé d'ouvrir le dispositif relatif à la bonification liée à l'accueil d'un centre de stockage dans le cadre du Fonds de Territorialisation, aux EPCI. Le Conseil exécutif en accord avec les délibérations votées par l'Assemblée de Corse, élargit les dispositions relatives aux communes aux EPCI. Il est précisé que cette disposition s'applique uniquement pour des centres de stockage sous maîtrise d'ouvrage public.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page du rapport : 17**

**paragraphe : 3<sup>ème</sup> paragraphe du rapport et page 34/35 du règlement des aides.**  
**Remplacer par :** En cohérence avec la logique de solidarité promue par le présent règlement, les communes et **EPCI** ayant accueilli depuis l'entrée en vigueur de la délibération N°18/420 du 26 octobre 2018 approuvant le plan d'actions sur les déchets 2018-2021 ou les communes et EPCI qui accepteront d'en accueillir un (sous maîtrise d'ouvrage public et conforme aux prescriptions du plan votées par la Collectivité de Corse) à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, ont la possibilité de solliciter l'intervention du Fonds de Territorialisation pour le financement de projets dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune et de l'**EPCI** et permettant ainsi aux décideurs locaux de définir un choix équilibré d'infrastructures et d'équipements dont un territoire peut disposer.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte**

**ABSTENTION : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ET « LA CORSE DANS LA  
REPUBLIQUE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 18****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Faisant suite à une demande portée par Monsieur le Maire d'E Ville di Petrabugnu relative aux surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale et supportés par les Communes et EPCI sur des travaux de voirie et/ou de construction, réhabilitation. Il est proposé de prendre en compte ces surcoûts en octroyant une bonification de 10 % du taux d'intervention, après examen par les services techniques de la collectivité de Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Page 10 : Point 2 du Règlement : modalités spécifiques à certains dispositifs

**Rajouter un paragraphe intitulé « taux d'intervention »:** Pour les communes et les EPCI concernées par la présence d'amiante environnementale sur leur territoire, une bonification de 10% du taux d'intervention sera accordée pour les opérations de voirie, de construction et/ou de réhabilitation pour lesquelles les surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale sont avérés, vérifiés par les services techniques compétents et dépassent 20% du montant de l'opération.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE A  
L'UNANIMITE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 19**

**DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU  
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Au règlement d'aides :**

**Point 3.5 - opération bonifiée**

**AJOUTER** : Dans le cadre des travaux relatifs à la voirie communale existe la possibilité d'une bonification à hauteur de 80 % une seule fois par période de dotation quinquennale, pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 20**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Dans le règlement au point 3.3 « Dotation quinquennale bonifiée » :  
AJOUTER après « Plan local d'urbanisme définitif » par voie d'élaboration ou de  
révision.**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte A  
L'UNANIMITE**



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE  
DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019  
(2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)  
MANDATURE 2018-2021**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

*ASSEMBLEE DE CORSE*

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
RIUNIONE DI 28 È 29 DI NUVEMBRE DI U 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019**

**S O M M A I R E**  
**Journée du 29 NOVEMBRE 2019**

**La séance est reprise à 9 h 55**

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

**Raportu n° 370 : Creazione d'una cumpagnia corsa di serviziu publicu  
marittimu**

**Rapport n° 370 : Création d'une compagnie corse en charge du service public  
maritime**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>7</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>27</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>77</b>

**AGRICOLTURA / AGRICULTURE**

**Puntu nantu a situazione di l'agricultori in difficoltà**  
 Point d'étape sur la situation des agriculteurs en difficulté

Président Gilles SIMEONI	78
Président Jean-Guy TALAMONI	76/80

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /  
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ÉNERGIE**

**Raportu n° 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii. Territorii, pieve è paesi vivi**

**Rapport n° 376** : Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024

<b>AMENDEMENTS</b>	<b>80</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>90</b>

**Raportu n° 374 : Revisione di u regulamentu d'aiuti di messa in opera di u schema d'accunziamentu di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa**

**Rapport n° 374** : Révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>95</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>97</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>99</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>103</b>

**Raportu n° 363 : Creazione di un fondu di sustegnu finanziariu à e cumune di Corsica**

**Rapport n° 363** : Création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>104</b>
--	------------

**DISCUSSION GENERALE 105**

**VOTE du rapport 111**

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 380 : Cunvenzione 2019 d’obiettivi e di mezi incu l’associu « Corsic’agropole »**

**Rapport n° 380** : Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Corsic’agropôle » : coûts structurels et maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme Corsic’agropôle pour l’année 2019

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 111**

**DISCUSSION GENERALE 113**

**VOTE du rapport 116**

**Raportu n° 381 : Prugghjazioni di prughjetti di ricerca à titulu di u CPER : « Un armesi linguisticu à prò di a Corsica è di i Corsi : a Banca di Data Lingua Corsa (BDLC) »**

**Rapport n° 381** : Programmation de projets de recherche au titre du CPER : « Un outil linguistique au service de la Corse et des corses : la Banque de Données Langue Corse (BDLC) »

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 117**

**VOTE du rapport 118**

**Raportu n° 367 : Prughjettu di ricerca à u titulu di u CPER « GOLIAT : Gruppamentu di attrazzi pà a lotta Incendii è Accunciamentu di u Territoriu »**

**Rapport n° 367** : Projet de recherche au titre du CPER, « GOLIAT : groupement d’Outils pour la Lutte Incendie et l’Aménagement du Territoire »

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 118**

**DISCUSSION GENERALE** 119

**VOTE du rapport** 121

**Raportu n<sup>u</sup> 382 : Prughjettu di ricerca à titulu di u CPER : prughjettu « CALLIOPE » « Rinascita di i tradizioni puetichi midittarranii in u cantu corsu »**

**Rapport n<sup>o</sup> 382 : Projet de recherche au titre du CPER : projet « CALLIOPE » « Renaissance des traditions poétiques méditerranéennes dans le chant corse »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 121

**VOTE du rapport** 122

**SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Raportu n<sup>u</sup> 354 : Prisintazioni di u riferinziali di l'azzioni da rializà par pudè uttena u Labellu attribuitu da u Polu d'Excillenza Tarritoriali « Impresa bislingua »**

**Rapport n<sup>o</sup> 354 : Présentation du référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label délivré par le Pôle d'Excellence Territorial « Impresa Bislingua »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 122

**DISCUSSION GENERALE** 123

**AMENDEMENTS** 124

**VOTE du rapport** 129

**QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES**

**Modification désignation.** 130

<b>MUZIONE / MOTIONS</b>
--------------------------

**N° 2019/O2/100** déposée par M. Paul LEONETTI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant la situation de l'appontement Saint Joseph**

**Présentation de la motion** **131**

**VOTE de la motion** **132**

**N° 2019/O2/102** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa **concernant le soutien au personnel hospitalier**

**Présentation de la motion** **132**

**VOTE de la motion** **133**

**N° 2019/O2/083** déposée par Antoine POLI au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant le développement de la filière lauze**

**Présentation de la motion** **134**

**VOTE de la motion** **135**

**N° 2019/O2/082** déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » présentée par Mme Rosa PROSPERI **concernant les recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC**

**Présentation de la motion** **136**

**DISCUSSION GENERALE** **138**

**AMENDEMENT** **153**

**VOTE de la motion** **155**

## **Le Président TALAMONI**

Chers collègues, si vous voulez regagner vos places respectives. Nous allons reprendre cette séance avec l'examen du rapport 370 : Création d'une compagnie corse en charge du service public maritime.

### **INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 370 : Creazione d'una cumpagnia corsa di serviziu publicu marittimu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 370 : Création d'une compagnie corse en charge du service public maritime**

## **Le Président TALAMONI**

La parole est à la conseillère exécutive en charge des transports Vanina BORROMEI, mais vous avez la parole.

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse**

## **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Si vous en êtes d'accord chers collègues, nous allons commencer par la présentation d'un Powerpoint. Ensuite, je vous ferai ma présentation.

Ce rapport, vous l'avez dit, M. le Président : test de marché, périmètre du service public de transport maritime, de marchandises et de passagers, futur schéma de desserte maritime Corse/continent post-2020. C'est la création de cette fameuse SEMOP en tant que compagnie maritime en charge du service public maritime pour la Corse.

Nous allons étudier trois volets :

le test de marché,

le schéma de desserte maritime post-2020,

le planning de mise en œuvre de cette SEMOP.

Concernant le test de marché et les résultats, vous vous souvenez de l'intérêt de ce test de marché qui est d'avoir les retours des différents candidats, afin de pouvoir évaluer au mieux avec l'Union européenne le besoin de service public. Il nous permettra ensuite d'établir notre cahier des charges et de définir le juste montant de compensation.

Ce test de marché est identique à la méthode qui a été suivie en février et en mai 2018. C'est le troisième test de marché en deux ans. Il est fondé sur les préconisations de la Commission européenne. Ce test a été publié au niveau européen et au niveau national.

La question posée aux compagnies est la suivante : quelle serait leur capacité à satisfaire la demande de transport maritime, de passagers et de marchandises, en situation de libre concurrence, au départ de la Corse à destination d'un port continental français ? Puisque, je vous le rappelle, la dotation de continuité territoriale s'applique exclusivement entre la Corse et le continent français. Il n'y a pas de possibilité d'aller vers un port européen.

Les réponses sont quasiment identiques en ce qui concerne les compagnies qui ont bien voulu y participer. Il y en a eu trois :

la Compagnie Méridionale,  
la Corsica Ferries,  
la Corsica Linea.

Les trois réponses sont quasiment identiques aux tests que nous avons réalisés en 2018 pour les délégations de service public précédentes. Aucune compagnie, et c'est un élément important, ne desservant la Corse actuellement n'a répondu au test de marché, malgré une publication à l'échelle européenne. Le constat, c'est bien sûr un faible intérêt des opérateurs autres que ceux qui naviguent sous OSP ou sous DSP, pour ce marché.

Au niveau de la méthode, la Compagnie Méridionale se fonde sur les trafics réalisés et non pas sur les capacités. C'est une méthode qui n'est pas retenue à l'heure actuelle par l'Union européenne.

La Corsica Ferries confirme pour sa part la pertinence de la méthode, mais elle regrette également l'absence de prise en compte de l'offre de transport de passagers et de véhicules légers. Cette offre est effectivement développée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, par les compagnies délégataires en dehors des délégations de service public, dans le cadre des OSP.

En ce qui concerne la compagnie Corsica Linea, elle considère que la méthode est à ses yeux une bonne base de travail pour déterminer le besoin en

termes de fret. Elle estime également le besoin de service public en termes de passagers sur la base d'une analyse de la demande de transport par typologie de voyageurs, en distinguant les résidents et les touristes.

Le résultat du test de marché en ce qui concerne le choix du port continental : il y a des discussions régulières, récurrentes, y compris avec l'Union européenne, sur le choix de ce port.

Pour ce qui concerne La Méridionale, la substituabilité entre Marseille et les autres ports continentaux, notamment le port de Toulon, n'est que partielle pour les passagers et nulle pour le fret. Elle n'indique pas explicitement le port de référence, mais utilise systématiquement Marseille dans toutes ses analyses.

Concernant la Corsica Ferries, elle considère les trois ports continentaux, Marseille, Toulon et Nice, comme substituables au moins en ce qui concerne le besoin de transport de passagers et leur véhicule, mais pas en ce qui concerne le fret, qui concerne principalement le besoin de service public.

Pour la Corsica Linea, elle préconise la desserte vers le port de Marseille, port continental dominant en matière de fret. Elle considère, je la cite, que « *Toulon n'a qu'une place de port complémentaire pour le fret, pour des flux localisés dans le Var.* » Le port de Nice n'aurait qu'un rôle minime en ce qui concerne le fret, et elle fournit une étude très approfondie, confirmant la capacité du port de Marseille à absorber les flux de fret et l'incapacité du port de Toulon à absorber les mêmes flux.

« *Si Marseille et Toulon étaient de parfaits substitués, nous précise la compagnie, le consommateur devrait se détourner de l'offre associée à Marseille, puisque les prix moyens y sont plus élevés* ». Or ce n'est absolument pas le cas.

La conclusion, en ce qui concerne ce choix du port continental pour l'Office des Transports, c'est que si Toulon et Nice peuvent accueillir des PAX passagers, en aller-retour, bien sûr, seul le port de Marseille peut accueillir actuellement la totalité du trafic fret dans de bonnes conditions : le linéaire, les terre-pleins, les connexions logistiques. Les infrastructures de Toulon apparaissent très largement insuffisantes et pourraient en cas de difficulté même aboutir, si ce port a été retenu, à un arrêt du trafic en cas de difficulté.

En ce qui concerne le résultat du test de marché pour les passagers, la compensation du tarif résident et les passagers, concernant La Méridionale, il existe un déficit de l'initiative privée sur certains ports, notamment le port de Pruprià, en particulier pour les véhicules légers, qui ne peuvent être disjoints des

passagers. A minima, il existe une demande non satisfaisante également pour les convoyeurs qui bien sûr accompagnent le trafic fret.

Pour la Corsica Ferries, elle réfute le besoin résiduel de service public en ce qui concerne le passager. Elle considère que seul un régime d'OSP, qu'elle assure actuellement, même léger, pourrait régulièrement être maintenu afin d'éviter un écrémage du marché.

Enfin, concernant Corsica Linea, elle segmente le marché, je vous l'ai dit tout à l'heure, entre les touristes et les résidents, et démontre l'état de la demande, mais pas réellement la carence de l'initiative privée. Elle se base plutôt sur les demandes qu'elle aurait. Elle fournit également le nombre de convoyeurs, les chauffeurs routiers qui accompagnent les remorques, présents lors des traversées sur chaque ligne, et confirme l'existence de cette demande, qui ne serait pas satisfaite dans le cadre d'un marché libre pour ces convoyeurs.

Les conclusions que nous avons pu apporter à ces trois réponses.

Les données qui sont fournies par les compagnies La Méridionale et Corsica Linea apportent la preuve d'une demande qui est estimée à peu près à 25 000 PAX par an, toutes lignes confondues avec les convoyeurs. Un besoin de service public existe également pour les ports de Pruprià et Porto-Vecchio, à hauteur de 114 900 PAX. C'est la conséquence de l'analyse capacitaire et de l'absence de desserte de ces ports par l'initiative privée. En ce qui concerne Porto-Vecchio, c'est une évolution, puisque sur la DSP actuellement, il n'y a pas de compensation pour le passager sur le port de Porto-Vecchio. Nous avons constaté une carence de l'opérateur qui assure ce trafic dans le cadre des OSP, la Corsica Ferries. Et à partir du moment où il y a une carence au niveau de la desserte en OSP, le constat est très clair : le besoin en ce qui concerne les passagers se fait ressentir en termes de besoins de service public.

Le résultat du test de marché, j'ai un peu anticipé en ce qui concerne le passager. Avec ce focus sur Pruprià et Porto-Vecchio, La Méridionale fournit des statistiques 2017, en ce qui concerne notamment les convoyeurs par traversée. La moyenne pour le port de Pruprià est de 6,5 convoyeurs par traversée.

La Corsica Ferries regrette l'absence de prise en compte de l'offre de transport de passagers et de véhicules légers effectivement développée par les compagnies délégataires hors DSP, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

La Corsica Linea indique un trafic d'un peu plus de 10 000 PAX résidents déclarés sur Porto-Vecchio qui actuellement n'étaient pas compensés sur la DSP en cours.

Les conclusions sont très claires et sans appel.

En ce qui concerne Pruprià, aucune offre privée. Le besoin de service public est estimé à 66 000 PAX, passagers allers-retours et à un peu moins de 2200 convoyeurs.

En ce qui concerne le port de Porto-Vecchio. L'offre privée a fortement baissé. 253 000 passagers en 2017 en moins, en PAX, en allers-retours, 106 000 en 2018 en moins également, aucun service dans le cadre des OSP en février et mars, et il est très faible en avril et mai. Le besoin de service public estimé en ce qui concerne ce port est à peu près 52 000 PAX et 1 730 convoyeurs. Ce sont des besoins qui ne sont actuellement pas pris en compte et que nous vous proposons d'intégrer en termes de passagers compensés.

En ce qui concerne les marchandises, là, c'est un peu technique, La Méridionale propose une analyse mensuelle, très pertinente, mais elle devrait être hebdomadaire pour rendre compte de la demande, de cette prise en compte de la marchandise. Le dimensionnement du service public doit être basé sur le trafic constaté, et non sur une étude théorique.

Le coefficient de remplissage que nous proposons dans notre étude est proposé à 80 %, c'est une proposition qui est validée par l'Union européenne. Selon La Méridionale. Cette capacité de remplissage à 80 % est irréaliste et elle propose de prendre en compte une capacité de remplissage dans les navires de 40 %. Elle suggère également de dimensionner l'outil naval selon les pointes de trafic.

Concernant Corsica Ferries, elle dénonce pour sa part l'application de l'abattement de 20 %, donc cette capacité théorique de 80 %, et prône un taux de 0 %, donc prendre une capacité théorique en fonction du navire qui serait donc à 100 %. Elle confirme l'existence d'un besoin résiduel en matière de fret, mais auquel il pourrait être pourvu par un régime d'obligation de service public, même si elle concède qu'une DSP paraît envisageable.

Toujours concernant la Corsica Ferries le transport de marchandises serait moins contraignant et donc susceptible de faire naître une offre privée sans fournir de données à cet argument. Elle dit également que la CM holding à envisager le développement d'une offre privée en matière de fret non subventionné en mars 2016. Elle précise enfin que le régime d'OSP est plus facilement réversible.

Concernant la Corsica Linea, le taux d'abattement de 20 %, tel qu'il est validé par l'Union européenne, n'est pas remis en cause. Elle suggère également

comme la Compagnie Méridionale de dimensionner l'outil naval sur les pointes de trafic.

La conclusion que nous pouvons apporter pour définir notre besoin : aucune compagnie ne propose de service fret pour la Corse vers le port continental qui est celui de Marseille, sans compensation financière, absolument aucune. La méthodologie d'estimation quantitative du besoin est donc validée par les différentes réponses.

Concernant le schéma de desserte maritime post-2020 que nous allons vous proposer, je vous propose trois temps :

les objectifs de la collectivité et de l'Office des transports,  
les caractéristiques de la concession,  
les caractéristiques de la SEMOP.

Les objectifs :

Je pense que maintenant, vous êtes tous rodés à l'exercice et à mon discours, vu le nombre de DSP que nous avons dû voter en très peu de temps : garantir bien sûr la continuité territoriale, être opérationnel, répondre à la demande des usagers. Une garantie également en termes financiers, garantie sur une juste compensation qui nous est strictement imposée par l'Union européenne et une garantie juridique, avec la conformité de nos démarches par rapport au droit européen et au droit interne.

Je dois dire que les quatre dernières décisions de justice qui ont été rendues en notre faveur vont dans le bon sens. Il est important de le souligner, compte tenu du contentieux qui pèse encore depuis tant d'années.

Concernant l'opérateur maritime régional que nous souhaitons créer pour concilier la maîtrise du schéma et la réussite économique, l'objet, c'est que la collectivité de Corse et l'Office des transports deviennent véritablement des acteurs du schéma de cette desserte maritime. La collectivité de Corse sera donc autorité déléguée et actionnaire majoritaire de la SEMOP. Cette SEMOP portera le risque d'exploitation qu'elle transférera dans un contrat à l'actionnaire privé. Nous allons le développer un peu plus loin.

En ce qui concerne les caractéristiques de la concession, nous l'avons vu, le besoin de service public sur chaque ligne est estimé par différence entre le trafic relevé par port, par PAX véhicule léger et ROLL, et l'offre capacitaire théorique. C'est la méthode qui est validée, en amont par les services de l'Union européenne. Les valeurs sont actualisées pour 2018.

Je vais vous proposer un petit schéma qui est très important en ce qui concerne les flux. Vous voyez le trafic roulier 2018, ce qui est assuré en termes de fret entre Marseille et la Corse, 1 284 000 mètres linéaires dans le cadre du service public.

En ce qui concerne les OSP : 187 000. 139 000 vers le port de Livourne, on peut le noter également.

En ce qui concerne les PAX, les passagers aller-retour, là aussi, les chiffres sont très significatifs : 1 367 000 PAX en ce qui concerne Toulon et la Corse, dans le cadre des OSP, 675 000 dans le cadre des OSP également entre la Corse et le port de Nice, et dans le cadre du service public, 690 000 sur les lignes des compagnies délégataires. Ces chiffres sont très parlants, on voit bien, ce qui est mis en évidence. La majorité du trafic passager est assurée dans le cadre des obligations de service public, et la grande majorité du service fret est assurée dans le cadre de la délégation de service public.

Les caractéristiques de la concession avec des chiffres très précis.

Ces estimations quantitatives et le test de marché font apparaître un besoin de service public résiduel à échéance 2021, puisqu'on se projette pour une mise en service à compter du 2 janvier 2021. Le fret est bien sûr indispensable et doit être pris en compte pour les cinq ports. Et le passager doit être pris en compte et compensé pour les ports de Pruprià et Porto-Vecchio. Vous voyez les chiffres. En termes de mètres linéaires, le besoin est de 563 000 pour le port d'Aiacciu, Bastia 785 000 en termes de mètres linéaires. Si on y ajoute les ports secondaires, on arrive à un total d'un besoin de 1,73 million de mètres linéaires à transporter avec des capacités additionnelles selon les pointes de 26 800 mètres linéaires. Et en termes de PAX, avec les convoyeurs, on arrive à 25 000 PAX, plus convoyeurs, en termes de besoins que l'on vous propose donc de compenser dans le cadre de ce service public.

Les caractéristiques de la concession.

Nous vous proposons donc un contrat de délégation de service public pour la desserte de la Corse, une seule concession de service public pour l'ensemble de la desserte, le transport de marchandises et de passagers. Le test de marché confirme, nous l'avons vu, un besoin de service public pour le transport de convoyeurs à 25 000 PAX. Aucun opérateur, c'est très clair, n'est en mesure d'exploiter le service sans compensation financière, avec un flux de fret d'un peu moins de 1,8 million de mètres linéaires. L'analyse capacitaire confirme donc le besoin de service public pour à peu près 115 000 PAX entre les ports de Pruprià et de Porto-Vecchio.

En ce qui concerne les ports continentaux, les résultats du test divergent sur Toulon, mais l'absence d'études techniques confirme que Toulon ne peut pas absorber les flux de fret. Et les ports corses qui sont retenus dans notre besoin et qui seront inclus dans la DSP seront donc bien l'ensemble des ports de Corse, ports principaux et ports dits secondaires.

Les horaires et les fréquences.

Pour les ports principaux, nous vous proposons une desserte sept jours sur sept. Pour les ports dits secondaires, trois jours sur sept. Pour les départs, nous proposons entre 18 heures et 20 heures 30, des arrivées entre 6 heures et 8 heures. Nous calons ensuite plus précisément ces horaires selon les périodes dans le contrat avec la société dédiée qui voudra bien répondre, et avec le ou les partenaires qui seront positionnés dans cette société. Mais, ces horaires sont figés en amont, et ensuite, nous verrons selon les périodes de pointe ou la période estivale.

Les tarifs restent inchangés par rapport à ce que nous vous avons proposé, mais je préciserai, dans mon intervention, après le PowerPoint, qu'il y aura des modifications qui pourraient être amenées ensuite par la voie d'amendement, dans le cadre de ce contrat, notamment en faveur de la production agricole locale. J'y reviendrai un peu plus tard.

Les caractéristiques de la SEMOP.

Plusieurs points vont vous être présentés :

- un rappel historique,
- la forme,
- l'objet social
- la durée,
- le capital social,
- la gouvernance,
- les sous-contrats.

Les caractéristiques de la SEMOP. Je vais essayer d'expliquer et de simplifier au mieux différents points. Je disais que par l'intermédiaire de ce PowerPoint, on allait essayer de rendre autant aussi lisible que possible cette présentation. Mais c'est vrai que sur le papier, cela apparaît toujours très lourd de présenter les détails d'une société. Nous y arrivons, nous avons essayé de simplifier au maximum. Même si ensuite dans les faits, c'est bien plus fluide et bien plus réalisable, que ce qu'on lit sur le papier.

La mise en concurrence.

Il s'agit d'un partenariat public, privé, industriel, qui est encadré par le droit européen et par le droit interne. C'est donc une mise en concurrence du capital et du contrat que nous vous proposons. La mise en concurrence se fera au même moment. En ce qui concerne la mise en concurrence du capital et du contrat, nous nous basons sur une communication de la Commission européenne, qui date de 2008. Elle rappelle que « *le partenaire privé est sélectionné dans le cadre d'une procédure transparente et concurrentielle. L'objet de laquelle est le marché public ou la concession qui doit être attribué à l'entité à capital mixte, et la contribution opérationnelle du partenariat privé à l'exécution de ses tâches, et/ou sa contribution administrative à la gestion de l'entité à capital mixte. La sélection du partenaire privé s'accompagne par la création de ce partenariat et l'attribution du marché public ou de la concession à l'entité à capital mixte* ». Tout est dit dans ces quatre lignes très précisément et très clairement. En ce qui concerne le niveau interne. Cette proposition est intégrée dans le Code général des collectivités territoriales à l'article 1541 et suivants.

Le positionnement stratégique de la Collectivité de Corse est clair, vous l'avez compris, c'est avoir un fort contrôle sur le service réalisé, sans interférer dans l'exploitation qui sera assurée par l'opérateur maritime. Je crois qu'il faut raison garder aujourd'hui, ce partenariat est essentiel. C'est quelque chose que nous appelons de nos vœux. Il nous a été fortement conseillé par les services de l'Union européenne. Mais pour une première étape, je pense qu'il est important que l'opérateur maritime puisse continuer d'assurer l'exploitation du service, le temps que la collectivité puisse devenir véritablement le partenaire et l'acteur de cette présentation.

L'idée dans cette SEMOP est de bien sûr contrôler la réalité et l'effectivité du service. Aujourd'hui un contrôle est effectué, mais c'est un contrôle que nous assurons a posteriori, une fois que le trafic est réalisé. Là, nous vous proposons véritablement une réactivité au quotidien, ce qui sera un élément essentiel pour assurer déjà la continuité du service et s'assurer du bon déroulé de celui-ci.

En ce qui concerne la capitalisation, elle est limitée. Il n'y a pas de transfert de navires. L'apport en capital est un apport en numéraire, et nous le verrons plus tard, il est estimé à trois millions d'euros maximum pour la création de cette SEMOP. La réversibilité du système, c'est que c'est un schéma qui est limité à sept ans. Nous reviendrons sur la durée également. Cela va nous permettre de nous adapter aux évolutions éventuelles : il y aura forcément des clauses de revoyure, évolution en ce qui concerne la fluctuation du coût du carburant par exemple, et aussi, et surtout les caractéristiques de besoins de service public.

On voit bien qu'en deux ans, le besoin de service public, par exemple sur le port de Porto-Vecchio, en termes de passagers s'est fait ressentir de manière très importante. Il va y avoir sans doute les mêmes retours d'ici quelques mois sur le port d'île Rousse, si l'opérateur qui assure les OSP continue de réduire ces traversées. Nous devons être réactifs à ce niveau.

Il y aura bien sûr des clauses de revoyure, non pas dans les sept ans, mais au bout de trois ans, qui nous permettront de réévaluer et d'amender en ce sens le contrat comme il se doit. La durée de sept ans nous semblait cohérente, sachant, j'y reviendrai, que la réglementation européenne concernant une SEMOP est normalement de cinq ans. Nous sommes déjà dans un système dérogatoire.

Le schéma de mise en concurrence.

Vous voyez bien que c'est à double niveau. Il y a une mise en concurrence, il y a donc deux objets avec l'opérateur économique, et la concession de service public. C'est donc une procédure unique, avec une participation au capital et une relation contractuelle dans le cadre de la concession de service public avec la collectivité de Corse et la SEMOP. C'est un partenariat avec 50,10 % des parts pour la collectivité de Corse et 49,9 % pour l'acteur économique, la société dédiée.

Le schéma organisationnel détaillé.

Il a été présenté dans les différentes commissions. Je vous le représente. Je précise qu'en ce qui concerne la relation entre la CDC, et l'OTC et la SEMOP, nous sommes dans le cadre d'un contrat de DSP, un contrat de droit public. En ce qui concerne les relations entre la SEMOP et les sociétés dédiées. Nous sommes dans des sous-contrats de droit privé pur. Il s'agira d'une relation entre deux personnes morales de droit privé.

La rémunération du sous-contrat, vous le voyez, c'est la flèche bleue entre la SEMOP et la société dédiée, sera assurée par la compensation. C'est la dotation de continuité territoriale que nous déterminerons ensemble dans le cadre de la juste compensation. La SEMOP ne commercialisera pas les titres, la SEMOP n'est pas un transporteur. Ils seront commercialisés par la société dédiée qui ensuite les subdélègue. On voit également les salariés, les partenaires, les fournisseurs en ce qui concerne la SEMOP. Le besoin en termes de salariés pour la SEMOP a été évalué à quatre à cinq collaborateurs.

En ce qui concerne la société dédiée et la ou les compagnies qui assureront le service, il y a donc le sous-contrat avec les mandats de recettes, le sous-contrat d'exploitation. La société dédiée est construite pour assurer et

distinguer la réalisation exclusive du service public, c'est un point absolument essentiel. Cela permet aux opérateurs de pouvoir avoir d'autres activités au-delà des lignes de service public, sans interférer dans le service public et dans la SEMOP. C'est pour cela que nous demandons véritablement la création d'une société exclusivement dédiée au service public, avec des bateaux qui seront rattachés, ainsi que les personnels.

En ce qui concerne les critères objectifs d'analyse des offres. Il y a quatre critères qui vous sont proposés pour le dossier de consultation :

- un critère de gouvernance de la SEMOP et de sous contrat, qui sera estimé à 35 %,
- la valeur financière de l'offre 35 % également,
- la valeur technique, 20 %,
- le critère de développement durable : 10 %.

En ce qui concerne la gouvernance, la qualité de la gouvernance et l'organisation de la SEMOP, ainsi que les mécanismes de suivi seront notés. L'efficacité des propositions de modification du contrat de concession des sous-contrats pour garantir la continuité et la qualité de service public également. Il y aura une discussion sur la rédaction de ce contrat qui vous sera ensuite soumis lorsque nous aurons les retours des offres au mois de juillet 2020.

Le critère n° 2 de la valeur financière de l'offre : il faudra évaluer le coût net global pour la collectivité sur la durée du contrat, et la cohérence des comptes prévisionnels de la SEMOP. Le meilleur montant de compensation possible, le plus juste, sera bien sûr recherché, avec une cohérence des chiffres et des comptes. L'objectif toujours recherché et imposé, je vous le rappelle, est la juste compensation.

Concernant la valeur technique de l'offre, elle est estimée à 20 %. C'est la qualité technique des navires et bien sûr leur conformité, la qualité et la continuité de service. Il faudra que le ou les opérateurs soient en capacité de mobiliser des navires, et en cas d'aléa d'avoir la capacité d'assurer, quoi qu'il en soit, cette continuité.

En ce qui concerne le critère développement durable qui est estimé à 10 % de la note, il y aura bien sûr une remarque qui sera faite de manière très importante et un suivi très important en ce qui concerne l'action environnementale eu égard, d'autant plus, à la réglementation européenne, et notamment aux directives MARPOL, l'étude des capacités de propulsion qui seront proposées et bien sûr les modes d'énergie et leurs améliorations telles qu'ils sont imposés par l'Union européenne. Nous serons très stricts là-dessus, au-delà de la réglementation. C'est quelque chose sur lequel nous travaillons

énormément. L'ensemble des compagnies actuellement d'ailleurs ont déjà fait le nécessaire et, pour 2020, l'ensemble des compagnies OSP et DSP seront complètement dans le respect de ces normes européennes environnementales.

En ce qui concerne l'action en matière sociale, c'est un point important. Le pavillon communautaire est imposé. J'insiste, c'est la législation européenne, on ne peut pas y déroger, il est imposé. Mais il sera apprécié dans ce critère en matière sociale : les évolutions d'amélioration des conditions de travail des employés, ainsi que le statut des personnels, les marins et sédentaires. Nous y veillerons attentivement. C'est un point essentiel sur lequel nous ne pourrions pas transiger. L'action en matière économique, ce sont les retombées sur chacun des territoires en termes de valeur ajoutée en ce qui concerne les candidats, en ce qui concerne le social, le culturel, les différentes actions environnementales. Voilà pour ces critères d'analyse des offres.

#### Le modèle économique de la SEMOP.

En ce qui concerne le capital d'amorçage, le niveau de capitalisation nécessaire au démarrage était estimé entre deux et trois millions d'euros. Nous nous basons donc plutôt sur une base de trois millions d'euros. 1,5 million d'euros sont prévus à ce jour par la collectivité de Corse. L'investissement, ce sera de l'investissement mobilier, administratif, informatique. Il est estimé à 100 000 euros. Les dépenses de démarrage sont estimées à 542 000 euros par an, dont 330 000 euros de charges salariales pour les cinq personnes.

En ce qui concerne les dépenses pour 2020, elles sont évaluées à 520 000 euros puisque l'idée est de pouvoir créer cette structure à partir du mois d'août septembre, à partir de la rentrée 2020, pour que tout cela soit effectif pour la mise en service en janvier 2021.

Concernant les recettes et les charges annuelles, le produit d'exploitation est estimé à 164 millions d'euros ; les charges sont estimées à 160 millions d'euros, un million d'euros de charges propres SEMOP et 159 millions d'euros pour le sous-contrat.

Nous prévoyons aussi un planning de versement du loyer de la compensation financière par avance sur deux mois. Je vous rappelle qu'actuellement nous versons 95 % de la compensation par douzième.

L'impact financier des aléas d'exploitation : le résultat net potentiel est de 3,5 millions d'euros. Cela correspondrait à 2 % du chiffre d'affaires et à 5 % des recettes du fret.

En ce qui concerne les avances en compte courant, elles seront à négocier avec la société dédiée. Le candidat, mais il y aura bien sûr un plafond, à déterminer une convention de blocage, et les dividendes, il y aura un pourcentage de redistribution qui sera à négocier avec le candidat. Tous ces détails vous seront proposés, une fois la négociation faite au mois de juillet dans le cadre de la future délibération.

La part de capital de la collectivité, vous l'avez vu tout à l'heure dans le schéma concernant la collectivité de Corse : 50,10 % et l'actionnaire privé, 49,9 %. Il était proposé dans le schéma de réflexion de 2016 deux SEMOP : une où la collectivité serait majoritaire sur les ports dits secondaires, et une où la collectivité aurait été minoritaire pour les ports dits principaux.

Au vu des conclusions du besoin de service public, au vu des deux dernières DSP que nous avons votées ensemble, il est apparu très clairement un certain désintérêt des opérateurs concernant les ports de Pruprià et de Porto-Vecchio. Nous avons fait le choix de ne plus distinguer ces ports dits secondaires aux principaux, car ils représentent un réel besoin en termes de service public pour notre exploitation. Ils ont tous un rôle majeur. J'étais encore interrogée hier sur tous ces ports et leurs intérêts et tous ces aéroports. En termes de besoins, les chiffres sont très clairs, c'est sans appel. Nous avons besoin à l'heure actuelle de ces cinq ports. Nous avons donc fait le choix d'intégrer l'ensemble de la desserte dans une SEMOP unique, avec une part majoritaire pour la collectivité de Corse.

Concernant le régime financier de la concession. L'évolution de la structuration financière, par rapport aux DSP existantes, en raison de la création de la SEMOP entre la CDC et l'opérateur maritime, alors que les relations sont directes actuellement. Concernant la rémunération à traiter au niveau de la SEMOP au niveau du contrat d'affrètement, les clauses financières sont rédigées au niveau de deux contrats, la SEMOP, la compagnie maritime. Il y aura les recettes pour la SEMOP et les charges qui seront bien distinguées, et de la même manière, la distinction se fera pour la compagnie maritime. Les recettes pour la SEMOP seront les recettes perçues sur les usagers. La compensation financière pour OSP versée par la CDC. Les charges seront les charges propres à la SEMOP, et la rémunération bien sûr du contrat d'affrètement et du mandat de recettes.

Concernant les recettes de la ou des compagnies maritimes, de notre compagnie maritime, dans le cadre de la SEMOP. Le forfait de charges sera composé en trois parts :

l'exploitation, la rémunération du mandat,  
le carburant,

l'investissement.

Les charges. Ce sont des charges d'exploitation, les charges d'investissement, l'investissement des navires et les charges de commercialisation du service.

Sur le compte d'exploitation, il faut savoir qu'actuellement 50 % de cette compensation est représentée par le carburant. Nous avons des lignes, je parle pour la DSP actuelle, où selon les mois, nous ne compensons pas l'exploitation. La compagnie délégataire assume pleinement le risque par l'amélioration de certaines charges, je vous l'avais déjà dit lors de la précédente attribution, mais c'est un point très important à souligner, en termes de juste compensation.

Le régime financier de la concession, c'est-à-dire les recettes, les charges et l'intégration du mécanisme d'incitation à l'efficience. Concernant les recettes, la SEMOP a une garantie de recettes dès le contrat prévisionnel d'exploitation fourni par le candidat, il n'y a aucun risque. J'insiste il n'y a aucun risque financier pour la SEMOP ni pour la collectivité de Corse. Les charges propres au fonctionnement de la SEMOP nous l'avons vu : le forfait de charges et la rémunération au titre du mandat de gestion et de recettes.

L'intégration du mécanisme d'incitation à l'efficience, c'est un intéressement sur l'objectif contractuel des recettes d'exploitation. Il y aura partage des excédents de recettes par rapport à l'objectif contractuel entre la SEMOP et la compagnie maritime. Le partage des gains de productivité sous forme de diminution du forfait de charges annuelles. Si on améliore les charges, il y aura un intéressement qui sera pris en compte. Si nous allons au-delà de ce qui est garanti dans le contrat, il y aura donc un intéressement pour la SEMOP :

les critères de l'investisseur privé en économie de marché,  
le bénéfice raisonnable,  
le contrôle de la surcompensation.

La collectivité de Corse bien sûr agit en investisseur avisé en termes d'économie de marché. Cette notion d'investisseurs est essentielle. L'opérateur public a un intérêt à participer. Et effectivement, nous l'assumons complètement, en termes de droit européen, ce critère d'investisseur privé, qui est absolument essentiel. Il nous a permis de justifier auprès de la commission de l'intérêt pour la collectivité de cette participation.

Le contrôle de la surcompensation incluant un bénéfice raisonnable en cas de résultat net de la SEMOP, vous l'avez compris, supérieur au résultat net prévisionnel. Le surplus de résultats est partagé entre la SEMOP et la

collectivité. L'autorité délégante aura donc 50,10 % et les actionnaires de la société dédiée. 49,9 %. Il y a donc un phénomène d'incitation et d'efficience qui est absolument essentiel pour nous. Il y a dans ces critères, une obligation de sécurisation financière, également au-delà du juridique, pour cette SEMOP que nous ne retrouvons pas dans la SEM pure classique, dans laquelle il n'y a pas de notion d'investisseur avisé. C'est un élément très important que vous devez retenir.

La durée de la SEMOP. J'avais déjà anticipé. Le principe d'une SEMOP, c'est cinq années selon le droit européen. Les contraintes : si la durée est supérieure à cinq ans, il faut évidemment le justifier. La SEMOP porte indirectement les investissements à travers son actionnaire privé qui est propriétaire des navires. La durée de sept ans nous semble, juste parfaitement justifiée par les contraintes actuelles qui pèsent et qui pèseront sur les armateurs, pour leur permettre de s'adapter aux exigences environnementales, à l'évolution aussi de la zone CECA, vers une zone ECA qui est souhaitée en Méditerranée. La durée de sept ans, en ce qui concerne également les clauses de revoyure dont je vous parlais tout à l'heure en termes de carburant et de besoins de service public, semble aujourd'hui parfaitement juste. L'Union européenne n'y voit pas de difficulté. Sur dix ans, cela aurait été plus compliqué, et pas justifié.

Le sous-contrat conclu par la SEMOP, c'est donc le contrat principal, c'est le contrat d'affrètement qui liera la SEMOP à l'actionnaire privé. Toute la gestion quotidienne est transférée à l'opérateur privé. Il est important de le souligner. On confie à l'opérateur privé l'exploitation opérationnelle du service concédé et le mandat de gestion des recettes de la SEMOP. Il y a une possibilité de sous-affrètements, si l'actionnaire n'est pas propriétaire de ses navires. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette notion de propriété des navires. D'autres sous-contrats sont également possibles, mais l'idée c'est un contrat principal attaché à la SEMOP, qui est donc ce contrat d'affrètement.

Le planning prévisionnel, la cession pour délibération du lancement de ce schéma.

Décembre 2019 mars 2020, une pré-notification à la Commission européenne de ce que nous aurons validé.

Décembre 2019 jusqu'à juin 2020, la procédure de DSP et de SEMOP, l'information à la Commission européenne régulière bien sûr.

En juillet 2020, nous reviendrons devant vous avec le choix du candidat et la notification de la Commission européenne.

Le début de service serait pour le mois de janvier 2021.

Voilà, pour ces éléments techniques qui sont un peu lourds, mais à mon sens, absolument essentiels. Il était important qu'on vous les représente puisque beaucoup d'entre vous l'ont déjà vu lors des différentes commissions.

L'objectif, nous l'avons tous bien compris, c'est de clore un long chapitre, un chapitre d'une approche qui a été trop souvent contentieuse, qui nous a conduits pendant des décennies à des situations dégradées, à des coûts non maîtrisés et à un contentieux qui est aujourd'hui en termes financiers absolument abyssal. Il s'agit de restaurer la collectivité dans son rôle. Son rôle, c'est la maîtrise de la continuité territoriale, la maîtrise de A à Z de cette continuité.

Tout ce passé nous incite à la vigilance, et véritablement, aujourd'hui il est temps de tourner une page et de pouvoir devenir de véritables acteurs de cette continuité. Nous ne pouvons pas dépendre des compagnies, qui aujourd'hui assurent les services. Nous sommes actuellement des adjudicateurs, et je crois qu'il est aujourd'hui temps de passer à une étape supérieure. La situation peut être complexe parfois, lorsqu'il y a des grèves. Par le passé, nous sommes obligés de constater, et heureusement que depuis quelques mois, voire quelques années, mais un passé un peu trop court, il n'y a plus eu de grève, et on ne peut que s'en réjouir. Mais nous ne pouvons pas faire abstraction de ces dizaines d'années de contentieux et de difficultés.

Pour pallier cela, nous vous proposons donc de créer cette compagnie qui sera un véritable véhicule juridique, cette SEMOP. Il s'agit de gérer une activité, une activité commerciale, mais une activité qui est éminemment privée.

Plusieurs possibilités se sont offertes à nous,

- la Société publique locale qui a exactement les mêmes compétences, mais qui n'intégrerait que des partenaires publics,
- la SEM classique. Je vous renvoie bien sûr à celles que nous connaissons dans notre environnement le plus proche. AIR CORSICA et les CFC mais dans ce cas, le partenaire devrait être choisi en amont avant de lancer l'appel d'offres, ce qui ne correspondait pas à notre besoin,
- la SEMOP, tel que tel qu'il nous l'a été soufflé par l'Europe, apparaît comme l'outil parfait pour cette gestion.

Pour rappel, c'est important de le dire, être l'associé privé d'une SEMOP n'est absolument pas un privilège. L'activité service public sera totalement isolée dans une société dédiée, et en étant majoritaire dans cette SEMOP, nous, collectivités, aurons la possibilité, en tant qu'actionnaire principal de contraindre l'opérateur vers le schéma qui nous correspondra le mieux. Nous devons donc agir en termes de qualité sur la définition du service, la maîtrise du service et le contrôle de ce service, de manière très réactive et très efficiente. Il s'agit d'un réel pouvoir de direction sur l'exploitation du service. La CDC pourra ainsi garantir un service public de qualité pour un contrôle clair, défini et immédiat.

L'un des avantages majeurs d'une seule SEMOP, c'est la clarté. Si nous avions dû distinguer et allouer, il aurait fallu autant de SEMOP que de lignes, ce qui aurait été un véritable casse-tête juridique, très compliqué. Le modèle sur sept ans est très attractif pour les opérateurs, évidemment. Il s'agit d'une garantie pour les investissements, mais c'est aussi une garantie, je crois, pour les usagers de la baisse des tarifs en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, et donc une baisse de la compensation.

Nous souhaitons bien sûr maintenir la réflexion sur la société d'investissement, même s'il est effectivement très clair qu'aujourd'hui qu'il n'y a pas les capacités ni la nécessité d'investir dans des navires. Je crois qu'il faut procéder par étapes. Pour cette première étape de sept ans, le schéma est parfaitement adapté. Un principe de réalité aussi s'applique, et je pense que c'est complètement adapté pour ce premier partenariat. Chacun doit rester à la place qui est la sienne et à l'objectif qui est le sien.

Mais aujourd'hui malgré tout, il faut comprendre que propriété ou pas des navires ce schéma est innovant. C'est un changement de modèle. Il y a des compagnies maritimes qui trafiquent actuellement et qui desservent la Corse dans le cadre d'OSP qui ne sont propriétaires d'aucun de leurs navires. Aucun ! Ce sont des affrètements. La propriété du navire en termes de compagnie, la propriété au sens propre à très peu d'influence sur la notion de compagnie telle que nous l'entendons dans le cadre de cette SEMOP.

La SEMOP deviendra donc le délégataire. L'exercice du service devient une sous-traitance. La SEMOP sera chargée d'assurer le service avec mise à disposition du matériel et du personnel. La CDC, actionnaire majoritaire, va conclure le contrat de délégation de service public. On demande ensuite, dans le cadre d'un sous-contrat aux opérateurs, de mettre à disposition, on loue les capacités des navires aux opérateurs. L'activité de service public est isolée, et les moyens, exclusivement dédiés en termes de personnel, de moyens et des navires, sont exclusivement dédiés et affectés au service public.

Je ne reviens pas sur la durée, je pense que vous avez tous parfaitement compris que la durée de sept ans était une durée complètement justifiée. Aujourd'hui ce qu'il faut retenir, c'est que nous sommes dans la concrétisation de l'outil. Beaucoup avaient pensé que cette SEMOP ne verrait jamais le jour. Le travail a été vraiment très important. Nous versons aujourd'hui une compensation. Demain, nous allons élaborer le budget, nous ferons le suivi budgétaire. L'adjudicateur deviendra véritablement l'acteur de ce service public.

Des censeurs sont prévus dans le Conseil d'administration qui sera donc de 11 membres, six pour la collectivité et cinq pour la société dédiée et l'opérateur privé. Nous avons prévu des censeurs. Leur rôle sera essentiel. Et

dans les différentes commissions que nous avons réunies, beaucoup nous ont fait remonter le souhait de voir intégrer dans ces censeurs un représentant syndical et également un représentant des usagers. C'est une très bonne chose. Nous souhaitons donc que cela soit acté aujourd'hui. Ils seront désignés, et une place leur sera réservée. C'est une excellente chose.

Je reviens sur les différentes commissions qui se sont réunies.

Commission de faisabilité de la collectivité de Corse pour la compagnie maritime, comité technique consultatif, les commissions organiques, beaucoup de discussions avec les différents syndicats, la commission de consultation des services publics locaux que notre ami Jean BIANCUCCI a bien voulu présider.

Je salue également les services qui y ont participé.

Je dois dire que les retours ont été favorables. Les derniers communiqués que j'ai pu voir dans la presse m'ont un peu surpris puisque les échanges que nous avons eus notamment avec les différents syndicats, les compagnies et les chambres de commerce ont été très constructifs et très positifs. C'est un étonnement certain. Selon les interlocuteurs, dans un même syndicat, les appréciations ont pu être complètement différentes. Je voudrais préciser concernant le communiqué que nous avons vu dernièrement, notamment celui de la CGT, qu'ils souhaitent voir comme condition sine qua non que les cinq ports fassent partie de ce contrat, c'est le cas ; que les personnels soient exclusivement rattachés à leur compagnie, c'est aussi le cas.

Il y avait aussi comme condition sine qua non, je dois rappeler, que les ports secondaires soient attribués exclusivement à La Méridionale. Autant vous dire que les règles des marchés publics et de la DSP seront appliquées jusqu'au bout et les procédures aussi tel que nous l'avons fait. Aujourd'hui personne ne pourra anticiper du résultat de la consultation pour les ports secondaires ni la CGT ni nous. En ce qui concerne cet argument, je crois qu'il n'a aucun intérêt à ce stade. Nous ne pouvons pas anticiper des décisions et des propositions des candidats.

En ce qui concerne aussi les discussions avec le STC, selon les interlocuteurs, des retours très favorables. Vraiment, ils ont vu en cette première étape quelque chose d'essentiel qu'ils appelaient de leurs vœux. Ils auraient souhaité qu'on aille plus loin avec une compagnie 100 % publique. Là, je crois aussi qu'il faut raison garder, et être raisonnable à ce stade. Je ne vois pas comment il serait raisonnable de pouvoir donner cette compétence à la collectivité. Nous sommes aujourd'hui dans une proposition avec un capital majoritaire, c'est ce qu'il faut aujourd'hui retenir. C'est l'essentiel.

Je regrette également l'absence d'avis du CESEC, qui s'était prononcé en 2016 sur la proposition des deux SEMOP. Cette absence d'avis c'est ennuyeux, dans le sens où il y a eu une grande partie d'abstention, alors que le CESEC a participé à l'ensemble des commissions, y compris de consultation. Je pense qu'il y avait donc des doutes ou des interrogations qui pouvaient exister bien sûr, et qui sont à mon sens justifiés. Mais le fait d'avoir un avis aurait pu permettre d'apporter des réponses concrètes aux interrogations, si nous avions pu en être destinataires.

Eu égard à l'enjeu de ce travail aujourd'hui, je tiens, j'en profite, à remercier les services de l'Office des transports. Ils sont tous là, ou pas loin. Je vous remercie. Je salue publiquement le travail, il a été compliqué ces derniers temps, il nous a fallu une bonne dose de courage. Courage politique pour ce qui me concerne. Et pour ce qui vous concerne, je crois qu'effectivement malgré les différentes pressions auxquelles vous avez dû faire face, vous avez toujours su maintenir votre objectif qui est une garantie d'un service public tel que nous le méritons. Je tiens vraiment à saluer votre engagement sans faille dans votre travail. Je serai toujours à vos côtés pour le rappeler.

Je remercie et je salue également l'AMO qui nous a accompagnés pour ce travail accompli, et toutes les personnes qui ont participé aux différentes commissions. Parce que je le disais tout à l'heure, les échanges ont été très constructifs. C'était vraiment indispensable de pouvoir consulter autant de personnes, pour pouvoir avoir leur avis et intégrer, autant que faire se peut, les décisions et les propositions qui nous semblaient les plus justes et les plus adéquates.

Les craintes aujourd'hui quelles sont-elles ?

Une crainte sociale, elle est légitime, une crainte en matière de monopole est légitime également. Je dois vous dire que face à cela, nous avons une responsabilité qui est collective. Nous sommes élus de la Corse, élus de la CDC. Nous donnons les moyens aujourd'hui à tous les acteurs du service public maritime, j'insiste bien, par cette SEMOP, de trouver une place dans cette SEMOP pour sept ans. On ne parle pas de 15 mois, on ne parle pas de 10 mois, on parle d'une délégation de sept ans où tout le monde devrait pouvoir trouver sa place.

C'est pour cela que j'en appelle à votre responsabilité collective parce que je crois qu'aujourd'hui, il est important que nous puissions par cette SEMOP et par les moyens que nous y mettons, rappeler que nous sommes tous engagés vers cette sécurité en terme social. Nous ne sommes pas pour un monopole. Aujourd'hui c'est très clair, mais il est nécessaire peut-être encore de le rappeler. C'est pour cela que je me permets d'en appeler à cette responsabilité collective,

parce que je crois qu'aujourd'hui nous tous, par ce rapport nous donnons les moyens à tous les acteurs d'avoir cette place dans ce schéma, je pense aux compagnies, je pense aux agents qui assurent ce service public. Saisissons cette possibilité, donnons un message fort, un message aujourd'hui, qui n'est plus un message d'espoir, mais un message qui voit véritablement un début de service, dans un peu plus d'un an.

Aujourd'hui j'insiste, une page va se tourner, ne laissons pas passer cette opportunité. C'est un nouvel outil. Cela surprend. Le changement est toujours souhaité, c'est notre leitmotiv quotidien, mais il y a toujours des difficultés, et c'est normal, quant à l'appréciation puisqu'il y a toujours cette inconnue. Les retours en termes de SEMOP au niveau européen sont sans appel. Au vu des échanges que j'ai pu avoir, y compris avec des collectivités qui ont pu mettre en place ces SEMOP dans d'autres domaines, ce sont vraiment des réussites. Je ne pense pas que l'Europe aujourd'hui se permette de nous induire en erreur à ce niveau-là.

Aujourd'hui c'est à vous de décider, c'est à vous de débattre, de savoir si vous souhaitez accompagner avec nous un avenir serein pour la Corse, pour les Corses, pour tous ces acteurs qui ont fait ce service public et qui font encore un service public de qualité. Je parle du passé et du présent, bien sûr. Nous pouvons les accompagner. Nous le faisons, si tant est qu'ils souhaitent y participer. Je crois que nous avons fait notre part, notre part de la démarche.

Je rappelais la dernière fois en commission, le discours du Premier Président de la compagnie Air Corsica, le Président CECCALDI lors des 30 ans de la Compagnie cet été. Il rappelait les difficultés qu'il a dû surmonter, la persévérance. Je voudrais vous rappeler surtout que 30 ans après, il y avait à peu près un millier de personnes qui l'applaudissaient, et qui n'étaient, pour la plupart, absolument pas là au départ de ce projet et de cette belle aventure. Ils étaient là, 30 ans après pour saluer ce succès.

Une petite remarque également. Nous allons proposer, je l'ai dit en commission, un appel à concours afin de choisir une marque qui pourra accompagner les navires qui seront délégués du service public. Et au-delà, nous pensons également à une marque qui pourrait aller sur les trains qui assurent le service public, également sur le transport scolaire. Nous avons souhaité lancer cet appel à projets. Cela viendra dans un rapport d'ici deux mois pour qu'on puisse penser à cette marque Collectivité de Corse qui nous accompagnera à chaque fois que le service public, sera assuré.

Je vais laisser place au débat. Je pense que vous m'avez assez entendu. Je suis convaincue que ce débat va être à la hauteur du travail qui est fourni. J'espère que ce débat sera également à la hauteur de l'enjeu. J'ai entendu pendant

les commissions de la part de certains élus des propos et des termes assez étonnants : « société-écran », « coquille vide ». Je crois qu'aujourd'hui le vrai débat est clair : souhaitez-vous stagner dans les méandres du passé ? Souhaitez-vous un partenariat public-privé ? Cela se discute, cela se défend et c'est tout à fait la place pour ce débat politique aujourd'hui. Souhaitez-vous ce partenariat ? C'est aujourd'hui un partenariat cohérent, un partenariat stable, juridiquement, socialement et économiquement. Pour les sept ans à venir, avons-nous notre place dans un partenariat dont la compensation s'élève en moyenne depuis cinq ans à 100 millions d'euros ? Avons-nous notre place dans ce partenariat ? Je laisse la place au débat, qui je ne doute pas sera à la hauteur de l'enjeu.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci Mme la Conseillère exécutive. Nous avons reçu une lettre du Président du CESEC qui vous a été distribuée. Je le dis pour ceux qui suivent nos débats. Il rappelle que par courrier en date du 13 novembre 2019, le Conseil économique, social et environnemental et culturel a été saisi sur la création d'une compagnie corse en charge du service public maritime.

Le Président du CESEC me dit : « je vous informe que le projet d'avis relatif à la création d'une compagnie corse en charge du service public maritime examiné à l'occasion de la séance plénière du CESEC du mardi 26 novembre 2019 a été rejeté. En conséquence, le CESEC ne rend pas d'avis sur le rapport sus-cité, me dit le Président SCAGLIA. Dont acte.

Il y a un rapport de la Commission du Développement, et c'est Mme GIUSEPPI qui va nous le présenter.

**Lecture du rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2019/O2/052) par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure**

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci Président.

Mme PIERI a indiqué ne pas percevoir l'objet de la SEMOP, s'étant assuré auprès de la Présidente de l'OTC que la structure ne serait pas propriétaire des navires et qu'elles ne seraient pas non plus l'employeur des personnels navigants. Elle a également souhaité connaître l'intérêt de mise en œuvre d'une SEMOP alors même qu'une DSP perdure, estimant que cette structure ne serait qu'une coquille vide.

Mme BORROMEI a confirmé que pour l'heure il n'avait pas été jugé opportun pour la collectivité d'investir pour l'acquisition de navires. Elle a par ailleurs rappelé que la propriété des moyens de navigation relèverait de la SEM d'investissement, qui devait faire l'objet d'une mise en œuvre dans un avenir proche, faisant valoir le fait que le rapport présenté à l'approbation de l'Assemblée ne constitue qu'une première étape, qui en appelle d'autres. Elle a réaffirmé le principe qui consiste à s'impliquer en tant que personne publique dans la gestion du service public. Pour l'heure la collectivité n'ayant pas compétence pour se positionner en tant qu'opérateur, elle se positionne comme un réel partenaire dans le cadre de la SEMOP de gestion.

La SEMOP est l'expression d'une volonté politique que l'on doit appréhender comme un outil de contrôle et de maîtrise du service public. Face aux nombreuses contraintes, procédures de DSP très lourdes, évolution des normes européennes, elle a fait le constat d'un système qui ne correspond plus aux besoins, y compris pour les entreprises qui assurent le service. C'est pourquoi elle considère la SEMOP comme un schéma impliquant davantage la collectivité dans la gestion des transports maritimes. Elle a par ailleurs souligné que ce schéma axé sur le partenariat peut soulever nombre d'interrogations en raison de son caractère novateur, mais qu'il est salué par l'ensemble des opérateurs et des socioprofessionnels du secteur.

Mme PIERI a souhaité savoir si au niveau de la répartition du capital social pourrait se constituer une minorité de blocage de la part de l'opérateur.

En réponse, M. SANTONI a précisé que la minorité de blocage peut exister, comme pour toute personne morale, mais que ce point sera à traiter dans le cadre de la négociation de l'attribution du capital et de la convention de service public qui définiront certaines clauses proposées à l'approbation de l'Assemblée, en même temps que les statuts définitifs que le projet de contrat et le pacte d'actionnaires.

Après les éléments de réponses apportées, Mme PADOVANI a souhaité souligner le fait que la DSP mise en œuvre semble porter ses fruits et à ce titre, elle a interrogé l'Exécutif sur l'avenir de celle-ci. Elle a également mis l'accent sur les risques encourus par les personnels en cas de non-participation à la SEMOP des opérateurs en place et sur l'absence de présentation d'un plan de financement. Bien que n'étant pas opposée au principe d'une SEMOP, elle a reconnu que ce schéma était porteur de nombreuses interrogations en termes de faisabilité.

Mme MARIOTTI a rappelé qu'en 2016, le montage proposé était plus étoffé, se basant sur deux SEMOP et une SEM d'exploitation, ainsi qu'un allotissement par ligne qui devait conduire à la maîtrise des transports maritimes

par l'OTC, permettant par une redistribution des reliquats de la dotation de continuité territoriale d'abonder le budget du comité de massif.

Constatant la complexité du dossier présenté, elle a souhaité savoir comment la création d'une seule de SEMOP, présentée comme une première étape, se positionnait dans le cadre d'un phasage plus global, cela afin de permettre une prise de décision éclairée sur un dossier qui représente 570 millions d'euros sur sept ans, hors prise de participation au capital.

Elle a estimé que la présentation ne permet pas de percevoir ce que le schéma proposé va apporter de plus en termes de maîtrise que le système de DSP encadré ne permet déjà, et comment ce montage va régler le problème des transports maritimes. Elle a appelé de ses vœux une plus grande pédagogie pour rendre le sujet plus accessible et ne pas offrir le visage de sa seule complexité.

La Présidente de l'OTC a souhaité recadrer le débat, en rappelant qu'en 2016, l'Assemblée de Corse avait approuvé à l'unanimité le schéma proposé, bien qu'à cette période, il concernait la création de deux SEMOP. Elle a apporté des précisions quant à la question de l'allotissement initialement imposé par l'Union européenne, afin de favoriser la concurrence, au vu des derniers résultats des appels d'offres du mois de juillet. Il n'est pas possible de garantir le nombre d'opérateurs qui sera retenu ni quels seront le ou les opérateurs.

En revanche, elle a été en mesure d'assurer qu'aucune des compagnies, dans le cadre des OSP ou des DSP, ne sera en capacité de répondre avec les moyens existants. De fait, elles seront dans l'obligation soit d'affréter des navires, soit de se réunir afin de mettre leurs moyens en commun.

Ce constat lui a permis également de préciser que le schéma qui a été imposé pour favoriser cette concurrence ne garantira pas celle-ci davantage, puisque les règles de l'appel d'offres s'imposent, et que ce sera l'offre la mieux-disante qui l'emportera systématiquement.

Par ailleurs, elle a fait valoir le choix délibéré de l'exécutif de prolonger de cinq à sept ans la durée de la SEMOP, afin d'offrir une plus grande stabilité aux opérateurs et aux personnels. Le projet proposé étant considéré comme une évolution fondamentale en termes de partenariat public-privé, elle a rappelé les propos des membres de l'opposition qui approuvent le principe, mais qui, du point de vue sémantique, considèrent que la SEMOP n'est pas une compagnie maritime. Elle a reconnu que le caractère très novateur de ce schéma nécessite du temps avant d'être appréhendé dans sa globalité.

Pour ce qui relève de la programmation dans le temps des futures étapes, elle a indiqué que les délais prévus seraient respectés avec un appel d'offres qui devrait être lancé début décembre 2019. Le calendrier pourra être respecté, dès lors que l'Assemblée de Corse aura approuvé le rapport présenté en séance publique.

En termes de reliquat, elle a rappelé que ceux-ci se situent dans le droit fil des prévisions de son prédécesseur, avec 33 millions d'euros sur l'exercice 2018-2019.

Enfin, elle a conclu son propos en indiquant que si politiquement la création de la SEMOP correspond à la conception de la majorité, elle est de plus fortement encouragée et soutenue par les instances européennes. Elle a proposé aux commissaires de communiquer le PowerPoint qui a été rédigé afin d'éclairer leurs réflexions estimant que ce schéma semble être le plus judicieux, dans la mesure où la collectivité n'est pas un armateur. La période de sept ans constituant une juste durée qui permettra d'acquérir une certaine expérience dans ce domaine, et envisager les étapes suivantes.

En réponse à Mme PIERI qui s'interrogeait sur l'intérêt de constituer une SEMOP, il convenait de répondre à nouveau à une DSP. M. François SANTONI a indiqué que l'opérateur aurait à répondre sur les deux niveaux, actionnariat et appels d'offres, puisqu'il s'agit d'un contrat bloc sans un allotissement qui couvre l'ensemble du service.

Pour sa part, Mme Christelle COMBETTE a souhaité se voir confirmer que la prochaine étape consisterait pour la collectivité à devenir propriétaire des navires, ce que la Présidente lui a confirmé, puisque c'est bien l'objectif de la SEM d'investissement. Elle a cependant nuancé son propos en indiquant que pour l'heure il est prématuré d'en discuter, rappelant que l'objet du rapport concerne uniquement la création d'une SEMOP.

Par ailleurs, elle s'est voulue rassurante en réponse à Mme PADOVANI qui s'inquiétait d'un éventuel risque financier pour la durée du contrat, précisant que la contribution de la collectivité se résumerait à la juste compensation du service.

Mme BORROMEI a effectivement indiqué qu'il s'agit de la prise en compte d'un besoin réel d'importation dans le cadre du service public, les trois dernières études réalisées faisant ressortir que ce besoin est réel. En parallèle, elle a rappelé que les aides permettaient aux producteurs locaux de pouvoir exporter à un tarif moindre. A ce titre, elle a indiqué que le rôle de l'Office des transports consiste à prendre en compte la réalité du besoin, sachant que cette demande d'importation de matières premières augmente.

Mme NIVAGGIONI a estimé que cet accroissement est l'effet direct des décisions de l'Office. L'existence d'une aide à l'importation a été dénoncée par de nombreux producteurs locaux, car elle est perçue comme allant à l'encontre des principes politiques prônés par la majorité.

M. SANTONI a précisé que les tarifs dont il s'agit sont effectifs depuis 2017 et qu'il est proposé de les reconduire. Cela concerne uniquement les matières premières nécessaires à la transformation des produits in situ. En retour les producteurs locaux bénéficient d'un tarif export très concurrentiel. Par ailleurs, il a indiqué qu'au moment des négociations sur les tarifs, avec les différents acteurs concernés, le système ne l'a pas fait l'objet de remise en cause pour les acteurs industriels tant en amont qu'en cours d'exécution du contrat.

Mme NIVAGGIONI s'est dit tout à fait consciente que les industriels n'ont pas à se plaindre de ce dispositif. Toutefois, elle a fait valoir qu'il contribue à favoriser les petits industriels au préjudice de la production fermière.

Mme BORROMEI s'est inscrite en faux, rappelant que deux millions d'euros sont consacrés à l'exportation de produits locaux.

M. PAOLINI a souhaité revenir sur ce sujet de manière un peu plus large, estimant que cette question devrait faire l'objet d'une réflexion globale avec certains produits qui pourraient être favorisés, car ils correspondent à un réel besoin, en l'absence d'autonomie alimentaire.

Prenant la parole également au titre de sa profession. M. LUCCHINI a rappelé que le transport des marchandises constitue un surcoût pour les agriculteurs. Il estime à ce titre que cette profession subit une double peine : les aliments importés constituant la nourriture du bétail et produire le lait ne bénéficient pas de tarifs préférentiels, alors que les industriels qui importent directement du lait sont éligibles à ces tarifs fret aidés.

Mme PROSPERI a estimé que cette partie du débat révèle que, notamment pour l'Europe, la DSP en Corse repose essentiellement sur le fret qui illustre ainsi l'hyper dépendance. La création d'une SEMOP, de son point de vue, sera de nature à permettre une appropriation de type politique. S'il y a un objectif à mettre en perspective durant les sept années à venir. Il s'agit bien de celui du rééquilibrage des échanges entre la Corse et le continent, avec une ouverture également vers le continent italien.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, avec la participation des groupes « Per l'Avvene » et « Anda Per Dumane » vous ne l'avez pas eu le temps de le dire. Je ne voulais pas qu'il y ait d'ambiguïté sur la question.

Il y a un rapport de la Commission des finances et Anne TOMASI va nous le présenter si elle le veut bien.

### **Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2019/O2/096) par Mme Anne TOMASI, rapporteure**

#### **Mme Anne TOMASI**

Mais bien entendu, M. le Président, je vous remercie.

M. LEONETTI a souhaité avoir des précisions sur la durée d'amortissement de sept ans, qu'il juge courte au regard du montant des investissements.

M. SANTONI, Directeur de l'OTC, a répondu que la durée d'amortissement ne pénalisera pas la collectivité au-delà du montant de compensation existant actuellement. Pour illustrer son propos, il a mis l'accent sur les trois composantes de la contribution de la collectivité :

- le volet exploitation,
- le volet carburant qui représente environ 50 %
- le volet investissement, calculé en référence, avec un taux applicable en Méditerranée, est ramené sur la durée d'utilisation du navire sur la période sans intégration de la durée d'amortissement.

M. LEONETTI, pour synthétiser, est intervenu pour indiquer que sur la durée d'amortissement prévue sur 20 ou 30 ans, seule la période correspondant à la durée d'utilisation du navire était prise en charge par notre collectivité. Ainsi, il a souhaité savoir s'il s'agissait d'un amortissement dégressif ou linéaire.

M. SANTONI a indiqué qu'il s'agissait d'un amortissement linéaire, puisque pris sur la valeur vénale du navire et non sur la valeur comptable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SEMOP. M. LEONETTI s'est également interrogé sur la possibilité que deux opérateurs puissent être présents pour desservir une même destination, et d'autre part, s'il était envisageable qu'un opérateur intervienne avec des bateaux en affrètement.

M. SANTONI a indiqué qu'à travers la société dédiée, il est envisageable que plusieurs opérateurs soient présents uniquement dans la mesure où ils appartiennent à la société dédiée, ceci afin de dissocier le service public d'autres activités. Concernant les bateaux en affrètement, il a répondu par l'affirmative, le financement des navires aujourd'hui s'effectuant exclusivement en leasing.

Revenant sur l'existence possible de plusieurs opérateurs au sein de la société dédiée, M. ORLANDI a soulevé la problématique des personnels. Il s'est d'une part interrogé sur l'existence ou non d'un statut spécifique propre à la société dédiée. D'autre part, concernant le coût du mètre linéaire, il a souhaité savoir si celui-ci serait équivalent au montant du mètre linéaire applicable au ferroviaire. Enfin, dans l'hypothèse où des compagnies seraient écartées de la société dédiée, il s'est inquiété de l'avenir de ces personnels et a souhaité savoir si des mesures avaient été prises.

En réponse la Présidente BORROMEI a indiqué que, bien que soumis aux statuts de leurs sociétés respectives, un travail avait été mené concernant le statut social de ces salariés, avec l'intégration d'une clause relative au développement durable permettant d'instaurer un niveau de sécurité relativement élevé.

Concernant les tarifs, elle a rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et la mise en application de la couverture carburant, le prix du billet correspondait au prix réel puisqu'il n'était plus impacté par la surcharge carburant et donc par les fluctuations. A ce titre, elle a précisé que tout avait été mis en œuvre afin de compenser le surcoût lié à l'insularité.

Enfin, concernant le devenir des personnels, la Présidente BORROMEI a répondu que des inquiétudes subsistaient notamment parce que rien ne permettrait de garantir que l'on ne puisse pas se retrouver dans une situation de monopole. Toutefois, elle a souligné que lors des différentes discussions menées les syndicats avaient accueilli favorablement le schéma proposé. Elle a précisé que chacun devait prendre ses responsabilités et jouer son rôle, afin d'éviter la casse sociale, et faire en sorte que chacun retrouve sa place dans ce dispositif.

M. MONDOLONI a rappelé qu'en 2016 avait été actée la création d'une société d'économie mixte et de deux sociétés d'économie mixte à opérateur unique. Le projet présenté aujourd'hui présentant la création d'une SEMOP, il a souhaité d'une part savoir si cette création était la première étape vers la mise en place d'une SEM d'investissement qui permettrait l'acquisition sur fonds publics d'un outil naval.

D'autre part, il s'est interrogé sur les frais de fonctionnement de ce dispositif, et notamment de savoir si ces missions ne pouvaient pas être internalisées via le recrutement de personnels experts.

Enfin, dans l'hypothèse où ce modèle présente un avantage, il s'est interrogé sur la volonté de l'Exécutif de le transposer à l'avenir à l'aérien ou au ferroviaire.

En réponse, la Présidente BORROMEI a indiqué que la question de transposer ce modèle au domaine ferroviaire et aérien n'était pas d'actualité en soulignant la nécessité de disposer d'un retour d'expérience nécessaire sur la mise en œuvre de cette SEMOP. Elle a précisé qu'il s'agissait de l'outil qui apparaissait le plus adapté et d'ores et déjà mis en œuvre dans divers pays européens.

Elle a également souligné que cet outil allait permettre de positionner la collectivité comme un réel partenaire, et non plus seulement dans un rôle d'adjudicateur, l'enjeu premier de ce schéma étant avant tout de sécuriser la desserte maritime. Il conviendra à l'issue de la période de sept ans, soit de procéder à son renouvellement, soit d'en proposer un autre.

Elle a enfin précisé que la question de l'acquisition des navires par la collectivité via la SEM d'investissement s'était posée. Toutefois, au regard de l'ensemble des directives européennes, notamment en matière environnementale, mais également du coût de l'investissement et de la durée de l'amortissement, cette solution n'apparaissait pas raisonnable.

Sur ces explications, et tout en soulignant que le principe de réalité avait conduit à faire des choix plus pragmatiques et opérationnels, M. MONDOLONI a interrogé Mme la Présidente, sur l'utilisation du concept de compagnie régionale maritime en l'absence d'acquisition par la collectivité des navires en pleine propriété.

Tout en confirmant que la collectivité ne serait pas propriétaire des navires, la Présidente BORROMEI a indiqué que le projet de constitution d'une SEMOP, tel que présenté, constituait une première étape et laissait entrevoir les premiers pas d'une compagnie régionale maritime. A ce titre, elle a précisé qu'un appel à projets serait lancé afin de déposer une marque qui pourrait être celle de la SEMOP et qui accompagnerait les navires de la continuité territoriale.

A titre d'illustration, M. ORLANDI a donné l'exemple des transports scolaires, qui au travers d'une société intermédiaire permet aux transporteurs d'exploiter les lignes de service public. Aussi, tout en soulignant le caractère séduisant sur le principe du schéma proposé, il a, en rejoignant les propos de

M. MONDOLONI, indiqué que l'on ne pouvait valablement pas parler de compagnie régionale en l'absence de propriété de l'outil naval.

Sans revenir sur ces questions, qui selon elles doivent être débattues en session plénière, Mme BOZZI s'est interrogée sur l'absence en annexe du compte d'exploitation prévisionnel.

M. SANTONI a répondu que ce document n'a pas encore été établi par les candidats. Concernant le budget prévisionnel, dont quelques éléments ont été fournis à titre indicatif, il a indiqué qu'il ferait l'objet d'une présentation approfondie dans le cadre du débat des orientations budgétaires de la collectivité.

Tout en félicitant les services pour la présentation claire de ce rapport, M. Pierre POLI a souhaité savoir si les tarifs présentés pouvaient faire l'objet de modifications à la demande des opérateurs au cours de la période de sept ans.

M. SANTONI a répondu par la négative, en précisant que cela serait de nature à bouleverser l'économie du contrat.

Mme BOZZI a également souhaité connaître la nature des décisions qui pouvaient être soumises au vote de l'Assemblée générale extraordinaire.

M. SANTONI a indiqué qu'une matrice des statuts avait été rédigée et qu'elle fera l'objet d'un examen de l'Assemblée lors de l'attribution au même titre que le projet de contrat et le pacte d'actionnaires.

Rappelant que le montant du capital de la SEMOP avait été évalué entre deux et trois millions d'euros Mme SIMONI a souhaité savoir comment celui-ci était constitué.

M. SANTONI a indiqué que le montant du capital social était constitué d'un apport de la collectivité d'une part, et de l'opérateur privé d'autre part, uniquement en numéraire. Il a précisé qu'il n'était pas prévu d'apport en capital en biens matériels.

Félicitant Mme la Présidente de l'OTC pour sa présentation ainsi que les services pour le travail accompli, M. POZZO DI BORGIO a souhaité souligner au-delà de l'appellation même du dispositif, l'importance de ce rapport, sa nécessité, mais également le fait qu'il permettra de maîtriser le transport maritime.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du Groupe « Anda Per Dumane ». Abstention du groupe la Corse dans la République.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande. C'est Jean-Martin MONDOLONI qui s'est manifesté le premier, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Si vous en êtes d'accord M. le Président, nous parlerons à deux voix. Ma collègue Marie-Anne PIERI parlera cinq minutes, et moins un petit quart d'heure.

**Le Président TALAMONI**

Je crois que c'est 20 minutes, ce qu'a prévu la commission permanente pour ce débat. Donc Marie-Anne PIERI en premier. Vous avez la parole.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente, je vais revenir sur mes interrogations en commission, sur l'opportunité d'une SEMOP. Une SEMOP, c'est une forme sociétale de coopération public-privé, qui découle d'une loi relativement récente, puisque c'est une loi du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Nous n'avons donc pas le recul nécessaire sur l'application des SEMOP.

C'est une société d'économie mixte, avec une opération unique. La SEMOP a vocation à exécuter le seul et unique objet du contrat attribué par la personne publique. L'existence de la SEMOP est donc liée à l'appel d'offres, et plus exactement au contrat de préfiguration que vous allez lancer, qui va déterminer l'objet social de la SEMOP et la durée de la SEMOP. C'est bien ça.

La durée de la SEMOP est une durée de sept ans, vous l'avez précisée. Au bout de sept ans, cette SEMOP va être dissoute. Or l'intérêt d'une SEMOP, ce n'est pas tant dans l'attribution du contrat, mais dans le choix de l'opérateur privé.

Et la question que je me pose, c'est cet appel d'offres global. Parce que cet appel d'offres global, vous le cernez en disant : sept navires, un seul actionnaire, des navires de passagers. Ce qui m'interpelle, c'est que l'actionnaire unique va être obligé d'agglomérer les concurrents. Et quand on agglomère la concurrence, il y a un risque d'entente. Et l'entente est condamnée, est répréhensible du point de vue de l'Autorité de la Concurrence. Le risque est là.

Alors que si on allait vers un allotissement, les choses seraient plus claires, et nous n'aurions pas ce risque.

Ensuite, je reviens sur la SEMOP et, vous avez repris mes termes, sur le fait que c'est une coquille vide. Effectivement, la collectivité et les représentants de la collectivité au sein de cette SEMOP n'auront qu'un regard, qu'un contrôle. Tout est sous-traité au niveau de l'opérateur privé qui sera propriétaire des navires, qui sera propriétaire du personnel et de la vente des billets.

Je me pose la question de l'opportunité véritablement d'une SEMOP. Aujourd'hui dans le cadre d'une DSP, nous avons une véritable concurrence. Avec une SEMOP, vous allez assécher cette concurrence.

Après, est-ce qu'on a le recul nécessaire, est-ce que vous avez des exemples de SEMOP dans le maritime ? Je n'en connais pas. Je connais des SEMOP dans le cadre de l'assainissement, dans le cadre de l'eau, où les collectivités sont propriétaires des réseaux. La donne n'est donc pas la même.

Après je m'inquiète aussi sur le pacte d'associés, parce que dans le cadre d'une société, il y a un *affectio societatis*. Il y a des règles très fortes et sur les pactes d'associés, souvent, on a des surprises. Je ne sais pas si vous aurez une mer calme dans le cadre de la SEMOP.

L'opportunité d'une SEMOP aurait été utile pour la collectivité, pardon de revenir sur quelque chose qui m'est cher, mais sur le foncier. Parce qu'une collectivité, demain peut très bien acquérir du foncier, et dans le cadre d'une SEMOP confier la construction de logements à un opérateur privé. Là, cela a vraiment du sens pour moi. Dans le cadre du maritime, je ne vois pas très bien.

Je terminerai par une phrase, qui concerne les SEMOP. On les qualifie souvent d'armes de destruction massive des régies publiques et des gestions directes. Je suis très sceptique et très réservée sur la SEMOP. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Jean-Martin MONDOLONI, pour l'important reliquat.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci M. le Président.

Je prendrai le relais de ma collègue pour basculer comme d'ordinaire vers un registre plus politique, puisque c'est un marqueur évident de la vie politique de cette assemblée, qui est éminemment significatif de l'engagement de la majorité.

Vous arrivez ici avec une histoire. On ne va pas remonter à l'Antéchrist, mais vous avez initié dès le début de la mandature, une volonté qui commence par l'acte un, l'état de grâce. Il faut resituer les choses. Nous sommes un jour de rentrée en septembre 2016. Vous avez travaillé sur un sujet, et il faut re-contextualiser les choses.

Vous êtes dans une situation où les superlatifs émaillent chacun de nos débats. Il n'y a pas une session qui ne soit révolutionnaire pour reprendre les termes de Paulu Santu hier, qui ne soit fondamentale et qui ne soit, je cite, historique. Et nous vivons ensemble, à notre corps défendant, des giboulées permanentes d'éloges et de louanges qui tombent sur cet hémicycle. Nous nous aimons tous. *C'est à mourir d'aimer*, rappelez-vous cette situation. L'opinion vous aime, les médias vous aiment aussi, nous vous aimons, puisque nous vous suivons. Nous vous aimons avec raison. *Aimer à perdre la raison*. Nous nous aimons avec raison puisque nous vous accompagnons, il faut situer historiquement les choses, dans la volonté d'une étude.

Et réciproquement, nous attendons une marque d'amour en retour, puisque nous vous demandons une étude sur les déchets depuis très longtemps, et vous ne nous suivez pas. Mais peu importe, l'opinion vous aime, les médias vous aiment, nous vous aimons et vous vous aimez entre vous, c'est très important. Et surtout à l'époque, chi cè o Hyacinthe, ce n'est plus d'actualité—même la Providence vous aime, elle est là, à vos côtés.

Du reste, il se dit en politique que le manque de chance est une faute professionnelle, et vous ne faites aucune faute jusqu'en septembre 2016. La providence est là, elle vous offre deux situations historiques : la SNCM qui n'en finissait plus d'agoniser, rend son dernier souffle. Et quelques dizaines d'entrepreneurs, indépendamment du volontarisme que vous affichez, retroussent leurs manches et mettent un peu de leur argent sur une prise de risque à l'époque qui débouche sur ce qu'on connaît dans le paysage maritime.

La Providence est encore avec vous, puisque vous allez chez le tailleur le plus chic, vous vous rendez à Bruxelles, qui vous promet un costume qui vient de sortir des tiroirs : les SEMOP. A l'époque, vous en prenez deux pour le prix d'un, et vous nous demandez de bien vouloir agréer le principe d'une étude sur, je cite à l'époque, un échafaudage qui tient sur quelques piliers, à savoir :

- premier pilier, les deux SEMOP, ports principaux et secondaires,

- une SEM d'investissement,
- et troisième pilier de ce trépied qui sert de support à votre réflexion, l'histoire des biens de retour.

On sort de septembre 2016, de ce jour de rentrée des classes d'ici, avec des tribunes beaucoup plus garnies étrangement qu'elles ne le sont aujourd'hui, et avec un poids levé. C'est là le début de la fracture intellectuelle entre nous sur ce sujet, puisque vous distillez dans l'opinion, à ce moment-là, l'idée que vous allez armer, d'une certaine façon des bateaux, je m'entends, et que le pavillon corse va désormais flotter sur des bateaux, quelle qu'en soit la couleur, quelle qu'en soit la marque que vous choisirez, par ailleurs. Et dans l'opinion naît l'idée, pas seulement qu'on aura la maîtrise publique, parce que je vais en faire la démonstration, nous l'avons déjà, mais que des bateaux corses vont pouvoir flotter sous propriété, je cite, de la collectivité, à l'époque, territoriale de Corse.

Acte deux, les maux commencent à succéder aux mots, e pene in capu piglianu a riliva di e parolle et passé l'état de grâce, le principe de réalité commence à vous revenir à la figure, comme dans tout exercice du pouvoir, et ce n'est pas propre à cette majorité. Vous vous rendez compte que l'épaisseur du quotidien, lorsque l'on est aux affaires, finit par triompher de certaines ambitions, en tout cas de certaines illusions.

Et vous revenez à pas feutrés, avec beaucoup moins d'emphase, de façon beaucoup moins péremptoire que votre prédécesseur, un jour de 28 juillet 2018, nous expliquer benoîtement que vous renoncez à l'acquisition du Paglia Orba et du Monte d'Oro parce que, je caricature à peine, c'est un peu trop cher et ils sont polluants. Et nous continuons à vous accompagner, pas pour les mêmes raisons, en disant : c'est très bien, vous commencez à être dans le renoncement.

Mais la commande politique, ma chère Vanina, reste. Et je veux rendre hommage à votre persévérance, à votre capacité de travail, à celle de vos services, ceux qui sont placés sous votre autorité, pour mettre en œuvre la commande qui est politique. Vous nous avez fait une démonstration technique sur laquelle nous n'allons pas revenir, nonobstant les quelques remarques fort pertinentes de Marie-Anne PIERI, et les doutes que nous pouvons avoir sur le montage de ce que de Gaulle aurait volontiers appelé un « machin ».

Passé cet épisode du 28 juillet 2018, on est sur trois mariages et un enterrement. Vous avez un peu enterré l'histoire des biens de retour sur le thème I batelli so i nostri, et vous revenez avec les trois mariages. C'est-à-dire qu'on est toujours marié avec deux SEMOP et une SEM d'investissement.

Acte trois : nous y sommes. Nous sommes en novembre 2019. Patatras, de cet enthousiasme qui prévalait, y compris dans les tribunes, un jour de septembre 2016, nous assistons dans une ambiance un peu plus feutrée, un peu plus sereine et manifestement moins prosélytisme, ou moins péremptoire, à quelque chose d'éminemment technique. Et je vous félicite pour la technicité de votre présentation.

Ceci étant posé, vous comprendrez bien que la technique est au service du politique, et au service d'un certain nombre de principes que nous pouvons partager, la maîtrise publique de la desserte maritime.

Il y a au moins un point sur lequel on peut s'entendre, et vous l'avez avoué en demi-mot, votre machin n'est pas simple. Faites-nous grâce d'expliquer qu'à travers cette affaire, on va simplifier la donne. Quelque chose nous revient rapidement à l'esprit. Il ne faut pas être agrégé de droit public pour comprendre que cette société est au service d'une maîtrise du public. La maîtrise du public en matière de gestion de la puissance publique n'est pas compliquée. Elle se trouve à la rédaction du cahier des charges en amont. Elle se trouve au contrôle en aval.

Or, qu'est-ce qui pêche depuis ces années, que vous appelez très volontiers, maintenant dans une phraséologie un peu galvaudée, « les années de déshérence » ? Je suis parfaitement conscient de ce qui a manqué. C'était moins le cahier des charges que le contrôle. Je parle sous le contrôle de Jean BIANCUCCI qui assistait assidûment en commission des finances. La difficulté que nous avons à l'époque, et qui à mon avis est persistante, à recouvrer les fonds relatifs à la taxe transport, parce que nous n'avons jamais été en capacité opérationnelle d'avoir un regard assez porté, assez fin, sur la comptabilité analytique des compagnies délégataires. Or c'est ce qui manque. Il n'y a pas besoin d'une SEMOP pour cela.

Et vous nous dites : « on va mieux maîtriser la dotation de continuité territoriale ». Dont acte. On n'est pas convaincu que c'est avec une SEMOP qu'on va mieux le maîtriser. Mais ce qui se pose en toile de fond de la dotation de continuité territoriale, et là, il faut faire relais avec nos ex-collègues pour certains qui sont devenus députés aujourd'hui.

A force de jouer avec l'esprit de la continuité territoriale, à force d'aller expliquer que l'exercice de la solidarité nationale, car c'est l'exercice de la solidarité nationale, et ce n'est jamais qu'une partie infime du projet de loi de finances qui est présenté régulièrement au Parlement. A force d'expliquer que dans un premier temps, c'était fait pour assurer la desserte aérienne et maritime, que dans un deuxième temps, s'il y avait des reliquats... Il y en a eu, pas assez dans le temps, et vous faites des efforts évidents sur ce sujet qu'il fallait réinvestir sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Et maintenant, à

force de nous expliquer qu'on va réinvestir tout cela dans les comités de massif, vous prenez, en matière de gestion de la continuité territoriale le risque qu'un sniper un soir à l'Assemblée se dise : « mais qu'est-ce qu'ils font les Corses avec la dotation de continuité territoriale ? Le risque est évident. Et la SEMOP ne va rien arranger à cette affaire.

Enfin, chose étrange, on va passer sur un certain nombre de détails. L'épisode du CESEC est d'une ambiguïté à laquelle le CESEC ne nous a pas habitués. Ce n'est quand même pas compliqué. Le job du CESEC, c'est de rendre un avis, mais pour rendre un avis, il faut un projet d'avis. Je vous invite à le lire et relire le projet d'avis du CESEC qui, comme son nom l'indique à la fin des fins, à la dernière phrase en gras, en souligné, en surligné, doit rendre un avis. Le projet d'avis ne formule pas d'avis. Comment voulez-vous que l'on vote pour, contre, ou qu'on s'abstienne, qu'il y ait un avis alors qu'il n'y a pas de projet d'avis ? On est dans une ambiguïté qui à mon avis ne dessert pas l'institution du CESEC.

Du reste, on a des doutes sur la capacité, puisque vous vantez les mérites de la SEMOP, que ce machin serait de nature à améliorer le contrôle de l'argent public, et notamment sur la capacité pour les opérateurs associés, on l'a bien compris, à ne se concentrer que sur l'objet dédié. On se demande pourquoi vous n'étendriez pas cette affaire dans le temps aux chemins de fer et à la délégation aérienne ? Ce sont des questions qu'on peut se poser, auxquelles vous n'avez pas répondu.

Enfin et surtout, vous pensez bien que nous ne vous avons pas donné quitus ni crédit à l'époque pour mettre les pieds dans une société d'investissement ou dans la compagnie régionale publique. Ce que nous serions tentés de vous reprocher à ce stade, mais quand je dis vous, j'épargne évidemment, et que les choses soient claires, *intuitu personae* Vanina, c'est à la majorité dans son ensemble, que je m'adresse.

Mais allez au bout de votre histoire, et faites en sorte que ce ne soit pas quelque chose d'isoler, mais assumer devant l'opinion : qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas sortir d'ici en affirmant de façon péremptoire que vous êtes sur les termes d'une compagnie régionale publique. Ou alors vous allez au bout et vous nous dites dès à présent que nous sommes dans une aventure, dont le premier pas commence à partir de ce matin. Dites que vous souhaitez au terme des sept ans, sans préjuger de ce qui se passera dans le septennat à venir, être dans une aventure qui doit vous conduire, en effet, à vouloir investir dans une flotte. Vous voulez faire en sorte que la collectivité soit, non pas associée avec des compagnies privées, parce que vous n'allez pas nous faire évidemment la promotion du partenariat public-privé. Je passe dans l'histoire sur les cris d'orfraie qui émanaient de cette assemblée, chaque fois qu'on parlait de

partenariat public-privé. C'était l'injure suprême ! Vous y venez aujourd'hui, c'est le principe de réalité.

Pour faire simple et pour conclure, nonobstant les mots chantant que l'on peut mettre sur cette affaire, vous avez compris que ce qui nous sépare sur ce dossier comme sur tant d'autres : vous êtes victime d'un dogmatisme permanent. Vous êtes victime de cette incapacité à opérer une mue entre l'exercice militant et l'exercice du pouvoir. Partout où vous mettez des mots, nous essayons de mettre des actes. On vous reproche de ne pas acter le fait que vous voulez aller jusqu'à la compagnie maritime, nous aurions voté contre, de la même façon, peut-être encore avec plus d'enthousiasme.

Dans cette affaire, vous comprendrez bien que compte tenu du fond du dossier, de l'histoire que vous avez initiée il y a quelques années, et que vous souhaitez poursuivre, en âme et conscience, nous ne vous accompagnerons pas, quels que soient les vents porteurs qui vous emmèneront là où vous le souhaitez.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues, pour ce moment d'éloquence, même si la bonne foi n'a pas toujours été au rendez-vous. Mais lorsque l'on s'intéresse et qu'on apprécie l'art oratoire, c'est toujours agréable, à défaut d'être parfaitement convaincants.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je remarque que vous assortissez très régulièrement, et cela devient un peu gênant, vos flatteries sur le compte de la mauvaise foi, dont j'aimerais que vous fassiez la démonstration à l'avenir.

### **Le Président TALAMONI**

Cette mauvaise foi va être démasquée par la conseillère exécutive en charge du dossier et peut-être aussi par d'autres orateurs.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je l'attends avec gourmandise.

### **Le Président TALAMONI**

M. ORSUCCI a demandé la parole. Vous l'avez.

## **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je dois dire que pour organiser mon propos, d'ailleurs, j'anticipe un peu, on pourra toujours me taxer de mauvaise foi, mais je crois que tout simplement dans le débat public, il faut accepter la contradiction. Et je continue.

Mon propos va être le suivant : Jean-Martin MONDOLONI vient de faire référence à la chanson. J'aimerais évoquer la littérature. En écoutant la Présidente tout à l'heure, me sont revenues mes lectures de sixième, Les fourberies de Scapin, lorsque Géronte disait : « mais que diable est-il allé faire dans cette galère ? » Je crois que c'est une formule de ce genre. Sincèrement, c'est vraiment ce que j'ai ressenti. Et je le dis avec d'autant plus de force, que bien sûr l'ADN de notre Groupe a toujours été, et sera toujours la cohérence et le pragmatisme. Pour preuve, je vais donner quelques éléments pour le prouver.

Je vous l'ai dit hier, j'ai été dithyrambique sur le rapport concernant l'aide aux communes. Je l'ai dit clairement, sans ambiguïté, j'ai félicité l'exécutif. Il n'y avait rien à redire parce que nous devons faire preuve dans cet hémicycle de bonne foi ou d'honnêteté intellectuelle.

Cela va changer, je m'excuse ma chère Présidente, ma chère Vanina, ce que je vais dire ne remettra pas en cause tes qualités personnelles que personne ne peut contester. Et je le fais d'autant plus volontiers, là aussi, en faisant référence à un vote passé. Nous avons voté la délégation de service public. Quand je parle de cohérence, je l'avais déjà anticipé au moment de ce vote, c'était pour dire que justement en votant cette délégation de service public, nous avons voté une bonne délégation de service public. C'est une délégation de service public qui avait solutionné les problèmes de la Corse en matière de desserte maritime, même si vous me le permettez, j'anticipe, je suis déjà inquiet de la situation des ports Porto-Vecchio et de Pruprià pour la saison touristique 2020. Je le dis dès aujourd'hui.

Mais si nous avons vanté votre délégation de service public et le travail qui a été effectué, il faut être cohérent. La majorité territoriale consacre toute son énergie à solutionner les problèmes de la Corse, et non pas à remettre en cause ce qui fonctionne. C'est là où je n'arrive plus à trouver la cohérence. Nous avons une délégation de service public qui fonctionne aujourd'hui. D'ailleurs lorsque j'évoque le mot de pragmatisme et de cohérence, aujourd'hui, nous allons voter sans ambiguïté contre ce rapport. Pourquoi ? Non pas parce que nous sommes d'affreux libéraux.

Nous pensons que pour la Corse, il ne faut ni un monopole privé ni un monopole public. Mais si demain la situation de la délégation de service public nous amenait à un monopole privé, oui, nous serions prêts à vous suivre pour une vraie compagnie régionale publique. Oui, nous serions là à vos côtés, mais pas aujourd'hui. Cela fonctionne. Les résultats sont là. Pourquoi nous proposer cette SEMOP maintenant ?

D'ailleurs je vais y revenir, on ne peut pas ne pas convoquer le passé, au moment où on s'exprime. J'y reviens. Je ne siégeais pas dans cet hémicycle, je regardais devant mon écran hier et effectivement je revois cette image du Président de l'Office des transports le poing levé, tout le monde levé, nous disant que c'était le grand soir, la révolution... Bon, j'attends de voir si tout à l'heure vous allez vous lever, le poing levé, tout le monde le poing levé, etc. J'attends cela, là aussi, avec beaucoup d'intérêt.

Parce que la réalité, je vous le dis : non, ce n'est pas une coquille vide, j'y reviendrai un peu plus loin. Mais, vous-même, Président de l'Office des transports, je vous le dis sincèrement, vous croyez en cette SEMOP, c'est l'impression que j'ai depuis que vous défendez le sujet, comme je crois au Papa Noël qui va arriver le 25 décembre prochain. Je pense que vous y croyez de la même manière. Sincèrement, je le dis ici, il n'y a aucune raison de voter aujourd'hui ce que vous nous proposez. Aucune.

Nous devons concentrer notre action sur bon nombre d'autres sujets. Vous avez convoqué, là aussi, dans vos propos Air Corsica, mais là encore, c'est un élément que vous donnez à mettre à mon crédit. La situation qui a amené la Corse a créé Air Corsica dans le secteur aérien, n'est sans commune comparaison avec ce que nous vivons aujourd'hui. Il y a une crise, les intérêts de la Corse étaient balayés d'un revers de la main. Aujourd'hui nous ne sommes pas dans cette situation.

Nous avons une entrée, une entreprise corse, dirigée par des Corses. Nous avons une entreprise nationale, comme La Méridionale avec des salariés insulaires, etc. Et les intérêts et les services publics que vous avez mis en place correspondent à nos besoins. Pourquoi changer ? C'est vraiment aujourd'hui le fond de notre sentiment. Donc aucune comparaison.

Après, là aussi, il faut que vous soyez vous-même un peu cohérent. Nous voulons un avenir serein, avez-vous dit pour le domaine du maritime. Vous nous avez dit lors de la présentation de la délégation de service public, que ce que vous nous présentiez, ce qu'il fallait voter, ce que notre groupe a fait, c'était pour construire un avenir serein pour le maritime. Nous l'avons fait. Arrêtons-nous là. Si vous avez fait le travail, et vous avez fait le job : arrêtons-

nous là. Sinon, nous sommes dans le dogme. Je rejoins là-dessus Jean-Martin MONDOLONI.

Ce que j'observe, et je le dis avec beaucoup de force, c'est que lorsque je dis que vous n'y croyez pas, et qu'on ressent les contradictions qu'il peut y avoir dans la majorité territoriale, on le ressent, pourquoi ? Parce qu'à cette session de septembre 2016, bien évidemment, nous étions dans la création de cette compagnie régionale où je le rappelle, cela n'a plus rien à voir avec ce que vous nous présentez aujourd'hui. L'objectif, c'était la possession des bateaux. C'étaient des marins qui dépendaient de la collectivité de Corse. Ce que vous nous présentez aujourd'hui n'a plus rien à voir avec cela. Evidemment, c'est pour cela aussi que nous ne voterons pas le projet qui nous est présenté. Nous restons là aussi cohérents.

Je crois qu'aujourd'hui, quand on est aux responsabilités politiques, on doit faire preuve de pragmatisme et de réalité. Le problème a été solutionné, et là aussi je rejoins Jean-Martin MONDOLONI, parce que des entrepreneurs locaux ont fait le job, et nous nous en félicitons tous. Vous avez fait votre travail au niveau de l'exécutif de Corse. Dans ce cas, lorsque le problème est solutionné, on arrête. On arrête de continuer à réfléchir à autre chose par dogmatisme, par idéologie à autre chose. C'est cela que les Corses attendent de nous. Aujourd'hui il faut se le dire.

J'en veux pour preuve aussi, ce n'est pas un hasard, le vote du CESEC. Aujourd'hui balayé d'un revers de la main, ce qui a été dit au moment de la discussion de ce rapport. Il y a aujourd'hui une vraie défiance à l'encontre de votre rapport, vous pouvez dire ce que vous voulez, les syndicats salariaux, les syndicats patronaux ne sont pas favorables à ce que vous nous proposez aujourd'hui. Excusez-moi, je regarde, je lis les déclarations des uns et des autres, ce sont des gens qui s'assument.

Aujourd'hui il y a un rejet, et je reprends les propos du Président de l'Assemblée de Corse. Il nous a lu tout à l'heure : *rejet du rapport par le CESEC*. La conclusion c'est rejet du rapport, si j'ai bien compris.

### **Le Président TALAMONI**

Non pas du tout : « Rejet de la proposition d'avis. »

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

D'accord. Dont acte.

**Le Président TALAMONI**

Vous l'avez devant les yeux.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

En tout cas, une chose est sûre, c'est que nous avons un élément déterminant : le rapport de septembre 2016 est voté par le CESEC à l'unanimité, il n'y a pas de discussion. Aujourd'hui, vous voyez bien qu'il y a un vrai malaise par rapport à la proposition qui nous est faite. C'est le moins qu'on puisse dire.

Je vais vous dire pourquoi je ne parle pas de coquille vide. Je ne parle pas de coquille vide, parce qu'en plus, la plaisanterie, et nous savons combien aujourd'hui les deniers publics, nous devons y faire attention les uns et les autres. Ces 350 000 euros ou 330 000 euros pour cinq personnes. Je préférerais qu'on les consacre à autre chose.

Aujourd'hui, je vous ai écouté, Mme la Présidente, j'ai surtout essayé de comprendre en quoi cette société va améliorer le système actuel. Une fois, vous avez évoqué une amélioration du système, vous avez dit : « cela permettra le contrôle au quotidien, ce qui n'est pas fait aujourd'hui. » Je vous le dis sincèrement, je vous ai écouté aujourd'hui, je ne suis pas assez spécialiste du maritime, du fonctionnement des transports pour savoir si véritablement cette SEMOP permettra à travers ce contrôle au quotidien d'améliorer grandement la desserte de service public de la Corse. Sincèrement, permettez-moi d'en douter un peu aussi.

Je vais arrêter là mon propos. Parfois mon amie Fabienne GIOVANNINI me taquine : « tu dis une chose et son contraire ». Oui, c'est vrai. Je dis que votre travail est mauvais aujourd'hui, parce que vous avez bien travaillé précédemment. Mais cela a le mérite d'être cohérent. Et c'est vous qui êtes aujourd'hui face à votre incohérence. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Une chose et son contraire, c'est un peu la marque de fabrique du « en même temps ». Il n'y a rien de choquant, c'est tout à fait cohérent. C'est une forme de cohérence, effectivement. Je n'ai plus d'orateurs inscrits. Jean-Jacques LUCCHINI.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, M. le Président.

Je voudrais tout d'abord féliciter le travail de notre Conseillère exécutive, Vanina BORROMEI, et de l'ensemble de ses services pour ce travail remarquable qui a été effectué tout au long de ces mois. C'est un travail qui a été effectué dans l'esprit de la délibération du 6 septembre 2016, qui donnait pouvoir au Président de l'exécutif, afin de mener des études préalables à la mise en place de société de participation publique.

Pour répondre à M. MONDOLONI sur ce fait, il n'y a pas que de la chance et des situations favorables, mais il y a aussi beaucoup de travail de réflexion qui a été fait par notre Présidente et l'ensemble des services.

Ce rapport très technique nous décrit les avantages et inconvénients de différents types de modèles, régie, DSP, OSP, mais ce rapport nous démontre avant tout ce que peut apporter une SEMOP. La SEMOP, c'est une société d'économie mixte, dont la collectivité de Corse est actionnaire majoritaire. Mais c'est avant tout l'incarnation d'un projet politique.

Oui, M. MONDOLONI, je vais vous rassurer, car j'ai noté vos inquiétudes et votre scepticisme sur la compagnie régionale corse promise. Oui, elle sera effective, et nous allons y travailler. Cela a été une des promesses qui ont été faites en 2016. Cette SEMOP, c'est la sécurité et le pouvoir de contrôle que peut exercer la puissance publique, avec 50,10 % des parts. Mais c'est aussi le dynamisme et le savoir-faire d'opérateurs maritimes privés qui possèdent 49,9 % des parts.

Mon ami Jean-Charles, nous avons trop souffert et la Corse a besoin de stabilité. Il faut anticiper pour avoir la sérénité qu'aujourd'hui vous demandez. Cette SEMOP, c'est aussi une garantie de stabilité pour une période de sept ans. Cette SEMOP se matérialise par un contrat entre la collectivité de Corse et une société unique dédiée, formée d'opérateurs privés qui ont été mises en concurrence et choisie avant de devenir partenaire.

Mais la SEMOP, c'est surtout la maîtrise de notre destin en matière de desserte maritime entre la Corse et le continent français. Il faut aussi souligner un service de qualité proposée aux Corses avec des dessertes régulières sur cinq ports de Corse, des fréquences et des horaires adaptés aux besoins des Corses et de la Corse.

Il faut rendre hommage à la gestion rigoureuse depuis 2015 de l'Office des transports qui nous permet d'avoir aujourd'hui des tarifs à la baisse, notamment sur le fret :

- baisse de 40 euros le mètre linéaire à 35 euros le mètre linéaire sur le tarif fret conventionnel,

- maintien du tarif à 20 euros le mètre linéaire sur le fret export ou matières premières transformables et 15 euros le mètre linéaire pour l'export plus.

Mais ces tarifs jusque-là jamais pratiqués sont encore perfectibles.

Et là, je vais vous parler d'agriculture. Pour aider notre agriculture à se développer, allé vers plus de production, il faudra aller encore plus loin dans le choix de la tarification du fret. D'ailleurs je remercie Mme la Conseillère exécutive d'avoir pris en compte nos remarques lors de la Commission Economie, puisqu'elle va proposer prochainement la création d'une commission ad hoc, chargée de travailler sur les choix politiques et tarifaires, dans le respect des lois et de la réglementation européenne pour aider au développement de notre agriculture. Sachant qu'aujourd'hui une action en justice est toujours en cours sur le transport de fourrages qui date d'avant 2015.

Je vais vous prendre deux exemples pour clarifier un peu la situation, expliquer le problème que rencontrent aujourd'hui les agriculteurs. Ce sont deux exemples qui impactent aujourd'hui l'agriculture corse. Actuellement, les importations de lait et de carcasses de porc en provenance de toute l'Europe bénéficient du tarif matières premières transformables à l'import, au tarif de 20 euros le mètre linéaire. Après transformation de ces produits importés par des industriels localisés en Corse. Ces produits transformés repartent vers le continent français au tarif export de 20 euros le mètre linéaire. Ces matières premières, lait ou carcasses de porc, sont aidées, alors que les agriculteurs les produisent.

De plus, le tarif sur l'importation de céréales et d'aliments pour bétail non produits en Corse, comme l'orge, et qui servent à nourrir nos animaux et à produire du lait et de la viande en Corse sont importés au tarif de 35 euros le mètre linéaire.

Nous sommes conscients aujourd'hui que l'agriculture corse subit une double peine. La création de cette commission, j'en suis sûr, va nous permettre, avec l'aide des services de l'OTC et de l'ODARC, de trouver les solutions qu'attendent aujourd'hui des agriculteurs corses.

Encore félicitations pour ce travail qui va permettre à la Corse de maîtriser son devenir sur le transport maritime. Nous soutiendrons dans ce rapport. Merci.

## **Le Président TALAMONI**

Merci chers collègues. Il y a d'autres demandes de prise de parole, pour votre groupe. C'est Julien PAOLINI, mais je crois que Mme TOMASI avait levé la main avant Julien PAOLINI. Mme TOMASI a la parole pour le PNC.

## **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O sgiò Presidente. Je voudrais commencer par saluer le travail de la Conseillère exécutif et présidente de l'OTC, le travail de ses services, à la fois dans la construction de ce dossier avec toutes les contraintes que nous connaissons et qui sont liées à l'Europe, mais surtout pour la patience et la pédagogie dont ils ont fait preuve, quand ils ont préparé ces présentations, qui nous ont été faites aujourd'hui comme lors des commissions. La construction de la SEMOP était un travail difficile, mais la construction des présentations pour nous expliquer à nous, non-spécialistes du modèle maritime, quel était le fonctionnement devait être une tâche au moins aussi compliquée. Félicitations donc pour ce travail.

Concernant les transports maritimes, il me semble que la mission principale de notre collectivité c'est la mise en place d'un service public dans l'intérêt des Corses. C'est un véritable service d'intérêt général, et il est de notre devoir de nous en assurer la bonne exécution. Comme l'ont fait remarquer les personnes qui sont intervenues avant moi, il y a eu des dysfonctionnements dans le passé dans l'exécution de ce service public. Des dysfonctionnements ont été solutionnés, certains disent par la chance, par la concordance, d'autres pensent que c'est par le travail, je fais partie de ceux-là.

Ce qui me semble important c'est que nous ne sommes pas à l'abri que d'autres premiers problèmes apparaissent, ou que ces situations se reproduisent dans l'avenir. Il me semble que cette SEMOP est une partie de la réponse.

Fiabilité, pérennité, sécurité sont pour moi les trois éléments qui font la qualité d'un service public. Ce sont pour moi les trois bonnes raisons de voter ce rapport. Les Corses n'ont que trop pâti des dysfonctionnements du passé. Le système de cogestion proposé par ce rapport inclut la collectivité comme actionnaire principal, et est une garantie d'un droit de regard bien plus important que ce qui était prévu dans le passé. Et plus qu'un droit de regard, c'est un droit d'ajustement vis-à-vis de l'exécution de cette DSP. C'est ce qui fait, comme l'a dit la conseillère exécutive, que nous passons d'adjudicateur à acteur. Acteur d'un service qui est fondamental pour la société qui nous a demandé de venir ici et de prendre des décisions en leur nom.

Nous avons depuis 2016 œuvré à l'amélioration globale de ce service public. Contrairement à ce qu'a dit M. MONDOLONI, ce sont pour moi de vrais actes, des actions fortes qui ont permis l'amélioration la tarification, mon prédécesseur l'a expliqué. Le tarif du mètre linéaire à 15 euros pour l'export de marchandises de production exclusivement locale, 20 euros sur l'export de produits transformés, 35 euros sur l'import qui favorise l'économie locale. Mais l'amélioration également de la couverture carburant qui permet d'assurer une tarification figée, quelles que soient les variations du marché des hydrocarbures, c'est pour moi, pour nous des avancées majeures, de vrais actes forts pour l'amélioration du service public du transport maritime.

L'augmentation des rotations, la tarification, la couverture carburant, autant d'actions d'amélioration qui permettent de mettre au même niveau le transport ferroviaire et le routier continental avec le transport maritime. Cela permet de gommer une partie du handicap lié à notre insularité. C'est, il me semble le principe même de la continuité territoriale, et c'est pourquoi nous sommes ici pour assurer la continuité territoriale.

Cela n'a pas toujours été le cas et c'est ce que nous devons défendre dans l'intérêt général de la Corse et des Corses.

A nouveau, félicitations et merci pour ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. L'orateur suivant, c'est Julien PAOLINI, et il a la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci M. le Président, chers collègues, je vais compléter la position de notre groupe, et répondre aussi à l'opposition. Bien sûr, nous considérons que ce rapport est une avancée majeure pour l'avenir de la continuité territoriale entre la Corse et la France.

Ensuite, dire à Mme la Conseillère exécutive que le cap est maintenu, un cap qui est conforme à la fois à la volonté de notre majorité, aux engagements pris par l'Assemblée de Corse, à ses décisions, mais également c'est un cap conforme au règlement européen, de plus en plus contraignant, complexe et un cadre qui est sécurisé au niveau réglementaire. De ce cadre, on en tire un dispositif que nous considérons innovant, contrairement à ce que j'ai pu entendre, et aussi unique en Europe, en tout cas dans le secteur maritime.

Mais aussi j'entendais, cher Jean-Martin, que vous disiez que l'on arrivait d'une histoire, mais vous aussi, votre famille politique, arrive également d'une histoire. Cette histoire a aussi souvent pénalisé la Corse. Dans ce secteur. Je ne vais pas revenir en détail sur les gestions houleuses des mandatures passées. En effet, peut-être que la SEMOP ne sera pas une mer calme, mais le passé non plus n'a pas été une mer calme.

Je vais rappeler, sans rentrer dans les détails, les lourdes condamnations qui pèsent encore aujourd'hui sur les finances de notre collectivité. Je vais donner un seul exemple : la gestion de la DSP, je m'adresse au groupe peut-être de droite, encore une fois, entre 2007 et 2013, qui nous condamne à verser plus de 80 millions d'euros à une compagnie maritime aujourd'hui. Depuis 2015, le changement de la méthode initiée par notre majorité a été radical à ce niveau, concernant la gestion de la continuité territoriale. En témoignent, les différents recours qui ont été déposés récemment sur les DSP transitoires par les compagnies maritimes, tous déboutés par le tribunal administratif. Une avancée qui est incontestable.

Bien sûr, on entend les inquiétudes des syndicats, du CESEC, des personnels des compagnies maritimes. La cellule de création de cette SEMOP, de ce dispositif ne va pas répondre à toutes les problématiques. Cher Jean-Martin, ce que vous appelez un « machin », nous l'appelons les prémices d'une compagnie, je ne vais pas dire régionale, mais territoriale au service des Corses et de tous les Corses. C'est un premier pas, certes pas encore finalisé, pas totalement sous maîtrise publique, mais pour être pragmatique, il faut aussi avancer par étapes, phaser les choses et pas avancer d'un pas ferme, mais plutôt de manière posée, calme en fixant, petit à petit, les objectifs que l'on souhaite atteindre.

Le cadre aussi ne nous permet pas de faire à part à marche forcée, ce qu'on envisage de faire à plus long terme. Le cadre, je l'ai rappelé tout à l'heure, est contraint et complexe. La Direction du vent, on ne peut pas la changer, par contre, on peut orienter les voiles. Et les nouveautés, Jean-Charles, qu'est-ce que cela apporte ? A notre niveau, au moins trois points principaux, trois objectifs.

Le premier est opérationnel. L'arrivée de la force publique, et ce n'est pas neutre comme actionnaire principal, dans un cadre qui est aujourd'hui dominé, en tout cas ces dernières années par des acteurs privés.

Le deuxième point est au niveau financier. Qu'est-ce qu'on peut attendre de cette compagnie, de cette SEMOP ? Une juste utilisation de l'argent public, de la dotation de continuité territoriale. Des économies réalisées, on l'a dit, pourront bénéficier, notamment aux investissements dans l'intérieur, au Comité de massif. Vous me corrigerez, mais il me semble que c'est plusieurs

dizaines de millions d'euros qui ont été économisés ces dernières années. Et, Jean-Martin, les snipers futurs sur l'enveloppe de dotation de continuité territoriale, je crains qu'à l'Assemblée nationale, ils ne viennent plus des groupes de droite ou de gauche, comme nous l'avons vu récemment par exemple sur le PEI par voie d'amendement, que de nos députés à l'Assemblée nationale qui seront, à mon sens, vigilants pour le maintien de cette juste solidarité territoriale.

Le dernier point, le troisième au niveau stratégique, on le voit, les compagnies se désengagent dans la desserte de la Corse, notamment dans les ports dits secondaires, je n'aime pas trop le terme, pour une raison simple : la rentabilité économique. Cette DSP, Annette, le fait qu'elle soit groupée, qu'elle propose de répondre sur les cinq ports de manière simultanée limite des désengagements éventuels sur les ports dits secondaires.

Pour conclure, dire, Mme la Conseillère exécutive, que nous sommes embarqués dans le même bateau, vous avez notre soutien plein et entier pour arriver à bon port. Ce port, c'est celui de la transparence, de l'équité et du respect des règles. Nous resterons vigilants, déterminés pour que cet outil que vous proposez reste un outil au service d'un modèle vertueux en termes environnemental, tout d'abord. Et là, je pense à la pollution atmosphérique due aux navires, vous l'avez évoqué, les zones CECA et NECA, notamment. En termes économique et social, ce sont des créations d'emplois, mais aussi le maintien des acquis sociaux et des conditions de travail. Et en termes aussi, peut-être à plus long terme, d'internationalisation de nos échanges au sein du bassin méditerranéen, il y a un projet de groupement européen de coopération transfrontalière pour renforcer ces échanges, notamment avec nos pays voisins, l'Italie et l'Espagne.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Il y a une oratrice et un orateur inscrits : Rosa PROSPERI puis Petr' Antone TOMASI. Vous avez la parole.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Si l'on devait résumer ce qui a été dit depuis le début des interventions, on s'y perd un peu, mais je vais essayer d'avoir une position un peu cohérente.

Nous serions des dogmatiques forcenés pour avoir voulu en 2016 créer une société d'investissement propriétaire de l'outil naval, et n'avoir voulu,

cela que par esprit chevaleresque, souhaiter que les bateaux traversent la mer arborant un pavillon frappé à la tête de Maure. Dogme uniquement.

Et aujourd'hui, nous proposons une solution qui a évolué, sans perdre de vue, je rassure Jean-Martin MONDOLONI, les objectifs initiaux. Je crois qu'il peut me croire, quand je lui affirme que je perds rarement mes objectifs initiaux, au gré des vicissitudes, les choses peuvent évoluer, mais le cap reste constant.

Aujourd'hui donc nous serions au mieux des inconstants pour n'être plus, ou moins, dogmatiques. C'est un peu curieux. Abandonnons le dogme, nous deviendrons des inconstants, et pour d'autres des aventuriers, parce que la poursuite du dogme ou d'autre chose reviendrait à mettre à mal un système qui fonctionne si bien.

Voilà ce qui nous est opposé : inconstance ou dogmatisme. Je pense qu'il faut revenir tout simplement au principe. Jean-Martin MONDOLONI a fait des vers, c'est séduisant. Je le serais beaucoup moins en ne faisant que de la prose, mais de la prose pragmatique. L'Europe a un principe : l'initiative privée doit tout résoudre ou presque. Sinon, il faut démontrer que l'initiative privée ne veut pas résoudre certaines problématiques, en l'espèce le transport maritime entre la Corse et le continent français. Cette démonstration est réalisée par des tests de marché, et elle doit être présentée à l'Union européenne qui censure ou pas la démonstration qui lui est faite.

En 2016, sur la base d'une réalité qui était celle de 2016, et d'un certain nombre de tests de marché qui étaient la traduction de cette réalité, nous proposons, parce qu'aujourd'hui on ne parle que de la société d'investissement propriétaire de l'outil naval, deux SEMOP : une pour les ports principaux, une pour les ports secondaires. La collectivité devait être majoritaire seulement dans la SEMOP réservée aux ports secondaires. Personne n'en a parlé, mais le rappel est important. Il y avait aussi une SEM d'investissement effectivement propriétaire de l'outil naval.

En 2019, les tests de marché, et c'est logique ont été de nouveau réalisés, et on se rend compte à moins que l'on ne veuille pas le faire, mais nous sommes contraints de nous rendre compte que la situation a vraiment évolué.

Nous l'avons dit tout à l'heure, et la Conseillère exécutive s'en est fait l'écho au début de ses explications : aucun opérateur européen n'a répondu à l'offre. Premièrement. On note un désintérêt majeur pour les ports secondaires, et je ne reviendrai pas sur certaines vicissitudes qu'on va qualifier de récentes. On note une prééminence du fret encore plus importante. La DSP n'étant d'ailleurs justifiée que pour le fret. On note qu'aucun opérateur ne peut exploiter

sans compensation financière. On note enfin une modification substantielle de l'attitude des usagers du transport maritime : baisse constante, mais récurrente du transport maritime. Les Corses, on le sait, se déplacent majoritairement par voie aérienne parce que se déplaçant la plupart du temps ou pour leur travail ou malheureusement, c'est souvent aussi, pour des raisons sanitaires.

Ce résultat de test de marché a conduit à intégrer les données, et à s'y adapter. Et les dogmatiques que nous sommes sont, ô miracle, ô surprise, capables de s'adapter à certaines évolutions. S'adapter, cela ne veut pas dire renoncer.

Aujourd'hui, on propose une seule SEMOP au lieu de deux SEMOP, notamment pour les ports secondaires qui n'intéressent personne. Et on propose que la collectivité soit majoritaire sur l'intégralité du contrat qui est global, et non pas seulement sur le contrat qui portait sur les ports secondaires. C'est un rappel qui me semblait nécessaire en préambule.

Que va apporter, parce que c'est la question, le fameux contrat d'affrètement, pas la SEMOP, contrat d'affrètement inclus, faut-il le rappeler ici, dans la concurrence initiale ? Deux éléments, rapidement, parce qu'effectivement la démonstration est technique, mais on peut résumer et simplifier. Ce contrat d'affrètement inclus dans la concurrence principale va avoir pour conséquence principale : premièrement que c'est la SEMOP qui portera le risque d'exploitation, lequel risque est transféré à l'actionnaire privé qui apporte sa compétence. Et deuxièmement, que la collectivité assure la gouvernance du contrat, et en cela, qu'elle contrôle et qu'elle exécute le contrat.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui encore, c'est uniquement un contrôle a posteriori qui est opéré. J'ai entendu : « le seul progrès est que la collectivité puisse avoir le contrôle ». Pourquoi c'est un petit progrès que la collectivité contrôle ce service ? C'est un petit progrès, quand on a rappelé tout à l'heure les errements et les sommes abyssales que nous risquons d'être condamnés à payer ? C'est un petit contrôle de pouvoir avoir la maîtrise du service ? Est-ce important de contrôler l'outil naval ? Sans doute.

Aujourd'hui nous avons l'ambition de contrôler le service, et je considère que c'est une vraie ambition, et c'est une ambition louable. Et effectivement même si c'est une première étape, en tous les cas dans notre conception des choses, c'est une étape considérable, qui est la marque d'un progrès considérable.

Ce service à maîtriser ou que nous avons l'ambition de maîtriser correspond à une situation. C'est une évidence. On parlait tout à l'heure des tests de marché, il est inutile d'y revenir. Cette situation quelle est-elle ? Prééminence

du fret, je l'ai dit. Seul le port de Marseille peut accueillir la totalité du fret, c'est la raison pour laquelle, en grande partie, il est choisi. Les plateformes, notamment de la grande distribution, sont situées à proximité du port de Marseille.

La situation, c'est aussi qu'on nous dise que tous ces éléments permettent d'obtenir les marchandises au coût le plus faible : de la plateforme de la grande distribution, en direction des magasins de la grande distribution, par le biais des transporteurs de la grande distribution. C'est la situation. Nous convient-elle ? Evidemment non.

En relisant mes notes anciennes, j'ai retrouvé qu'il y a 18 mois à peu près, convoquant au débat un penseur indien, Jean-Martin MONDOLONI nous avait dit - je ne me risquerai pas prononcer le nom du penseur indien, parce que je pourrais l'estropier et j'ai horreur d'estropier les patronymes : avoir une offre adaptée à un modèle malade n'est pas pour nous un signe de bonne santé. Alors oui, l'hyper dépendance des relations commerciales entre la Corse et le continent français n'est pas un signe de bonne santé. L'hyper dépendance économique de la Corse et le poids des importations n'est pas un signe de bonne santé. Le système qui profite à certains et rarement à l'utilisateur, aux Corses qui font leurs courses tous les jours, n'est pas un signe de bonne santé.

C'est ce système si extraordinaire que l'on nous reprocherait de vouloir mettre en cause, adapter, réformer ? Je suis un peu inquiète que l'on puisse penser cela. Notre conviction est simple : l'organisation du service public n'est pas faite pour convenir, voire pour enrichir les opérateurs. L'organisation du service public est faite pour que l'utilisateur profite directement des avantages et des progrès, comme c'est le cas, entre parenthèses dans l'aérien, puisqu'en matière aérienne lorsqu'il y a une baisse de tarif, l'utilisateur en a la traduction immédiate directe. En matière maritime lorsque les tarifs baissent, la démonstration est faite que le consommateur ne paye pas moins cher.

Voilà pourquoi nous pensons que l'organisation du service public doit être autre, pourquoi nous pensons que ça ne fonctionne pas si bien que cela, pourquoi nous souhaitons pouvoir étudier, parce que nous contrôlerons et nous maîtriserons mieux tout le processus. Nous souhaitons notamment que l'on puisse étudier des baisses des tarifs qui profiteront directement aux consommateurs.

Voilà pourquoi nous estimons et nous ambitionnons que cette maîtrise permettra aussi que ce service puisse enfin contribuer directement au développement de notre pays. Cela rééquilibrera les échanges, en creusant d'autres pistes, et notamment la piste de DSP maritime entre la Sardaigne et la Corse, entre la Corse et le continent italien, par le biais notamment du système

GECT, que le Conseil économique et social appelle de ses vœux. Celui-là, je l'ai lu.

Le système GECT est plébiscité par l'Union européenne qui encourage les régions à avoir des relations entre elles. Et ce système, nous pourrons aussi l'étudier à la lumière d'un contrôle efficace et permanent de la réalité du service maritime en place.

Nous considérons que contrôler le service, c'est maîtriser aussi ses choix stratégiques. Nous considérons que cette première étape, pour sept ans, qui nous permettra de concevoir et d'enregistrer des données encore plus fines et encore plus importantes, nous permettra, un jour sans doute, de créer une véritable Compagnie Corse. La forme reste certainement à démontrer, mais les dogmatiques que nous sommes ont la faiblesse de savoir que l'évolution est le propre de l'homme, que personne ne peut préjuger de ce que sera la situation dans sept ans et que nous avons la possibilité et les capacités à nous adapter.

J'en terminerai avec un clin d'œil, en me demandant si les attitudes un peu rigides que j'ai entendues aujourd'hui ne sont pas liées au fait que l'on regrette, parce que nous avons différé la SEM d'investissements propriétaire de l'outil naval, je me demande si on ne regrette pas de ne pas pouvoir aujourd'hui nous traiter de dangereux aventuriers qui conduiraient la Corse à la ruine. Oui, les dogmatiques peuvent être aussi pragmatiques en conservant leurs intentions, leurs ambitions, leurs convictions. Et je peux vous assurer qu'elles sont toujours aussi inébranlables.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Il ne reste plus que cinq minutes pour Petr'Antone TOMASI. Vous avez la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci. C'est beaucoup dire « la parole » au Président. Je pense que cela suffira. Je tâcherai d'être bref.

Drôles de dogmatiques qui proposent une SEMOP. Le dogmatisme de la SEMOP, nous ne sommes pas loin de l'oxymore, sur une matière si technique qui nous permet néanmoins de poursuivre des objectifs. Je veux simplement développer trois points.

Premier point, nous sommes dans la constance, pas dans le dogme, la constance de gens qui sont en politique pour défendre quelques idées, qui les

promeuvent en campagne électorale et qui restent fidèles, une fois que ces débats viennent en hémicycle.

Jean-Martin MONDOLONI, vous avez souhaité refaire un bref historique de ce débat à votre façon. Vous avez voté un peu plus que des études en septembre 2016, et relisez la délibération. La constance ou l'inconstance vous concerne peut-être davantage que ce que vous dites. En 2016, on a voté la première pierre de la mise en œuvre d'un modèle.

En ce qui nous concerne, nous sommes dans la constance. Pourquoi ? Parce qu'avant le vote de septembre, il y a eu le débat de février, et au débat de février, nous avons eu l'occasion de dire, au titre de notre groupe, qu'effectivement nous venions avec notre histoire d'une position politique à laquelle nous n'avons pas renoncé, de la maîtrise publique de ce secteur stratégique que sont les transports. Nous avons même dit que nous avons plaidé durant des années pour un modèle totalement public, par exemple, sous forme de SPL. Cela ne nous semble pas être une proposition qui est une proposition qui relève de l'absurde, mais qui est peut-être une proposition demain qui sera étudiée.

Les circonstances ont fait que nous avons accepté de cheminer sur une solution de compromis qui n'était pas une compagnie publique, mais une compagnie majoritairement ou largement maîtrisée par la puissance publique. Nous avons voté le principe de cette SEMOP et nous l'assumons.

Mais nous votons bien plus volontiers encore le rapport de ce jour, parce que nous franchissons un niveau de la maîtrise publique, et nous le faisons en cohérence avec ce que nous portons aussi dans d'autres secteurs, ou sous d'autres aspects de la politique des transports. Pourquoi nous sommes pour la maîtrise publique ? Pas parce que nous sommes des dogmatiques, mais simplement parce qu'on pense qu'il s'agit là d'un secteur stratégique pour notre pays. Il s'agit là de la gestion d'un bien commun d'une certaine façon, et que la puissance publique ne peut pas s'arrêter à la porte du cahier des charges de la DSP.

Aujourd'hui cette action se vote, et elle est en cohérence avec une action que l'on a pu porter, par exemple, dans l'aérien en souhaitant que des parts qui étaient cédées puissent revenir aux salariés de l'entreprise. Elle est en conformité aussi avec ce que nous serons certainement amenés à dire demain, lorsqu'il sera question de renouveler ou de s'interroger sur le statut des chemins de fer. Ou nous vous dirons que nous sommes favorables à un modèle qui soit un modèle public à travers un EPIC. Ou nous nous disons aujourd'hui que ce que vous nous proposez c'est un pas supplémentaire dans la maîtrise publique qui nous agrée. Pourquoi ? Parce qu'en septembre 2016, la maîtrise publique sur les

ports principaux est passée par quoi ? Par une minorité de blocage, par les droits économiques réservés, et qu'aujourd'hui on passe de cette minorité de blocage à une majorité au sein de la SEMOP, avec une simplification. Nous croyons effectivement que l'on chemine dans cette direction, et pour notre part nous l'assumons.

Deuxième point, pour aller vite. J'ai déjà commencé à l'effleurer, Jean-Charles ORSUCCI, la DSP est bonne, elle marche et fonctionne, en partie, oui. Oui, c'est une bonne DSP, parce qu'il y a une bonne définition du périmètre du service public. Oui, c'est une bonne DSP, parce qu'il y a une maîtrise des coûts. Mais je le redis, lorsque la maîtrise publique s'arrête à la porte du cahier des charges, lorsque le marché doit s'autoréguler, lorsque c'est la main invisible libérale qui doit autoréguler le marché, cela peut nous amener à la catastrophe à laquelle nous avons échappé, il y a de cela quelques semaines, entre ces compagnies.

Et nous croyons qu'aujourd'hui en ayant non seulement le poids de la puissance publique dans la définition du cahier des charges, mais aussi dans l'exploitation en présidant ce Conseil d'administration et en étant majoritaire, cela nous demande des garanties supplémentaires.

Dernier point sur l'intérêt sur l'intérêt de ce modèle. Oui, c'est un bien commun. Oui, c'est un secteur stratégique. Oui, aujourd'hui il y a une évolution de l'économie corse qui nous inquiète par certains aspects. Oui, nous sommes favorables à ce que des entrepreneurs corses prennent des risques, s'engagent y compris dans leur pays, prennent des initiatives. Mais en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas sur la logique des trusts, nous ne sommes pas sur la logique des monopoles. Nous pensons que le fait que la collectivité de Corse, sur ce secteur qui est un secteur essentiel, Rosa PROPSERI le rappelait, qui est en lien aussi avec les transports internes, qui est en lien avec la distribution, soit directement dans l'exploitation, c'est aussi la garantie de la promotion d'un modèle économique qui correspond non seulement à ceux que nous souhaitons, mais qui correspond à l'intérêt de la Corse, et qui participe d'une véritable politique antitrust.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues. Je crois qu'il y avait avant vous, deux mains qui s'étaient levées. Qui commence ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, Mme la conseillère. Je parle en tant que dogmatique. J'ai toujours été partisan d'une compagnie territoriale publique maritime. En effet, comme l'a dit Petr'Antone, c'est un domaine stratégique pour notre île pour deux raisons : influencer sur les choix de développement de notre ville et surtout garantir un statut social élevé pour les employés de cette compagnie. Personne n'a parlé de cela. Je n'ai pas entendu parler du statut social de la compagnie qui va exploiter les bateaux. Je tiens à insister là-dessus.

Le choix de SEMOP me déçoit un peu, car elle donne l'impression que vous restez au milieu du gué entre le choix d'une solution uniquement privée et le choix d'une solution publique. C'est un choix macronien, pour moi. Il faut un peu d'humour dans ce débat.

Je rajoute que c'est une compagnie territoriale publique Canada dry. Pourquoi ? Si j'ai entendu parler d'étapes chez Petr'Antone ou chez Julien, je ne l'ai pas entendu dans la bouche de la conseillère territoriale. La question que je pose est : est-ce que c'est une étape vers une véritable Compagnie publique maritime corse ? C'est cela ? Je ne l'ai pas entendu. Je l'ai entendu sur les bancs de Corsica Libera chez Julien, mais je ne l'ai pas entendu dans votre bouche.

Je me pose la question de quels sont les avantages de cette SEMOP. Par exemple, aurons-nous la garantie que les bateaux choisis seront d'une haute qualité environnementale ? J'en doute quand le critère environnemental de choix de la compagnie n'est que de 10 %. Aurons-nous une influence sur les choix sociaux de cette compagnie ? Je ne pense pas. La SEMOP ne le permet pas. Ce sont des doutes qui pour moi ne sont pas levés, qui pour l'instant me font voter contre, à regret à votre rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue, Mme BOZZI.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci Président. Comme Pierre, nous allons voter contre ce projet, mais pas pour les mêmes raisons. Je vais tenter de faire la synthèse entre la vision de gauche et la vision plus libérale que je vais rapporter.

Je ne sais pas ce qui me dérange le plus en réalité dans votre proposition, si c'est l'inefficacité du système proposé ou si c'est l'enfumage qui l'entoure. En réalité, on va essayer, et cela a été fait du côté de Corsica Libera

peut-être de manière un peu plus exhaustive que de votre côté, Mme la Conseillère exécutive, de faire croire aux prémices ou à la création de cette compagnie maritime tant applaudie autrefois. Je n'étais pas présente dans cet hémicycle, mais nous en avons bien sûr bien entendu parlé.

Alors qu'en réalité, nous sommes dans un partenariat privé-public plutôt classique, une SEMOP, un outil législatif effectivement favorisé par l'actuel gouvernement, comme le disait Pierre, c'est finalement très macronien comme proposition. C'est un outil législatif, créé en 2014, comme le disait Mme PIERI, qui est plutôt utilisé dans le domaine de l'assainissement ou de l'eau, finalement peu dans le transport. Nous n'avons pas de recul nécessaire sur cette compétence, et pour ma part, je considère qu'il n'apporte rien de plus qu'une DSP classique.

Vous avez indiqué vouloir ne plus dépendre des compagnies et maîtriser davantage le service. Mais en l'occurrence la maîtrise publique n'est qu'en trompe-l'œil, et vous ne maîtrisez finalement pas plus que dans le cadre d'une DSP. La collectivité ne sera pas propriétaire des bateaux. Elle n'a aucun pouvoir de décision d'ailleurs sur le choix des bateaux. On peut regretter même que le critère développement durable ne soit qu'en troisième position, à 10 %. On aurait pu être un peu plus ambitieux dans ce domaine.

La collectivité n'est pas non plus employeur du personnel donc, comme le disait Pierre, aucun choix sur la politique sociale qui sera menée. L'inquiétude est d'autant plus certaine et plus grande que le contrat porte sur les cinq ports. Finalement, il y a bien un risque d'attribution à un seul opérateur et un risque de casse sociale qui avait été tant évoqué au moment de la DSP.

D'ailleurs dans le projet d'avis qui a été rejeté par le CESEC, cela a été une des interrogations, et dans votre présentation, vous n'avez pas répondu à ces interrogations. Même si le projet a été rejeté, il aurait été bon de présenter des observations sur le projet rejeté du CESEC.

Aujourd'hui nous allons voter contre ce projet, d'autant que nous n'avons même pas le projet de statuts de cette société, nous n'avons pas le pacte d'associés et donc évidemment, il est impossible de savoir quel pouvoir décisionnel la collectivité aurait dans ce système. Quelles décisions seraient prises seules par la gouvernance ? Quelles décisions pourraient être prises à la majorité qualifiée ? Nous n'avons aucune précision.

Je disais l'enfumage parce que vous avez cru bon de proposer en partenariat avec cette SEMOP la création d'une marque territoriale. La volonté en réalité, c'est de pouvoir mettre un logo sur ces bateaux qui pourtant ne nous

appartiendront pas. C'est donc un leurre, c'est une présentation trompeuse, à mon sens de la réalité des choses.

Je trouve que dans cette présentation et dans tous les questionnements qui ont été faits par les conseillers territoriaux, on ne parle pas de l'essentiel : la qualité du service public sera-t-elle améliorée ? Et surtout le prix du transport maritime va-t-il baisser ? Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Il reste Hyacinthe VANNI et M. ORLANDI. Pour ce qui reste du temps de parole qui a déjà été entamé considérablement par M. ORSUCCI. Vous avez la parole. M. VANNI.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président, je ne dépasserai pas mon temps de parole.

C'est juste pour compléter ce qu'ont dit mes collègues Jean-Jacques et Julien. Tout d'abord féliciter la Présidente de l'Office des transports bien entendu, les services, les AMO pour ce travail considérable. Je tiens à le dire, je tiens à insister, car cela n'a pas été facile au quotidien, je le sais. Il a fallu beaucoup d'énergie et beaucoup d'audace aussi pour y croire, puisque, comme le rappelait ma collègue Annette, cela n'existe nulle part ailleurs. Et pour le coup, nous n'avons pas pu copier sur les autres, il a fallu inventer notre modèle. Aujourd'hui je suis très fier de cela aussi. Je tenais à vous le dire publiquement et à vous féliciter.

Au-delà de ça, il y a aussi ce rapport qui aujourd'hui rejoint celui d'hier sur l'aide aux communes, sur la méthode. Cela aussi il faut le souligner. La méthode qui est la nôtre aujourd'hui, c'est d'aller rencontrer les acteurs des aides aux communes, rencontrer les maires et dire « voilà notre projet », écouter leurs remarques, leurs interrogations et quelquefois leurs amendements et prendre en compte tout ce qu'ils nous disent pour, *in fine*, présenter un rapport qui convienne à tout le monde.

Dans le maritime, c'est aussi ce qui a été fait. On a mis tous les acteurs autour de la table lors d'une réunion et on leur a dit : voilà ce que nous vous proposons, charge à vous aujourd'hui de vous en emparer et de faire en sorte de vous inscrire dans le modèle qui est le nôtre aujourd'hui.

Si je reprends le titre du rapport aujourd'hui, il y a création d'une compagnie corse en charge du service public maritime. Je le dis très

tranquillement, oui, c'est un premier pas vers la compagnie régionale. Oui, il y aura bien une SEM d'investissement. Oui, notre volonté c'est la maîtrise de l'outil naval, nous l'assumons, non pas par idéalismes, mais parce que c'est notre projet politique.

Nous sommes en train de le mettre en place sans rien bousculer, sans faire un pas plus vite que l'autre, mais en nous assurant déjà au niveau européen, parce que nous avons payé très cher les errances, qu'un certain nombre de décisions qui n'avaient pas été validées par l'Union européenne. Si aujourd'hui nous pouvons mettre en place ce projet politique, dans le maritime et dans l'aérien, il faut le rappeler, ce que d'autres rêvaient peut-être, nous l'avons fait, de baisser les prix de l'aérien, c'est grâce à cette politique qui est la nôtre. Cette politique c'est d'abord d'assainir, de consulter, après de décider et d'aller construire le modèle qui est le nôtre.

Nous l'assumons, Petr'Antone l'a dit, quelquefois le poing levé aussi, et il n'est pas question pour nous de reculer d'un pas sur ce qu'on a décidé en 2016 avec le poing levé. Oui. Il y a des étapes, aujourd'hui c'est une étape. Mais il y a aussi ce que nous voulons faire pour ce pays. Nous qui sommes aux responsabilités aujourd'hui. Oui, nous voulons une compagnie régionale corse. Oui, nous voulons une SEM d'investissement et maîtriser l'outil naval. Pour cela, il faut passer aujourd'hui pas ce premier pas, cette première étape.

Et tous ceux qui spéculaient sur le fait qu'on ne devait pas y arriver, qu'on devait prolonger cette DSP de raccordement qui, au passage a failli créer une casse sociale sans précédent, je tiens aussi à le souligner. Qu'est-ce qu'on a entendu ? « Reculez, n'attribuez pas, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ». Il faudrait faire quoi ? Comme on faisait avant ? S'arranger entre amis à Paris ? Il faudrait faire quoi ? Ne pas respecter les règles ? Et je vous dis, Mme la Présidente, M. le Président du Conseil exécutif, il faut respecter les règles. Il ne faut jamais céder ni reculer. Les règles, c'est ce qui fait que les choses continuent comme elles continuent aujourd'hui.

Il y a eu, c'est vrai, des inquiétudes. Il y a eu un certain nombre de nuits blanches, des employés des compagnies et de votre part, je le sais, mais si d'aventure on commence à déroger, on déroge sur tout et pour tout, et cela serait la fin de tout. Je tiens aussi à le dire aujourd'hui.

Le modèle est posé. Charge aux acteurs du transport maritime aujourd'hui de faire leur part du chemin et de venir s'emparer de ce modèle, et de ne pas venir après dire « on ne savait pas, on ne connaissait pas les règles », comme nous l'avons entendu, comme on a pu l'entendre. Tout le monde connaît les règles aujourd'hui, elles sont les mêmes pour tout le monde. Charge à eux de se mettre d'accord et charge à eux de ne pas se retrouver dans la situation dans

laquelle nous nous sommes retrouvés il y a quelques mois. Tout le monde peut s'entendre dans cette SEMOP. Tout le monde peut construire, et c'est ce qu'il faut faire.

Encore une fois, je le dis, Mme la Présidente de l'Office des Transports : chje u passu passu maio per a nostra cumpania regionale, e in tutti case saremu a fianca voi, per u restu e per vince.

### **Le Président TALAMONI**

Semu da cuncentu. La parole à Vanina BORROMEI pour répondre. Ah non, excusez-moi, François ORLANDI.

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Vous avez souvent tendance à oublier le côté gauche de l'hémicycle, et peut-être quelques personnes en particulier. C'était une boutade. Le côté gauche, j'ai bien précisé. Merci M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs. Je voudrais à mon tour saluer le travail de la conseillère exécutive et de ses équipes. Vous avez rendu compréhensible une construction qui est particulièrement complexe. Vous avez fait en cela une œuvre de pédagogie certaine.

Simplement, vous comprendrez que dans un débat aussi difficile à maîtriser dans le spectre d'intervention de la collectivité, des acteurs divers et variés et larges, un certain nombre de questions sont posées. Elles ont été exprimées avec le talent oratoire que l'on reconnaît aux uns et aux autres, et à certains plus que d'autres.

Je vais me contenter d'être un peu pragmatique, peut-être un peu terre à terre et poser quelques questions sur lesquelles un éclaircissement me paraît utile. Je vais partir d'un principe, qui est une lapalissade ici : personne n'est contre l'amélioration des relations entre la Corse et le continent, au service des Corses et au service de la Corse. C'est-à-dire qu'il faut travailler, remettre l'ouvrage sur le métier pour améliorer cette organisation. On le fait aujourd'hui à travers une SEMOP, j'y reviendrai en conclusion, puisque j'ai compris quelque chose qui est affirmé de manière tout à fait claire.

Quelques questions pratiques. On a entendu qu'il s'agissait là d'une offre tout à fait nouvelle au niveau européen, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas d'offre de ce type en matière de transport. La première question que je me

pose, c'est : est-on aussi certain que l'Europe voit d'un œil à ce point favorable la construction que l'on propose ?

J'avais posé une question en commission. J'aimerais que la réponse soit donnée de manière peut-être un peu plus claire. Quel sera le statut des salariés et des marins qui seront ceux des compagnies affectataires dans le cadre de la compagnie dédiée ? Relèveront-ils du droit français ? Relèveront-ils du droit européen ? Cela a probablement des conséquences sur la nature de l'offre et éventuellement, nous l'avons vu, d'éventuels contentieux qui pourraient s'ensuivre ? Y aurait-il dans la construction des consultations, la possibilité, comme l'évoquait notre collègue Pierre GHIONGA, d'inclure des clauses sociales ? Dans notre groupe, nous sommes et nous partageons cette sensibilité, très attentifs au futur statut des marins et des personnels qui seront les acteurs de cette DSP.

Une question également qui mérite peut-être un éclaircissement dans le cadre d'une société dédiée, avec une pluralité d'affectataires, qu'arriverait-il si une des compagnies faisait défaut ? Nous ne sommes pas dans le cadre actuel ou si une compagnie fait défaut, il y a une procédure qui est relancée de manière quasi individuelle, puisque les attributions se font de cette manière. Là, on est dans un cadre collectif, on a peut-être besoin d'un éclaircissement sur ce point.

J'ai entendu que la SEMOP aujourd'hui offrirait un certain nombre d'avantages, notamment en matière de contrôle. Est-ce qu'aujourd'hui la collectivité, à travers notamment l'Office des Transports n'a pas cette capacité à effectuer les contrôles nécessaires pour la bonne gestion de la délégation de service public ? Il me semble que oui. J'ai plutôt l'impression que l'on rajoute une strate supplémentaire. Je ne veux pas faire le procès que la strate supplémentaire serve à récompenser quelques soutiens, mais à l'heure où l'on parle de simplification, quelle est véritablement l'utilité de cette strate supplémentaire ?

Pour conclure, je dirais que dans le cadre d'une gestion aujourd'hui qui est considérée comme satisfaisante, l'annonce de cette structuration ressemble à un bel exemple de communication. C'est-à-dire qu'on prend aujourd'hui un engagement qui avait été un engagement de campagne, et on donne l'impression de le tenir à travers ce que certains ont qualifié d'un « machin », en tout cas d'un outil qui nous laisse dans une situation équivalente à celle que nous connaissons aujourd'hui. Cela a pour but de permettre une annonce différente, alors que le contenu est à peu près identique. On a un peu la même chose que ce qui se pratique aujourd'hui, avec un surcoût.

Mais les débats ont moins permis d'éclairer la chose suivante, c'est que nous sommes à un point d'étape, que la compagnie régionale est programmée

dans sept ans. Je peux tout à fait admettre, voire même partager cette option, mais je crois qu'il est bon que les compagnies, qu'il est bon que les marins, qu'il est bon que les personnels des compagnies actuelles sachent qu'à terme, il y aura une compagnie régionale. C'est-à-dire que ce sera une compagnie, propriétaire ou exploitant directement les bateaux, avec des personnels relevant de la collectivité qui sera sur le marché des lignes entre la Corse et le continent. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Vanina BORROMEI.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Merci à tous pour vos interventions très intéressantes pour ce débat. Je crois qu'au moins, il a eu le mérite d'être clair, certainement pas à la hauteur de l'enjeu, mais au moins, ce débat aura eu le mérite d'avoir lieu.

Je remercie d'abord tous les intervenants de la majorité Anne TOMASI, Julien PAOLINI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Jacques LUCCHINI, Hyacinthe VANNI. Vos interventions sont bien sûr le reflet de notre travail incessant au sein de la majorité et du travail que nous avons mené depuis trois ans pour la réalisation de cet objectif.

Finalement, qu'est-ce qu'il en ressort ? Je crois qu'il ressort déjà qu'il y avait beaucoup d'attentes sur l'aboutissement de ce rapport. Il y avait beaucoup d'attentes de la part de la société corse, de la part des socioprofessionnels, de la part de la majorité, pour l'aboutissement bien sûr. Je crois qu'il y avait beaucoup d'attentes aussi, beaucoup espéraient que ce projet n'aboutirait pas. Je crois que c'est cela la réalité aujourd'hui.

Trop public, pas assez public, entre de... Non, aujourd'hui nous sommes dans la réalité. C'est une première étape. C'est une société d'économie mixte à opération unique. C'est un véritable partenariat. Et aujourd'hui nous sommes dans cette première étape de la compagnie maritime. C'est peut-être difficilement audible politiquement pour certains, mais la réalité est bien là.

Je vais essayer de détailler selon les interventions.

Sur l'intervention de Marie-Anne PIERI et l'opportunité de la SEMOP, le dogmatisme, le recul également sur cette SEMOP, puisque cela a été souligné à plusieurs reprises. 2014, l'intégration dans le droit français. En ce qui concerne le droit européen, je l'ai dit dans ma présentation, c'est un outil qui est utilisé

depuis plus de dix ans et dont le succès aujourd'hui est incontestable. Cela chamboule peut-être, effectivement, les habitudes du droit français, les habitudes des délégations de service public. Effectivement, c'est ce que nous disons et nous l'assumons complètement. C'est tout à fait innovant.

Par contre, nous avons ce recul aujourd'hui, pas dans le domaine des transports, c'est là où c'est innovant. Par contre, le recul de l'organisation et des mécanismes des SEMOP. Je n'imagine pas l'Union européenne venir nous proposer ce schéma pour qu'il y ait un échec vu le travail considérable qu'il y a depuis trois ans, avec la DG Comp, la DG Move, les différentes directions de la Commission européenne et les relations que nous avons aujourd'hui avec les services de l'Etat, le SGAE qui nous a accompagnés à chaque étape. Je n'imagine pas aujourd'hui qu'il puisse nous suivre et nous proposer un schéma pour mener tout cela à un échec.

Le choix des opérateurs privés. On reste dans le respect bien sûr des règles de la concurrence. Il y a un risque d'entente, il y en a toujours. Cette entente est sanctionnée par l'Union européenne, on le disait. Elle est plutôt la garante de la libre concurrence. On est bien d'accord ? Aujourd'hui le schéma en ce qui concerne les garanties au niveau de l'Union européenne est tout à fait en accord avec le besoin qui est le besoin de notre service public, et qui correspond, je crois, à la réalité.

Le pacte d'associés, là aussi il y a eu différentes interventions et les statuts, je l'ai dit dans mon intervention, vous seront soumis au vote de l'assemblée au mois de juillet, lorsque les résultats de l'appel d'offres, et les contrats vous seront proposés, au mois de juillet. Ce sera l'occasion bien sûr d'en discuter tous ensemble, puisqu'ils feront l'objet de négociations dans le cadre de la SEMOP, avec le ou les candidats qui se positionneront dans le cadre de cette société dédiée.

En ce qui concerne l'intervention de Jean Martin MONDOLONI. Je le remercie d'avoir rappelé le contexte, et je vous remercie tous d'avoir salué le travail qui a été fait par les services de l'Office. Je réitère mes remerciements également pour le travail et pour le courage dont parlait aussi Hyacinthe VANNI. Le courage, le nôtre, et le courage des entrepreneurs de l'époque, quand vous reprenez le contexte de 2016, il faut le saluer. Je l'avais dit lors de ma dernière intervention. Il est important aujourd'hui de le rappeler effectivement. Au-delà des méandres du passé et des difficultés que nous avons connues, il faut bien sûr saluer et se rappeler du courage de ces entrepreneurs en 2016 qui sont venus proposer de sauver cette compagnie. Ils sont venus ensuite discuter avec le président du Conseil exécutif, et avec la Compagnie Méridionale pour essayer de sauver ce service public.

Le contexte de 2015 doit rester dans vos mémoires. On pense aux grèves. On pense aux difficultés, on pense aux inquiétudes dont nous parlions tout à l'heure, des inquiétudes des agents de La Méridionale sur les ports secondaires. J'ai entendu également les marins de feu la SNCM qui ont participé. Je précise les marins, parce qu'il n'y avait pas de sédentaires dans ceux qui étaient représentés dans les syndicats lors des commissions. Je dois dire que le discours était toujours empreint de beaucoup d'angoisse, de tristesse, de colère aussi.

On a aujourd'hui un peu tendance à l'oublier parce qu'effectivement, quand je dis que c'est sécurisé, la DSP est sécurisée juridiquement. Mais je vous renvoie à nos délibérations, à nos échanges avec les différents syndicats sur l'attribution des ports secondaires, les inquiétudes. Chacun a eu l'occasion de les recevoir, nous avons toujours ce devoir de réserve, nous allons le maintenir jusqu'au résultat de l'appel d'offres, mais essayons de ne pas faire abstraction de ces derniers mois.

Au niveau de la volonté qui est faite, comme le soulignait Jean-Martin MONDOLONI, la volonté n'est pas uniquement politique. J'insiste, ce n'est pas une question de dogmatisme politique. Par contre le schéma nous convient très bien. Il y avait une commande politique, et le schéma qui nous est proposé par l'Europe convient très bien, et c'est heureux à la volonté politique que nous avons de faire une compagnie régionale territoriale maritime, nationale pour certains, d'ailleurs.

On parlait tout à l'heure de maîtrise de la DCT. La dotation de continuité territoriale ne sera pas mieux maîtrisée. Je ne pense pas, je vais vous dire pourquoi. Tout simplement parce qu'aujourd'hui je crois pouvoir nous féliciter de maîtriser parfaitement cette dotation de continuité territoriale. L'Union européenne nous impose et scrute, le mot est faible, la juste compensation. Et les reliquats dont nous parlions sont la conséquence d'une réelle maîtrise de l'enveloppe, c'est certain.

Je vous rappelle quelques chiffres :

2013 : 92 millions d'euros,

2014 : 99 millions d'euros,

Aujourd'hui je suis heureuse de vous annoncer que nous sommes à moins de 80 millions d'euros.

C'est pour l'Europe, la juste compensation, mais ce sont des discussions très dures avec les candidats, mais je crois qu'aujourd'hui vraiment, nous sommes dans une réelle maîtrise de l'enveloppe.

Je le disais, et je le répète : la flotte ne fait pas la Compagnie. Je note, cher Jean-Martin que vous n'avez pas voté la DSP au mois de juillet, qui pourtant serait le bon schéma. Vous ne votez pas la DSP, vous ne votez pas la SEMOP qui n'en est pas une, qui est un outil à peu près vide, mais parce que la DSP serait mieux. Finalement, vous n'avez voté et visiblement, vous ne voterez aucun des deux schémas. Le dogmatisme aujourd'hui n'est pas dans le camp que vous voulez bien décrire.

En ce qui concerne l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI, vous parlez d'honnêteté intellectuelle, les inquiétudes sociales pour les ports secondaires, cette desserte. Aujourd'hui vous dites : le système fonctionne, mais paradoxalement, vous nous dites que cela ne fonctionne pas très bien et que vous avez de réelles inquiétudes. Les inquiétudes sont partagées par tous. Quand je vous disais tout à l'heure que ce schéma, tel qu'il vous est proposé, est vraiment aujourd'hui une garantie pour que nous tous puissions envoyer un message fort afin que tous les acteurs de la desserte maritime comprennent qu'aujourd'hui ils ont une possibilité de se retrouver dans ce schéma, c'était dans ce sens-là. Je suppose que vous l'avez parfaitement compris, mais je crois qu'en mélangeant tous ces éléments, vous n'êtes réellement pas dans la réalité.

C'est peut-être parce que, je le répète, nous n'avons pas eu l'occasion de nous retrouver du fait des compositions des différentes commissions pour entendre les socioprofessionnels. Et je comprends que les différentes interventions selon les syndicats puissent interroger. La position du CESEC évidemment va dans ce sens. On s'interroge, mais aujourd'hui il faut avoir cette dose de courage politique pour dire que si la DSP est maîtrisée. Aujourd'hui elle est maîtrisée juridiquement, c'est une certitude. Quand on regarde les derniers contentieux, nous voyons bien que juridiquement, nous avons appliqué les règles comme elles se devaient. Mais il y a des inquiétudes qui persistent pour tout le monde. Le schéma qui est proposé aujourd'hui, je le répète, c'est le schéma de la sérénité et c'est un schéma dans lequel, j'insiste, tous les acteurs ont leur place.

Des mots un peu forts ont été dits. Nous sommes « totalement en décalage », « pas dans la réalité ». La réalité, cher Jean-Charles, c'est la gabegie que nous avons récupérée à l'Office des transports, lorsque vous étiez dans la mandature précédente. Cela a été une réalité qui a coûté très cher à la collectivité, très cher à la Corse, et malheureusement, il faut aussi parfois savoir se dire les choses. Evidemment cela n'a rien de personnel, je crois que vous le savez très bien. Mais il faut, à un moment, recadrer les choses et rappeler qu'effectivement nous parlons d'un passé qui n'est pas si lointain, mais nous avons eu une tâche très compliquée.

Et encore aujourd'hui on nous dit : « vous n'êtes pas dans la réalité ». Je suis complètement dans la réalité. Je suis tous les jours au contact avec

l'ensemble des acteurs, et je peux vous garantir qu'aujourd'hui nous sommes dans le concret. Ce n'est peut-être pas ce qu'on souhaitait, mais nous sommes dans le concret. Nous avons mis un peu de temps parce que justement, la situation à la collectivité et à l'Office des transports a été assez chaotique.

En ce qui concerne l'intervention de Valérie BOZZI. Vous parlez « d'enfumage », « inefficacité », des termes assez surprenants. Vous parlez paradoxalement d'inefficacité et de manque de recul, ce qui est un peu compliqué. Le manque de recul, je vous confirme, comme je le disais à Mme PIERI, qu'il est réel au sein de l'Union européenne. L'expérience a fait plus que ses preuves. L'inefficacité, vous êtes seule aujourd'hui à bien pouvoir le dire. Peut-être avez-vous des expériences en matière de transport et de SEMOP, mais en ce qui nous concerne, nous assumons le fait que c'est un modèle totalement nouveau, totalement innovant. Nous faisons confiance aux instances européennes pour montrer l'efficacité de ce système.

Vous avez repris finalement toute ma présentation, et beaucoup d'éléments de ma présentation technique, je vous en remercie. Vous êtes juriste, je m'interroge sur certaines lacunes de votre analyse. Je regrette aussi l'absence de M. CECCOLI qui avait salué ce schéma des SEMOP, en précisant bien que ce n'était pas, à ses yeux, une compagnie maritime. Nous sommes bien d'accord. Il faut que chacun retrouve ses propos justes, surtout lorsque les personnes ne sont pas. Mais je crois que le schéma de la SEMOP, pour sa part, avait été salué. Au contraire, il y voyait énormément d'avantages.

Le projet de statuts et le pacte d'actionnaires, comme je le disais à Marie-Anne PIERI, vous seront présentés lors du prochain vote au mois de juillet.

En ce qui concerne la baisse des tarifs, nous l'avons votée, elle est effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Elle a été votée par notre assemblée, vous n'en avez peut-être pas le souvenir. Elle est prolongée pour sept ans.

En ce qui concerne maintenant François ORLANDI. Merci pour vos remarques. J'entends les interrogations très techniques. La SEMOP n'est pas une offre nouvelle, je l'ai dit, c'est un outil qui est proposé par l'Europe depuis plus de dix ans. Le débat peut être définitivement clos là-dessus. Je vous réaffirme qu'en termes de consultation, la clause de développement durable est la clause qui nous permet aujourd'hui, et c'est un élément qui était très important, je vous remercie de le soulever de nouveau, comme cela, on peut le réaffirmer ensemble. Cette clause de développement durable nous permet d'apprécier les conditions de travail, le statut des personnels, avec une réglementation européenne qui nous impose un pavillon communautaire. Et pour cette SEMOP,

les personnels seront exclusivement rattachés pour le moment à la compagnie, ou à leur compagnie s'il y avait plusieurs candidats.

Mais nous avons souhaité par l'intermédiaire de cette clause de développement durable pouvoir apprécier autant que cela ait été possible, cette dimension sociale qui nous tient effectivement à cœur.

Cher Pierre GHIONGA, je salue l'engagement, je salue bien sûr la clarté et le courage politique de Pierre qui assume comme d'habitude ses positions. Oui, c'est une première étape, on est tous d'accord, je crois, qui en appelle d'autres je l'espère. Il faut avoir aujourd'hui beaucoup de réalisme. Même si beaucoup appellent de leurs vœux une compagnie 100 % publique, aujourd'hui la raison veut et l'emporte, je crois, sur cette proposition. On parle de pourcentage, mais ce qu'il faut retenir, c'est le partenariat public-privé avec une majorité de la collectivité de Corse, c'est surtout ça. Après, on peut discuter le 1 %, le 2 %. Mais aujourd'hui le partenariat est acté définitivement. C'est une majorité pour la collectivité de Corse, et c'est un partenariat avec une majorité publique, c'est clair. Espérons qu'on se retrouvera pour peut-être une prochaine étape.

Mes chers collègues. Oui effectivement, notre mandature avance, notre mandature innove. Nous sommes bien dans la réalité, nous sommes dans le concret. Je suis désolée de vous dire qu'aujourd'hui oui, c'est une étape fondamentale, une étape essentielle, on ne va pas s'excuser de voir le travail abouti tel que nous le souhaitons en plus. C'est une excellente chose. Nous sommes bien dans un travail quotidien, sur un projet co-construit avec l'Europe avec les socioprofessionnels, avec les services de l'Etat. Chacun assumera son vote. Je pense qu'il faut que l'excitation électorale ne prenne pas le pas sur la raison et la recherche de l'intérêt général.

Ce que je vous propose de nous revoir dans trois ans pour les clauses de revoyure, et faire ce bilan qui sera de toute façon, j'en suis sûre, tout à fait positif. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Le Président du Conseil exécutif a demandé la parole pour une brève intervention, compte tenu de l'heure et de nos obligations.

### **M. Gilles SIMEONI**

Tout à fait. Merci, M. le Président à l'Assemblée de Corse.

Il me semble que l'importance de ce rendez-vous et du rapport que votre assemblée s'apprête à voter justifie que je prenne la parole, non pas pour ajouter à ce qui a été dit, et excellemment dit, à la fois par les collègues et par la Présidente de l'Office des transports, mais peut-être pour resituer le débat d'aujourd'hui et le vote d'aujourd'hui dans une perspective historique globale.

Je voudrais d'abord, une fois encore, adresser publiquement mes remerciements à Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des transports, conseillère exécutive, notre amie, pour le travail qui a été mené. C'est un travail de longue haleine, un travail de bénédictin.

Je voudrais également associer à cet hommage public, bien sûr, l'ensemble des personnels de l'Office des transports de la Corse placés sous l'autorité du directeur Jean-François SANTONI.

Et je voudrais enfin remercier l'équipe tout à fait exceptionnelle d'AMO qui nous a accompagnés en les citant, parce que je crois qu'il faut que vous entendiez, que les Corses entendent le nom de celles et ceux qui nous ont aidés dans cette entreprise extrêmement difficile au plan technique. Il y a donc :

- des avocats, d'abord, le Cabinet CLOIX & MENDES-GIL, François FABIANI, Pierre-Paul MUSCATELLI, Jean-Paul MATTEI, des avocats qui ont été mobilisés des heures, des jours et des nuits durant,
- le Cabinet Odyssée Développement, spécialisé dans le transport maritime,
- le Cabinet FCL, Ingénierie financière.

Enfin au plan financier et comptable, le Cabinet Corse Audit, M. BERETTA qui est présent, et que je tiens également à saluer tout particulièrement parce qu'outre la qualité de son travail technique, il nous a également donné la mémoire de ce dossier.

Je ne vais pas revenir sur des décennies, mais je crois qu'il faut avoir en tête un certain nombre de périodes essentielles, et un certain nombre de chiffres essentiels : la mémoire.

Un mot sur un demi-siècle d'avaries subies par la Corse et les Corses, lorsque nous avons été otages d'un système qui nous a littéralement ruinés. Personne ne l'a oublié. Peut-être les plus jeunes ne l'ont-ils pas connu, mais celles et ceux qui sont ici, soit directement, soit en tant qu'adolescents étudiants, nous l'avons connu : pas de maîtrise des prix, pas de maîtrise des dessertes, des grèves à n'en plus finir, une relation monolithique vers Marseille, une asphyxie

économique, une dépendance totale. La Corse sacrifiée, année après année, décennie après décennie.

Deuxièmement, des critiques de l'opposition sont normales et légitimes, mais, et vous le saviez que nous allions vous le dire, aux uns et aux autres, pas individuellement. Vous êtes tantôt directement parties prenantes, tantôt les héritiers et les continuateurs, non pas de l'ancien système, mais lorsque l'on ne s'inscrit pas dans le temps long, y compris dans les 10 ou 15 années que nous venons de passer. Je voudrais, et notamment à vous, cher Jean-Martin : le machin, ce n'est pas seulement la SEMOP, cela pourrait désigner le truc que nous avons vécu depuis 10 ou 15 ans, et qui se résume en trois chiffres, dont vous êtes malheureusement comptable politiquement.

84 millions de condamnations, pendantes, 47 millions, 370 millions supplémentaires de condamnations prononcées par la Cour de Justice des Communautés européennes, et que nous continuons à traîner comme des boulets. Cela nous donne 501 millions d'euros. Entre la mandature SANTINI et la mandature GIACOBBI, la collectivité de Corse aura eu à assumer 501 millions d'euros sous réserve des décisions à intervenir, nous continuerons à nous battre, de condamnation judiciaire qui nous envoient, ou qui risquent de nous envoyer, à chaque instant par le fond. Alors, puisque l'on parle de bateaux, voilà le boulet que le bateau de la Corse traîne. Et celui-là, ce ne sont pas des nationalistes qui sont aujourd'hui à la majorité, qui le traînent.

Deuxième chiffre, cela a été dit et redit, c'est un truc, c'est un machin. Pour un service A, avant notre arrivée, la Corse payait 103 millions d'euros par an. Pour un service B, celui que nous avons mis en place avec des dessertes plus nombreuses, avec un tarif du fret qui est passé de 48 euros hors taxes à 35 euros hors taxes. Nous payons aujourd'hui entre 77 et 80 millions d'euros, tous les ans, pour un service renforcé pour un coût inférieur. Nous faisons par rapport à la période précédente, gagner 25 millions d'euros à notre collectivité. Si on met cela sur dix ans, 25 fois 10, cela fait 250. Si on ajoute ça, cela fait 750 millions d'euros. On peut donc nous traiter de rêveurs, d'idéalistes, d'idéologues, mais ces chiffres y sont et il faut que les Corses les entendent.

Troisièmement, nous sommes pragmatiques et je me reconnais, mais c'est normal, tout à fait dans chacune des interventions des membres de la majorité, un peu moins vous l'aurez compris dans celle des membres de l'opposition. Mais il y en a deux qui, me semble-t-il, ont parfaitement synthétisé à la fois notre vision historique, le fil conducteur de notre action depuis 2015, et le fait que nous continuions à travailler, y compris avec du pragmatisme. Ces deux interventions sont celles de Petr'Antone TOMASI et de Hyacinthe VANNI. Les autres oratrices et orateurs de la majorité étaient tout aussi efficaces. Tout a été dit.

Nous sommes arrivés, et que s'est-il passé ? Et c'est le troisième chiffre. Nous parlons, vous auriez dû faire, mais pourquoi vous n'allez pas au bout du raisonnement, même Pierre GHIONGA avec sincérité ? Pour beaucoup de raisons, mais il y en a une au moins. Quand nous étions dans l'opposition, et que vous étiez dans la majorité, lorsque nous avons dit, et que j'ai dit à la place qui était la mienne à l'époque, je crois que c'était dans l'opposition : « faites jouer la clause des biens de retour sur les bateaux de la liquidation de la SNCM ». Ces bateaux ont été payés avec l'argent de la Corse. Ils ont été surpayés, à travers le dispositif de financement dans le contrat de délégation de service public, année après année. Nous les avons payés une première fois, nous avons continué à les payer. Nous continuons aujourd'hui encore de les payer. Ils sont à nous.

Lorsque j'ai dit : « faites jouer la clause de retour, nous pourrions récupérer les bateaux pour la collectivité de Corse ». Quelle a été votre réponse ? Pas la vôtre, celle de ceux qui sont ici et qui, à l'époque devaient décider pour cela et qui maintenant nous donnent des leçons, notamment sur les déchets. Confere Pruprià. Ils n'ont pas bougé.

La très bonne affaire qu'on fait un certain nombre d'entrepreneurs corses, tant mieux pour eux, c'est nous qui aurions dû la faire. C'est la collectivité de Corse qui aurait dû la faire. Et nous ne l'avons pas fait lorsque nous aurions dû agir.

Ce sont les trois rappels historiques que tous les Corses doivent avoir en tête. Nous sommes venus avec nos idées. 2016, on réfléchit, on a tout cela à gérer. On sécurise l'aérien, on l'a fait dans le respect des règles : Air Corsica, Air France, groupements, appels d'offres. Ils l'emportent. Très bien. Travail interne sur trois ou quatre ans. Jean BIANCUCCI, d'abord, Marie-Hélène CASANOVA ensuite, les administratrices et administrateurs ici présents. Capital social ouvert aux salariés. Cela a été dit. Travail pour régulariser. Diminution très significative des tarifs résidents. Nous étions engagés les uns et les autres en campagne électorale à le faire. Nous l'avons fait dès que cela a été possible. Et donc le maritime.

Vous nous dites aujourd'hui : « mais pourquoi n'avez-vous pas fait une régie ? ». Parce que c'est de cela qu'on parle. Ce qu'ils nous disent c'est : vous n'allez pas au bout, ou un établissement public industriel et commercial. La question que je pose, au-delà de la polémique, au-delà de l'idéal, vous pensez aujourd'hui que la collectivité de Corse, née au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a les moyens juridiques, financiers, organisationnels, de créer un établissement public entièrement dédié au service maritime ? Qui peut le croire, y compris celles et ceux de la majorité ou ailleurs, qui serait totalement attachés à l'idée d'une compagnie maritime totalement publique ? Qui peut croire que cela était

réalisable dans les délais qui sont les nôtres ? Il faut sept bateaux, 120 millions le bateau, au moins, sans compter les évolutions technologiques, etc. Ou on les commande ou on les affrète. Combien de temps faut-il pour les commander ? Combien de temps faut-il pour les affréter ? Où les trouve-t-on ? Comment on les paye ? On prend la dotation de continuité territoriale ? Elle n'est pas faite pour ça.

Vous pensez que le gouvernement et l'Etat qui sont tellement ouverts à nos demandes auraient accepté en six mois de modifier totalement la règle pour nous permettre de créer une compagnie publique ? Impossible, nous le savons tous. Cela ne fonctionne pas.

Et au-delà de cela, si nous l'avions fait aujourd'hui vous pensez, je me tourne vers celles et ceux qui manifestaient hier avec les problèmes que nous avons, y compris au plan interne : ressources humaines, présence sur les territoires, nécessité de répondre aux maires, nécessité de répondre aux acteurs, vous pensez que nous aurions pu le faire dans le temps qui nous était imparti ? C'était impossible, et nous le savons toutes et tous.

Nous avons donc un certain nombre d'options. Je termine. 2016, nous arrivons et nous disons qu'il y a deux SEMOP, cela a été dit par Rosa. Il y en a une pour les ports principaux, il y en a une pour les ports secondaires. Il y a une répartition du capital qui est différente. Nous sommes minoritaires, dans ce projet, dans les ports principaux, et nous sommes majoritaires dans les ports secondaires, parce que nous pensons à l'époque qu'il y aura besoin d'un engagement plus fort de la collectivité de Corse, là où la rentabilité est moindre.

Et nous décidons d'une société d'investissement. Puis, nous évoquons même l'idée de reprendre deux bateaux en les finançant. Puis nous nous rendons compte, parce que nous sommes des gens sérieux, respectueux des règles de la rentabilité économique, que les bateaux qu'on se propose de nous vendre, ou que nous avons imaginé d'acheter, ne conviennent pas. Nous n'allons pas au-delà du stade du projet qui avait été évoqué, et nous renonçons.

Par contre, il s'est passé des choses depuis 2016. Nous n'avons pas changé dans nos convictions, mais je me tourne à l'instant vers Jean-Charles ORSUCCI, et cela a été dit : bien sûr que nous avons essayé de rationaliser le coût de l'enveloppe de continuité territoriale. Nous avons essayé de rationaliser le coût du mètre linéaire du fret. Nous avons essayé d'améliorer la desserte de service public, mais est-ce que pour autant cela a été un fleuve tranquille ? Est-ce que vous avez l'impression que les procédures que nous avons menées à leur terme ou qui restent à leur terme, ont permis à la collectivité de Corse d'avancer sereinement ?

Nous sommes dans une situation qui est extrêmement contrainte et le test de marché nous l'a démontré. Il y a aujourd'hui en tout et pour tout trois compagnies qui ont répondu au test de marché, et trois compagnies qui se positionnent historiquement, selon des modalités diverses sur les différents appels d'offres. Comme ce sont des compagnies privées, l'intérêt du privé et de chaque compagnie, commande de la stratégie qui peut être quelquefois une stratégie d'entente, qui peut être quelquefois une stratégie agressive, qui peut être quelquefois une stratégie de délaissement, confère les ports secondaires, pour ce qui s'est passé dans la phase que nous avons connue.

Nous avons tiré les leçons. Nous maintenons une société d'investissement et nous allons réfléchir en l'intégrant tous les paramètres et en attendant, pardonnez-moi l'expression, de nous faire un peu de gras et de voir comment les choses avancent, y compris d'un point de vue du développement durable et des nouveaux modèles de bateaux.

Et nous avons tiré les leçons sur la société d'exploitation. Premièrement, nous considérons que ce qui se passe doit conduire à une maîtrise renforcée de la Collectivité de Corse, non seulement sur la définition du contrat, mais sur l'exécution du contrat. Nous créons donc la SEMOP, parce que la SEMOP nous met en amont, nous met pendant et nous met en aval. Elle rajoute donc à nos possibilités d'intervenir.

Deuxième élément : nous considérons qu'il faut corriger les tendances inégalitaires du marché, et qu'il faut faire une seule SEMOP port principal, ports secondaires, parce qu'on nous a souvent suffisamment dit, et nous avons eu raison de nous le dire, qu'il ne fallait pas oublier les ports dits secondaires, les villes qu'ils concernent, et les populations qu'ils concernent.

Le changement important c'est que nous sommes désormais majoritaires au capital. Voilà ce que nous proposons, et pourquoi nous disons que c'est un pas significatif, y compris par rapport à la vision qui est la nôtre et qui doit nous conduire à avoir la maîtrise la plus affirmée possible de la collectivité de Corse sur le secteur stratégique des transports. Comme nous considérons que nous devons avoir la maîtrise la plus forte possible sur chacun des secteurs stratégiques : transport maritime, transport aérien et par exemple les déchets ou l'eau.

Oui, un certain nombre d'évolutions nous font peur. Nous respectons tout le monde. Nous avons des partenaires. Nous traitons à égalité de droits et de devoirs, l'ensemble des candidats aux appels d'offres. Mais nous avons aussi le droit et le devoir de dire que dans une île, nous ne voulons pas de phénomène de monopole, nous ne voulons pas de phénomène de duopole, nous ne voulons pas de phénomène de concentration excessive, horizontale ou verticale. Mais une

fois que nous l'avons dit, nous devons faire avec les instruments qui sont à notre disposition.

Y avait-il un chemin totalement satisfaisant ? Non. Y a-t-il un chemin totalement sécurisé, y compris au plan juridique ? Non, et c'est bien la raison pour laquelle Vanina BORROMEI, l'Office des transports et notre AMO entretiennent une relation constante aussi bien avec les services de l'Etat consacrés aux relations européennes, qu'avec l'Union européenne et la Commission elle-même. En permanence, nous présentons, nous démontrons et nous évaluons. Voilà quelle est la cohérence de ce modèle.

Je termine. Sommes-nous totalement prémunis ? Non pas parce que les acteurs privés sont ce qu'ils sont et nous dépendons aussi de ce qu'ils décideront de faire, bien sûr. Mais le message que nous avons fait passer, et je reviens à ce que dit Hyacinthe VANNI, les difficultés que nous avons connues, notamment au moment de statuer sur un certain nombre d'appels d'offres, les difficultés que nous continuerons peut-être de connaître ne proviennent pas de l'attitude de la Collectivité de Corse, proviennent d'une vision biaisée qu'ont un certain nombre d'acteurs privés de ce qu'est un appel d'offres.

Un appel d'offres n'est pas là pour répondre aux besoins exprimés par une compagnie, quelle qu'elle soit. Un appel d'offres ne doit pas venir directement ou indirectement dans le bureau de la Présidente de l'Office des transports, ou du Président du Conseil exécutif pour dire : « voilà la somme qu'il nous faudrait pour équilibrer nos comptes ou pour conserver des emplois ou pour financer des bateaux ». Ce n'est pas comme cela que ça marche. Nous avons plus que quiconque le souci social, et le souci du maintien des emplois, et de tous les emplois. Mais ce qui compte dans un appel d'offres, c'est le besoin exprimé par la personne publique. C'est le besoin d'intérêt général, et c'est à l'opérateur privé de définir une offre qui réponde de la meilleure façon possible à ce besoin.

A cette règle, que toutes celles et tous ceux qui sont concernés entendent bien, que nous ne dérogerons pas. On peut nous faire, les pressions qu'on veut, on peut nous faire les chantages qu'on veut. On peut avoir les démarches que l'on veut, on appliquera la règle, là comme ailleurs. Parce que la règle nous protège et protège l'intérêt général et l'intérêt de la Corse avec, et je termine, un souci constant, celui de la définition du service public, du meilleur service public, de la prise en compte des attentes des Corses, des entreprises, des citoyens et le souci du social.

Et je termine, le souci du social est consubstantiel de notre démarche. Nous faisons là aussi avec des règles qui sont impératives. La seule obligation que l'on peut imposer est celle du respect du pavillon européen.

Ensuite, nous avons un critère qui est indiqué à 10 %, mais qui peut évoluer, qui est celui du développement durable. Dans le critère du développement durable, il y a notamment la soutenabilité, les conditions sociales, etc. A travers ce critère, nous avons les moyens de fixer une règle du jeu qui permettra à la compagnie, qui donnera le maximum de garanties dans ce domaine, d'avoir un avantage par rapport aux autres, dans le respect de la logique de l'appel d'offres.

Le chemin est clair, il n'est pas aisé, mais y compris en avançant par élimination de ce que nous ne pouvons pas faire, je suis certain, et nous sommes certains que celles et ceux qui s'apprêtent à voter en faveur de ce rapport feront le meilleur choix pour la Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais mettre ce rapport aux voix, sans tarder davantage. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>1</sup>**

**Applaudissements**

### **Le Président TALAMONI**

Nous suspendons la séance, et nous la reprenons à 15 heures. Je rappelle à ceux qui sont concernés, c'est-à-dire les présidents de groupe, qu'il y a donc une conférence des présidents qui est prévue dans l'intervalle.

**La séance est suspendue à 13 h 30.**

### **Le Président TALAMONI**

Nous nous excusons auprès des collègues pour ce retard, mais nous étions en réunion pour des questions importantes. Nous allons reprendre cette séance avec un rapport oral de Monsieur le Président du Conseil exécutif sur la question agricole, la question de l'élevage. Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous allez exposer ce rapport oralement sur la question de l'élevage et de la situation d'urgence que rencontrent un certain nombre d'éleveurs Corses.

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/437 AC

Après quoi, nous aurons à examiner l'aide aux communes, les amendements ayant été distribués.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

## **AGRICULTURA / AGRICULTURE**

### **Point d'étape sur la situation des agriculteurs en difficulté**

#### **Le Président SIMEONI**

Je vais être, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, relativement bref. Je ne reviens pas sur la genèse de la crise actuelle qui continue à l'unanimité et qui a présidé à l'expression publique à deux reprises de cette Assemblée et du Conseil exécutif, ainsi que la réunion de Paris du 29 octobre et les réunions de travail qui se sont succédé. La dernière d'entre elles s'est tenue lundi dernier et au moment de cette réunion, nous avons donc réinvité l'ensemble des protagonistes de la réunion de Paris, c'est-à-dire à la fois les élus territoriaux et parlementaires, majorité et opposition, mais aussi les représentants du monde agricole, les chambres et les différents syndicats. Tous étaient présents, à l'exception d'un qui n'avait pas reçu l'invitation pour des raisons techniques.

Nous avons essayé de travailler dans le même état d'esprit que celui qui avait présidé à la réunion de Paris. A la fin de cette réunion, nous sommes arrivés à une conclusion commune relative à la volonté de rechercher la mise en place d'un dispositif de type fonds social réservé aux agriculteurs à titre principal et placés dans des difficultés économiques et sociales graves du fait de la suspension mécanique du paiement des aides surfaciques, premier et deuxième piliers, ladite suspension induite par les contrôles en cours.

Le périmètre d'intervention sur lequel nous nous étions entendus était clairement fixé. Il fallait avoir un contrôle en cours ou avoir demandé un contrôle non encore effectué et être agriculteur à titre principal. Sur les modalités de l'aide, nous sommes tombés d'accord également à l'unanimité sur un prêt d'honneur d'un montant maximal de 6 000 euros au bénéfice des agricultrices et agriculteurs placés dans la situation ci-dessus évoqué.

Nous avons conclu cette réunion de travail en disant que nous nous engageons, le Président de l'ODARC, moi-même et le Président de l'Assemblée de Corse, à essayer de trouver les moyens juridiques de mettre en forme cette aide totalement atypique, il faut bien le dire.

Au lendemain de cette réunion, j'ai donc diffusé un large mail récapitulatif de l'exposé que je viens de vous faire et j'ai également invité l'ensemble des protagonistes à saisir leurs avocats, lorsqu'ils en ont, pour nous aider à réfléchir à la solution juridique. Notamment, je me suis adressé aux Chambres d'agriculture et aux syndicats qui ont des avocats spécialisés dans une matière pointue.

Il y avait l'expertise de l'ODARC avec l'avocat qui avait été sollicité entre la première réunion et la deuxième, ainsi que l'expertise d'Altiani, Bastia et Ajaccio. Il y avait les services juridiques de la collectivité de Corse, l'avocat de la collectivité de Corse et les avocats, par échange de mails, d'un certain nombre de syndicats ou de Chambres.

En conclusion, on a balayé beaucoup de chemins juridiques possibles avec un fonds social créé par la Collectivité de Corse ; un fonds social supporté ou créé par l'ODARC ; une convention avec un organisme tiers ; l'intervention d'un organisme financier ; l'intervention de l'ADEC, etc.

Nous avons été confrontés à des difficultés juridiques insurmontables en l'état, à une exception importante près que je vais préciser : nous sommes confrontés à un chemin juridique qui n'existe pas s'agissant en plus d'argent public, en tout cas dans la configuration que nous avons initialement envisagée et cela, d'autant mieux qu'il y a une notion d'urgence importante puisque l'idée était précisément d'arriver à titre de relais en attendant la fin des contrôles. En effet, dès lors que l'on a fini le contrôle, on est dans une situation différente qui peut se traduire par une diminution des aides, mais ce n'est pas cette situation-là que nous voulions venir compenser et ce, d'autant mieux que nous n'en avons pas le droit.

Si l'on ajoute ces contraintes juridiques insurmontables et les difficultés en termes de calendrier, on se rend compte que le chemin est extrêmement difficile. Par exemple, on a pensé à mobiliser l'ADEC, puisqu'une entreprise, en extension large, peut être aussi une entreprise agricole. On pouvait être dans une aide exceptionnelle, mais nous retombions dans un règlement des aides qui existe, que nous ne pouvons pas modifier et qui implique une longue instruction avec des pièces, etc. Puis, la preuve sur trois années de difficultés économiques et sociales, nous n'étions absolument pas dans le schéma que l'on avait voulu privilégier.

Aujourd'hui, on a identifié une piste juridique et des pistes politiques de travail sur la façon d'avancer. La piste juridique, c'est la mobilisation des minimis dès aujourd'hui ou dans les jours à venir. Dans le cadre, on retombe sur le droit commun, mais en étant dans une politique des minimis qui visera à identifier véritablement les difficultés économiques. Là, on est dans un

maximum d'aides qui, en fonction des situations, plafonnent à 20 000 euros. Cela ne veut pas dire que tout le monde aura 20 000 euros, mais cela veut dire qu'une marge nous permet de nous adapter à la réalité des situations. On sera dans un process juridique sécurisé comme nous devons l'être.

Nous avons dit les uns et les autres que nous ne ferions rien qui puisse être illégal. Il ne faut pas ajouter à une situation déjà difficile une difficulté d'ordre juridique supplémentaire. Par contre, la volonté d'aider et d'aider vite reste ferme. Le moyen juridique, c'est le minimis agricole qui peut intervenir dès que le contrôle est fini, donc un certain nombre d'agriculteurs pourront potentiellement d'ores et déjà en bénéficier. Pour le reste, un certain nombre de propositions sur le fonds, mais que nous ferons ensemble puisque je pense qu'en l'état de cette réflexion qui continue et cette proposition, nous organiserons une réunion dès la semaine prochaine pour faire un point complet et continuer à nous mobiliser ensemble.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif. Nous avons à reprendre l'examen du règlement d'aides aux communes et intercommunalités et les territoires 2020-2024, le rapport 376. Nous avons donc le recueil des amendements qui a été établi par les services après la réunion de la Commission.

Nous allons commencer par l'amendement N°1 du groupe Per l'avvene et c'est Jean-Martin Mondoloni qui va le présenter, non ? C'est Monsieur Lacombe qui le présente ? Vous avez la parole pour présenter votre amendement N° 1.

### **ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU – ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENERGIE**

**\* Raportu n° 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii, pieve è paesi vivi 2020-2024**

**\* Rapport n° 376 : Règlement d'aides aux communes, intercommunalité et territoires 2020-2024.**

### **Le Président TALAMONI**

**Amendement N° 1.**

**Monsieur Xavier LACOMBE**

Merci, Monsieur le Président. Premier amendement du groupe à la page 4 du règlement, dans le dernier paragraphe du 1.2. La date limite de réception des demandes d'aide, à la fin de la première phrase, il faudrait supprimer le mot « n+1 ».

**Le Président TALAMONI**

Oui. Alors, est-ce qu'il y a l'avis de l'Exécutif sur cet amendement N° 1 ? Sous-amendement substitutif de la Commission ? Très bien. L'Exécutif est favorable à l'amendement sous-amendé, on est bien d'accord ? Très bien, je mets aux voix le sous-amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 1 ainsi sous-amendé est adopté.**

**Amendement N° 2**, Per l'avvene, voulez-vous le présenter ? Est-ce qu'il est défendu, cet amendement ? Oui ? Très bien. A partir du moment où vous avez déjà eu le débat en Commission, il est défendu. Vous le maintenez et à ce moment-là, l'Exécutif donne son feu vert et je le fais voter. On ira plus vite.

**M. Xavier LACOMBE**

Je ne le présente pas ?

**Le Président TALAMONI**

Non, puisqu'on l'a sous les yeux. Il est défendu ? Oui ? Très bien. Le Président du Conseil Exécutif est défavorable. Je mets aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 2 est repoussé.**

**Amendement N° 3**, le groupe Per l'avvene, est-ce qu'il est défendu ?

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, toujours.

**Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif ? Défavorable. Je mets aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 3 est repousé.**

**Amendement N° 4.**

**M. Xavier LACOMBE**

Défendu.

**Le Président TALAMONI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Exécutif défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ?\_Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 4 est rejeté.**

**Amendement N° 5.**

**M. Xavier LACOMBE**

Toujours défendu.

**Le Président TALAMONI**

L'avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Pour celui-ci, favorable.

**Le Président TALAMONI**

Favorable. Je mets aux voix cet amendement avec avis favorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 5 est adopté.**

**Amendement N° 6.**

**M Xavier LACOMBE**

Toujours défendu.

**Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 6 est rejeté.**

**Amendement N° 7.**

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, maintenu.

**Le Président TALAMONI**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 7 est rejeté.**

**M. Xavier LACOMBE**

Monsieur le Président, sur cet amendement qui concernait la création d'un fonds spécifique, le vote est terminé. Je laisse le soin au Président de l'Exécutif de préciser les choses.

**Le Président TALAMONI**

Il est rejeté.

**Amendement N° 8.**

**Le Président SIMEONI**

Juste un mot. C'est important parce que cela a été une demande qui a été considérée comme légitime avec une nécessité de simplifier, notamment parce que les aides sont aujourd'hui éclatées entre l'Office de l'Environnement et la Direction du Patrimoine.

Nous avons acté la mise en place un groupe de travail pour réfléchir à la mise en place d'un fonds de ce type qui ferait l'objet d'un règlement distinct et qui serait ensuite intégré dans le règlement que nous sommes en train d'adopter. Je tenais à le dire.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Amendement N° 8.

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, maintenu.

**Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif ? Défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 8 est rejeté.**

**Amendement N° 9 tombe. Amendement N° 10.**

**M. Xavier LACOMBE**

Maintenu.

**Le Président TALAMONI**

Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 10 est rejeté.**

Groupe Anda per dumane. L'amendement est défendu et l'Exécutif est favorable.

**Le Président SIMEONI**

Favorable à l'unanimité. C'est le courrier électronique ? Favorable.

**Le Président TALAMONI**

La commission était favorable à l'unanimité. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 11 est adopté à l'unanimité.**

**Amendement N° 12 tombe. L'amendement N° 13 a été retiré, le 14 a été retiré, le 15 a été retiré. Le 16 est-il maintenu Anda per dumane? Oui, il est maintenu. Avis de l'Exécutif ?**

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 16 est rejeté.**

**Amendement 17.**

**Le Président SIMEONI**

Est-ce qu'il est possible d'expliquer l'amendement, Monsieur le Président ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, bien sûr. C'est le Conseil Exécutif de Corse qui dépose cet amendement 17. Vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est notamment pour faire suite à une demande du maire de Viggianellu, notre collègue Joseph Pucci et également à un courrier qui m'a été adressé par le Président Pajanacci de la Communauté de communes. En cohérence avec les engagements que nous avons pris, il est proposé d'ouvrir le dispositif relatif à la bonification liée à l'accueil d'un centre de stockage dans le cadre d'un fonds de territorialisation, non seulement aux communes, mais également aux EPCI avec, dans le cadre de l'amendement, deux régimes distincts, mais qui ont leur cohérence.

Pour la période en cours, il est proposé d'ouvrir cette bonification aux communes et intercommunalités qui ont accueilli un centre de stockage depuis l'adoption de la délibération du 26 octobre 2018 qui avait acté l'urgence. En gros et concrètement, cela veut dire que comme nous l'avions dit, Viggianellu et Prunelli di u Fium'Orbu et les intercommunalités auxquelles appartiennent ces communes qui ont fait un effort de solidarité considérable depuis plusieurs années, la demande d'André Rocchi j'ai oublié de le dire, notamment depuis la

période de crise structurelle que nous vivons, bénéficieront de la bonification qui, dans la mouture initiale, était limitée aux seules communes.

Le deuxième volet de cet amendement est pour l'avenir. Nous souhaitons que cette bonification soit maintenue, mais dans ce cadre-là et afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, nous limitons la bonification aux centres de stockage qui vont arriver à partir d'aujourd'hui, mais qui seront sous maîtrise publique et en cohérence avec le plan voté par l'Assemblée de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci pour cet amendement 17 qui a été défendu par le Conseil Exécutif.

**M. Xavier LACOMBE**

Président, s'il vous plaît. Juste pour vous dire que je ne participerai pas au vote et que je vais m'absenter.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, très bien. Nous en prenons bonne note. La Commission a émis un avis favorable et je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 17 est adopté.**

**Amendement N° 18**, toujours déposé par le Conseil Exécutif de Corse. Voulez-vous le présenter, Monsieur le Président ?

**Le Président SIMEONI**

C'est pour faire suite à la présentation du projet de rapport et à demande écrite du maire de Ville di Pietrabugno, une commune qui, comme plusieurs dizaines d'autres en Haute-Corse, est impacté par la présence d'amiante environnemental. On parle uniquement d'amiante environnemental.

Il y a donc un surcoût important, notamment pour les opérations de voirie ou de construction, un surcoût qui peut aller jusqu'à 40 % pour certaines opérations. Il nous a paru légitime et équitable que la collectivité de Corse intègre l'existence de ce surcoût, donc dans ce type d'opérations, lorsqu'il y a une présence avérée d'amiante environnemental pour les travaux de voirie et/ou de construction, après examen par les services techniques de la collectivité de Corse et constat d'un dépassement de plus de 20 % du montant de l'opération du

fait de la présence d'amiante environnemental, nous proposons une bonification de 10 % du taux d'intervention.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 18 est adopté.**

**L'amendement 19** qui émane de la Commission du Développement économique du numérique, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Je demande à la présidente ?

**Madame Nadine NIVAGGIONI**

Favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

C'est même plus que favorable, c'est un amendement de votre commission.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

On l'a porté et il a été validé par l'ensemble.

**Le Président TALAMONI**

Parfait, donc je demande à l'Exécutif ce qu'il en pense.

**Le Président SIMEONI**

Favorable avec une réserve et c'est normal, il y a une petite erreur matérielle, c'était la fin. En fait, ce n'est pas dans le chapitre « amendes de police » qu'il faut insérer cet amendement, c'est dans les dispositions générales relatives à la bonification. Point 3.3 de la dotation quinquennale, s'il vous plaît.

**Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix le sous-amendement qui vient d'être proposé par le Président du Conseil Exécutif.

**M. Xavier LACOMBE**

On est bien d'accord qu'il faut ajouter, après le plan d'urbanisme définitif, le point 3.3 de la dotation quinquennale bonifiée, mais à quel niveau et qu'est-ce que l'on retire ? C'est quelle page ?

**Le Président TALAMONI**

C'est l'amendement N° 19, auquel le Président du Conseil Exécutif vient de proposer...

**M. Xavier LACOMBE**

Ce n'est pas ce qui a été discuté hier en Commission.

**Le Président SIMEONI**

Pour les communes, vous savez que certaines communes, notamment entre 1 000 et 3 000 habitants, ont beaucoup de linéaires et des problèmes de voirie. En gros, il y avait un trou dans la raquette.

La proposition que je vous ai faite et que nous avons validée ensemble, c'est de dire que dans le cadre des travaux relatifs à la voirie communale, il existe la possibilité d'une bonification à hauteur de 80 % une fois par dotation quinquennale pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants. On l'intègre en plus dans les dispositions. C'est bon ?

**Le Président TALAMONI**

Il y a donc un sous-amendement qui a été proposé par le Président du Conseil Exécutif s'agissant du positionnement de l'amendement. Je vais mettre aux voix le sous-amendement.

**Le Président SIMEONI**

C'est le point 3.5 rédigé comme proposé sur le document soumis par les services du Secrétariat général.

**Le Président TALAMONI**

Ce repositionnement, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le sous-amendement du Président du Conseil Exécutif est adopté.**

Maintenant, je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 19 ainsi sous-amendé est adopté.**

**Amendement N° 20** et dernier amendement déposé par le Conseil Exécutif de Corse. Le Président du Conseil Exécutif va défendre son vingtième amendement s'il le souhaite.

**Le Président SIMEONI**

On ajoute, après plan local d'urbanisme définitif : « *(Par voie d'élaboration ou de révision)* ».

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Cet amendement a reçu un avis favorable de la Commission et je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 20 est adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre à présent aux voix l'ensemble du rapport ainsi sous-amendé et amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Je voudrais avoir confirmation de ce que les groupes A Corsica indà Republica et Andà per Dumane secondaire ont bien voté.

**Le rapport N° 376 est adopté à l'unanimité.<sup>2</sup>**

**Xavier LACOMBE**

Nous avons voté et je voudrais juste donner en quelques mots l'explication de vote. Cela aurait pu se faire avant le vote.

**Le Président TALAMONI**

En principe, c'est plutôt l'usage.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/438 AC

**Xavier LACOMBE**

Oui, mais vous êtes passés au vote directement, donc je ne voulais pas vous interrompre. Je sais qu'à 20 heures, nous devons nous arrêter, mais quand même ! Laissez-nous nous exprimer.

**Le Président TALAMONI**

Oui, nous arrêtons à 20 heures, je le rappelle.

**Xavier LACOMBE**

Je vais être très rapide, accordez quelques minutes après les heures non utilisées au travail. Merci.

Explication de vote très rapide. Nous avons voté ce rapport, ce règlement d'aides et je tiens, au nom du groupe, à saluer le travail des personnels et de toutes les personnes présentes que je ne nommerai pas. Je les connais depuis fort longtemps, si ce n'est que quelques amendements pour notre groupe et d'autres groupes ont été présentés. Je regrette, à un moment donné, que la philosophie d'une petite série d'amendements que nous avons présentés n'ait pas été retenue.

C'est bien dommage parce que, comme disait le Président de l'Exécutif, je ne dirais pas qu'il y a un trou dans la raquette, mais il y a une maille qui est mal ficelée. Je pense que les communes de 1 000 à 3 000 habitants, au vu de l'importance des travaux, des demandes et des besoins, ne retrouvent pas véritablement le compte en termes de pourcentage de subventions.

Un petit rappel quand même, puisque tout le monde veut faire un peu d'histoire, on va en faire. Pour les communes, je ne voudrais pas faire de ségrégation entre les communes de Haute-Corse et de Corse du Sud, Cismonte e Pumonte, mais pour tous les maires de Corse du Sud auparavant, entre la collectivité de la CTC, le département de CG2A et le Conseil départemental 2A, tous les dossiers étaient subventionnés *a minima* à 80 %.

Aujourd'hui, les trois collectivités réunies, les deux départements et la CDC, ce n'est pas le cas. Je reviens notamment sur les communes et je m'en fais le défenseur, puisque celles en dessous de 350 habitants sont bonifiées au maximum et qu'à 350 000, il y a les bonifications aussi. Elles se retrouvent et n'ont rien perdu, mais aujourd'hui, les communes de 1 000 à 3000 habitants et certaines fois pour celles qui sont au-dessus de 3 000 et ensuite, les 12 000 pour les EPCI, ont perdu un peu de pourcentages.

Je voulais tout simplement dire que l'on va être obligé de faire appel à la DETR et nous espérons très fortement que l'Etat viendra compléter ce taux subventionnable. Nous l'espérons, mais nous n'en avons pas la certitude. J'ai échangé avec les services et nous l'espérons notamment dans les catégories de certains travaux.

Ceci dit, quelques réserves ont été émises, mais dans l'esprit constructif dans lequel nous nous trouvons, nous avons voulu voter ce rapport. Nous attendons avec impatience ce règlement d'aides pour le patrimoine et j'attire l'attention du Président de l'Exécutif et des services sur le fait qu'il faudrait aller très vite, parce qu'aujourd'hui, beaucoup de communes sont dans l'impasse. Il a été reconnu que la complexité des circuits entre l'Office de l'environnement et les Directions du patrimoine est très complexe. Certains s'y sont éprouvés et se débattent depuis deux ans. On a du mal à aboutir. Je crois que là-dessus, nous avons bien parlé des bâtiments religieux et notamment la réfection de nos églises qui préoccupe la plupart de nos maires.

Voilà l'explication très brève, mais nous attendons encore peut-être. Et puis à notre grand regret, je n'ai pas très bien compris pourquoi cette incitation pour les documents d'urbanisme est une carotte, c'est un leurre et cela n'aura pas lieu, parce faire un SCOT que cela ne se fait pas en trois ans. Les documents d'urbanisme, pour ceux qui sont en cours, au rythme de ce que l'on vit, ce n'est pas évident, mais pour ceux qui démarrent, je pense que cette bonification ne s'exercera pas ou quasiment pas, d'autant plus que nous rencontrons beaucoup de difficultés en Conseil des sites.

Voilà un peu ce que je voulais dire, mais le dernier point, c'est surtout le souci qu'il y aura financièrement, malgré la possibilité d'utiliser de la dotation quinquennale. Je pense que c'est surabondé et que cela peut même être flatteur et agréable, mais nous voyons bien que certaines petites communes n'arrivent pas à l'utiliser et certaines ne l'ont même pas consommé. Je pense que beaucoup de nos communes ne pourront pas utiliser ce qui, aujourd'hui, à travers ce règlement, est mis à leur disposition.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue, mais ce type d'interventions après le vote doit rester exceptionnel, parce que c'est complètement contraire à la procédure habituelle normale. Je le dis pour ne pas que cela fasse jurisprudence. Il n'y aura pas de jurisprudence.

### **Le Président SIMEONI**

Monsieur le Président, vu qu'il n'y aura pas de jurisprudence, est-ce que l'on peut faire une exception qui intègre une réponse parce qu'il y a deux points importants que je ne voudrais pas laisser sans réponse et qui ont été discutés en commission.

### **Le Président TALAMONI**

Il n'y aura pas de jurisprudence, vous pouvez parler.

### **Le Président SIMEONI**

Merci. Rapidement, il y a un certain nombre de points sur lesquels on est d'accord. Je rappelle qu'il s'agit du patrimoine non-classé. Pour le patrimoine classé, le service du patrimoine est très efficace et très mobilisé, c'est important. On va essayer de faire mieux sur le patrimoine non-classé. Deux remarques très importantes.

La première, sur l'urbanisme et la deuxième, sur la capacité à utiliser les fonds et à mobiliser les autorisations de programme.

Premier élément sur l'urbanisme. C'est très important de redire publiquement que ce que nous voulons faire dans ce règlement concernant l'urbanisme et les déchets, c'est créer un véritable choc positif pour que nous nous mobilisions chacun dans le respect des prérogatives qui sont les nôtres, la collectivité de Corse d'un côté, les maires, intercommunalités et territoires de l'autre, autour de deux enjeux essentiels : l'urbanisme et les déchets.

Pour que ce choc ait lieu, il faut se donner des objectifs à la fois raisonnables, partagés, évalués et dans un délai mobilisateur. Trois ans pour un document d'urbanisme, c'est court, c'est vrai. C'est court, que l'on soit en révision ou en élaboration, mais c'est en même temps un horizon d'actions qui d'une part, est en concordance avec les trois ans que l'on a mis sur les déchets, parce que l'on va avancer ensemble. C'est également articulé sur la durée du mandat municipal. Il va y avoir des élections, il va y avoir des gens qui vont arriver ou qui vont être maintenus, donc l'idée est de dire : « Emparons-nous ensemble de ces dossiers et dès le début du mandat, allons-y sur trois ans ».

Il ne s'agit pas de laisser seul, on sait la difficulté, mais on sait aussi que tant que nous n'aurons pas de document d'urbanisme de type PLU, PLUI ou SCoT, un certain nombre de problèmes graves continueront de se poser,

notamment en matière de lutte contre la spéculation d'aménagement du territoire, etc.

L'idée est de dire qu'aujourd'hui, on se donne trois ans, mais je l'ai dit hier et je le redis, je pense effectivement qu'il faut renforcer l'ingénierie et cela fera le lien avec ma deuxième réponse, y compris dans le domaine de l'urbanisme.

Nous allons avoir une discussion avec l'Etat qui va commencer sur l'instrument qui est appelé à prendre la suite du PEI. Nous allons l'avoir ensemble selon une méthode que nous aurons à définir de concert. Je pense que nous devons vraiment dire que dans ce nouveau programme, dans ce nouveau plan, il y aura un volet consacré à l'ingénierie et notamment à l'ingénierie sur l'urbanisme. En cumulant les dispositifs, en concentrant les efforts et en se donnant un horizon d'action de trois ans, on est dans quelque chose qui a du sens. C'est la première chose.

Deuxièmement, c'est vrai, vous avez raison. C'est vrai que la capacité à s'emparer de ces outils et notamment à porter des projets pour consommer les crédits, est un enjeu clé. Sinon, ce document restera virtuel ou largement virtuel. C'est pour cela que j'ai dit que ce rapport s'incluait dans une vision globale qui a commencé par le rapport sur le logement, Una casa per tutti, una casa per ognunu, qui continue aujourd'hui avec les trois rapports sur le règlement général, sur le règlement des aides montagnes et sur le fonds financier.

Cette vision d'ensemble va se prolonger par de nouveaux rapports qui vont être présentés dans les semaines à venir, notamment un qui va être consacré à l'ingénierie. C'est essentiel. Il faut que l'on accompagne les petites communes en ingénierie pour qu'elles puissent effectivement monter les projets et consommer les crédits.

Nous n'avons pas gagné de ce côté-là, mais on va essayer de se donner les moyens de gagner ensemble.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Président. Je pense que nous pouvons passer au rapport suivant qui est la création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse.

### **Le Président SIMEONI**

La logique est plutôt de faire le règlement sur les aides montagne.

## **Le Président TALAMONI**

Très bien, comme vous voulez.

**Monsieur Hyacinthe Vanni préside la session.**

**\* Raportu n° 374 : Revisione di u regulamentu d'aiuti di messa in opera di u schema d'accunciamentu di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa**

**\* Rapport n° 374 : Révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse.**

## **Le Président SIMEONI**

La session a été longue. Le fait de tronçonner les trois rapports prive peut-être un petit peu nos débats de dynamisme. Je vais me concentrer sur l'essentiel, je sais que vous avez lu ce rapport.

Je voudrais dire que c'est un dispositif essentiel de la logique d'ensemble que j'ai présentée. Je ne reviens pas sur l'histoire, vous la connaissez : la relance du Comité de massifs ; la vision politique d'une volonté de nous engager très fortement sur la revitalisation et la relance de la montagne et de l'Intérieur ; un schéma de développement qui a été adopté le 24 février 2017 en cohérence avec les orientations du PADDUC ; une méthode qui vise à associer dans le Comité de massifs l'ensemble des institutions et des acteurs de la montagne ; et un premier règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse en novembre 2017.

Je vous rappelle que cela fait aussi écho à notre débat de ce matin, à savoir que c'est un choix politique de dégager des crédits qui nous permettent de financer ce nouveau règlement et les aides qui l'instituent.

Je voudrais revenir un instant en arrière. Lorsque nous avons des débats en disant qu'il fallait faire des économies sur l'enveloppe de continuité territoriale, certains de nos contradicteurs politiques nous disaient : « Attention, ne faites pas d'économies, continuez à consommer l'enveloppe de continuité territoriale même s'il y a des dépenses non causées parce que si vous diminuez l'enveloppe de continuité territoriale, on va nous la réduire structurellement ». Nous avons eu une discussion politique au plus haut niveau de l'Etat, notamment avec Manuel Valls avec qui l'on a discuté ici, dans cet hémicycle en disant : « Nous, on se fait fort de faire des économies sur la dotation de continuité territoriale à condition que vous sanctuarisiez le volume et le périmètre de

l'enveloppe qui est allouée et que vous élargissiez la capacité à mobiliser ce reliquat ».

La discussion a prospéré et l'accord est intervenu, il s'est traduit dans la loi. Je veux le dire avec force, parce que cela a été dit pendant le débat avec Jean-Martin ce matin qui disait : « Il va y avoir un sniper qui va nous critiquer sur les choix que l'on fait ». Il peut toujours y avoir un sniper, mais puisque la chambre régionale des comptes s'intéresse aussi à la façon de mobiliser cette fraction du reliquat de l'enveloppe de continuité territoriale, je voudrais rappeler l'accord politique au plus haut niveau de l'Etat concrétisé dans la loi et dans un texte qui est très clair : « *Les reliquats disponibles sont affectés en priorité à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires destinés aux transports, à l'accueil de voyageurs et de marchandises, puis à la rénovation, à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire de la Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne* ».

C'est un financement en cascade. On nous parle à titre principal des ports et des aéroports. Ensuite, la rénovation et la réalisation d'infrastructures routières, ferroviaires et enfin, des opérations d'investissement s'inscrivant dans un schéma global au titre du développement de l'intérêt de la montagne. On s'est conformé strictement à l'accord politique et aux textes législatifs. On a adopté un schéma Montagne qui fixe le projet global de développement du territoire et notamment de l'intérieur.

Lorsque l'on utilise notre dotation de continuité territoriale, on la mobilise d'abord pour la continuité territoriale de transport maritime et aérien. Le reliquat, on l'affecte aux ports et aéroports d'abord et aux routes ensuite. Ensuite, une petite partie va à notre projet global de développement. Cela dépend des années et cela dépend aussi de la capacité des acteurs à mobiliser. Cela a été de 5 à 7 millions d'euros les années précédentes.

Très rapidement, quatre axes de développement seront réaffirmés et précisés. Je cite quand même quelques opérations qui ont pu être financées ou cofinancées. On nous dit beaucoup que cela n'avance pas. Pour l'axe 1 relatif aux réseaux et aux infrastructures, nous avons notamment cofinancé le financement d'investissements électriques sur le site de Bavella. C'était attendu depuis longtemps. De même, nous avons passé une convention avec le syndicat d'électrification du Cismonte et nous allons rapidement conclure une convention du même type avec le syndicat du Pumonti même s'il y a une différence de statut juridique.

Sur le tourisme de montagne, réhabilitation du couvent l'Aligiani, en vue de la rénovation des refuges du parc, mise en valeur complémentaire des sentiers de randonnée. Sur l'agriculture pastorale de montagne, rénovation de bergeries et unité de sciage pour 5,3 millions de projets. On voit que l'on est dans des choses qui sont extrêmement concrètes et extrêmement structurantes pour les territoires.

Ce règlement vous propose de maintenir ces axes d'intervention, de les préciser, de simplifier la politique de mise en œuvre et de mobilisation de ces aides, avec des opérations non seulement symboliques, mais qui incarnent notre vision de cette montagne qui a vocation à revivre. Je pense par exemple à la stradda paulina o e stradde di e capelle, pour revenir sur le patrimoine immobilier ou encore, en me tournant vers les quelques bergers et éleveurs qui sont dans cet hémicycle, la réhabilitation des estives avec derrière, en cohérence avec l'ODARC, de vrais projets de développement d'un pastoralisme qui est à la fois enraciné dans notre histoire et en même temps qui s'exerce dans des conditions modernisées conformes aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce règlement des aides est une pierre de plus dans cette construction que nous édifions ensemble au soutien des communes et intercommunalités des acteurs et dans ce cas précis, de l'intérieur et de la montagne.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Le rapport oral de la Commission.

**Mme Anne TOMASI**

La commission des finances a émis un avis favorable.

**Mme Julie GUISEPPI**

Même chose pour la commission du développement économique.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**Monsieur Pierre-José FILIPPETTI**

Ce rapport, comme le précédent et d'ailleurs, on aurait presque pu les traiter ensemble, participent de la même vision d'ensemble. La méthode est la

même avec la concertation et la consultation. Ce qui est important, c'est qu'autour des quatre thématiques décrites, c'est tout le particularisme de notre montagne et de ses besoins qui ont été explorés et traités.

Or deux points à retenir pour nous, sur l'esprit. Le premier est le marqueur politique de notre volonté de casser cette fracture territoriale que connaît notre pays, de rétablir l'équité et l'équilibre sur notre territoire. Le second, comme cela a été dit hier, ce rapport réaffirme notre collectivité comme collectivité unique sur tout le territoire. Je vous remercie.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

### **Monsieur Jean-Martin MONDOLONI**

Simplement, dans la continuité du vote précédent puisque les choses sont homogènes, il y a cohésion à ce que nous soutenions l'action de ce règlement des aides qui est, d'une certaine façon, le corollaire du premier en mettant l'accent sur la montagne.

Pour revenir à ce qui m'animait ce matin et qui rejoint des préoccupations qui sont partagées, l'idée est qu'il ne faudrait pas inscrire – et vous avez bien fait de préciser, Monsieur le Président – comme ressources pérennes les économies que nous pourrions générer sur la dotation de continuité territoriale pour deux raisons.

Par nature, elles ne sont pas prévisibles, elles dépendront de votre propension à générer des économies. La deuxième et j'insiste là-dessus, c'est que quand bien même ce serait reconnu, notifié, écrit à un certain niveau de l'Etat, tout cela dépend du projet de loi de finances et je maintiens que nous ne sommes pas à l'abri qu'un sniper, un soir de session puisque ce sont généralement des gens qui sortent la nuit, vienne mettre son nez là-dedans et considère que ce n'est pas l'esprit de la continuité territoriale à visage découvert que d'investir la solidarité nationale dans le comité de massifs ou dans les aides à la montagne, même si je crois que nous avons tous en partage de poursuivre les efforts que vous faites pour rompre cette fracture entre le rural et l'urbain. Merci.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il y a des amendements déposés par Femu a Corsica. On les présente oralement, on demande l'avis de l'exécutif et nous passons au vote. La méthode vous convient ?

**Monsieur Guy ARMANET**

Il s'agit d'un amendement déposé au nom du groupe Femu a Corsica. Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les grands sites de France à la fiche projet 3.1 Tourisme de montagne. Proposition d'amendement règlement fiche projet 3.1 Tourisme de montagne, page 63, ajouter dans la liste des bénéficiaires les syndicats mixtes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Donc, est-ce qu'on le met aux voix ou est-ce qu'on le met aux voix après ? Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 1 est adopté.**

**Monsieur Guy ARMANET**

Il s'agit un peu de la même chose, si ce n'est que l'on a pour référence ici le patrimoine. Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.2 Patrimoine. Proposition d'amendement règlement fiche projet 3.2 Patrimoine, page 67, ajouter dans la liste des bénéficiaires les syndicats mixtes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 2 est adopté.**

**Monsieur Guy ARMANET**

Il s'agit d'un amendement où il est demandé d'intégrer dans la liste des opérations éligibles en investissement les sites naturels d'intérêt patrimonial. Proposition d'amendement, règlement fiche projet 3.1 Tourisme de montagne, page 62, dans la liste des opérations éligibles en investissement, à la suite de la mise en valeur, aménagement des lacs artificiels de montagne, ajouter : « Et des sites naturels d'intérêt patrimonial » et à la suite d'infrastructures touristiques, réhabilitation emménagement de bâtiments structures situés à proximité, ajouter « sites ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 3 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

L'objectif est de pouvoir accompagner les communes ou les EPCI qui souhaitent mettre en place un service de transport rural à la demande, via des équipements et des services de proximité. La proposition d'amendement à celle-ci au règlement fiche projet 1.1 Transport Mobilité, page 30 dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement, demande de remplacer le deuxième point Transport rural par : « A la demande vers des activités sportives et culturelles et centres d'accueil et de loisirs par accompagnement du transport

rural et à la demande vers les équipements de services de proximité des activités sportives et culturelles et les centres d'accueil et de loisirs ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 4 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

Cet amendement a pour but de pouvoir accompagner les structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur qui mettent en œuvre des actions innovantes. La proposition d'amendement, règlement fiche projet 2.1 Éducation formation, page 47, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement à la suite de l'item Soutien aux actions de formation initiale et continue aux métiers de la montagne, ajouter l'item « Aide aux structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur pour la mise en œuvre d'actions innovantes ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 5 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

Cet amendement a pour but d'étendre le soutien aux associations qui s'inscrivent dans une démarche de transmission du patrimoine immatériel de leur territoire. La proposition de la demande à celle-ci, le règlement fiche projet 2.3 Culture, page 55 dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement, à la suite de soutiens aux associations dans le cadre de pratique artistique à destination des scolaires dans le cadre de mise en réseau d'actions de développement, ajouter : « Dans le cadre d'actions favorisant la transmission du patrimoine immatériel du territoire ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 6 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligible l'animation de foires rurales lorsque ces dernières sont organisées dans le cadre d'une démarche collective. La proposition d'amendement au règlement fiche projet 4.1 Agriculture pastorale de montagne forêts, page 70, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement à la suite de l'item Support de communication pour projets structurants, ajouter l'item « Animation de Foires rurales dans le cadre d'une démarche collective ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Il y a une intervention de Monsieur Lacombe, allez-y.

**Monsieur Xavier LACOMBE**

Très rapidement sur cet amendement et ce dispositif, nous avons déjà un dispositif d'aide aux foires. C'est quelque chose de complémentaire ? Je ne comprends pas trop l'intérêt.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Nous allons vous donner les explications.

**Le Président SIMEONI**

D'un côté, c'est pour la Fédération régionale des foires artisanales et rurales de Corse et de l'autre, c'est pour les foires individuellement.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Après cette explication très claire pour Monsieur Lacombe, on va mettre aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 7 est adopté.**

A moins que l'exécutif veuille rajouter quelque chose avant de passer au vote, je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est adopté.<sup>3</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 363 : Creazione di un fondu di sustegnu finanziaru à e cumune di Corsica**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/439 AC

\* **Rapport N° 363** : Création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse, « PAESE ».

### **Le Président SIMEONI**

Ce fonds PAESE est très attendu, notamment par les petites communes. On l'a dit et on l'a répété, on a essayé de construire les fondations, le mur et maintenant, on met le toit.

C'est important de renforcer les enveloppes globales. Les taux de financement doivent soutenir les projets, encourager le logement et notamment l'accession à la propriété pour les primo-accédants ou le locatif social. Reste la difficulté sur la part d'autofinancement puisque nous savons que la plupart des petites communes ont d'une part, un déficit de trésorerie et d'autre part, une difficulté à accéder au crédit bancaire.

Vous avez vu que les ratios ou les chiffres qui sont présentés dans le rapport sont parlants. Deux exemples : le ratio encours de crédits aux collectivités locales par rapport au nombre de collectivités locales est, en Corse, le plus faible de l'ensemble français. Cela veut dire très concrètement que les communes n'arrivent pas à emprunter.

Deuxièmement, alors que partout en France l'encours de crédit aux collectivités locales a augmenté de 15 % dans tous les secteurs de financement, il n'a augmenté en Corse que de 1,8 %. Des ressources propres extrêmement faibles et une difficulté d'accéder aux crédits avec pour conséquence l'impossibilité de finaliser le plan de financement, même quand il y a des aides potentielles conséquentes et des taux de subvention intéressants.

Tirant les leçons de cette situation et pour en avoir discuté avec des élus, des maires et d'anciens élus de la collectivité de Corse, nous avons décidé de construire ce fonds financier qui va permettre aux communes de moins de 1 000 habitants d'amorcer la dépense publique par relais de l'autofinancement ; de relayer plus facilement la subvention publique ; de réduire le coût des financements même indépendamment de cet argent qui sera facilement mobilisable ; d'avoir un effet levier pour attirer autour de l'opération d'autres investisseurs et ainsi réussir à démultiplier l'euro public ou initialement public ainsi mobilisé.

Comment allons-nous travailler ? Nous allons travailler à travers un appel à manifestation d'intérêt. Se positionneront des organismes financiers titulaires d'un agrément et sur la base de cette manifestation d'intérêt, nous organiserons un appel d'offres et nous retiendrons la société agréée qui aura l'offre la plus intéressante.

Ceci explique que nous ne puissions pas, au moment où je parle, donner les détails techniques de l'enveloppe globale du fonds et des conditions précises dans lesquelles la mobilisation de ces financements interviendra, puisque cela va faire partie de l'offre des candidats qui se manifesteront. L'idée est pour nous de mettre, sur une période triennale environ 1 million d'euros par an et l'on peut raisonnablement penser que les candidats qui se positionneront amèneront eux aussi une somme à mobiliser, 1 million, 2 millions ou 3 millions, on verra.

Si l'on met en perspective l'enveloppe sur laquelle pourra probablement compter ce fonds « Paese », on se rend compte qu'il représente environ l'équivalent de la totalité de l'autofinancement engagé par les communes de moins de 1 000 habitants sur une année. On a déjà la capacité de doubler directement 3,9 millions d'euros. C'est l'autofinancement engagé sur l'année 2018 et l'on a la perspective de doubler la capacité d'autofinancement, voire au-delà puisqu'il y aura un effet levier en attirant d'autres organismes. Je pense par exemple à la Banque des Territoires ou aux banques du secteur privé.

Je crois que cet instrument est vraiment attendu avec une impatience non dissimulée par les maires des communes de moins de 1 000 habitants. Cela veut dire aussi que si vous votez ce rapport aujourd'hui, nous pourrons dès demain engager l'appel à manifestation d'intérêt et espérer pouvoir être opérationnels dans les semaines ou les mois à venir et là aussi, je crois que ce sera une excellente nouvelle.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de Commissions ?

**Madame Anne TOMASI**

La Commission des Finances a déjà lu le rapport. L'avis était favorable.

**Madame Julie GUISEPPI**

Même chose pour la Commission du développement économique.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avez-vous des demandes d'intervention ?

### **Monsieur Marcel CESARI**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, juste deux mots sur ce dispositif qui est un dispositif complémentaire, l'un des dispositifs votés dans le guide des aides il y a un instant.

Le souci d'un maire, c'est quoi ? Le principal est la gestion communale, évidemment, mais aussi de dégager un autofinancement pour répondre aux appels à projets et bénéficier ainsi des fonds nécessaires au financement de ces projets. C'est vrai que cela a été dit à travers l'escompte et des maires se sont exprimés là-dessus en parlant justement de ce manque d'autofinancement et de l'impossibilité de répondre à ces appels à projets.

A cause de ce faible autofinancement, ces communes et notamment les petites communes ne peuvent pas répondre. Ce dispositif est important à ce sujet, donc avec le soutien et l'accompagnement des services pour aider et encourager ces communes qui seront dans cette difficulté, cela leur permettra malgré tout de continuer à investir et de faire des projets, mais il faudra faire attention, parce que c'est une avance remboursable, donc on peut mettre un certain nombre de communes en danger à ce sujet. Il faudra, à travers les services et l'accompagnement des services qui ont la compétence et la connaissance, encourager sans s'immiscer dans la gestion de la commune, mais inciter les maires à trouver d'autres recettes ou alors, par rapport aux frais de fonctionnement, essayer de régler ce problème.

Sinon, on va porter ces communes encore plus dans la difficulté. A ce sujet, le comptable public rend un document annuel sur la situation financière des communes, donc on peut se baser dessus. Ce document fait une analyse sur la trésorerie, sur le fonds de roulement et sur l'autofinancement. Je pense que là-dessus, peut-être qu'à travers ces services et sans s'immiscer dans la gestion, la collectivité peut donner des conseils aux maires dans ce domaine.

Je voulais juste dire que su dispustivu chje impurtante per se picule cumune di muntagna, e speru chè aiuterà se piccule cumune. Eccu. Evidemment, on va soutenir ce rapport. J'aime ce truc, c'est évident.

### **Monsieur François ORLANDI**

Nous voterons ce rapport parce qu'il y a une intention tout à fait positive. Simplement, permettez-moi de me poser deux ou trois questions.

L'avance remboursable est quelque chose qu'il va falloir payer, restituer à la collectivité. Actuellement, une commune se lance dans un projet,

mais n'a pas la part d'autofinancement obligatoire, puisque l'on n'a plus aucune opération finançable à 100 % et je parle pour les petites communes. Je fais une parenthèse pour dire que par le passé, on pouvait avoir une fois tous les cinq ans une opération financée à 100 %. Ce dispositif n'existant plus, les petites communes doivent apporter 20 % ou 10 % d'autofinancement, ce qui veut dire que si elles n'en disposent pas au départ, je ne vois pas comment elles peuvent réaliser leurs projets.

Deuxième point, si l'on a vraiment le souhait d'aider les communes au démarrage du projet, il y a un moyen très simple et qui existe, c'est de libérer une partie de la subvention avant que l'opération ne démarre. A quel moment les communes souffriraient-elles d'un manque d'autofinancement ? A aucun moment.

On va lancer un appel à projets. Les banques, les établissements financiers qui seront sollicités ont des contraintes et n'ont pas forcément des intentions très philanthropiques, donc j'imagine qu'elles vont faire payer le prix du service même avec les meilleures dispositions possible et il y aura un coût. Là encore, c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte.

Compte tenu du montant, je m'interroge également sur la capacité de la CADEC à assumer ce rôle, si tant est que dans son champ de compétences, cela soit possible. On va voter un dispositif qui est louable, mais dont peut-être m'échappe l'intérêt ou l'utilité dans des cas très particuliers. Très sincèrement, mis à part l'intention et mis à part l'effet d'annonce, je ne vois pas trop en quoi il viendrait soulager la part d'autofinancement des communes.

### **Monsieur Xavier LACOMBE**

Sans reprendre les propos de nos deux collègues qui se sont exprimés sur les inquiétudes, je crois très sérieusement qu'il faut un accompagnement au-delà de l'accompagnement financier. Il faudrait un accompagnement et un peu d'ingénieries pour les petites communes et je suis très sérieux dans ce que je dis. Pourquoi ?

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, nous connaissons les budgets et j'ai déjà fait la même réflexion, parce que même si l'on propose une forte dotation quinquennale, pourront-ils la mobiliser ? Ce dispositif pourrait les aider, mais attention, danger. Il ne faut pas que l'on pense pouvoir faire des choses que l'on ne pouvait pas faire auparavant, parce que les finances des communes étant ce qu'elles sont et les budgets étant ce qu'ils sont, je pense qu'il faut à chaque projet ou à chaque opération qui pourrait être soutenue, apporter une ingénierie et une expertise financière auprès de la commune et des maires. Je ne sais pas par quel moyen, peut-être par le fonds qui le fera, si c'est compris,

mais de manière à dire : « OK, nous pouvons y aller parce que vous pouvez » ou autrement, dire : « Vous ne pouvez pas y aller parce que vous risqueriez de vous mettre en danger ».

On laisse un peu espérer que l'on peut faire des choses et l'on a toujours l'engouement, donc tous les Maires et les Conseillers municipaux vont dire : « On avait un problème de trésorerie et là, on a la possibilité », mais un moment donné, c'est comme dans le portage pour l'Office foncier : il y a un délai et des frais, mais au bout d'un moment, il faudra rendre les sous.

Danger et c'est une observation, il faut que ce soit bien balisé.

### **Monsieur Julien PAOLINI**

Pour notre part, on est en désaccord avec une partie de l'analyse de François Orlandi et de Xavier Lacombe, car on considère que ce fonds est capital pour les maires, d'autant qu'ils sont confrontés et vous le savez bien, à des difficultés budgétaires croissantes, d'autant plus aujourd'hui avec la suppression de la taxe d'habitation qui est probablement une recette en moins pour les petites communes et toutes les communes d'une manière générale.

On considère que c'est un peu le chaînon manquant et aujourd'hui, ce fonds « PAESE », avec le nouveau règlement des aides proposées lors de cette session et le schéma montagne, on pourrait dire que c'est un peu la cerise sur le gâteau des dispositifs qui sont aujourd'hui mis en place par notre collectivité.

Pensez aussi que ces investissements peuvent générer des recettes. Je pense par exemple à des investissements dans les logements avec l'aide au logement et à l'habitat. Certes, cela peut potentiellement mettre en danger les communes, donc il faudra être prudent, mais cela peut aussi leur permettre de s'engager sur la voie du développement et prendre en compte le fait qu'elles peuvent bénéficier à terme d'un taux d'intervention très important à 90 % ou 95 %, en prenant en compte le fonds de compensation de la TVA sur ces investissements.

De manière plus globale et pour résumer l'ensemble de nos discussions de cet après-midi : un fonds d'ingénierie financière ; ce fonds « PAESE » ; un nouveau règlement d'aide aux communes ; un schéma Montagnes renforcé et ambitieux ; et une prise en compte des contraintes réelles des communes.

Tous les ingrédients sont là et les planètes alignées pour résorber la fracture territoriale et permettre la revitalisation de l'intérieur. C'est une priorité de notre majorité qui se concrétise aujourd'hui. Un nouvel écosystème se crée,

transparent, équitable, solidaire et oui, révolutionnaire, on peut le dire aujourd'hui, dans le sens où il suscite à la fois un espoir immense pour tous nos villages en intérieur. Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

D'autres demandes d'intervention ? Oui François.

**Monsieur François ORLANDI**

Merci, je ne partage pas l'analyse de Julien, parce que je pense qu'un regard un peu plus habitué à ces problématiques lui permettrait de vérifier que son approche est, certes, bienveillante, mais n'est pas la réalité. Juste deux éléments en complément, parce que l'on ne va pas faire un échange, mais pour rappeler qu'il y a quand même les prêts relais qui sont accordés et plutôt très facilement. On peut négocier avec des établissements financiers la possibilité d'accroître le volume des prêts relais qu'ils pourraient accorder aux petites communes.

Puis, on parle d'ingénierie financière, mais il faut faire attention entre l'ingénierie financière et l'ingérence dans le fonctionnement des communes. Pour ce complément, la collectivité sera le décideur puisqu'elle n'est pas l'intermédiaire. Ces fonds vont passer, mais en même temps, c'est elle qui va donner l'autorisation de souscrire à ce complément, donc il y a un problème d'ingérence. Si la collectivité a donné son feu vert et qu'à terme, la commune n'a pas la capacité de rembourser ces sommes qui ont été avancées, quelle est la solution que l'on propose ? Une inscription en non-valeur ? Comment on l'anticipe ? Est-ce que l'on crée un fonds pour sécuriser les sommes qui ont été avancées ?

Autant d'éléments qui partent d'un projet de bonnes intentions, certes, mais qui n'est pas la solution miracle que l'on veut bien évoquer, loin de là.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Monsieur le Président

**Le Président SIMEONI**

J'ai bien compris que vous allez voter, mais je vous trouve un peu pessimiste. Vraiment, je crois que les choses sont quand même bien cadrées. D'abord, je veux dire avec beaucoup d'humilité que nous n'inventons pas ces

dispositifs, qu'ils existent ailleurs et qu'ils marchent plutôt bien. Je voudrais insister sur beaucoup des questions que vous posez.

Je m'adresse à Xavier et François qui ont fait part de leurs réserves et de leurs interrogations. Cela fera partie du dossier technique qui sera fourni par le candidat et d'ailleurs, si vous avez pris deux minutes pour lire, c'est l'annexe sur l'appel à manifestation d'intérêt. On détaille tout cela de façon assez précise et vous vous en doutez, nous l'avons fait dans un cadre juridique et technique tout à fait sécurisé avec, par exemple, le contenu du dossier qui présentera les éléments suivants :

- modalités de gouvernance du fonds ;
- description détaillée des modalités et processus de décision d'octroi des soutiens financiers ;
- périmètre géographique et sectoriel de l'activité de la société financière ;
- expérience ;
- références ;
- partenariat mis en place ;
- expérience dans la gestion d'outils financiers ;
- outils et processus de reporting ;
- mode de calcul des coûts de gestion ;
- etc.

Premièrement, pas d'immixtion et pas d'ingérence.

Deuxièmement, l'outil financier – et il y a un intérêt que ces fonds soient gérés – a intérêt à les faire tourner et à les faire circuler, parce que c'est du réinvestissement en permanence.

Dernier mot, il y a du réinvestissement et pas au sens investissement, mais de la circulation. Précisément, c'est du relais sur la subvention. La subvention n'est pas mobilisable parce que l'on a des règles, etc., mais on avance et l'on avance là-dessus.

Deuxième exemple de l'avance sur FCTVA : il y a un décalage entre le moment où l'on perçoit et où l'on peut avoir une avance. Je ne comprends pas cette inquiétude.

Je crois que l'on va avoir un outil supplémentaire. Après, on a expliqué la frilosité des banques, etc. et si cela crée un effet boule de neige, que cela facilite l'accès au crédit et qu'il y a des opérations en synergie avec des

effets leviers, je pense que tout le monde n'aura qu'à se féliciter. A mon avis, avançons avec sérénité et optimisme dans ce dos

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. On va mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport N° 363 est adopté à l'unanimité.<sup>4</sup>**

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT –  
FORMATION – RECHERCHE**

**Messieurs Jean-Guy Talamoni, Romain Colonna et Julien Paolini quittent l'hémicycle.**

**\* Raportu n° 380 : Cunvenzione 2019 d'obiettivi e di mezi incu l'associu « Corsic'agropole »**

**\* Rapport n° 380 : Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Corsic'agropôle » : coûts structurels et maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme Corsic'agropôle pour l'année 2019.**

### **Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Quatre rapports vont se succéder sur l'enseignement supérieur et la recherche. Sur ces quatre rapports, trois sont des projets et un autre est de nature différente, puisque c'est une subvention à Corsic'agropôle, donc on est sur des natures différentes, mais en même temps, convergentes.

On a parfois l'impression dans cette session – et certains élus nous le rappellent – que l'on est dans une présentation des rapports en matière de recherche et d'enseignement, dans une approche au fil de l'eau, ce qui n'est bien entendu pas le cas, mais je peux comprendre l'impression que cela peut donner. Il y a une approche stratégique qui est la nôtre.

Elle est dictée d'abord par les axes dégagés dans le schéma de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation que nous avons

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/440 AC

adopté dans cette Assemblée et par la convention tripartite que nous avons signée dernièrement avec l'Université di Corsica par les cadres financiers et notamment le contrat de plan Etat-Région.

Ces rapports s'inscrivent donc dans cette vision stratégique et ils ne sont pas les derniers de la série qui structurent notre convergence entre les axes portés par l'Université di Corsica et les nôtres, qu'ils soient en matière de recherche ou de développement et les rapports présentés aujourd'hui et ceux qui seront présentés dans les prochaines semaines démontrent cette cohérence stratégique.

Il s'agit d'abord du rapport GOLIAT sur le rapport Feu et Gestion des incendies que j'aurai l'occasion de présenter tout à l'heure. Il s'agira dans les prochaines semaines, il est important de préciser qu'à l'aune de l'année 2020, j'aurai l'occasion de présenter un rapport à la fin de cette année en prévision de ce que sera l'année 2020, en matière de recherches et de stratégies de recherche. Il s'agit d'une présentation stratégique des plateformes avec contractualisation avec chacune d'entre elles. Certaines sont arrivées à une phase de maturité et vous verrez Corsic'agropôle tout à l'heure. Il y aura dans les prochaines semaines une contractualisation avec la plateforme Stella Mare qui est arrivée aujourd'hui à un stade de transfert vers la société et ses acteurs, un stade d'entrée en production. Nous arrivons à des modèles économiques qui revêtent un intérêt pour la Corse et pour la stratégie convergente entre notre collectivité, ces plateformes de recherche et l'université.

De même, la plateforme Georges Peri sera elle aussi dans cette contractualisation pour l'année 2020. Vous savez que, là aussi les enjeux étaient importants lorsque nous avons parlé ici ces dernières semaines de transition énergétique.

Enfin, je présenterai Corsic'agropôle juste après ce préambule sur ces rapports de recherche. Nous commençons, en termes de recherches agronomiques, à être sur des seuils intéressants qui nous conduisent à développer ce qui était déjà présent dans le schéma de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comme une priorité, à savoir l'accès de ces plateformes dont le seuil soit celui de la recherche et du développement.

Enfin et c'est illustré aussi par deux autres rapports que je vous présenterai aujourd'hui, un rapport sera présenté dans les prochaines semaines, de la langue corse dans sa partie recherche et valorisation. Il y a là aussi une volonté de stratégie convergente portée et dégagée dans les différents documents que j'ai cités en préambule de mon propos.

Aujourd'hui, les rapports BDLC et CALLIOPE vous seront présentés. Dans les prochaines semaines, sera présenté le rapport B3C qui viendra lui aussi renforcer la stratégie de recherche en matière de langue Corse ; de recherche ; de transfert ; et de valorisation en matière de langue Corse, projet sur lequel nous accompagnons l'Università di Corsica. Ce préambule, je sais que ce que nous présentons au fil de l'eau et des rapports dans cet hémicycle revient régulièrement et c'est normal. Y a-t-il une stratégie et une vision convergente ? Elle est effectivement là et elle est cadrée.

Allons dans le concret du premier projet. C'est d'abord la présentation de l'aide à Corsic'agropôle, le rapport 380. La plateforme Corsic'agropôle, dédiée à la recherche et à l'innovation, a été créée par la volonté de professionnels de l'agriculture : la collectivité de Corse, l'Etat et l'Union Européenne dans le cadre du PO FEDER 2007-2013. Depuis sa mise en route, la plateforme participe à la mise en synergie des différents acteurs de la filière agricole végétale par le regroupement en un seul et même lieu des différents partenaires autour d'enjeux et de projets communs visant notamment à inscrire la dynamique économique des filières arboricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable.

Cette plateforme, créée au titre du PO - FEDER 2007-2013 ne lui conférant pas, dans ce cadre, la possibilité d'engendrer des recettes, abrite aujourd'hui de nombreux organismes de recherche et de développement et nécessite un accompagnement financier au titre de l'année 2019. En ce sens, une demande de financement a été présentée à la collectivité, afin de ne pas casser la dynamique engagée et pour consolider la plateforme dans son rôle de catalyseur d'innovation.

Nous vous proposons pour cette année 2019 d'approuver l'affectation de 384 262 euros au profit de l'association Corsic'agropôle de San Giuliano. Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de commission sociale ?

**Madame Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable de la Commission sans observation.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Finances ?

**Madame Anne TOMASI**

Egalement.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Demandes d'intervention ?

**Monsieur François-Xavier CECCOLI**

Juste un mot, puisque c'est le Corsic'agropôle de San Giuliano. Simplement, j'ai rencontré il n'y a pas très longtemps Madame la Présidente lors des journées de la science pour mettre en avant le grand intérêt pour la Corse de ce genre de plateforme d'excellence dans tous les domaines. Là, on est dans le domaine agricole avec des vraies pépinières de chercheurs d'idées, un niveau intermédiaire entre la recherche fondamentale que peut représenter l'INRA et un débouché immédiat auprès des agriculteurs. Ce sont donc de vrais échanges dans un vrai travail et des enjeux environnementaux très importants avec notamment les nouvelles notions de HVE en matière de production, des productions économes en eau avec Monsieur le Président de l'Office hydraulique et tout un tas de déclinaisons qui pourront permettre, demain, de produire une agriculture encore plus en phase avec notre territoire qui est souvent cité en exemple dans ce domaine.

Des productions seront à l'avant-garde des changements climatiques et tout cela sur un site dédié où les gens peuvent travailler. Je pense que c'est vraiment un succès. Ce genre de d'outils peut être appelé à se développer dans des domaines différents et pourquoi pas dans d'autres domaines agricoles ? Comme l'a dit Madame la Présidente, on est dans le domaine du végétal, mais on peut également être dans d'autres domaines économiques, tout simplement. Bien sûr, un soutien à cette initiative.

**Madame Marie SIMEONI**

Quelques mots, parce qu'il faut quand même saluer cette mise en synergie des différents acteurs professionnels de l'agriculture par la collectivité de Corse. Ce regroupement, en un seul et même lieu des différents partenaires autour d'enjeux et de projets communs, inscrit une dynamique des filières agricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable avec une mise en lumière de la production locale de qualité certifiée.

Le soutien à cette plateforme, qui ne peut engendrer à ce jour des recettes, nous paraît donc de bon augure pour soutenir son fonctionnement et lui permettre de continuer son travail dans les meilleures conditions possibles. C'est pour cela que nous saluons, Madame la Conseillère, tant l'aide d'urgence que vous nous proposez d'apporter à cette plateforme que le travail fourni par celle-ci au service d'une stratégie de recherche de la collectivité. Je vous remercie.

### **Monsieur Jean-Martin MONDOLONI**

En marge de ce dossier, pour faire référence au préambule qui a été le vôtre sur la présentation des quatre rapports que nous allons examiner, c'est une suggestion, mais peut-être serait-il utile que l'on distribue une maquette qui fasse référence, notamment pour ce qui concerne le rapport avec l'université, sur les grands axes que nous avons validés ensemble dans le cadre de la convention tripartite. A chaque fois, pour précisément ne pas donner l'impression que cela arrive au fil de l'eau, il faudrait faire référence à la nomenclature de la maquette pour savoir dans quelle case, même si le terme n'est pas très très adapté, se situe le fameux projet de recherche.

On ne doute pas que tout cela participe d'une cohésion et d'une cohérence d'ensemble, mais on ne la voit pas quand cela arrive, donc il manque un petit ajustement en termes de lisibilité.

### **Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Oui, je partage et réponds favorablement à cette suggestion. Cela apportera de la lisibilité en termes de cohérence globale et nous permettra de voir aussi que nous avons validé ensemble des axes de recherche et que ceux-ci aujourd'hui se déclinent et trouvent leur cohérence.

Je demanderai aux services de le rendre lisible et exploitable pour les élus et ils n'y manqueront pas puisqu'ils ont déjà dans les tuyaux.

Pour aller dans le sens de Monsieur Ceccoli, nous nous sommes effectivement retrouvés il y a quelques jours à Corsic'agropôle à l'occasion de la Fête de la science et nous avons pu voir combien cette plateforme pouvait être à l'avant-garde. La recherche permet aussi d'éclairer et parfois, pour les producteurs et les agriculteurs, non seulement de pouvoir répondre à leurs problématiques de l'instant, mais aussi d'être compétitifs sur certains marchés, de se différencier et d'aller sur des productions de qualité.

Nous avons vu dans le domaine du végétal et de la viticulture combien la recherche avançait et combien elle était parfois en avance sur certaines questions, notamment le changement climatique. Nous voyons comment

aujourd'hui le couvert végétal de la Corse va réagir et comment les agriculteurs vont pouvoir anticiper ces changements que nous savons inéluctables.

Effectivement – et c'est pour cela que j'ai tenu à ce préambule et vous y faites écho dans votre intervention – j'ai tenu à ce préambule sur l'ensemble des plateformes, parce que lorsque vous dites qu'il serait bon que celle-ci se développe dans de nouveaux domaines, j'ai aussi rappelé qu'il existait déjà dans certains domaines. Votre réflexion nous porte à dire qu'ils ne sont peut-être pas suffisamment connus, que les éclairages ne sont peut-être pas suffisamment portés sur les travaux de ces plateformes. Lorsque je dis qu'il faudrait un accompagnement spécifique, plus visible et plus lisible de notre collectivité au travers de contractualisations spécifiques, cela comprend aussi ce volet communication et ce volet médiation auprès des professionnels et du grand public.

Je faisais référence à Stella Mare qui est aujourd'hui à l'avant-garde sur la question des ressources halieutiques arrivées à un seuil critique. Nous en sommes au stade du transfert vers la société, donc au stade de la production également. Nous portons un nouveau modèle économique, de même qu'avec la station Georges Peri où l'on travaille sur des questions de transition énergétique et de nouvelles énergies. Là aussi, nous devons être à l'avant-garde, lorsqu'il y a quelques semaines encore, nous validions la révision de la PPE et où nous savons qu'il nous faudra être offensifs et proactifs. Bien sûr, je remercie Marie Simeoni pour ses encouragements.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Je vais mettre le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 380 est adopté.<sup>5</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 381 : Prugrammazioni di prughjetti di ricerca à titulu di u CEPR : « Un arnesi linguisticu à pro di a Corsica è di i Corsi : a Banca di Data lingua Corsa (BDLC)**

**\* Rapport n° 381 : Programmation de projets de recherche au titre du CEPR : « Un outil linguistique au service de la Corse et des Corses : la Banque de Données Langue Corse (BDLC) ».**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/441 AC

**Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

La Banque de Données Langue Corse, BDLC, constitue une étape de réalisation à terme d'une plateforme de ressources linguistiques interactives. Le projet est détaillé dans le rapport.

Cette plateforme linguistique interactive inclura les trois Atlas linguistiques qui ont été réalisés sur la Corse et également une base de données lexicale. Je disais tout à l'heure que cette base de données linguistique viendra là aussi montrer une cohésion stratégique et - je parle sous le contrôle du conseiller exécutif en charge de la langue - viendra aussi avec B3C, que nous aurons l'occasion de présenter dans les prochaines semaines, montrer notre action et notre volonté de recherche, de valorisation et de transfert dans la société autour des questions de la langue et des questions linguistiques.

Cela viendra accompagner notre action d'éducation via un transfert vers la société avec les différents partenaires associatifs au travers des appels à projets que nous lancerons dans quelques mois et avec les recherches universitaires. Ici et aujourd'hui, c'est BDLC et CALLIOPE suivra avec, dans quelques semaines, B3C qui viendra armer la recherche et la valorisation linguistique avec le concours de L'Università di Corsica.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport des commissions ?

**Madame Anne TOMASI**

Avis favorable de la commission des finances.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Commission économique ? Avis favorable, je suppose. Commission sociale ?

**Madame Julie GUISEPPI**

Avis favorable à l'unanimité des présents et des groupes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des éléments d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 381 est adopté à l'unanimité.<sup>6</sup>**

**\* Raportu n° 367 : prughjettu di ricerca à u titulu di u CPER « GOLIAT » : Gruppamentu di attrazzi pà a lotta Incendii è Accunciamentu di u Territoriu »**

**\* Rapport N° 367 : Projet de recherche au titre du CPER, « GOLIAT » : Groupement d'Outils pour la Lutte Incendie et l'Aménagement du Territoire ».**

### **Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Le projet GOLIAT, Groupement d'Outils pour la Lutte Incendie et Aménagement du Territoire, répond aux besoins de l'ensemble des acteurs de la lutte incendie. Il a pour ambition de trouver des solutions concrètes et opérationnelles à ce fléau qui constitue un risque majeur pour notre environnement : la faune, la protection des biens et des personnes.

Là aussi, une convergence entre les chercheurs et les différents professionnels, puisqu'il y a une action concertée. Les services des Incendies et Secours travaillent déjà avec les chercheurs et les porteurs de ce projet.

Il s'agira de :

- fournir un approfondissement de connaissances concernant les incendies de végétation ;
- développer des prototypes d'outils d'aide à la décision ;
- d'améliorer les connaissances sur la phénoménologie des feux de végétation afin d'apporter des outils répondant aux besoins opérationnels ;
- réaliser un grand nombre d'actions de sensibilisation à la problématique des incendies de végétation auprès des différentes cibles : scolaires, grand public et élus.

Je vous remercie.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport des commissions ? Finances ?

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/442 AC

**Madame Anne TOMASI**

Favorable, Monsieur le Président.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Commission développement ?

**Mme Julie GUISEPPI**

Favorable, mais tout à l'heure, sur le rapport 380, je n'ai pas dit que Monsieur Colonna n'a pas participé au débat ni au vote. J'ai oublié de le dire, donc je précise.

**Messieurs Guy Armanet et Pierre Poli quittent l'hémicycle et ne participent pas au vote.**

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Sortie pour le vote de ce dossier. Le secrétariat général l'a noté, merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Monsieur Guy ARMANET**

On se félicite de ce rapport qui est pour nous très intéressant. Continuez dans ce sens.

**Madame Anne-Laure SANTUCCI**

Bien entendu, je ne vais pas répéter ce que vient de dire mon collègue. Non seulement on se félicite, mais je crois que ce qui est important, c'est que l'université travaille de façon extrêmement étroite avec les services d'incendie et de secours, ce qui fait que nous allons de la théorie à la pratique et de la pratique à la théorie. Je pense qu'il faut se féliciter de pouvoir travailler comme cela.

Je rappelle que nous sommes également en train d'écrire une convention tripartite avec l'Université de Corse.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

## **Madame Véronique ARRIGHI**

Merci Monsieur le Président. Le rapport qui nous est soumis pour approbation marque une volonté politique forte. Forte, car le phénomène des incendies constitue désormais un défi majeur et un enjeu international. L'année 2019, à cet égard, a été particulièrement destructrice avec, pour mémoire, des incendies de grande ampleur aux Etats-Unis et en Australie notamment. Il compromet gravement les équilibres de nos sociétés modernes.

Forte aussi, car elle consacre les travaux de recherche de l'Université de Corse avec son équipe Feux dont les chercheurs ont acquis un crédit reconnu internationalement, notamment au niveau de l'Organisation des Nations Unies.

Forte enfin, car dans l'action publique, le partenariat est étroit entre le monde de la recherche scientifique et l'ensemble des acteurs de la lutte et de la prévention.

Le projet GOLIAT s'inscrit dans cette stratégie de transfert. Il constitue l'acte majeur qui va permettre d'approfondir les connaissances sur les incendies de végétation. Il permet le développement d'outils d'aide à la décision destinés à répondre aux besoins des services opérationnels de la lutte et de la prévention. Ces outils seront destinés à améliorer les connaissances relatives à la phénoménologie des incendies de végétation afin d'augmenter l'efficacité de la prédiction de comportement de ces derniers.

Le développement d'un système de vision embarquée sur drone constituera un outil incontournable en phase opérationnelle, permettant la géolocalisation des reprises de feu. Par ailleurs, le volet prévu en termes de recherche historique et anthropologique sur l'usage du feu en Corse permettra d'adapter encore mieux les politiques à développer.

Enfin, le projet GOLIAT prévoit une politique de communication offensive avec la réalisation d'actions de sensibilisation sur la problématique des incendies de végétation auprès de différents publics, collectivités, scolaires et bien d'autres.

Ne nous y trompons pas. La problématique des incendies ne saurait s'appréhender comme un dossier purement technique ou comme une simple politique sectorielle. C'est un problème politique global à traiter de manière transversale avec toutes les politiques publiques. Il s'agit d'un problème majeur qui impacte la société Corse et ses activités. Il doit s'appréhender au travers du prisme de l'aménagement du territoire. Chacun devine, à l'évidence, les connexions avec le PADDUC en termes d'urbanisme d'agriculture et de grandes infrastructures de défense contre les incendies.

Une grande politique de l'eau indispensable tenant compte des évolutions climatiques défavorables constatées est un maillon essentiel d'actions efficaces en matière de lutte contre les incendies. Dans le cadre de cette politique globale doit s'insérer une ambition forte dans le domaine de la recherche et du développement. Cette ambition, qui nécessite des moyens humains et matériels très importants, peut difficilement à court terme être portée par le tissu économique insulaire. La collectivité de Corse, l'Université de Corse et les acteurs de la lutte et de la prévention peuvent porter cette ambition.

Il y a la place en Corse, à terme, pour un secteur de production technologique de pointe non polluant et à forte valeur ajoutée. Plus généralement, partant du dossier des incendies, chacun comprend l'intérêt d'une politique globale dans tous les domaines de l'action publique. La collectivité de Corse va ainsi pouvoir relever le défi d'une stratégie de recherche territoriale et de développement économique innovante.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 367 est adopté à l'unanimité.<sup>7</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 382 : Prughjettu di ricerca à titulu di u CPER : prughjettu « CALLIOPE » « Rinascita di i tradizioni pueticchi mediterranii in u cantu corsu »**

**\* Rapport N° 382 : Projet de Recherche au titre du CPER : projet CALLIOPE « Renaissance des traditions poétiques méditerranéennes dans le chant corse ».**

### **Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci. Le projet CALLIOPE a pour ambition d'accompagner les efforts de valorisation du patrimoine poético-musical en articulant recherche et création. Il s'appuie sur la réappropriation de diverses traditions politiques méditerranéennes anciennes, par des chanteurs Corses qui les interprètent en mode polyphonique ou monodique.

CALLIOPE suscite et promeut des compositions musicales originales destinées à produire des concerts, spectacles et enregistrements pérennes grâce à

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/443 AC

l'expertise scientifique de spécialistes internationaux associés à chaque opération.

Ainsi, ce programme associera différents chercheurs, traducteurs, compositeurs et interprètes. Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport des commissions ?

**Mme ANNE TOMASI**

Favorable.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Demande d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 382 est adopté à l'unanimité.<sup>8</sup>**

**SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 354** : Prisintazioni di u riferinziali di l'azzioni da rializà par pudè uttena u Labellu attribuitu da u Polu d'Eccellenza Tarritoriali « Impresa bilingua »

\* **Rapport N° 354** : Présentation du référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label délivré par le Pôle d'Excellence Territorial « Impresa Bilingua ».

**Monsieur Xavier LUCIANI**

Merci Président. C'est un rapport présenté par l'ADEC en collaboration avec la Direction de la langue corse. C'est la suite d'un rapport qui

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/444 AC

avait été voté en avril dernier et qui portait sur la constitution de ce pôle d'excellence territoriale pour l'accompagnement et la valorisation des entreprises corses dans leur activité. C'est un volet sociétal sur lequel nous sommes un peu comme tout à l'heure avec ma collègue de l'enseignement supérieur. Une transversalité est évidente et opérationnelle.

Ce rapport fait suite à un rapport d'avril et surtout à un amendement déposé à l'époque par Corsica Libera qui sollicitait l'ajout d'un référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label Impresa Bilingua. Dans ce rapport, la mesure Svegliu 3 a été mise en exergue. Svegliu 3 correspond à l'aide aux projets à caractère structurant et innovant en matière de promotion économique de langue corse, etc. Je passe sur les détails.

Il s'agit simplement d'avoir une action de bonification qui s'appuie sur un référentiel et surtout, qui s'inspire sur la charte A cartula di a lingua corsa, les fameux 29 articles qui étaient à l'origine de cette charte et qui sont en quelque sorte adaptés aux secteurs économiques. C'est un rapport qui, soit dit en passant et même s'il passe en fin de journée, est peut-être très intéressant en matière de promotion de la langue dans l'économie corse.

Je ne vais pas énumérer l'ensemble des articles et des actions. Par contre, je précise qu'à l'origine, il y avait trois niveaux à l'instar de ce qui se faisait pour la Charte :

- le niveau 1 avec dix actions dont six obligatoires, plus une modification de 5 % ;
- le niveau 2 où l'on monte la modification à 10 % avec une mise en œuvre d'autres actions dont certaines obligatoires, avec un laps de temps pour l'opérationnalité de deux ans ;
- le niveau 3 qui fait grimper la modification à 15 %, avec la prise en compte des deux premiers niveaux et l'ajout d'autres actions obligatoires à l'horizon de deux ans.

Il y a en tout, sur ce détail des actions, 19 actions qui s'inspirent en partie de cette charte que j'ai évoquée. J'en ai terminé sur la présentation.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de la Commission ? Favorable, très bien. Demande d'intervention avant les amendements ?

**Madame Christelle COMBETTE**

Monsieur le Conseiller Exécutif, cela me rassure que ce soit vous qui présentiez ce rapport et cela répond à l'une de mes interrogations.

Effectivement, c'est un rapport qui a été présenté dans les documents, que nous avons, par l'ADEC et selon nous, ce dispositif visait plus la promotion de la langue corse, pour laquelle nous partageons vos préoccupations, que le développement économique des entreprises.

Par ailleurs, on parle encore et toujours de difficultés de recrutement et ce, quels que soient les secteurs d'activité. L'orientation et la formation des jeunes ne correspondent toujours pas aux besoins en compétences des entreprises. Notre collègue, Marie-Hélène Padovani, interrogeait justement hier matin le Président de l'Exécutif sur le sujet en proposant une labellisation des entreprises faisant, je la cite : « Le pari de la jeunesse ».

Au-delà de l'intégration de ce critère et en vue de la bonification d'accès aux sources de financement, ne pensez-vous pas qu'il serait également opportun, salubre et je dirais même urgent pour le développement économique de notre région, d'inclure sans tarder d'autres critères de labellisation ? Notamment des critères RSE pourtant déjà présents dans la charte de la commande publique, mais qui effectivement ne sont jamais appliqués alors que chaque jour, des entreprises locales pourraient être défendues et valorisées au travers de ce dispositif existant.

Même si ce rapport est la continuité d'un précédent dispositif que nous avons voté en avril et pour lequel nous continuerons à vous accompagner, ces deux questionnements me poussent simplement à me demander si ce dispositif est une priorité au développement économique des entreprises locales. Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Vannina.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

À ringraziavvi, Presidente.

Eiu aviu aghjà felicitatu essu raportu è dunque u svegliu trè aviamu incù u nostru gruppu prupostu dunque st'amandamentu chì ci si paria chì l'affari eranu micca spicati abbastanza. Ci paria di primura maiò ch'ellu sia fattu u referenziale d'azzione da realizà di manera à ottene stu labellu.

Vulariu quantunque ribumbà nantu à ciò ch'ella dicia a nostra cullega Christelle COMBETTE, mi si pari ch'è d'aiuti par l'impresu ci n'hè parechji è sfarente ch'ellu ci sia un aiutu in più par quelli ch'è s'impegnanu indè a lingua corsa, pensu ch'ellu hè normale. Òn hè micca parchè ci saria st'aiutu quì par a lingua ch'è ci n'è saria menu par d'altri affari da aiutà à u sviluppu economicu è da aiutà l'impresu à sviluppassi ;

Dunque, quandu no avemu par rivene annant' à stu raportu chè noi aviamu amandatu à l'epica, quì videndu dunque 'ssu tavulone ch'è ghjè prupostu incù u nivellu 1, nivellu 2 è u nivellu 3, incù i referenze d'azzione da pudè ottene sta labelisazione di impresa bilingua ci si pare dinò ch'ellu ci vularia à accuncià 2 ò 3 affari.

U nivellu 1, òn ci pare più necessariu di tenelu, postu ch'è avemu da cambià l'ordine di l'azzione è e priurità di l'azzione. Avemu indè u nostru amandamentu dumandatu à ch'è l'azzione ubligatorie, vale à dì à 1, 2 è 3 sianu l'azzione 14, 16 è 18 parchè ci si pare ch'è prima u diannosticu ghjè di primura maiò. Dopu a furmazione par a lingua ghjè di primura maiò dinò è di sicuru l'impiegatu.

Dunque, avemu prupostu ch'è e 3 azzione ubligatorie sianu quesse quì è cusì indè u tavulone, òn c'hè più cà dui livelli, u nivellu 1, u nivellu 2 ;

10 % d'aiuti in lu quadru di a misura svegliu 3, s'ellu ci hè ma credu ch'è à cullega Anne TOMASI hà da prupone un amandamentu ch'è òn mi scumoda manca à pena, noi aviamu lettu ch'è e 5 azzione incù ste 3 quì ubligatorie pudarianu permette d'avè 10 % d'aiutu indè u quadru di a misura di svegliu 3 è par avè u nivellu 2, vale à dì 15 % d'aiuti in u quadru di a misura di svegliu 3, ci paria e 8 prime azzione più sin' à 19, tutte quelle ch'è sò allistinate quì.

Eiu, ciò chè vulariu raghjastà hè ch'è stu raportu quì, u vegu cume un esempiu è vistu a pulemica ch'ellu c'hè statu nantu à u raportu di a ciucciaghja Laetizia, pensu ch'è pudariamone tene contu di st'affare, vale à dì ch'è pudariamone prupone avanzate di carriere o un sistema di puntu cù a nostra ciucciaghja di u Laetizia para incuraghjè è aiutà quelle ch'è s'impegnanu indè a lingua corsa cume hè statu fattu dunque par l'ADEC indè 'ssu raportu quì.

À ringraziavvi.

Dunque, pruponu sti dui amandamenti, ma Anne TOMASI ni deve prupone anch'ella unu sopra tuttu annantu à l'amandamentu 1.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

A parolla à Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

À ringraziavvi, ò Sgiò Presidente.

Prima, vuleria, ùn aghju micca avutu l'occasione quandu hè statu presentatu u primu raportu nantu à l'imprese bislingue pè felicitassi di una misura à prò di più lingua indè a nostra sucietà. Aviamu abbastanza o micca abbastanza, ma aviamu à spessu a lingua ùn deve micca esse ghjustu indè e scole, deve esse indè a sucietà è su labellu imprese bislingue ghjè una manera impurtantissima di fà vene a lingua indè a vita di tutti i ghjorni.

Aghju una prupusizione di sottu amandamentu annantu à l'amandamentu 1. Sè aghju capitu bè, l'amandamentu di a nostra cullega Vannina, u livellu 1 novu seria un rimpiazzamentu di u livellu 2 anzianu, ma mi pare chì i 5 azzione quandu no vidimu a lista di l'azzione chì ci n'hè quantunque chì sò assai semplice cumè a carta cù i nomi bislingui ò i carti d'inviti o i carti di visita bislingue, mi pare chì ci sò quantunque azzione semplice. Dunque 5 azzione per avè una bunificazione di 10 % hè pocu. Prupongu di passà 8 azzione cù 4 obligatorie, è 3 date in l'amandamentu è in più, u 4, designazione di una persona rifirente.

Eccu.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Chì dice u cunsiglieru esecutivu ?

**M. Xavier LUCIANI**

Aghju pruvatu quantunque ancu sè capiscu à pocu pressu u corsu di capisce perchè u primu, u secondu, aghju capitu duie affare, se ùn mi sbagliu, in casu mai, fatemi la sapè. Invece d'avè trè nivelli di bunificazione, caccemu u primu di 5 % è tenimu 10 è 15 %.

Dunque à l'ingrossu, sè capiscu bè, u primu livellu l'apaghjemu incù u secondu è diventa cusì u primu livellu ? Và bè. Ferma u terzu, ma passa in secondu. Hè cusì ? Simu d'accordu.

## **Le Président Hyacinthe VANNI**

Saveriu hà capitu più prestu chè noi.

## **M. Xavier LUCIANI**

Postu chè vò zuzzicate à u cunsiglieru, dunque dui risposte cusì. Primu aghju d'amentatu a BDLC, ghjè a me culleghe perchè quì dinò c'hè un travagliu cumunu annantu à u sforzu sucietale universitariu, BDLC, u nostru sognu serebbe chì à termine, à mez' andà ch'ellu ci sia a pruduzione di u dizzunariu à prò di u populu perchè ghjè impurtente per noi di passà di a ricerca à un dizzunariu chì sia pupulare, d' usu pupulare.

L'azzione quì, aghju mantatu a cartula di a lingua pigliata in contu da i cullettività, da l'associi ancu spurtivi, da l'associi di Corsica, face parte quantunque di stu pianu Lingua 2020.

Dunque per risponde à Christelle COMBETTE, c'hè parechje dispositivi, a risposta sarà data di a cunsigliera, ùn si pò micca imbulighjà tutte e menzione è tutte e pruposte. Quista hè una pruposta per dà un soffiu linguisticu culturale à u mondu ecconomicu, ghjè a lingua di tutti è ghjè a lingua per tutti. Dunque, ùn c'hè micca quì impegnimentu per noi cù l'altri cunsiglieri, l'altri settori d'azzione à prò di l'ecunomia di a giuventù. Quì, ghjè un sforzu à prò di a lingua d'usu ecconomicu. Ghjè qualcosa chì esistia senza esiste di manera cumpleta. Quì c'hè quantunque un dispositivu chì hà da permette 15% di bonificazione, ghjè quantunque qualcosa chì pò ghjuvà à dacci dinò un sboccu suciale è soprattuttu indè a furmazione, di a giuventù dinò sta brama di fà u corsu, diciaremu cusì, sapendu chì hè un sciffu chì mi face à pena a paura.

Parlavamu stu veranu di u famosu pianu di riforma di u liceu pà divvi chì c'hè 2 % di zitelli corsi scritti in spzialità. U ministru parlava di 100, quasgi, quasgi ci vulia à parà i scrizzioni ci n'era troppu, simu à 47 in Corsica chì ripresentenu 2 % di zitelli in spcialità. Noi, sti 2 % sò à pocu pressu di a limosina per noi. Dunque st'idea d'accompagnà a lingua, a prumuzione di a lingua in tutti i settori è sopr' à tuttu quì in u settore ecconomicu, per noi hè una affare per fà la valè è soprattuttu per dà à i zitelli chì ùn sò micca forza in prima è spcialità chì sò forse in i percorsi prufiziunali, sta voluntà d'amparà u corsu à prò di una prumuzione suciale. Quessu hè impurtante per noi.

Ùn voltu micca nantu à a pulemica cù a lettera di a prefette, ma à un mumentu datu, ùn si pò micca dumandà un sforzu chè possu qualificà di tremendu postu chè no lampemu parechje milioni indè l'insignamentu è pò à un mumentu datu, quandu u corsu sorte di a corte di a scola per entre in a sucietà, di

ò zitelli, avà basta, attention. Quesse sò dibattiti chì esistiani 40 anni fà, di quessi, pensu chè a sucietà corsa ùn ni vole più è chè a sucietà corsa oramai i sustene.

Eccu.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

À ringrazià à Saveriu. Se aghju capitu bè, l'avvisu hè favurevule à l'amandamenti sotti amandati, s'ellu si dice cusì, ùn la sò. Dunque Vannina vole à raghjustà qualcosa.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Si devu prisintà u sicondu amandamentu, l'aghju fattu a prima dinò...

Dunque ghjustu chì cume l'avemu detta, e 3 azzione ubligatorie ci si pare esse quellu di pà u listinu di e capacità in lingua corsa à u core di l'impresa, quella di a furmazione in lingua corsa è quelle di i cundizione da impiegà u parsunale, ghjè cusì chì l'azzione 14 passa in 1, l'azzione 16 in 2 è l'azzione 18 in 3.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Avemu capitu. U cunsigliu esecutivu ?

**M. Xavier LUCIANI**

L'idea di a valutazione iniziale di l'impresa di l'impiecati mi pare ch'ellu sia quantunque una primura ancu per noi.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Hè d'accunsentu. Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Ci aghju capitu pocu affare. Ùn vogliu micca crede chè perchè sò state spiegate in lingua corsa, dunque ùn avemu micca participà à u votu nantu à l'amandamente, ma comu vi femu cunfienze nantu à l'idea, nantu à u scopu è ch'ellu hè quellu di a deliberazione, avemu da participà à u votu di manera favurevule.

**M. Pierre GHIONGA**

Ò Sgiò Presidente, vulariu sapè se no pudiamu scambià u regulamentu senza u parè di l'ADEC è di u so Presidente ch'anu travagliatu nantu à u regulamentu è forse hè una bona raggiò di tene 5, 10 è 15. Perchè 5 hè forza per richjappà più intraprese ch'ùn anu micca l'abitudine di parlà corsu è inculendu à 10, forse c'hè menu ghjente chì pudaranu avè aiuti.

**M. Xavier LUCIANI**

Ghjustu per rispondevi, aghju interrugatu quantunque u Presidente di l'ADEC è u direttore, c'hè pochi metri di à u primu livellu à u sicondu livellu, dunque socu d'accunsentu.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Eccu. Dunque, avà, avemu passà à u votu di l'amandamentu sottu amandatu. Prima, u sottu amandamentu. Quale hè chì ghjè à favore à u sottu amandamentu ? Quale hè ch'ùn hè micca a favore ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

U sottu amandamentu ghjè aduttatu.

Avà, u votu di l'amandamentu. Quale hè chì ghjè à favore à u sottu amandamentu ? Quale hè ch'ùn hè micca a favore ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

U primu amandamentu ghjè aduttatu.

Secondu amandamentu. Quale hè chì ghjè à favore à u sottu amandamentu ? Quale hè ch'ùn hè micca accunsentu ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

Ghjè aduttatu.

Avà pudemu passà à u raportu. Quale hè chì ghjè à favore à u raportu ? Quale hè ch'ùn hè micca a cunsentu ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

**U raportu ghjè aduttatu. À ringrazià vi.<sup>9</sup>**

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/445 AC

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

M. le Président, en l'absence de sténotypistes, j'ai cru comprendre que c'était une boîte du continent qui avait enregistré les débats et je leur prie de la santé, de la perspicacité d'avoir à leurs côtés des traducteurs forcenés pour pouvoir retranscrire nos débats de ces quelques minutes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Pensu chè u nostru corsu hè quantunque u corsu chì si capisce. Ci vulerà chì tuttu u mondu un ghjornu capischi a nostra lingua.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Aghju capitu ciò ch'ell'anu dettu, ùn c'aghju capitu nulla à u spiritu !

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Saveriu ha capitu, u ti pò spiegà dopu !

**M. Xavier LUCIANI**

Mi sò capitu di per mè !

**QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES****Le Président Hyacinthe VANNI**

Il y a une petite modification à opérer, modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Office foncier de la Corse, de l'Office des transports de la Corse. C'est Madame Mariane Pieri qui siègera en tant que titulaire au sein de l'Office des transports de la Corse en remplacement de Christelle Combette et c'est Madame Christelle Combette qui siègera en tant que titulaire au sein de l'Office foncier de Corse en remplacement de Mariane Pieri.

Ceci étant dit et noté, nous pouvons passer aux motions.

**MUZIONE / MOTIONS**

**Madame Lauda GUIDICELLI**

Monsieur le Président, il y a une motion qui demande que la Commission se réunisse à nouveau. C'est une motion portée par Petr'Antone Tomasi sur le PADDUC.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Est-ce que l'on passe les autres motions pendant que la Commission se réunit ? Oui ? Très bien. La Commission peut se réunir.

La motion de Jean-Jacques Lucchini est-elle présentée ou est-elle reportée ? Reportée. Merci, Jean-Jacques. La motion d'Antoine Poli ? On va attendre deux minutes que les gens aillent en commission et après, vous la présentez.

Il y a la motion déposée par Paul Leonetti et l'on me confirme que l'on a le quorum.

**N° 2019/O2/100** déposée par M. Paul LEONETTI **relative à la situation de l'appontement Saint Joseph**

**Monsieur Paul LEONETTI**

Cette motion concerne l'appontement Saint-Joseph dont nous avons beaucoup parlé à Ajaccio ces deux dernières années. *« Considérant le rapport final de diagnostic de l'expertise judiciaire de l'appontement Saint-Joseph, sollicité par notre institution suite aux désordres générés par la tempête Adrian sur ce dernier. Considérant l'annonce par le Président de l'Exécutif de la régie provisoire sur exploitation commune de cet ouvrage jusqu'à production du rapport d'expertise judiciaire. Considérant la délibération de l'Assemblée de Corse prescrivant le déplacement des dépotages d'hydrocarbures. Considérant la confirmation par le Président de l'Exécutif le 12 novembre 2018 de ce déplacement avant fin 2023, réaffirmé et validé avec le Premier ministre lors de sa visite du 4 juillet dernier. Considérant que la durée de vie résiduelle de cet ouvrage qui a déjà 90 ans, du fait du déplacement des dépotages nécessaires à l'approvisionnement énergétique dans la zone de l'Ouest avant la fin 2023, l'Assemblée de Corse constate que les résultats et conclusions du rapport final de diagnostic de l'expertise judiciaire en cours ont pleinement validé les motivations et les décisions de l'opérateur historique. La CCI de Corse du Sud, relative à la gestion de cet ouvrage rappelle que le Président de l'Exécutif a prononcé la mise en régie provisoire et donc, en responsabilité de cet ouvrage, le 4 décembre 2018, jusqu'à la production du rapport d'expertise judiciaire y*

*afférant. Rappelle que le déplacement des dépotages d'hydrocarbures avant la fin 2023 nécessite de la part de notre institution une activation dans les plus brefs délais des procédures administratives afférentes. En conséquence, demande au Président de l'Exécutif d'informer l'Assemblée de Corse et les acteurs institutionnels concernés des suites qu'il compte donner à ce dossier en urgence ».* Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. Avis de l'exécutif ?

**Madame Lauda GUIDICELLI**

Favorable et il y aura un point d'information lors de la session de décembre.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix la motion qui a déjà eu la réponse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? C'est noté.

**La motion est adoptée.<sup>10</sup>**

Motion suivante déposée par Monsieur Pierre Poli.

**N° 2019/O2/102** déposée par M. Pierre POLI **relative au soutien au personnel hospitalier**

**Monsieur Pierre POLI**

Merci, Monsieur le Président.

Une motion de soutien aux personnels hospitaliers : « *Considérant les revendications légitimes portées par le personnel hospitalier depuis plus de neuf mois afin de pouvoir faire face décemment à leur mission de service public. Considérant ces neuf mois de grève et de paralysie dans les services d'urgence alors que l'hôpital public arrive à saturation. Considérant le mouvement social inédit des personnels de santé ayant émaillé l'actualité quotidienne. Considérant que le plan d'urgence du gouvernement Macron à destination des hôpitaux dévoilé le 20 novembre dernier est jugé insuffisant par l'ensemble des*

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/447 AC

*professionnels du secteur hospitalier et des syndicats. Considérant que le budget de 300 millions d'euros alloué dès 2020 à l'ensemble du territoire représente ce qu'il faudrait investir uniquement pour remettre à niveau et moderniser les établissements de santé corses. Considérant donc que tous ces moyens présentés comme un véritable plan de sauvetage au service de l'hôpital public ne sont pas suffisants pour permettre une bonne prise en charge des citoyens et une mise aux normes des établissements, l'Assemblée de Corse demande à l'Etat de prendre en considération les revendications sociales légitimes demandées par le personnel hospitalier manifestant depuis neuf mois. Demande à l'Etat d'allouer de véritables moyens permettant ainsi aux professionnels de santé d'exercer leur travail correctement au service de la population ». Merci, Monsieur le Président.*

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ou pour ? Avis de l'Exécutif ? Favorable. Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée.<sup>11</sup>**

Suspension de séance et nous attendons le retour des gens qui sont en commission pour la dernière motion, à savoir qu'il faut qu'elle intervienne avant 20 heures.

**La séance est suspendue à 18 heures 36.**

**Reprise de la séance à 19 heures 30.**

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Si tout le monde veut bien regagner sa place, merci. Nous allons commencer par Monsieur Antoine POLI pour la motion sur la Lauze.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/448 AC

**Motion n° 2019/O2/083** déposée par M. Antoine POLI au nom du groupe Andà per Dumane **relative au développement de la filière Lauze.**

**Monsieur Antoine POLI**

M. le Président, il y a des modifications qui ont été apportées. Donc il faudrait peut-être avoir le document final.

**Le Président TALAMONI**

Avez-vous le document ?

**Monsieur Antoine POLI**

Non.

Nous sommes sur la motion du développement de la filière de la Lauze en Corse.

L'ensemble des considérants met en avance les difficultés que rencontre la filière Lauze en Corse, notamment, le fait qu'il ne reste plus qu'une seule carrière en Corse et que sa durée de vie est de dix ans.

Le manque de formation des couvreurs.

L'obligation de l'installation de lauze pour les constructions dans de nombreuses communes de Corse.

Il faut savoir également que nous importons pratiquement 90 % de Lauze sur notre territoire.

C'est pour cette raison que nous demandons au Conseil exécutif d'engager toutes les études nécessaires afin d'établir un rapport sur la relance de la filière Lauze en Corse.

Nous demandons de relancer la filière Lauze en partenariat avec le CFA, en créant des formations, concernant cette filière, comme une formation de couvreur.

Nous proposons de permettre, à toutes les personnes exerçant en tant que couvreur spécialiste Lauze, d'effectuer un stage de perfectionnement dans le cadre des formations nouvellement créées.

Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Je suppose qu'il y a un avis favorable à l'unanimité de la commission. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non.

L'Exécutif ?

**L'Exécutif émet un avis favorable.**

Nous allons mettre aux voix les amendements qui ont été validés en commission ainsi exposés par Monsieur POLI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Participation ?

**L'amendement est adopté.**

Nous allons mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Participation ?

**La motion est adoptée.<sup>12</sup>**

**Monsieur Jean-Charles ORSUCCI**

Président, excusez-moi, juste un point d'ordre. Je voudrais un rappel du règlement. Une motion vient de nous être donnée pour un changement important. Notre groupe aimerait pouvoir discuter de la toute nouvelle mouture qui nous a été distribuée, étant donné qu'il y a des éléments importants. Nous souhaitons pouvoir l'analyser et prendre une décision en connaissance de cause.

Donc, je veux savoir, à quel moment je peux demander une suspension de séance pour pouvoir regarder le contenu de cette motion.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/449 AC

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Dans les 20 minutes, il est 19 heures 40. La suspension est de droit, bien entendu. Je remercie les services qui sont prêts à faire un effort, avant le week-end, pour que nous puissions finir cette session, et cette motion très importante.

**Suspension de séance à 19 heures 41**

**Reprise à 19 heures 55.**

**Motion N° 2019/O2/082** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et Petr'Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera **relative au recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC**

Motion présentée par Mme Rosa PROSPERI

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Nous attendons Monsieur Jean-Charles ORSUCCI qui devait nous projeter un document. Nous attendons que la régie soit opérationnelle.

Que chacun veuille bien reprendre sa place.

Si tout le monde veut bien regagner sa place. Un peu de silence, s'il vous plaît.

**Madame Rosa PROSPERI**

Cette motion est fondée sur un constat qui est largement celui de la situation du foncier en Corse.

Premier élément du constat : la question prioritaire du foncier et de l'augmentation considérable des prix du foncier tels que cela a été consigné dans un rapport de l'AUE que nous avons voté et examiné il y a quelques mois. Sur des zones manifestement en tension, avec la caractéristique qu'il y a un zonage très particulier, qui fait la démonstration d'un certain nombre de dérives.

Deuxième élément du constat : l'annulation de la cartographie des espaces stratégiques agricoles, et la constatation du développement des permis de construire sur des terres agricoles, dont l'inconstructibilité demeure.

Troisième élément du constat : l'intérêt à agir de la collectivité contre un acte d'urbanisme, dès lors, qu'il contrevient, manifestement, à une délibération de portée normative votée par elle, et notamment aux principes du PADDUC.

Quatrième et dernier élément du constat : la réitération depuis deux mandatures d'une fin de non-recevoir donnée par les Préfets en exercice, aux demandes des présidents de l'AUE qui consistait à connaître, en temps et en heure, les permis de construire validés par l'État.

Dernier élément du constat, qui est un corollaire de l'élément que je viens d'exprimer : c'est encore un peu plus grave, c'est-à-dire que la situation monte en tension. Le refus de l'État de mettre en œuvre une délibération de l'Assemblée de Corse qui sollicitait, au mois de mai dernier, qu'une convention avec l'État soit signé afin de renforcer le contrôle de légalité.

C'est la raison pour laquelle les rédacteurs de la motion ont souhaité que l'Assemblée de Corse édicte, comme principe, qu'elle aurait un contrôle qui se veut le plus complet possible sur les documents d'urbanisme et les autorisations individuelles d'urbanisme.

Et que, la collectivité de Corse affirme, comme un principe important, pour ne pas dire fondamental, qu'elle engagerait des recours, contre les documents locaux d'urbanisme nouvellement élaborés ou révisés, dès lors qu'elle considérerait que ceux-ci contreviennent manifestement aux dispositions du PADDUC.

Le Président du Conseil exécutif, pouvant ester en justice, soit par voie d'action, soit par voie d'intervention, contre toute autorisation d'urbanisme portée à sa connaissance.

Bien entendu, pour que ces documents soient portés à sa connaissance, il faut que l'État satisfasse à la demande qui lui a été faite, au moins deux fois, si ce n'est trois, puisque nous avons aussi la délibération. Cette motion a pour effet de réitérer solennellement la demande, à l'État, de lui communiquer les autorisations d'urbanisme validées, en temps et en heure, pour parfaire sa connaissance.

Enfin, c'est le dernier élément qui permettra de mettre en œuvre ce contrôle. La motion demande que les moyens de l'AUE, en matière de conseil et d'accompagnement des collectivités et de suivi de la mise en œuvre du PADDUC, soient renforcés.

Étant précisé, et c'est évidemment à l'esprit de tous, puisque nous venons de le voter, le règlement d'aide aux communes qui a été adopté par notre assemblée, il y a quelques heures, va également dans ce sens. C'est également une série de dispositions que la collectivité a vocation à faire respecter.

J'en terminerai en disant que cette demande est une demande de principe. Elle est une demande à laquelle la collectivité est contrainte en raison de la carence de l'État. Et c'est une demande qui est attendue, très attendue au sein de la société Corse.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Juste pour rappeler qu'en commission permanente, il avait été acté qu'il y aurait un débat sur cette motion. Nous allons d'abord demander l'avis de la commission et après on ouvrira le débat.

### **Madame Nadine NIVAGIONNI**

Avis favorable, avec non-participation du groupe. Non-participation de GHIONGA Pierre, seul. Et vote contre de Christelle COMBETTE.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Très bien. Jean-Charles demande la parole.

### **Monsieur Jean-Charles ORSUCCI**

Merci Président. J'espère que nous allons avoir un premier slide. Quel est l'état d'esprit de notre groupe ? Avant de voter, nous avons réfléchi sur deux positions, pour être totalement honnête avec vous, j'attends une réponse de l'Exécutif par rapport à ce qui va être dit.

Nous avons deux positions : soit, nous votons contre, si on évoque aussi tout un panel qui serait autour de la loi Littoral, de la loi Montagne, je vais essayer de vous en faire la démonstration.

Nous pensons que maintenant, il y a un danger, notamment au moment où nous parlons, par rapport aux documents d'urbanisme qui sont souvent très anciens - je parle sous le contrôle de Jean - parce qu'aujourd'hui il y a peu de documents d'urbanisme qui soient réalisés ces derniers temps et totalement conformes à la loi ÉLAN, à la loi ALUR, à la loi Grenelle, je n'en connais pas beaucoup en Corse. Donc on attend là-dessus un petit éclaircissement.

Si, on ne parle que de l'application du PADDUC. Nous, notre position sera de ne pas participer au vote.

Nous ne voterons pas contre, parce qu'il faut que nous soyons là aussi - j'emploie souvent ce mot -, je le dis, il faut être un peu cohérent. Nous avons voté le PADDUC et nous continuons à penser que c'est un bon document, même si nous pensons qu'aujourd'hui il faut le corriger, parce qu'il y a un certain nombre de choses à revoir. Mais il faut être cohérent, Marie-Hélène et moi-même l'avons voté, et d'autres dans le groupe partagent la vision de ce document. Souvent, à travers ce que j'ai pu lire, vous demandez l'application du PADDUC. Donc, je ne peux pas dire que je suis contre l'application du PADDUC, je le répète il faut être cohérents, même si aujourd'hui je reprends des exemples concrets, Jean, parce que c'est de cela dont je voudrais vous parler aussi.

Derrière le mot urbanisme, derrière les théories, il y a des gens, il y a des permis, il y a des familles, et c'est toujours embêtant, sur les ESA, nous savons tous qu'il y a une cartographie à remettre rapidement à niveau, parce qu'elle pose des problèmes, parfois, dans des zones où il y a une certaine forme d'absurdité, et cela se comprend, vu l'échelle.

Donc, sur le fait que demain on demande l'application du PADDUC, s'il ne s'agit que de cela, la seule chose que je voudrais vous dire à ce moment de l'explication, c'est : pourquoi nous proposer une motion ?

Si nous ne votons pas pour, c'est parce que nous pensons, tout simplement, qu'aujourd'hui, et vous le dites vous-même dans votre démonstration, en l'état du droit vous en avez tout à fait l'opportunité.

Donc, j'ai envie de vous dire : exercer votre droit. Si le Président de l'exécutif estime que l'on contrevient aux règles, aujourd'hui, le droit positif français lui permet d'ester en justice. Il n'y a pas besoin de cette motion pour le faire.

Nous, aujourd'hui, nous n'allons pas voter contre, mais nous n'allons pas non plus voter, parce que vous avez le droit de le faire.

C'est un choix de communication, je suppose. Pour moi, c'est un choix de communication que de déposer une motion par un groupe et pour interpeller l'exécutif. C'est le premier point.

Autre point important. Je le dis, j'ai un profond désaccord sur un point. Le laxisme de l'État en matière de contrôle de légalité. Je le dis, ici, aussi

avec force. Je regarde Pierre, Louis n'est pas là, je regarde tous ceux qui ont la chance d'être élus dans une commune.

Est-ce qu'aujourd'hui vous avez la chance dans vos communes d'avoir un contrôle de légalité laxiste ? Moi, je peux vous dire que le contrôle de légalité sur la commune de Bonifacio, je le trouve d'une grande rigidité. Souvent, tous les maires que je rencontre ont plutôt tendance à dire que souvent ce contrôle il est un peu tatillon. Personnellement, je me permets de le dire ici. Alors peut-être que je n'ai pas de chance, et que tous les maires de Corse me diront le contraire, mais nous en avons déjà discuté avec Pierre, vraisemblablement, c'est le cas, on pousse souvent les curseurs au maximum. Pourquoi ? Comment ? Vaste débat. Mais je peux vous dire que les curseurs sont poussés. L'air de dire qu'il faut renforcer le contrôle de légalité aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit nécessaire.

Est-ce que derrière cette motion, il y a une défiance vis-à-vis des maires de Corse ? Il faut le dire. Moi, je leur fais confiance en grande majorité, il y a sûrement des maires qui ne sont pas vertueux, et nous devons, bien sûr, dans ces cas-là user de tous les moyens pour les mettre en difficulté. Mais je crois qu'une grande partie des maires de Corse sont des gens vertueux.

Après, pourquoi je vous ai affiché ce document ? Je vous ai affiché ce document, parce que c'est un exemple concret. Souvent nos discussions dans cet hémicycle sont abstraites, là, on va toucher du concret.

Là, vous êtes sur la commune de Bonifacio, ici, même ceux qui ne viennent pas souvent vont comprendre. Là, vous avez l'hôpital local de Bonifacio, dont le permis a été déposé dans les années 2000. À côté, vous avez le collège de Bonifacio, qui a été construit dans les années 90. Date importante. Nous sommes après la loi de 1986 et après la loi Littoral.

Aujourd'hui, un jeune Bonifacien a déposé un permis, ici, nous sommes à 200 mètres. Il a déposé dans un espace inscrit et classé. Je précise que, cet espace inscrit et classé, on nous a accusés d'avoir déposé beaucoup de permis, y compris quand Fabienne GIOVANINNI siégeait à la Commission des sites, nous avons voté un règlement pour être stricts sur le sujet. Dix permis avaient été délivrés en dix ans, sur cette zone. Aujourd'hui, tout est très clairement encadré.

J'ai délivré le permis de construire. J'ai été obligé, puisque je suis en site classé et inscrit, d'aller devant la Commission des sites. À la demande de la majorité territoriale, je crois, on m'a demandé de retirer ce permis de construire. Je le dis très clairement. Petite parenthèse, ce ne sont pas des gens qui sont hostiles à qui que ce soit, ici. Je vais m'amuser à remarquer, d'ailleurs, que

l'oncle Germain était à l'inauguration de Pèr a Corsica il y a deux jours, donc vous voyez qu'il ne s'agit pas d'une maison de 600 m<sup>2</sup>. Je parle d'une maison de 200 m<sup>2</sup> avec deux appartements et à 200 mètres de l'hôpital de Bonifacio. Je poursuis.

U Levante a adressé une lettre au préfet, sûrement à l'exécutif de Corse, au maire de Bonifacio et on dit clairement : *« les deux parcelles support de la demande du projet de construction d'un ensemble de deux logements au lieudit Biancarelli se situent en zonage UP2 du PLU de la commune de Bonifacio »*.

Petite parenthèse importante. Cette zone a été validée par le TA, elle a été validée par la Cour administrative d'appel, même à l'époque où la loi Littoral existait déjà, nous sommes en 2007. Je continue l'explication.

*« Ce zonage est illégal, car il n'est pas le support d'une zone agglomérée au sens L.121-8 du Code de l'urbanisme et du PADDUC. Ce zonage est entouré sauf au nord de zonage N »*.

Je ne dis pas qu'U Levantu n'est pas dans son rôle. Je vous dis simplement qu'aujourd'hui, la loi votée à Paris, par le député de Sochaux et de Grenoble, elle n'est pas adaptée aux territoires de la Corse.

Je vous dis qu'aujourd'hui, est-ce que Gilles SIMEONI, Jean BIANCUCCI, vont continuer à refuser ce permis, là où ils se trouvent aujourd'hui ? Est-ce que Gilles SIMEONI aujourd'hui, va attaquer ce permis, au nom de la loi Littoral ?

La question que je pose, c'est celle-ci. Elle est fondamentale. Elle nous met tous mal à l'aise. Parce qu'ici, je sais qu'il n'y a personne qui veut bétonner la Corse. Je ne crois pas. Je ne peux pas le penser, un seul instant. Il n'y a personne qui a vendu son âme au diable. Je ne fais le procès à personne dans cet hémicycle. Pour moi, je ne connais que des gens avec une grande probité.

Mais c'est cela notre quotidien, à nous maires de Corse, aujourd'hui. Bien sûr qu'il y a Sulitzer à Cala Longa. Allez, nous aurions tous dit : ce n'est pas grave. La maison de Marc Sulitzer à Cala Longa, ce n'est pas un problème. Mais aujourd'hui, on rencontre beaucoup plus ce genre de cas, et c'est ce genre de cas que nous allons devoir résoudre ensemble.

Et moi, je veux savoir, si l'exécutif de Corse va déférer ce genre de permis. Alors, s'il n'y a que le PADDUC, mezza bastunatta, on dirait. Mais si demain, dans le cadre de la surenchère, on revient avec une motion demandant

l'application stricte de la loi Littoral aujourd'hui, c'est de ces cas-là, dont on va devoir parler ensemble dans cet hémicycle.

C'est cela que je veux vous dire aujourd'hui, et que c'est notre quotidien, je ne pense pas que nous ayons vendu notre âme au diable, ni Patrick TAFANI, ni l'adjoint à l'urbanisme, ni moi-même, et pourtant, nous avons reçu un recours d'U Levantu, nous expliquant que nous étions encore des bétonneurs et que nous violons grassement la loi Littoral.

Oui, nous la violons, je le dis et je l'assume. Oui, je viole la loi Littoral, parce qu'ils vont gagner devant le TA s'il défère le permis. On le sait tous, ils vont gagner. Nous ne sommes pas, au regard du PADDUC et de la loi du Littoral, dans une zone qui doit être considérée comme urbanisée. Et c'est cela notre problème quotidien.

Et moi de la motion de *Corsica Libera*, dont je suis sûr que je partage à 90 % la philosophie, j'ai envie de vous dire que c'est là, où j'ai besoin d'aide, c'est là où, Jean, je t'interpelle. Je l'ai dit, je vais le redire publiquement. La dernière fois que je suis allé devant la sous-préfète de la Corse-du-Sud et que je lui ai dit : « Madame, lorsque nous allons passer de 1 200 hectares à 400 hectares à Bonifacio, il faut que vous veniez m'aider, parce que seul, expliquer aux jeunes d'administré qui m'appellent en me disant : « Jean-Charles, je ne comprends pas. C'est une maison de 200 mètres, on est en ville, vous me la refusez. Pourquoi vous me la refusez ? Qui me la refuse ? »

Je n'arrive pas à lui expliquer. Mais il faudra que j'aie à mes côtés, Madame la Préfète qui m'a répondu : « Vous êtes le premier représentant de l'État, je ne viendrai pas. C'est à vous d'expliquer la loi ». Elle n'a pas le droit de me dire cela, elle n'a pas le droit de me laisser dans la difficulté comme cela.

J'ai demandé à tes services que vous soyez présents, lors de la première réunion publique, pour dire aux Bonifaciens que malheureusement la loi Littoral, aujourd'hui, va peut-être empêcher qu'on puisse construire à 100 mètres de l'hôpital de Bonifacio.

C'est cela qu'il va falloir faire aujourd'hui, et c'est ce challenge que nous allons devoir relever ensemble. Et c'est là, où nous avons besoin d'aide.

Moi, j'ai une totale confiance en Jean BIANCUCCI pour venir m'aider. Il doit venir m'aider avec l'Agence d'urbanisme, mais m'aider à surmonter ces difficultés-là, et à les expliquer avec moi.

Aujourd'hui, je le répète, nous ne voterons pas la motion. Mais j'attends quelques explications de l'Exécutif pour savoir si nous allons nous contenter de nous abstenir, ou si nous voterons contre.

Si vous m'expliquez qu'aujourd'hui le président de l'exécutif de Corse, petite parenthèse, comme aurait pu le faire Ange SANTINI, je répète, ou Jean BAGGIONI, lorsque Jean BAGGIONI, pire, Jean BAGGIONI, maître d'ouvrage, a construit le collège de Bonifacio, là où il est, en violation de la loi Littoral. Lorsqu'en Ange SANTINI a laissé construire l'hôpital de Bonifacio et le maire de Bonifacio avec lui, et moi-même avec lui, pour le soutenir.

Est-ce qu'aujourd'hui Ange SANTINI aurait dû attaquer le permis de l'hôpital de Bonifacio pour violation de la loi Littoral ? Parce que c'est cela la réalité.

Voilà les questions que je vous pose aujourd'hui. Je vous remercie.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

### **Madame Mattea CASALTA**

Merci, Monsieur le Président. J'ai bien entendu la passion de Jean-Charles ORSUCCI, je l'ai entendu et je la comprends, parce que nous sommes tous soumis, nous élus, mais aussi faisant simplement partie du peuple corse et très attaché à notre terre. Mais nous écoutons aussi ce que nous disent nos compatriotes, les gens dans la rue qui veulent construire ou qui subissent telle ou telle pression.

C'est vrai que lorsque l'on est maire, ou conseiller municipal, quand on est élu, à n'importe quel niveau, nous sommes souvent sollicités, montrés du doigt, pris à partie, mais tu l'as bien dit, Jean-Charles, souvent, nous y sommes pour rien. En nous retournant vers les services de l'État, nous n'avons qu'une porte fermée. Ce n'est pas normal.

Cette motion, bien entendu, tu l'as bien compris, nous allons la défendre et nous allons même demander si le PNC peut s'associer à cette motion. Pourquoi ? Parce que d'un côté, effectivement, il y a des injustices flagrantes, terribles, qui nous mettent très mal à l'aise, parce que c'est de la souffrance en face.

Quand un couple avec deux enfants par exemple, et j'en connais, ne peut pas construire, alors qu'un promoteur à côté va faire une résidence aucun

souci d'urbanisme, sans faire appel au CAUE, sans faire appel aux services de l'AUE, sans rien faire, et que ce monsieur a tous les droits, c'est injuste, et c'est de la souffrance pour nous aussi.

Seulement, voilà, cela, ce n'est pas la généralité. Ce qui se passe en Corse, maintenant, ce sont des permis de construire qui se multiplient depuis quelques années. Ce sont des résidences qui poussent partout, des centres commerciaux qui poussent partout. C'est vraiment une pression quotidienne, constante, étouffante sur ce pays.

C'est vrai que nous avons une population, un flux régulier de nouveaux venus qui viennent chez nous, parce qu'effectivement c'est quand même beaucoup plus agréable de vivre chez nous que dans le nord de la France, ou n'importe où ailleurs. Mais tous ces gens-là, forcément, il faut les loger. Et tous ces gens-là, souvent, ils ont un pouvoir d'achat qui est supérieur au nôtre. Ces gens-là construisent, achètent et s'installent.

Je pense que la motion de Corsica Libera, elle est peut-être pour réguler cette pression-là et non pas pour punir telle ou telle personne qui voudrait faire sa maison, qui vraiment, a toute légitimité pour faire sa maison sur un terrain qui lui appartient, un terrain de famille.

Mais cette motion est destinée à autre chose. Elle nous donne, malgré tout, peut-être un petit moyen, un petit droit de regard, sur ce qui nous arrive. Quand les gens nous demandent : « Mais comment vous êtes les élus de la Corse et vous ne faites rien, vous ne voyez donc rien. Vous avez les yeux fermés ». Que peut-on répondre à cela ? Doit-on rester les bras ballants et on dit : c'est la fatalité ?

Ce n'est pas la fatalité. On est en droit de défendre ce pays. Et ce qui compte le plus dans ce pays, effectivement, c'est le peuple. Effectivement, c'est la langue, mais c'est surtout le foncier.

Parce que si ce foncier, nous l'avons vendu, à tous, il ne sera plus à nous. Cela, c'est certain. Donc nous sommes obligés de défendre ce foncier. Et vraiment, nous comprenons, moi, je comprends ta réaction de maire, mais d'homme. C'est tout.

Alors nous sommes complètement d'accord avec la motion de Corsica Libera, et je le répète, nous souhaiterions nous associer à cette motion. Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Très bien. Ceci étant dit, je pense que Rosa a déjà exposé. Je pense que vous avez acté le débat en Commission permanente, mais là, je pense que nous avons eu l'occasion de discuter en commission, longuement. Ce n'est pas la peine de refaire les débats de commission en session.

**M. Xavier LACOMBE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je vous donne la parole, Monsieur LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Si c'est pour alourdir ou contraignant que je m'exprime. Non, ne soyez pas gêné.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Pas du tout ! Je ne suis jamais gêné, surtout pour vous donner la parole.

**Monsieur Xavier LACOMBE**

Merci. Très rapidement, j'écoute attentivement et c'est vrai que Jean-Charles ORSUCCI s'exprime avec passion dans le rôle de maire qui l'anime, et nous sommes tous plus ou moins des élus, maires, conseillers municipaux ou adjoints, face à ces difficultés. Je voudrais répondre, non pas une réponse à Mattea, mais s'il suffisait de cette motion pour réguler la pression foncière en Corse... C'est ce qui a été dit, c'est ce que vous venez de dire : je voterai à due mani. Mais je crois que ce n'est pas à travers une motion que nous allons régler le problème. C'est une première chose.

Deuxième point. Tous les maires, aujourd'hui ceux qui sont le plus exposés, qui rencontrent les plus grandes difficultés, ce sont les maires pour élaborer leurs documents d'urbanisme. Et pour preuve, on peut aujourd'hui échanger entre maires, et même avec les services de l'AUE, si je pose la question : depuis le vote du PADDUC, en octobre 2015, combien de PLU ont eu aujourd'hui, quatre ans plus tard, une issue favorable ?

On peut les compter sur les doigts d'une main. Et encore, il n'y a pas de PLU, certains ont été annulés partiellement.

Je prends le dernier exemple, celui de CISCO. Nous sommes vraiment face à une difficulté. Ce n'est pas pour jeter la pierre sur l'un ou l'autre, même si je n'ai pas voté le PADDUC, je n'étais pas là. Je pense que c'est un document qui doit être révisé, qui appelle à des modifications, qui doivent assouplir certaines choses, dans certains cas.

Je crois qu'il y avait, à mon avis, une position de l'Exécutif qui était catégorique de dire non, et puis au fil des échanges, on voit que l'on y parviendrait, peut-être pas tout de suite, mais peut-être un peu plus tard. Ce qui prouve bien qu'il y a des choses à déverrouiller. Cela, c'était le deuxième point.

Quand on me parle de contrôle de légalité, les maires et les Conseillers municipaux, mais plus particulièrement les maires ici présents, sauf si quelques maires peuvent apporter la contradiction, je pense que nous sommes véritablement face à cette difficulté.

C'est vrai qu'il y a l'urbanisme, le droit de l'urbanisme, et derrière, ou avec, ou en même temps, il y a aussi des hommes, des familles, et des Corses, et se pose toujours, en toile de fond, le problème de la vente, de la constructibilité de la terre, dont nous sommes tous sensibles, cela n'appartient pas plus aux uns qu'aux autres. Comme le disait Jean-Charles, je pense que tout le monde est vertueux, tout le monde a envie de faire, tout le monde est responsable, et je ne crois pas aux maires irresponsables qui veulent à tout prix bétonner, qui veulent à tout prix faire n'importe quoi sur leur commune. Je crois qu'ils ont assez d'amour pour leur terre, d'amour pour les gens qui les entourent, ils ont assez d'amour pour la Corse pour avoir le devoir de la protéger.

Voilà, ce que je voulais dire. Il n'y a pas le monopole de la terre, elle n'appartient pas qu'à certains, bien au contraire. C'était le deuxième point.

Le troisième point. Sur le contrôle de légalité, je vais vous dire, je ne sais pas à qui on fait des cadeaux, mais je ne pense pas, comme l'a dit Jean-Charles ORSUCCI, marie de Bonifacio, on n'en fait pas. Et même - et je suis en train de le vivre - lorsqu'un permis réputé tacite, parce qu'il n'a pas été instruit, pour différentes raisons, par les services. Quand une commune est encore au RNU parce qu'elle a un mal fou à sortir son document d'urbanisme, que le permis est réputé tacite, eh bien, nous avons tout de suite, les retraits de permis effectués par l'État.

Comment devons-nous expliquer, nous maires, au pétitionnaire qui nous dit : « ça fait deux mois, je n'ai pas de réponse, mon permis, je l'ai, il est réputé tacite ». On dit : « Non, le secrétaire général de la Préfecture, ou Madame la Préfète, les services font un retrait de permis. Et tu n'as pas ton permis ». Et

là, nous rentrons encore dans un système encore plus complexe, plus compliqué, où nous sommes mis à contribution, en permanence.

Je vais vous le dire, très sincèrement, si je pouvais, très rapidement faire mon PLU, qu'il soit arrêté, approuvé, et je dirais purgé de tout recours, je serais le plus heureux, parce que je gagnerais en temps, en santé, et en tranquillité. Je pense que tous les maires sont dans cet état d'esprit. Nous avons envie de les faire, d'aller au bout, et très vite.

Ceci dit, au vu des difficultés d'établir ces documents d'urbanisme, il faut des années. Et c'est bien pour cela, permettez-moi de rebondir encore une fois, en faisant une parenthèse, il est impossible, et c'est pour cela que je dis qu'il s'agit d'un leurre, que les documents d'urbanisme pour une commune qui démarre soient faits dans les trois ans. Et même pour ceux qui ont démarré, qui sont même en état d'avancement, je dirais, considérable. C'est bien pour cela que la carotte des 20 % sur l'urbanisme, je pense qu'elle ne sera pas ou très peu utilisée.

Cette motion aujourd'hui, sincèrement, je ne vois vraiment pas, si ce n'est que dans l'esprit, oui, mais alors, c'est une motion, pourquoi pas. Mais je ne vois vraiment pas ce qu'aujourd'hui elle peut apporter, du fait que l'Exécutif a le droit d'ester en justice. Il n'y a rien d'extraordinaire, on n'invente rien ! Même il y a le recours au tiers, même le voisin peut attaquer un permis ou un document d'urbanisme. Aujourd'hui, on n'invente rien.

Je ne sais pas ce que l'on crée, là, très sincèrement. Le président de l'exécutif, ou autres, peuvent très bien le faire, ils ont le droit sur n'importe quelle autorisation d'urbanisme : CU, DP, PC, PA c'est un droit, donc on n'invente rien.

Ensuite, il y a quelque chose qui ne me semble pas très à propos, que les moyens de l'AUE, même si nous partageons et cela a été évoqué ce matin, en matière de conseil et d'accompagnement, et non de contrôle, parce que là, il s'agit de parler du contrôle. Et là, d'un seul coup, on parle de conseil et d'accompagnement des collectivités, de suivi de mise en œuvre du PADDUC. Mais bien sûr qu'il le faut ! Bien sûr que nous sommes d'accord !

Le président de l'exécutif lors de sa présentation concernant le règlement d'aide aux communes et aux EPCI, l'a évoqué. Il faut renforcer, bien sûr. Mais aujourd'hui cela n'a rien à voir avec ce contrôle. Puis, c'est quelque chose qui peut se décider ailleurs et autrement.

Voilà, c'est tout. Je vous le dis, très sincèrement, nous ne voterons pas cette motion.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Monsieur LACOMBE.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Rapidement puisque nous allons un petit peu au-delà et que nous parlons d'urbanisme, on va essayer d'aller vite pour les services. Si l'on est un petit peu courageux et honnête aujourd'hui on ne peut que constater que l'urbanisme en Corse ne fonctionne pas. Cela ne fonctionne pas, pourquoi ? Je vais prendre l'étiquette d'un maire du rural.

Quand on voit ce qui s'est passé à Linguizzetta où certains groupes politiques ont manifesté et que nous voyons des promotions sortir de terre. Je ne vais pas rentrer dans le débat de savoir si cela a été fait avant ou après l'autorisation, peu importe, en tout cas, ça sort de terre. Donc, on n'arrive pas à lutter contre cela. Par contre, on refuse des permis à des gens qui sont des gens de la région qui font leur maison, qui veulent habiter les villages à trois kilomètres de la mer. Quand on voit cela, si on est honnête et objectif, cela ne marche pas.

On peut lister les différentes lois, dont la dernière qui a encore renforcé des notions de complexité qui arrivent à des niveaux jamais vus. Je vais vous citer un exemple. Un agriculteur qui a déposé un permis pour faire une serre, – que certains gens de Femu a Corsica connaissent bien – et aujourd'hui ce dossier doit passer en Conseil des sites. OK. Le gars, il dépose son permis, il est à deux kilomètres et demi de la mer, on va passer en Conseil des sites et on me demande, à moi, de monter en Conseil des sites, le 13. Je vais sans doute, monter en Conseil des sites, le 13, et je ne sais pas.

Voilà, très sincèrement, ce que je voulais dire à tout le monde aujourd'hui, c'est que cela ne marche pas. Nous n'arrivons pas à protéger ce que nous voulons protéger.

Je vous prends au mot dans le bon sens, Monsieur le Président de l'Agence d'urbanisme, vous êtes le témoin de vos chiffres, que les chiffres ont explosé, donc c'est bien que le PADDUC n'a pas protégé. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas de PADDUC, je suis un partisan du PADDUC, je suis un partisan des ESA. Je dis que cela ne marche pas, et la réalité le montre.

On laisse exploser de l'urbanisme dans des endroits incroyables où seul l'argent peut être le témoin et le conciliateur, et à côté de cela, on refuse à des personnes qui vivent sur leur territoire et qui pour certaines contribuent à

sauver, voire, à être le dernier habitant du village, et bien, on fait disparaître ces habitants. Encore une fois, cela ne marche pas.

Deuxième point. On applique des règles, on applique des lois, on devient tous des juristes, mais in fine, qu'est-ce qu'on voit apparaître ? L'extension des mégapoles que sont devenus Bastia et Ajaccio. Le plus grand nombre de permis, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que ces endroits vivent, mais on voit bien que les constructions se développent plus dans ces endroits-là, dans des endroits extrêmement touristiques.

Je crois que la réponse aujourd'hui que nous avons sur les documents officiels ne permet pas de tenir compte de cela. Il va falloir y réfléchir sérieusement. Je sais que tout le monde a la pression des associations, la pression de l'Etat, la pression de ci, la pression de là. Mais si nous ne sommes pas capables, de dire qu'aujourd'hui il va falloir réfléchir à réformer un document qui doit absolument être réformé. Mon collègue disait : il va falloir assouplir. Il a raison et il va falloir durcir ! Il va falloir assouplir et il va falloir durcir. Il va falloir réorienter le bateau pour que les gens qui veulent vivre ici puissent continuer de construire dans des conditions décentes de permis de foncier.

Un autre échec. Vous voyez bien le prix du foncier. Est-ce que vous pensez qu'aujourd'hui nous avons évolué dans le bon sens ? Il a explosé le prix du foncier. Je suis désolé, cela n'a pas fonctionné non plus.

Je crois qu'il va devenir urgent de se dire, non pas, il a été stupide de faire un PADDUC, ce n'est pas du tout mon propos, mais ce document ne suffit pas, il faut le réfléchir, il faut le renforcer sur certaines thématiques qui ne fonctionnent pas, et peut-être l'assouplir sur certaines, où il est devenu contre-productif. Je vous ai cité l'exemple, même si ce n'est pas lui, c'est plutôt la loi Elan, de ce permis d'un agriculteur qui fait des serres et aujourd'hui le maire doit monter en Conseil des sites. Je ne sais pas d'ailleurs, ce que je vais vraiment dire en Conseil des sites, sur un permis agricole de quelqu'un qui a déjà une exploitation, et qui veut rajouter un hangar.

J'insiste, chers collègues, si à un moment donné nous n'avons pas le courage de nous dire : il faut s'attaquer à ce problème de l'urbanisme à bras-le-corps, on va vite être complètement dépassé, mais pas dans le bon sens du terme. C'est-à-dire que nos gens pourront encore moins construire qu'avant, mais cela n'empêchera pas, l'île, d'être construite. Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Fabienne, deux minutes.

**Mme Fabienne GIOVANINNI**

Merci Président. Très brièvement, parce que notre groupe respecte profondément les services et nous savons qu'ils ont beaucoup de patience. Juste pour annoncer, bien sûr, le soutien de notre groupe à cette motion. Nous nous associons pleinement, d'autant que nous avons corrigé le document en commission.

Pour répondre brièvement à Xavier. La révision, certes, c'est prévu dans la loi, mais avant la révision, et cela répondra aussi à d'autres intervenants. Il faut l'application.

Le problème que nous avons aujourd'hui, la réalité, Jean-Charles aujourd'hui, c'est que le PADDUC n'est pas appliqué correctement et parfois même pas appliqué du tout. C'est vraiment le problème. La réalité, c'est la délivrance des permis de construire à tout va, sur le littoral, sur les espaces stratégiques agricoles. La réalité c'est la consommation, malgré le PADDUC, de ces espaces axes stratégiques agricoles. La réalité est aussi que les avis PPA, les avis des personnes publiques associées de la collectivité de Corse pour les documents d'urbanisme, ne sont pas respectés. S'ils étaient respectés, ils passeraient les PLU. On ne nous écoute pas ! Ce n'est pas nouveau. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Il faut s'engager maintenant vers une autre conception du tout développement, du tout construction, particulièrement sur le littoral et sur les terres les plus arables. C'est vrai qu'il y a une pression des associations, mais les associations, c'est tout le contraire. Les associations ont la pression, aujourd'hui il faut être aussi à leurs côtés, mais la question n'est pas là.

La question c'est que la collectivité de Corse, elle est raisonnable. Elle a un PADDUC, qu'elle a élaboré, cela fait 20 ans qu'on débat sur ces questions. Je pense que c'est tranché, parce qu'il y a eu des votes, il y en a eu énormément. Il faut maintenant faire confiance aussi à la collectivité de Corse, à ses expertises, au niveau notamment de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Les situations seront examinées et si on juge que les documents d'urbanisme et les situations qui nous sont présentés ne sont pas compatibles avec le PADDUC, eh bien, on estera en justice. Cela permettra, peut-être, que lorsqu'on élabore les documents d'urbanisme, on les élabore de façon beaucoup plus respectueuse du PADDUC, tout simplement.

Nous, nous associons pleinement à cette motion et nous vous demandons de la voter. Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc cette motion qui devient la motion de la majorité territoriale, puisque les deux groupes PNC et Femu a Corsica s'étant associés.

Donc, avis de l'Exécutif.

**Mme Rosa PROSPERI**

Je souhaiterais répondre d'un mot, parce que j'ai présenté la motion, ce n'est pas une participation au débat, mais également répondre sur quatre points.

Tout d'abord la motion a vocation à demander au Président du Conseil exécutif de faire respecter le PADDUC et les délibérations prises par l'Assemblée de Corse, dans le cadre de ses compétences.

J'ai entendu parler de loi Elan, de loi Littoral, de loi Montagne, de serres. C'est le débat, c'est l'objet de la motion, ce n'est pas autre chose.

Le PADDUC, Fabienne l'a rappelé, il existe, il est opposable. Alors, on nous explique parce qu'il serait susceptible de révision, il ne serait pas susceptible d'application. La loi, tant qu'elle n'est pas révisée, elle est en vigueur. Essayez, où vous auriez dû essayer, il y a un an, d'expliquer aux gendarmes qui vous verbalisaient sur le bord de la route que du fait que la vitesse sur les routes départementales allait être modifiée, vous pouviez faire un peu comme vous vouliez, en attendant la révision, et ils ne vous auraient absolument pas verbalisé.

Aujourd'hui il y a un document qui est le document de planification de la Corse, qui existe. Je ne vois pas en quoi, le fait que l'Assemblée de Corse souhaite protéger ces dispositions et faire en sorte de contrôler celles qui seraient contraires à ces dispositions, puisse provoquer un tel déferlement. Premier élément.

Deuxième élément. Quant aux mégaloilles évoquées par, il me semble, François-Xavier CECCOLI, je suis persuadée que si le PADDUC était inscrit et appliqué dans tous les documents et dans toutes les formes de la loi, et dans tous les codes, on aurait d'autres résultats. Aujourd'hui Le PADDUC est opposable et pas appliqué par l'Etat qui a vocation à transposer dans toutes les dispositions, un document qui est opposable.

Deuxièmement, les familles. Parce que nous voudrions contrôler les documents locaux d'urbanisme et les autorisations individuelles qui

contreviendraient aux dispositions fondamentales du PADDUC, on priverait les familles du droit de se loger.

Quelles familles ? Les 70 % qui sont éligibles au logement social, les 20 % qui sont au niveau du seuil de pauvreté. Celles qui arriveront facilement à payer un bien immobilier avec une augmentation de 180 % du foncier.

On a parlé de zones particulières, d'explosion des permis de construire sur les ESA depuis l'annulation de la cartographie dans certaines zones particulières, de l'explosion des permis de construire dans certaines zones particulières. Ne parlons pas des familles, du jeune du village, auquel nous refuserions le droit de s'installer. Moi, cela m'atterre, et je ne peux pas l'entendre. Parce que cela, c'est enfermer le débat dans une problématique, qui est une problématique pratiquement affective, et c'est le contraire de ce que nous disons et que nous avons toujours dit.

Et pour quoi prendre cette motion puisque la collectivité a le choix d'intervenir, de déposer recours, sans cette motion. Elle a le choix la collectivité, effectivement. Je disais tout à l'heure, j'ai sans doute le choix, de pouvoir m'acheter une Ferrari, mais je n'ai pas l'argent. La collectivité a le choix de pouvoir attaquer les permis de construire, elle n'a pas la connaissance.

Ce qu'elle demande et qu'elle a demandé de façon réitérée, elle souhaite connaître, uniquement, en temps et en heure, les permis de construire validés par l'Etat, elle ne les connaît pas. Alors, je vois bien le Président du Conseil exécutif, avec son turban de Madame Irma, tous les soirs interrogeant sa boule de cristal pour essayer de trouver la liste des permis de construire qui ont été déposés. D'ailleurs, je pense que le rôle lui irait très bien. Ce n'est pas le choix. Le choix, c'est théorique, sans les moyens, nous n'avons pas de choix. Quand nous n'avons pas connaissance d'une situation, comment peut-on l'attaquer, si on ne la connaît pas ?

Enfin, la sévérité du contrôle de légalité. Au moins 5 000 constructions par an, il est sévère le contrôle de légalité ! Il est sévère quand il veut. Il est tellement sévère que lorsque nous lui demandons qu'il nous confirme les éléments et les contours de sa sévérité, ils nous expliquent : circulez, il n'a rien à voir.

Si le contrôle de légalité était si sévère, il commencerait par appliquer ses propres dispositions et il n'aurait, je pense, aucun problème à faire en sorte que la collectivité de Corse ait connaissance des dispositions qu'il prend. C'est tout ce que j'avais à dire.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc le débat est terminé. Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer de faire très court et surtout de ne pas répondre à chacun, parce que véritablement l'heure est tardive, et en même temps, il faut revenir au *corpus* de la motion.

La motion, elle ne fait rien que de répéter que l'Exécutif et l'Assemblée de Corse, et notre majorité est vigilante, elle doit continuer de l'être, en matière de constructions qui seraient en contradiction avec le PADDUC.

Jean-Charles élargit le débat à la loi Littoral, aux espaces proches du rivage, effectivement, à la loi ELAN. Mais, Jean-Charles, ce sont les règles ! Souvent, tu dis : qu'il y a les règles. Nous depuis longtemps, nous voulons changer les règles, nous ne sommes pas aidés, pour autant.

Il y a des évolutions, sans doute, qui se produiront. Personnellement, ce que je remarque, c'est que la loi ELAN n'est pas forcément une évolution très positive, mais nous n'avons pas voté la loi ELAN, et si on nous avait demandé un avis, véritablement formalisé, on aurait pu le donner. Le problème c'est que cela impacte la Corse et nous sommes obligés, aujourd'hui, d'en tenir compte.

Par contre, je crois qu'il y a une situation d'ailleurs, je pensais que tout le monde en avait pris conscience sans doute depuis longtemps, mais peut-être d'une manière un peu plus particulière, depuis qu'on a sorti le rapport. Ce n'est pas le rapport lui-même, finalement, ce sont les premiers chiffres que nous avons, qui sont des chiffres précis, qui sont des chiffres indiscutables et qui nous ont permis de voir quels étaient les deltas, quelle était aujourd'hui la difficulté dans laquelle on se trouvait.

Fabienne l'a dit, le PADDUC existe. Le PADDUC, on le sait, il n'est pas appliqué. S'il était appliqué, on serait peut-être dans une autre situation.

Comment peut-on faire pour que le PADDUC soit mieux compris ?

Quel est le rôle de l'Agence là-dedans ? Je suis prêt à contribuer à la réflexion, voire, à la discussion, et aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre. Mais on ne peut pas tout chambouler, au prétexte, qu'il y a difficulté à se faire comprendre.

Deuxième élément. On s'est donné les moyens, à travers le régime des aides. On en pense ce que l'on veut, à ce que les communes soient directement intéressées à l'élaboration ou à la révision de leurs documents d'urbanisme. On nous a même précisé qu'il faut aider aussi les documents simples.

Nous, nous avons choisi peut-être un élément qui permet d'établir sur une commune, un projet, et pas uniquement un projet en matière de constructibilité des sols, qui est le PLU. Le PLU, c'est un très bel outil.

Difficulté de réaliser le PLU. Pourquoi ?

On va se le dire : ce sont des contradictions locales. Ce ne sont pas les contradictions de l'Assemblée de Corse, ou de ceux qui ont voté le PLU, ce sont des contradictions locales.

Comment sont-elles générées ces contradictions locales ?

C'est simple, c'est l'évolution du foncier sur la destination des sols. C'est la spéculation immobilière. Le nœud du problème, Jean-Charles, tu connais bien, je connais aussi, peut-être à une autre échelle pour ce qui me concerne, c'est la spéculation immobilière. Aujourd'hui, une personne sur deux souhaite que son terrain soit constructible, au prétexte, souvent il a des prétextes extrêmement compréhensibles, il y en a d'autres qui le sont moins, parce que le mètre carré de terrain est déjà transformé en billets de banque avant que l'acte de vente soit réalisé. Le problème est là.

Peut-on réfléchir à cette problématique de la spéculation immobilière ? Comment pourrait-on y répondre ?

Il est quand même aberrant de constater que des zones de Corse deviennent aujourd'hui, par l'argent, des territoires d'exclusion. Ce n'est pas possible, cela n'est pas admissible. En tout cas, nous, tous les élus qui sont ici ne peuvent pas admettre cela. Il doit y avoir une équité, il doit y avoir la possibilité pour chacun de construire suivant les règles.

Je pense qu'il doit y avoir une réflexion commune, mais aussi une bonne volonté commune. Je ne vais pas prendre tous les cas de figure, mais vous le savez, nous sommes en période électorale, ce sont des élus qui sont venus me le dire, ce n'est pas moi qui le dis. Donc, je suis persuadé qu'à partir du mois de mars, les choses pourront aller beaucoup plus vite.

Il y a une autre chose quand même sur laquelle je dois répondre. On ne peut pas s'associer, nous, en tant qu'Agence, à des réunions publiques portant sur les PLU des communes. On ne peut pas. On peut assister les communes, on

peut leur donner tous les coups de main possible. On ne peut pas aller au débat dans des réunions publiques, alors que le maire et le conseil municipal sont seuls à même, parce qu'ils en ont la force et la compétence, de défendre leurs documents d'urbanisme.

En tout cas, moi, ce que je peux dire, c'est que nous nous associons, bien entendu, à la motion. Mais la motion ne fait que reprendre une attitude permanente de l'Exécutif. D'ailleurs, rien ne pourra nous dérouter parce que, véritablement, nous avons confiance dans les outils que nous avons : le PADDUC et les moyens aussi de faire appliquer le PADDUC.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Très bien, merci. Je vais mettre aux voix l'amendement substitutif. C'est comme cela que l'intitulé m'a été soufflé.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**L'amendement est adopté.**

Je mets aux voix la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas.

**La motion est adoptée.<sup>13</sup>**

Bona sera à tutti, bon week-end et encore merci.

**Suspension à 20 heures 40**

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/450 AC

ANNEXES  
AMMENDEMENTS  
MOTION

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

PRESENTATION DU REFERENTIEL  
D' ACTIONS « IMPRESA BISLINGUA »

Rapport n° 354

## AMENDEMENT N° 1

**DÉPOSE PAR :** LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**REMPPLACER** à la page 4 le tableau « Descriptif des niveaux de labellisation et de bonifications associées » par le tableau suivant :

Niveau 1	Mise en œuvre de 8 actions dont 4 obligatoires (n° 1, 2 et 3, 4) supplémentaires à horizon 2 ans	+ 10 % de bonification de l'aide proposée dans le cadre de la mesure SVEGLIU 3
Niveau 2	Niveau 1 effectifs + Mise en oeuvre des actions n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 supplémentaires à horizon 2 ans	+ 15 % de bonification de l'aide proposée dans le cadre de la mesure SVEGLIU 3

\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTE

NPPV : LES GROUPES « PER L'AVVENE »  
ET « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****PRESENTATION DU REFERENTIEL  
D' ACTIONS « IMPRESA BISLINGUA »****Rapport 354****AMENDEMENT N° 2****DÉPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****REEMPLACER** à la page 4 dans « détails des actions », les actions par :

- 1 Réalisation d'une enquête sur le degré de connaissance en langue corse auprès du personnel de l'entreprise ;
- 2 Réalisation d'un plan de généralisation du bilinguisme dans les structures de l'entreprise ;
- 3 Prise en compte de la connaissance de la langue corse parlée et écrite dans les profils de postes pour les recrutements effectués par l'entreprise dans les secteurs clés de l'accueil, de la communication ainsi que du domaine technico-commercial ;
- 4 Désignation d'une personne référente pour la mise en œuvre de la présente labellisation et la promotion de la langue corse dans l'entreprise, ainsi qu'une personne référente parmi les cadres administratifs si nécessaire, en fonction de l'importance des services ;
- 5 Papier à en-tête bilingue ;
- 6 Signalétique bilingue externe de l'entreprise ;
- 7 Message bilingue sur le répondeur de l'entreprise, avec formule de lancement en corse ;
- 8 Marquage en langue corse ou bilingue sur les véhicules de l'entreprise et/ou le matériel technique et professionnel ;
- 9 Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations organisées par l'entreprise (conférences de presse, événements, rencontres professionnelles...) ;
- 10 Cartes de visite bilingues ;

- 11 Diffusion d'encarts et de spots publicitaires bilingues dans la presse écrite et audiovisuelle ;
- 12 Mise en ligne d'une version bilingue du site Internet de l'entreprise ;
- 13 Signalétique en langue corse ou bilingue externe sur les bâtiments de l'entreprise ;
- 14 Bilinguisme systématique ou présence visible et forte de la langue corse dans les documents de communication de l'entreprise ;
- 15 Participation à la promotion des Chartes spécifiques pour la langue corse auprès de l'écosystème entrepreneurial ou associatif (clients, fournisseurs, partenaires...) ;
- 16 Possibilité clairement signalée d'un accueil bilingue dans les services de l'entreprise ;
- 17 Mise en place d'actions de formation professionnelle permettant au personnel de l'entreprise d'apprendre la langue corse ou de se perfectionner dans la pratique écrite et orale de la langue ;
- 18 Mise en place d'un plan de signalétique commerciale en langue corse, prévoyant la dénomination bilingue des produits et services proposés par l'entreprise ;
- 19 Autre : Action au choix proposée en concertation avec l'entreprise labellisée et le Comité technique du Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA ».

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**

NPPV : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 4 du règlement, dans le dernier paragraphe du « 1.2 Date limite de réception des demandes d'aides », à la fin de la première phrase, les mots « **ou N+1** » sont supprimés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
A L'UNANIMITE  
Sous-amendé\***

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

\*Sous-amendement substitutif : **Après** N+1 **ajouter** la phrase suivante : Les dossiers complets seront individualisés dans l'année.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 12 du règlement, au sein du tableau relatif à la dotation quinquennale, la dotation de base pour les communes de 1001 à 3000 habitants fixée à 115 000 euros est assortie des mots suivants : « **+10% de bonification** ».

\* AVIS DE LA COMMISSION :

DEFAVORABLE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 12 du règlement, au sein du 3.3 relatif à la dotation quinquennale bonifiée, sur la première phrase du bonus aux communes dotées d'un PLU, et à la page 14, au premier paragraphe du 3.7 relatif à la dotation quinquennale communautaire bonifiée, les mots « trois premières années » sont remplacés par les mots « **cinq premières années** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 13 du règlement, au sein du 3.5 sur les taux d'intervention des communes, au 1<sup>er</sup> item concernant le financement à 80% sur une seule opération, le seuil de communes passe de 3000 à « **1000 habitants** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 15 du règlement, au sein du tableau des opérations éligibles aux dispositifs de droit commun, pour la partie 1 relative à la voirie et aux aménagements divers, le plafond de dépenses éligibles pour l'assistance et maîtrise d'ouvrage passe de 10% à 15%.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE  
A L'UNANIMITE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****A L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 6****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 29 du règlement, **le tableau de la dotation Ecole est ainsi modifié:**

- Communes de moins de 350 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 600 000 euros à 1 million d'euros
  - Communes de 350 à 1000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 800 000 euros à 1,2 million d'euros
  - Communes de 1000 à 3000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 1,15 million d'euros à 1,5 million d'euros
- ⇒ Le prévisionnel total de la Dotation Ecole est adapté en conséquence.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 7****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 29 du règlement, après le 5) Dotation Ecole, est insérée une nouvelle partie, ainsi rédigée :

**6) Création d'un fonds spécifique pour le patrimoine religieux bâti non classé, hors dotation quinquennale.**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 8****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 35 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, dans le paragraphe relatif à la prise en compte de la présence d'un CET, les mots entre parenthèses « **sous maîtrise d'ouvrage public et** » sont supprimés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 9****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 36 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, la phrase « le taux d'intervention sera porté systématiquement à 80% » est complétée par les mots suivants : « **pour les communes hôtes et les EPCI auxquels elles sont rattachées** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****TOMBE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 10**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 42 du règlement, à la fin du 10/ Amendes de police), la phrase suivante est supprimée : « **Une même opération ne peut cumuler un financement au titre de ce dispositif et un autre au titre de la dotation quinquennale** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 11****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de permettre une réactivité en cas d'urgence et en application du droit. En effet, l'arrêt rendu le 28 décembre 2001 par le Conseil d'Etat et le décret en date du 2 février 2011 autorisent l'envoi de e-mail « AR ». La loi du 21/07/2016 a régularisé définitivement cette situation aussi il est proposé l'amendement suivant.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 4 du règlement**

**Après** : toute demande doit être adressée de façon impersonnelle par courrier »

**AJOUTER** : « *physique ou électronique* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE  
A L'UNANIMITE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 12**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans les faits, les communes ne disposent pas de promesse de vente en cas d'acquisition de propriété bâties ou non bâties.

Aussi il est proposé l'amendement suivant.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 5 du règlement : POINT 1.3 dans la liste des "pièces complémentaires à fournir selon la nature du projet :**

**SUPPRIMER** : "Promesse de vente en cas d'acquisition de propriétés bâties ou non bâties"

**REPLACER PAR** : "*Délibération actant la volonté de procéder à l'acquisition de propriétés bâties ou non bâties*".

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/
---

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 13**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais d'instructions actuels ne permettent en aucune façon aux communes et EPCI d'être maître de leur calendrier d'exécution, aussi il est proposé de borner définitivement les-dits délais à compter de la réception de dossiers complets.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 5. point 1.4 :**

**SUPPRIMER :** "Les demandes d'aides font l'objet d'une instruction par les services de la Collectivité de Corse."

**REPLACER PAR:** *"Une fois complets, les dossiers de demandes d'aide feront l'objet d'une instruction dans un délai de deux mois maximum."*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**RETIRE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**/POUR** : LES GROUPES « PER  
L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA  
REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER  
DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 14****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais actuels entre la réception de la notification et la prise de l'arrêté attributif sont parfois très longs et préjudiciables à la gestion des dossiers.. La proposition du règlement d'un délai de deux mois pour fournir ces deux documents à compter de la décision du conseil exécutif de Corse ne se justifie pas, d'autant que les systèmes d'information actuels permettent de tout automatiser.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 5 : point 1.5 ligne 2 du paragraphe 2****SUPPRIMER "2 mois" et REMPLACER PAR : "15 jours."****\* AVIS DE LA COMMISSION :****RETIRE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 15**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 12 - Point 3.3 :**

**SUPPRIMER le paragraphe et le REMPLACER PAR :**

*"Un bonus de 20% sera accordé aux communes se dotant d'un PLU ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure .*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**RETIRE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 16****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****XPOSE DES MOTIFS :**

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 14 - point 3.7**

**SUPPRIMER** : "Les EPCI qui disposeront d'un document de planification intercommunale définitif durant les trois premières années de la période de dotation quinquennale"

**REEMPLACER PAR :**

Un bonus sera accordé aux EPCI se dotant d'un PLUI ou d'un SCOT ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure

Par voie de conséquence, **SUPPRIMER** le paragraphe 2 : "le droit à l'octroi de cette bonification sera suspendu et ce dans l'attente de la décision définitive de la juridiction administrative relative à leur légalité."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 17****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Faisant suite à une demande portée par M. le Président de la communauté de communes du Sartenais Valincu Taravu et le M. le Maire de Vighjaneddu relative notamment à la prise en compte des nuisances supportées par les intercommunalités accueillant des centres de stockage, il est proposé d'ouvrir le dispositif relatif à la bonification liée à l'accueil d'un centre de stockage dans le cadre du Fonds de Territorialisation, aux EPCI. Le Conseil exécutif en accord avec les délibérations votées par l'Assemblée de Corse, élargit les dispositions relatives aux communes aux EPCI. Il est précisé que cette disposition s'applique uniquement pour des centres de stockage sous maîtrise d'ouvrage public.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page du rapport : 17****paragraphe : 3<sup>ème</sup> paragraphe du rapport et page 34/35 du règlement des aides.**

**Remplacer par** : En cohérence avec la logique de solidarité promue par le présent règlement, les communes et **EPCI** ayant accueilli depuis l'entrée en vigueur de la délibération N°18/420 du 26 octobre 2018 approuvant le plan d'actions sur les déchets 2018-2021 ou les communes et EPCI qui accepteront d'en accueillir un (sous maîtrise d'ouvrage public et conforme aux prescriptions du plan votées par la Collectivité de Corse) à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, ont la possibilité de solliciter l'intervention du Fonds de Territorialisation pour le financement de projets dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune et de l'**EPCI** et permettant ainsi aux décideurs locaux de définir un choix équilibré d'infrastructures et d'équipements dont un territoire peut disposer.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**ABSTENTION : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ET « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 18****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Faisant suite à une demande portée par Monsieur le Maire d'E Ville di Petrabugnu relative aux surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale et supportés par les Communes et EPCI sur des travaux de voirie et/ou de construction, réhabilitation. Il est proposé de prendre en compte ces surcoûts en octroyant une bonification de 10 % du taux d'intervention, après examen par les services techniques de la collectivité de Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Page 10 : Point 2 du Règlement : modalités spécifiques à certains dispositifs

**Rajouter un paragraphe intitulé « taux d'intervention »:** Pour les communes et les EPCI concernées par la présence d'amiante environnementale sur leur territoire, une bonification de 10% du taux d'intervention sera accordée pour les opérations de voirie, de construction et/ou de réhabilitation pour lesquelles les surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale sont avérés, vérifiés par les services techniques compétents et dépassent 20% du montant de l'opération.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE A  
L'UNANIMITE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 19**

**DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU  
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Au règlement d'aides :**

**Point 3.5 - opération bonifiée**

**AJOUTER** : Dans le cadre des travaux relatifs à la voirie communale existe la possibilité d'une bonification à hauteur de 80 % une seule fois par période de dotation quinquennale, pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 20**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Dans le règlement au point 3.3 « Dotation quinquennale bonifiée » :**

**AJOUTER** après « **Plan local d'urbanisme définitif** » par voie d'élaboration ou de révision.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE A  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.1 Tourisme de montagne.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 3.1 : Tourisme de montagne, Page 63 :

**AJOUTER** dans la liste des bénéficiaires : « *Les syndicats mixtes* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**ABSTENTION : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.2 Patrimoine.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 3.2 : Patrimoine, Page 67 :

**AJOUTER** dans la liste des bénéficiaires : « *Les syndicats mixtes* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Intégrer dans la liste des opérations éligibles en investissement les sites naturels d'intérêt patrimonial.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 3.1 : Tourisme de montagne, Page 62 : dans la liste des opérations éligibles en investissement :
- à la suite de « mise en valeur, aménagement des lacs artificiels de montagne » **AJOUTER** « *et des sites naturels d'intérêt patrimonial* »
- Et à la suite de « infrastructures touristiques : réhabilitation, aménagements de bâtiment, structures situées à proximité des... », **AJOUTER** « *sites et* ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 4**

**DEPOSE PAR :** M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour objectif de pouvoir accompagner les communes ou EPCI qui souhaitent mettre en place un service de transport rural à la demande vers des équipements et services de proximité.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Règlement, fiche projet 1.1. : Transport – Mobilité, Page 30 : dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

**REPLACER** le 2<sup>ème</sup> point : « Transport Rural A la Demande vers les activités sportives et culturelles et centres d'accueil et de loisirs »

**PAR** : « *Accompagnement du Transport Rural A la Demande vers les équipements et services de proximité, les activités sportives et culturelles et les centres d'accueil et de loisirs* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE****Rapport 374****AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR :** M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour but de pouvoir accompagner les structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur qui mettent en œuvre des actions innovantes.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 2.1. : Education formation, Page 47, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Soutien aux actions de formation initiales et continues aux métiers de la montagne... »

**AJOUTER L'ITEM** : « *Aide aux structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur pour la mise en œuvre d'actions innovantes.* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 6**

**DEPOSE PAR :** M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour but d'étendre le soutien aux associations qui s'inscrivent dans une démarche de transmission du patrimoine immatériel de leur territoire.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 2.3. : Culture, Page 55, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de « Soutien aux associations dans le cadre de pratiques artistiques à destination des scolaires, dans le cadre de mise en réseaux d'actions de développement »

**AJOUTER** : « *dans le cadre d'actions favorisant la transmission du patrimoine immatériel du territoire* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 7**

**DEPOSE PAR : M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligible l'animation de foires rurales lorsque ces dernières sont organisées dans le cadre d'une démarche collective.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 4.1. : Agriculture pastorale de montagne, forêts, Page 70, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Support de communication pour projet structurant »

**AJOUTER L'ITEM SUIVANT :** « *Animation de foires rurales dans le cadre d'une démarche collective* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

## **Propositions d'amendements au rapport n°174 relatif à la révision du règlement des aides du SADPM.**

### **Amendement n° 1 déposé par Guy Armanet au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.1 Tourisme de montagne.

#### Proposition :

Dans le règlement, fiche 3.1 Tourisme de montagne, à la P. 63 ajouter dans la liste des bénéficiaires : « Les syndicats mixtes »

### **Amendement n° 2 déposé par Guy Armanet au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.2 Patrimoine.

#### Proposition :

Dans le règlement, fiche 3.2 Patrimoine, à la P. 67, ajouter dans la liste des bénéficiaires : « Les syndicats mixtes »

### **Amendement n° 3 déposé par Guy Armanet au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Intégrer dans la liste des opérations éligibles en investissement les sites naturels d'intérêt patrimonial.

#### Proposition :

Dans le règlement à la P.62, fiche 3.1 Tourisme de montagne, dans la liste des opérations éligibles en investissement :

- à la suite de « mise en valeur, aménagement des lacs artificiels de montagne » ajouter « et des sites naturels d'intérêt patrimonial » ;
- Et à la suite de « infrastructures touristiques : réhabilitation, aménagements de bâtiment, structures situées à proximité des... », ajouter « sites et ».

### **Amendement n° 4 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de pouvoir accompagner les communes ou EPCI qui souhaitent mettre en place un service de transport rural à la demande vers des équipements et services de proximité.

#### Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 1.1. Transport – Mobilité, à la page 30, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

Remplacer le 2<sup>ème</sup> point : « Transport Rural A la Demande vers les activités sportives et culturelles et centres d'accueil et de loisirs »

Par : « Accompagnement du Transport Rural A la Demande vers les équipements et services de proximité, les activités sportives et culturelles et les centres d'accueil et de loisirs »

### **Amendement n° 5 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour but de pouvoir accompagner les structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur qui mettent en œuvre des actions innovantes.

#### Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 2.1. Education formation, à la page 47, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Soutien aux actions de formation initiales et continues aux métiers de la montagne... »

Ajouter l'item « Aide aux structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur pour la mise en œuvre d'actions innovantes. »

### **Amendement n° 6 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour but d'étendre le soutien aux associations qui s'inscrivent dans une démarche de transmission du patrimoine immatériel de leur territoire.

#### Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 2.3. Culture, à la page 55, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de « Soutien aux associations dans le cadre de pratiques artistiques à destination des scolaires, dans le cadre de mise en réseaux d'actions de développement »

Ajouter : « dans le cadre d'actions favorisant la transmission du patrimoine immatériel du territoire »

### **Amendement n° 7 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de rendre éligible l'animation de foires rurales lorsque ces dernières sont organisées dans le cadre d'une démarche collective.

#### Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 4.1. Agriculture pastorale de montagne, forêts, à la page 70, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Support de communication pour projet structurant »

Ajouter l'item suivant : « Animation de foires rurales dans le cadre d'une démarche collective »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****RECOURS CONTRE TOUT  
DOCUMENT LOCAL D'URBANISME  
EN CAS DE NON RESPECT DU  
PADDUC****Motion n° 082****AMENDEMENT N° 1**

**PRESENTE PAR :** M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LES GROUPES « CORSICA LIBERA », « FEMU A CORSICA » ET « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

**ANNULE ET REMPLACE LA MOTION COMME SUIT :**

- VU** la Partie législative, Quatrième Partie : La Région, Livre IV : Régions à statut particulier et Collectivité Territoriale de Corse, Titre II : La Collectivité Territoriale de Corse, Chapitre IV : Compétences, Section 2 : Aménagement et développement durable, du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille n° 18MA03279 du 24 mai 2019,
- VU** le projet de cartographie des espaces stratégiques agricoles dressé par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 19/172 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 approuvant la procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et des orientations réglementaires liées,
- VU** la délibération n° 19/438 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024,

**CONSIDERANT** la question prioritaire de la protection du foncier et des mesures que l'Assemblée de Corse à l'obligation de mettre en œuvre pour en garantir le respect,

**CONSIDERANT** les carences du contrôle de légalité exercé par l'Etat, particulièrement en ce qui concerne la compatibilité au PADDUC et notamment l'absence de cohérence et d'efficacité,

**CONSIDERANT** les risques humains, culturels, sociaux et environnementaux découlant de l'artificialisation des sols,

**CONSIDERANT** les enjeux liés au développement durable et économique à l'instar de ceux identifiés dans le PADDUC,

**CONSIDERANT** que les Corses dans leur immense majorité, attendent que tout soit mis en œuvre par leurs institutions afin de préserver à la fois l'environnement et la protection de la nature, mais aussi de mener une politique de développement durable pérenne,

**CONSIDERANT** les compétences de la Collectivité de Corse en matière d'aménagement et de développement durable, de développement économique, d'environnement, d'éducation et de culture,

**CONSIDERANT** que nonobstant l'annulation de la cartographie des ESA, les règles relatives à ces espaces, et notamment celles établissant le principe de leur inconstructibilité, demeurent applicables,

**CONSIDERANT** l'intérêt à agir de la Collectivité de Corse contre un acte d'urbanisme, dès lors que celui-ci contrevient à une délibération de portée normative approuvée par l'Assemblée de Corse dans le cadre de ses compétences,

**CONSIDERANT** que l'intérêt à agir d'une Collectivité territoriale ou d'un établissement public en présence d'un acte émanant d'une autre collectivité, dès lors que celui-ci affecte l'exercice de ses compétences, a été reconnu à diverses occasions par la juridiction administrative (Cour Administrative d'appel de Douai n° 16DA00889 du 17 mai 2018),

**CONSIDERANT** que, malgré des moyens insuffisants, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (l'AUE effectue un important travail d'accompagnement et de conseil des collectivités),

**CONSIDERANT** que depuis 2 mandatures une fin de non-recevoir est donnée par le(a) préfet(e) aux demandes réitérées des Président(e) de l'AUE, en vue de connaître, en temps et en heure les permis de construire validés par l'Etat,

**CONSIDERANT** le refus de l'Etat de mettre en œuvre la délibération n° 19/172 AC l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019, sollicitant la signature d'une convention avec l'Etat afin de renforcer le contrôle de légalité (mettre en dernier).

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse d'engager un recours contre tout document local d'urbanisme, nouvellement élaboré ou révisé, dès lors que la Collectivité de Corse aura constaté que celui-ci contrevient manifestement aux dispositions du PADDUC.

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif d'ester en justice, soit par voie d'action, soit par voie d'intervention, contre toute autorisation d'urbanisme portée à sa connaissance, dès lors que la Collectivité de Corse aura constaté qu'elle contrevient manifestement aux dispositions du PADDUC.

**REITERE** solennellement sa demande à l'Etat de lui communiquer les autorisations d'urbanisme validées (CU, PC, PA...) en temps et en heure.

**DEMANDE** que les moyens de l'AUE en matière de conseil et d'accompagnement des collectivités et de suivi de la mise en œuvre du PADDUC soient renforcés.

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte A LA  
MAJORITE**